Crédit du Maroc S.A.

Document de référence relatif à l'exercice 2025 et au premier trimestre 2026

Organisme Conseil
Crédit du Maroc S.A.

ENREGISTREMENT DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 12/06/2026 sous la référence EN/EM/009/2026.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dûment visé par l'AMMC.

MISE A JOUR ANNUELLE DU DOSSIER D'INFORMATION RELATIF AU PROGRAMME D'EMISSION DES CERTIFICATS DE DEPOT

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt est composée :

- du présent document de référence ;

- de la note relative au programme de CD enregistrée par l'AMMC en date du 27/12/2019, sous la référence EN/EM/025/2019 et disponible sur le lien suivant :

https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/20191227_-_note_relative_au_programme_cd.pdf

Avertissement

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas l'authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisation ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.

Abréviations

ACAPS	Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale
AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
ALM	Asset & Liabilities Management
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
ANAPEC	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi et des Compétences
AWB	Attijariwafa Bank
BAM	Bank Al-Maghrib
BCP	Banque Centrale Populaire
BMCE	Banque Marocaine du Commerce Extérieur
BMCI	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie
BOA	Bank Of Africa
BTP	Bâtiments et Travaux publics
CA	Chiffre d'affaires
CACIB	Crédit Agricole - Corporate and Investment Bank
CAM	Crédit Agricole du Maroc
CCG	Caisse Centrale de Garantie
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDM	Crédit du Maroc
CDMA	Crédit du Maroc Assurances
CDMCB	Crédit du Maroc Capital Bourse
CDMLF	Crédit du Maroc Leasing & Factoring
CDMP	Crédit du Maroc Patrimoine
CDMI	Crédit du Maroc International – Banque Offshore
CES	Créances en Souffrance
CET1	Common Equity Tier1 (Fonds Propres de base)
CGEM	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
CI Ratings	Capital Intelligence Ratings
CIH	Crédit Immobilier et Hôtelier
CISO	Chief Information Security Officer
CP	Capitaux Propres
CRC	Centre de Relation Client

DAT	Dépôts À Terme
DEA	Diplôme d'Etudes Approfondies
DPC	Développement, Pilotage et Commando
DRH	Direction du pôle Ressources Humaines et Moyens
EC	Etablissements de Crédit
ESG	Environnement Social et Gouvernance
ETIC	Etat des Informations Complémentaires
Ets	Etablissement
EUR	Euro
GAB	Guichet Automatique Bancaire
GE	Grande Entreprise
GEFF	Green Economy Financing Facility
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
GSIMT	Groupement pour un Système Interbancaire Marocain et Télécompensation
GTB	Global Transactions Banking
HFC	Holmarcom Finance Company
IAS	International Accounting Standards
IFRS	International Financial Reporting Standards
IRC	Indice de Recommandation Client
IRRBB	Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire
IS	Impôt sur les Sociétés
K	Milliers
LCR	Liquidity Coverage Ratio
M	Millions
MAD	Dirhams
M€	Millions d'euros
MMAD	Millions de dirhams
MNI	Marge Nette d'Intérêt
Mrds MAD	Milliards de dirhams
MRE	Marocains Résidant à l'Etranger
MUSD	Millions de dollars américains
NAP	Nouvelles Activités et Produits
NB	Nombre

NS	Non Significatif
OPA	Offre Publique d'Achat
OPCI	Organismes de Placements Collectifs Immobiliers
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
OVP	Offre de Vente au Public
Pb(s)	Point(s) de Base
PCEC	Plan Comptable des Etablissements de Crédit
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNB	Produit Net Bancaire
Pt(s)	Point(s)
RH	Ressources Humaines
RNPG	Résultat Net Part du Groupe
ROA	Return On Asset
ROE	Return On Equity
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
RWA	Risk Weighted Assets (Risques pondérés)
S.A.	Société Anonyme
SFI	Société Financière Internationale
SGMB	Société Générale Marocaine de Banques
SI	Système d'Information
SIFIM	Société Immobilière et Financière Marocaine
SNGFE	Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (Ex. CCG)
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
USD	Dollar américain
VAR.	Variation
Vs	Versus

Définitions

Acquisition	Désigne l'acquisition en deux temps par Holmarcom Finance Company et AtlantaSanad de 8.563.464 actions de Crédit du Maroc (i.e., la Première Acquisition et la Seconde Acquisition).
AtlantaSanad	Désigne AtlantaSanad, société anonyme à conseil d'administration de droit marocain au capital social de 602.835.950 dirhams, dont le siège social est situé au 181, boulevard d'Anfa, Casablanca, Maroc, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 16747.
Banque	Désigne Crédit du Maroc, société anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance au capital de 1.088.121.400 MAD, dont le siège social est situé au 201, boulevard d'Anfa, Casablanca, Maroc, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 28717.
Banque Offshore	La loi n°58-90 relative aux places financières offshore publiée au B.O. n° 4142 du 18 mars 1992, a institué dans la municipalité de Tanger une place financière offshore ouverte aux activités de banques et des sociétés de gestion de portefeuille et de prise de participations. On entend par banque offshore : ▪ toute personne morale, quelle que soit la nationalité de ses dirigeants et des détenteurs de son capital, ayant un siège dans une place financière offshore et qui : - exerce comme profession habituelle et principale la réception de dépôts en monnaies étrangères convertibles ; - effectue, en ces mêmes monnaies, pour son propre compte ou pour le compte de ses clients toutes opérations financières, de crédit, de bourse ou de change. ▪ toute succursale créée, pour l'exercice d'une ou de plusieurs des missions visées ci-dessus, dans une place financière offshore par une banque ayant son siège hors de ladite place.
Certificats de dépôt standards	Titres de créances négociables émis par les établissements de crédit, dont les modalités de rémunération sont définies à la souscription du certificat de dépôt en fonction de sa durée. Les intérêts sont perçus à l'échéance.
Contrat de Cession d'Actions	Désigne le contrat de cession d'actions conclu le 26 avril 2022 entre Crédit Agricole S.A., Holmarcom Finance Company et AtlantaSanad.
Groupe	Désigne Crédit du Maroc et l'ensemble des entités contrôlées directement ou indirectement par Crédit du Maroc.
Holmarcom ou Groupe Holmarcom	Désigne Holding Marocaine Commerciale et Financière, société anonyme de droit privé marocain à Conseil d'Administration spécialisée dans la prise de participation dans toutes sociétés industrielles ou commerciales, l'administration et la gestion desdites participations.
Holmarcom Finance Company ou HFC	Désigne Holmarcom Finance Company, filiale détenue à 81,38 % par le Groupe Holmarcom et holding de participation et de gestion de sociétés opérant dans le secteur des services financiers au Maroc et à l'étranger.

Holmarcom Insurance Activities ou HIA	Désigne Holmarcom Insurance Activities, filiale à 100 % d'Holmarcom Finance Company, portant l'ensemble des participations dans le secteur des assurances.
Notation	Correspond à la note de crédit qu'une agence de notation financière attribue à Crédit du Maroc après avoir évalué sa capacité à rembourser le capital et les intérêts d'une ou de l'ensemble de ses dettes (à court comme à long terme).
Première Acquisition	Désigne l'acquisition par Holmarcom Finance Company et AtlantaSanad de 6.931.282 actions de Crédit du Maroc.
Seconde Acquisition	Désigne l'acquisition par Holmarcom Finance Company de 1.632.182 actions de Crédit du Maroc.
Société	Désigne Crédit du Maroc

Sommaire

Avertissement 2
Abréviations 3
Définitions 6
Sommaire 8

Section I - Attestations et coordonnées 11

1. Le Président du Directoire 12
1.1. Identité 12
1.2. Attestation du Président du Directoire sur le document de référence relatif à l'exercice 2025 12
2. Les commissaires aux comptes 13
2.1 Identité des commissaires aux comptes de Crédit du Maroc 13
2.2 Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux états de synthèse sociaux et consolidés en normes IAS/IFRS du Crédit du Maroc pour les exercices clos au 31 décembre 2023, 2024, 2025 et aux trimestres clos au 31 mars 2025 et 31 mars 2026 13
3. Le Conseiller financier 15
3.1 Identité du conseiller financier 15
3.2 Attestation de l'organisme conseil sur le document de référence relatif à l'exercice 2025 15
4. Responsables de l'information et de la communication financière 17
5. Agences de Notation 17

Section II - Présentation de Crédit du Maroc 18

1. Renseignements à caractère général 19
2. Renseignements sur le capital social de Crédit du Maroc 21
2.1 Composition du capital 21
2.2 Historique du capital 21
2.3 Endettement 30

Section III - Gouvernance de Crédit du Maroc 41

1. Assemblée d'actionnaires 42
1.1. Mode de convocation 42
1.2. Conditions d'admission 43
1.3. Conditions d'exercice des droits de vote 43
1.4. Conditions de quorum et de majorité 43
1.5. Conditions d'acquisition de droits de vote double éventuels 44
1.6. L'ordre du jour 44
1.7. Composition 44
2. Le conseil de surveillance de Crédit du Maroc 44
2.1 Présentation du Conseil de Surveillance 44
2.2 Nombre minimum d'actions qui doivent être détenues par un membre du Conseil 46
2.3 Appréciation de la parité et de la qualité d'indépendance des membres du Conseil 46
2.4 Parcours des membres du Conseil 47
2.5 Comités spécialisés émanant du Conseil de Surveillance 53
2.5.1 Comité d'audit 53
2.5.2 Comité des Risques 55
2.5.3 Comité de Nomination et de Rémunération 56
2.6 Rémunération et autres avantages octroyés aux membres du Conseil de Surveillance 57
3.1. Le Directoire 58
3.2. Le Comité Exécutif 68

Section IV - Activité de Crédit du Maroc 73

1. Historique de Crédit du Maroc 74
2. Appartenance de Crédit du Maroc au groupe Holmarcom 77
2.1 Présentation de Holmarcom Finance Company 77
2.2 Présentation du Groupe Holmarcom 79
2.3 Renseignement sur le capital social de Holmarcom 79
2.4 Relations entre Crédit du Maroc et les entités du Groupe Holmarcom 82
3. Relations entre Crédit du Maroc et ses actionnaires 84

3.1. Conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2025 84
3.2. Conventions réglementées conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2025 84
3.3. Flux entre Crédit du Maroc et ses actionnaires (Crédit Agricole étant actionnaire à hauteur de 15 % jusqu'au 7 juin 2024) 85
4. Filiales de Crédit du Maroc 86
4.1. Organigramme au 31 décembre 2025 86
4.2. Activités des filiales 87
4.3. Conventions réglementées conclues entre Crédit du Maroc et ses filiales 103
5. Participations de Crédit du Maroc 114
5.1. Présentation des principales participations de Crédit du Maroc 114
5.2. Convention d'avance en compte courant d'associés entre Crédit du Maroc et Ecoparc Berrechid 116
6. Marché bancaire marocain 117
6.1. Cadre législatif et réglementaire 117
6.2. Règles prudentielles 123
6.3. Autorités de régulation et/ou de contrôle 124
6.4. Faits marquants du secteur 125
6.5. Activité du secteur bancaire 126
7. Activités de Crédit du Maroc 133
7.1. Réseau de distribution 133
7.2. Organisation 133
7.3. Analyse de la performance commerciale de Crédit du Maroc 139
7.4. Evolution des indicateurs d'exploitation de Crédit du Maroc 145

Section V - Informations Environnementales et sociales 156

1. Démarche RSE 157
1.1. Stratégie RSE de Crédit du Maroc 157
1.2. Responsabilité Sociétale 158
2. Engagement sociétal 158
2.1. Fondation Crédit du Maroc 158
2.2. Engagement envers les clients et fournisseurs 159
3. Engagement environnemental 159
3.1. Politique environnementale 159
3.2. Normes environnementales et sociales 160
3.3. Gestion des ressources 160
3.4. Financements verts 161
4. Capital humain 162
4.1 Politique des ressources humaines 162
4.2 Évolution des effectifs de Crédit du Maroc 165
4.3 Intéressement et participation du personnel 168

Section VI - Stratégie d'investissement et moyens techniques 169

1. Stratégie de développement 170
1.1. Investissement 171
1.2. Partenariats stratégiques 172
2.1. Systèmes d'Information (SI) 172

Section VII - Situation Financière de Crédit du Maroc – Comptes Consolidés IFRS 174

1. Indicateurs financiers consolidés de Crédit du Maroc 175
2. Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes 175
3. Principaux faits marquants 196
4. Évolution de la rentabilité du Groupe - Comptes consolidés IFRS 196
4.1. Périmètre de consolidation 196
4.2. Contribution des filiales au PNB et RNPG du Groupe au 31 décembre 2025 198
4.3. Analyse du compte de résultat consolidé 199
4.4. Analyse du bilan consolidé IFRS 215
4.5. Analyse des principaux indicateurs trimestriel du T1 2026 239

Section VIII - Perspectives 243

1. Principales orientations stratégiques de Crédit du Maroc 244
2. Prévisions chiffrées 245

Section IX - Faits Exceptionnels 246

1. Difficultés rencontrées et perspectives d'avenir 247
2. Situation de l'attestation de régularité fiscale 247

Section X - Litiges et Affaires contentieuses 248

Section XI - Facteurs de risques 250

1. Risque de marché 251
2. Gestion Actif - Passif 254
3. Risque de Crédit ou de Contrepartie 257
4. Risque de solvabilité 260
5. Risque concurrentiel 264
6. Risque opérationnel 264

Section XII - Annexes 268

Section I - ATTESTATIONS ET COORDONNÉES

1. Le Président du Directoire

1.1. Identité

Dénomination ou raison sociale	Crédit du Maroc
Représentant légal	M. Ali BENKIRANE
Fonction	Président du Directoire
Adresse	201, Boulevard d'Anfa, Casablanca - Maroc
Numéro de téléphone	+212 (0)5 22 47 74 25
Adresse électronique	ali.benkirane@cdm.ma

1.2. Attestation du Président du Directoire sur le document de référence relatif à l'exercice 2025 et au premier trimestre 2026

Le Président du Directoire de Crédit du Maroc atteste que les données du présent document de référence, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Crédit du Maroc. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Ali BENKIRANE

CREDIT DU MAROC

Président du Directoire

2. Les commissaires aux comptes

2.1 Identité des commissaires aux comptes de Crédit du Maroc

Dénomination ou raison sociale	Ernst & Young	Forvis Mazars	Fidaroc Grant Thornton
Représentant légal	Abdeslam BERRADA ALLAM	Taha FERDAOUS	Faïçal MEKOUAR
Fonction	Associé	Associé	Associé
Adresse	37, avenue Abdellatif Ben Kaddour, 20050 Casablanca	Avia Business Center, 4ème étage, boulevard Sidi Abdellah Cherif, 20000 Casablanca	7 boulevard Driss Slaoui 20160 Casablanca
Numéro de téléphone	+212 (0)5 22 95 79 00	+212 (0)5 22 42 34 23	+212 (0)5 22 54 48 00
Numéro de télécopieur	+212 (0)5 22 39 02 26	+212 (0)5 22 42 34 00	+212 (0)5 22 29 66 70
Adresse électronique	abdeslam.berrada@ma.ey.com	taha.ferdaous@mazars.ma	faiçal. mekouar@ma.gt.com
Date du 1er exercice soumis au contrôle	2023	2017	2026
Date de renouvellement du mandat	AGO du 27 avril 2026	AGO du 20 juin 2023	-
Date d'expiration du mandat	Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028	Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025	Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028

2.2 Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux états de synthèse sociaux et consolidés en normes IAS/IFRS du Crédit du Maroc pour les exercices clos au 31 décembre 2023, 2024, 2025 et aux trimestres clos au 31 mars 2025 et 31 mars 2026

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- les états de synthèse annuels sociaux de Crédit du Maroc au titre des exercices clos le 31 décembre 2023, le 31 décembre 2024 et le 31 décembres 2025 tels qu'audités par les soins des co-commissaires aux comptes Ernst & Young et Forvis Mazars ;
- les états de synthèse annuels consolidés selon les normes IAS/IFRS du groupe Crédit du Maroc au titre des exercices clos le 31 décembre 2023, le 31 décembre 2024 et le 31 décembres 2025 tels qu'audités par les soins des co-commissaires aux comptes Ernst & Young et Forvis Mazars ;

- la situation intermédiaire des comptes sociaux de Crédit du Maroc ayant fait l'objet d'un examen limité par les soins des co-commissaires aux comptes Ernst & Young et Forvis Mazars au titre du trimestre clos au 31/03/2025 et par nos soins au titre du trimestre clos au 31/03/2026 ;
- la situation intermédiaire des comptes consolidés en normes IFRS de Crédit du Maroc ayant fait l'objet d'un examen limité par les soins des co-commissaires aux comptes Ernst & Young et Forvis Mazars au titre du trimestre clos au 31/03/2025 et par nos soins au titre du trimestre clos au 31/03/2026 ;

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence avec les états de synthèse et les situations intermédiaires précités.

Les commissaires aux comptes

Abdeslam BERRADA ALLAM
Ernst & Young
Associé

Faïçal MEKOUAR
Fidaroc Grant Thornton
Associé

3. Le Conseiller financier

3.1 Identité du conseiller financier

Organisme conseil	Crédit du Maroc
Représentant	Ghislaine RAMMAOUI
Fonction	Directrice Advisory & Alternative Investment
Adresse	201, boulevard d'Anfa, Casablanca
Numéro de téléphone	+212 (0)5 22 49 50 22
Adresse électronique	ghislaine.rammaoui@cdm.ma

3.2 Attestation de l'organisme conseil sur le document de référence relatif à l'exercice 2025 et au premier trimestre 2026

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de Crédit du Maroc.

Le contenu de ce document de référence a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- les commentaires, analyses et statistiques de la Direction Générale de Crédit du Maroc notamment lors des due diligences effectuées auprès de celle-ci ;
- les rapports et statistiques du GPBM pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- les comptes sociaux et consolidés de Crédit du Maroc pour les exercices clos au 31 décembre 2023, 2024 et 2025 ;
- les rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de Crédit du Maroc en IFRS sur les exercices clos aux 31 décembre 2023, 2024 et 2025 ;
- les rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux de Crédit du Maroc sur les exercices clos aux 31 décembre 2023, 2024 et 2025 ;
- les rapports spéciaux des commissaires aux comptes de Crédit du Maroc relatifs aux conventions réglementées des exercices clos aux 31 décembre 2023, 2024 et 2025 ;
- les procès-verbaux des réunions du Directoire et du Conseil de Surveillance, des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de Crédit du Maroc relatifs aux trois derniers exercices et à l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement du présent document de référence ;
- les rapports annuels et rapports de gestion de Crédit du Maroc relatifs aux exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- le rapport sur la supervision bancaire de BAM relatif à l'exercice 2024.

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Crédit du Maroc. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

La direction Advisory and Alternative Investment fait partie de Crédit du Maroc. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Ghislaine RAMMAOUI

CREDIT DU MAROC

Directrice Advisory and Alternative Investment

4. Responsables de l'information et de la communication financière

Dénomination ou raison sociale	Crédit du Maroc
Responsable	Hanane LAALA
Fonction	Information financière
Adresse	201, boulevard d'Anfa, Casablanca
Numéro de téléphone	+212 (0)5 22 47 75 40
Adresse électronique	hanane.laala@cdm.ma

Dénomination ou raison sociale	Crédit du Maroc
Responsable	Myriam NASROLLAH
Fonction	Communication financière
Adresse	201, boulevard d'Anfa, Casablanca
Numéro de téléphone	+212(0)5 22 47 76 34
Adresse électronique	myriam.nasrollah@cdm.ma

5. Agences de Notation

Dénomination ou raison sociale	Moody's Middle East Ltd
Contact	Mik KABEYA – Assistant Vice Président Badis SHUBAILAT – Analyst
Adresse	Dubai International Financial Centre - Precinct Bldg 3, Level 3, Dubai - UAE
Numéro de téléphone	+971 4 237 9590 +971 4 237 9505
Adresse électronique	mik.kabeya@moodys.com Badis.Shubailat@moodys.com

Dénomination ou raison sociale	Capital Intelligence
Contact	Darren STUBING
Adresse	Oasis Complex, Block E, Gladstone Street, PO Box 53585- CY 3303 Limassol - Chypre
Numéro de téléphone	+357 2 534 2300
Adresse électronique	capital@ciratings.com darren.stubing@ciratings.com

Section II - PRÉSENTATION DE CRÉDIT DU MAROC

1. Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	Crédit du Maroc
Siège social	201, boulevard d'Anfa, Casablanca
Numéro de téléphone et de télécopie	Téléphone : +212 (0)5 22 47 70 00 Télécopie : +212 (0)5 22 27 71 27
Site web	www.creditdumaroc.ma
Forme juridique	Crédit du Maroc est une Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance.
Date de création	10.04.1963
Durée de vie	99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce.
Numéro de registre du commerce	La Société est immatriculée au registre du commerce de Casablanca sous le numéro RC 28717 du registre analytique.
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre.
Consultation des documents juridiques	Les documents juridiques de la Société et notamment les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social de la Société.
Objet social **(Article 3 des statuts)**	La Société a pour objet d'effectuer, en conformité avec la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, avec la loi n°15-95 formant Code de Commerce et avec toutes lois existantes ou à venir touchant directement ou indirectement son activité, toutes les opérations de banque et de banque participative et principalement la réception de fonds du public en ce compris les dépôts d'investissement, la distribution de toutes sortes de crédit, la mise à la disposition de la clientèle de tous les moyens de paiement ou leur gestion et le financement de la clientèle à travers les produits Mourabaha, Moudaraba, Ijara, Moucharaka, Salam, Istina'a ou par tout autre produit ayant reçu un avis conforme du Conseil Supérieur des Oulémas. Elle pourra également effectuer : ▪ toutes opérations de change, de commerce extérieur et de gestion de patrimoine ; ▪ le conseil et la gestion en matière financière, et en valeurs mobilières ; ▪ la prise de participation dans les entreprises existantes ou en formation tant au Maroc qu'à l'étranger. Pour les besoins de ses activités, elle pourra : ▪ acquérir, louer, équiper et exploiter tous locaux, bâtiments et fonds de commerce, tant au Maroc qu'à l'étranger ; ▪ acquérir ou louer tous équipements, matériels et véhicules ; ▪ créer toute agence ou filiale, tant au Maroc qu'à l'étranger. Et d'une manière générale, effectuer, dans les limites fixées par les lois et règlements applicables aux banques, directement ou indirectement, toutes opérations financières, mobilières, immobilières, commerciales ou autres, susceptibles de favoriser son développement.

Capital social au 31/12/2025	Le capital social de Crédit du Maroc est de 1.088.121.400 dirhams composé de 10.881.214 actions d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune.
Textes législatifs et réglementaires applicables à l'émetteur	Textes régissant la forme juridique de Crédit du Maroc : ▪ la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée. Textes régissant l'activité de Crédit du Maroc : ▪ la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire). Textes régissant le recours de Crédit du Maroc à l'appel public à l'épargne et la cotation de ses actions : ▪ le règlement général de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2169-16 du 14 juillet 2016 ; ▪ les circulaires de l'AMMC ; ▪ la loi n°19-14 relative à la bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier ; ▪ la loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs, modifié et complété par la loi n°43-02 ; ▪ la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée par la loi 46-06 ; ▪ le règlement général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019 ; ▪ le règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°1961-01 du 30 octobre 2001 et l'arrêté 77-05 du 17 mars 2005 ; ▪ la loi n°43-12 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ; ▪ la loi n°44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne. Textes régissant le recours de Crédit du Maroc à l'émission des certificats de dépôt : ▪ la loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables, telle que modifiée et complétée et l'arrêté du Ministère des Finances et des Investissements Extérieurs n°2560-95 du 9 octobre 1995 relatif aux titres de créances négociables tel que modifié et complété, et la circulaire de Bank Al-Maghrib n°2/G/96 du 30 janvier 1996 relative aux certificats de dépôt et son modificatif.
Tribunal compétent en cas de litige	Tribunal de Commerce de Casablanca
Régime fiscal	En tant qu'établissement de crédit, Crédit du Maroc est soumis à la TVA au taux de 10 %, et à l'impôt sur les sociétés dont le taux a augmenté progressivement pour atteindre 40 % en 2026. La Banque est régie par la législation commerciale et fiscale de droit commun.

Source : Crédit du Maroc

2. Renseignements sur le capital social de Crédit du Maroc

2.1 Composition du capital

Au 31 décembre 2025, le capital social de Crédit du Maroc s'établit à 1.088.121.400 dirhams, entièrement libéré. Il se compose de 10.881.214 actions d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune.

2.2 Historique du capital

Aucune opération ayant un impact sur le capital social de Crédit du Maroc n'a été enregistrée au cours des cinq derniers exercices.

2.2.1. Evolution de la structure de l'actionnariat

L'évolution de l'actionnariat de Crédit du Maroc sur les 5 dernières années se présente comme suit :

Actionnaires*	2021		2022		2023		2024		2025	
	NB** d'actions	% capital et droits de vote	NB** d'actions	% capital et droits de vote	NB** d'actions	% capital et droits de vote	NB** d'actions	% capital et droits de vote	NB** d'actions	% capital et droits de vote
HFC	-	-	5 538 538	50,90 %	5 539 363	50,91 %	5 941 968	54,61 %	5 941 968	54,61 %
Groupe Crédit Agricole	8 563 464	78,70 %	1 632 182	15,00 %	1 632 182	15,00 %	-	-	-	-
Atlanta Sanad	-	-	1 392 744	12,80 %	1 392 744	12,80 %	1 201 744	11,04 %	1 201 744	11,04 %
Wafa Assurance	1 168 523	10,74 %	1 168 523	10,74 %	1 168 523	10,74 %	1 168 523	10,74 %	1 168 523	10,74 %
Divers	1 149 227	10,56 %	1 149 227	10,56 %	1 148 402	10,55 %	2 568 979	23,61 %	2 568 979	23,61 %
Total	**10 881 214**	**100 %**	**10 881 214**	**100 %**	**10 881 214**	**100 %**	**10 881 214**	**100 %**	**10 881 214**	**100 %**

Source : Crédit du Maroc

** A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement 5 % ou plus du capital*

***La valeur nominale des actions est de 100 MAD. Ces actions sont entièrement libérées. Chaque action détenue confère à son propriétaire un droit de vote simple.*

Jusqu'en 2021, le groupe Crédit Agricole S.A détenait directement le bloc majoritaire de Crédit du Maroc (8.563.464 actions).

Le 26 avril 2022, Crédit Agricole, Holmarcom Finance Company (HFC) et AtlantaSanad ont conclu un contrat de cession d'actions (le Contrat de Cession d'Actions) portant sur l'acquisition - en deux temps - par HFC et AtlantaSanad, de l'intégralité des actions détenues par Crédit Agricole dans Crédit du Maroc, soit 8.563.464 actions représentant 78,7 % du capital social et des droits de vote de Crédit du Maroc (l'**Acquisition**).

L'Acquisition a porté dans un premier temps sur 63,7 % du capital social et de droits de vote de Crédit du Maroc (la **Première Acquisition)** selon la répartition suivante :

- 5.538.538 actions par HFC, soit environ 50,9 % du capital social de Crédit du Maroc ;
- 1.392.744 actions par AtlantaSanad, soit 12,8 % du capital social de Crédit du Maroc.

L'acquisition de ce premier bloc est intervenue le 6 décembre 2022 (date d'exécution en bourse des ordres d'achat et de vente relatifs à la Première Acquisition).

Le 7 juin 2024, le Groupe Holmarcom, via HFC finalise, conformément aux termes du Contrat de Cession d'Actions, l'acquisition de la tranche résiduelle détenue par Crédit Agricole S.A. dans Crédit du Maroc, portant sur 1.632.182 actions, soit 15 % du capital et des droits de vote de Crédit du Maroc (la **Seconde Acquisition**). Cette acquisition a été réalisée à l'issue notamment de la levée de l'ensemble des conditions suspensives réglementaires.

A l'issue de la Première Acquisition et de la Seconde Acquisition, le bloc majoritaire devient le groupe Holmarcom, directement ou indirectement à travers HFC (7.171.545 actions) et AtlantaSanad (1.392.744 actions).

Ensuite, en octobre 2024, HFC réalise une offre de vente au public (OVP) portant sur 11,3 % du capital et des droits de vote de Crédit du Maroc au profit du public pour un montant global de 1.032.640.350 dirhams.

2.2.2. Offre publique d'achat obligatoire

Suite à l'exécution en bourse des ordres d'achat relatifs à la Première Acquisition transmis par HFC et AtlantaSanad le 6 décembre 2022, le seuil de 40 % du capital social et des droits de vote a été franchi à la hausse. HFC et AtlantaSanad agissant de concert au sens de l'article 10 de la Loi 26-03 ont alors déposé auprès de l'AMMC, le 9 décembre 2022 une offre publique d'achat sur les actions Crédit du Maroc (l'**Offre**).

Cette Offre visait l'acquisition des actions Crédit du Maroc non détenues par HFC, AtlantaSanad, Crédit Agricole S.A. et Wafa Assurance dans la mesure où Crédit Agricole S.A. et Wafa Assurance ont renoncé à apporter leurs actions Crédit du Maroc.

Par conséquent, le nombre de titres visé par l'Offre s'est établi à 1.149.227 actions, correspondant au flottant en bourse et représentant environ 10,56 % du capital et des droits de vote de la Banque pour un prix de 502 MAD par action, soit un montant total maximum de 576.911.954 MAD.

Le tableau ci-dessous présente l'actionnariat de Crédit du Maroc avant et après l'Offre suivant les résultats publiés par la Bourse de Casablanca :

Actionnaires	Avant l'Offre		Après l'Offre	
	Nombre d'actions*	% du capital social et des droits de vote	Nombre d'actions*	% du capital social et des droits de vote
Holmarcom Finance Company	5 538 538	50,90 %	5 539 363	50,91 %
Groupe Crédit Agricole SA	1 632 182	15,00 %	1 632 182	15,00 %
AtlantaSanad	1 392 744	12,80 %	1 392 744	12,80 %
Wafa Assurance	1 168 523	10,74 %	1 168 523	10,74 %
Divers actionnaires	1 149 227	10,56 %	1 148 402	10,55 %
Total	**10 881 214**	**100 %**	**10 881 214**	**100 %**

Source : Crédit du Maroc

** La valeur nominale des actions est de 100 MAD. Ces actions sont entièrement libérées.*

2.2.3. Offre de vente au public

En octobre 2024, HFC a procédé, à la cession au public et aux salariés éligibles du groupe Crédit du Maroc de 1.229.577 actions (représentant 11,3 % du capital et des droits de vote de CDM). Le prix de cession par action était de 850 dirhams (hors décote spécifique accordée aux salariés éligibles de la Banque), soit un montant global de l'opération de 1.032.640.350 dirhams.

L'Opération a permis la réalisation des principaux objectifs suivants :

- accroître le flottant en bourse de Crédit de Maroc, pour s'inscrire dans les meilleurs standards des banques cotées à la Bourse de Casablanca et pour accompagner l'intérêt croissant des investisseurs ;
- faire bénéficier les actionnaires historiques et les nouveaux actionnaires de la dynamique de développement dans laquelle s'inscrit la Banque suite au changement de son actionnaire de référence ;
- libérer des capacités additionnelles pour poursuivre le plan de développement de HFC et soutenir le développement de ses filiales ;
- associer l'ensemble des collaborateurs du Crédit du Maroc et de ses filiales au développement et à la performance économique de la Banque.

L'OVP a connu un grand succès, avec un taux de sursouscription qui avoisine les 18 fois. Cette opération a permis de renforcer la confiance des investisseurs dans le modèle de croissance de la Banque, et de porter le flottant de la Banque de 11 % à 23,61 %, s'alignant ainsi sur les meilleures pratiques du marché.

La participation du groupe Holmarcom, via HFC et AtlantaSanad, a alors été ramenée à 67,4 % du capital et des droits de vote de Crédit du Maroc.

2.2.4. Actionnariat actuel de CDM

Au 31 décembre 2025, le capital social de Crédit du Maroc s'établit à 1.088.121.400 dirhams, entièrement libéré. Il se compose de 10.881.214 actions nominatives de 100 dirhams chacune, toutes de même catégorie, et réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% de capital et des droits de vote
Holmarcom Finance Company	5 941 968	54,61 %
AtlantaSanad	1 201 744	11,04 %
Wafa Assurance	1 168 523	10,74 %
Divers actionnaires[1]	2 568 979	23,61 %
Total	**10 881 214**	**100,00 %**

Source : Crédit du Maroc

2.2.5. Présentation des actionnaires détenant plus de 5 % du capital

✓ ***Holmarcom Finance Company (HFC)***

Holmarcom Finance Company porte l'ensemble des activités du Groupe Holmarcom dans le secteur financier et est en charge de leur pilotage et de leur développement.

HFC opère dans les secteurs de l'assurance et de la banque, ainsi que dans les services financiers spécialisés.

Principaux indicateurs de HFC

En millions de MAD	30/09/2025
Résultat net	515
Capitaux Propres	4 246
Total Bilan	**6 279**

Source : Comptes sociaux Holmarcom Finance Company - Exercice social du 1er octobre au 30 septembre

[1] *Flottant en bourse.*

Au 31 décembre 2025, la structure d'actionnariat de HFC se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Holmarcom SA	18 680 360	81,38 %	81,38 %
IFC	4 272 871	18,62 %	18,62 %
Total	**22 953 231**	**100,00 %**	**100,00 %**

Source : Holmarcom Finance Company

✓ ***AtlantaSanad***

Issue de la fusion des compagnies historiques du Groupe Holmarcom en 2020, AtlantaSanad opère sur les deux branches de l'assurance, à savoir l'assurance non-vie et l'assurance vie. Cotée à la Bourse de Casablanca, la compagnie bénéficie d'une longue expérience auprès des particuliers, professionnels et entreprises.

AtlantaSanad dispose d'un large réseau de distribution à travers le Maroc assurant la commercialisation de ses produits en s'appuyant sur un réseau propre de 363 points de vente, dont 273 agents généraux et 90 bureaux directs, ainsi que sur des partenariats bancassurance pour la commercialisation des produits d'assurance vie.

La compagnie est affiliée au réseau panafricain Globus et le représente exclusivement au Maroc.

Principaux indicateurs d'AtlantaSanad

En millions de MAD	2025
Capitaux propres part Groupe	2 482
Chiffre d'affaires	6 049
Résultat technique	536
Résultat net	**468**

Source : Comptes consolidés d'AtlantaSanad

Au 31 décembre 2025, la structure d'actionnariat d'AtlantaSanad se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Holmarcom Insurance Activities	33 710 586	55,92 %	55,92 %
Holmarcom SA	3 140 775	5,21 %	5,21 %
CIH	6 028 360	10,00 %	10,00 %
CDG	5 787 225	9,60 %	9,60 %
Divers actionnaires	11 206 720	18,59 %	18,59 %
Famille Bensalah	409 928	0,68 %	0,68 %
Total	**60 283 595**	**100,00 %**	**100,00 %**

✓ ***Wafa Assurance***

Wafa Assurance est une compagnie d'assurance marocaine qui est née en 1989 de la fusion entre la Société Nouvelle d'Assurances (SNA) et le groupe Wafabank.

Elle est, aujourd'hui, adossée au groupe Attijariwafa Bank. Wafa Assurance est une filiale spécialisée dans les métiers de l'assurance dommages et vie.

Principaux indicateurs de Wafa Assurance

En millions de MAD	2025
Capitaux propres part du groupe	14 960
Chiffre d'affaires	15 226
RNPG	**1 026**

Source : Rapport financier 2025 Wafa Assurance – Comptes consolidés

Au 31 décembre 2025, la structure d'actionnariat de Wafa Assurance se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Omnium de Gestion Marocain	2 775 150	79,29 %	79,29 %
Divers actionnaires	724 850	20,71 %	20,71 %
Total	**3 500 000**	**100,00 %**	**100,00 %**

2.2.6. Pactes d'actionnaires

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte liant les actionnaires.

2.2.7. Déclarations de franchissement de seuil

Les sociétés cotées en Bourse sont soumises à l'application des seuils tels que définis par la législation et la réglementation.

Les actionnaires de Crédit du Maroc sont soumis à ces obligations légales et réglementaires.

Le 7 juin 2024, Holmarcom Finance Company a acquis sur le marché de blocs 1.632.182 actions Crédit du Maroc au cours unitaire de 587 dirhams, soit 15 % du capital et des droits de vote de la Société, franchissant à la hausse le seuil de participation de 66,66 % dans le capital de la Société.

Suite à cette opération, Holmarcom Finance Company a déclaré détenir 78,73 % du capital et des droits de vote de Crédit du Maroc :

- directement 7.171.545 actions Crédit du Maroc, soit 65,91 % du capital de ladite Société,
- et indirectement 1.394.744 actions Crédit du Maroc à travers AtlantaSanad.

Le 7 juin 2024, Crédit Agricole SA a cédé sur le marché de blocs 1.632.182 actions Crédit du Maroc au cours unitaire de 587 dirhams, franchissant ainsi directement à la baisse les seuils de participation de 10 % et 5 % dans le capital de ladite Société.

Le 6 décembre 2022, Holmarcom Finance Company a acquis sur le marché de bloc, 5.538.538 actions CDM au cours unitaire de 545,20 dirhams, soit 50,91 % du capital et des droits de vote de la Société, franchissant directement à la hausse les seuils de participation de 5 %, 10 %, 20 %, 33,33 % et 50 % dans le capital de la Société.

Le 6 décembre 2022, AtlantaSanad a acquis sur le marché de bloc, 1.392.744 actions CDM au cours unitaire de 545,20 dirhams, soit 12,8 % du capital et des droits de vote de la Société, franchissant directement à la hausse les seuils de participation de 5 % et 10 % dans le capital de la Société.

Le 6 décembre 2022, Crédit Agricole SA a cédé sur le marché de bloc 6.931.282 actions CDM au cours unitaire de 545,2 dirhams, franchissant directement à la baisse les seuils de participation de 66,66 %, 50 %, 33,33 % et 20 % dans le capital de ladite Société.

Suite à cette opération, Crédit Agricole SA a déclaré détenir directement 1.632.182 actions CDM, soit 15 % du capital et des droits de vote de la Société.

Suite à ces opérations réalisées en décembre 2022, HFC a déclaré détenir 63,7 % du capital et des droits de vote de Crédit du Maroc :

- directement 5.538.538 actions, soit 50,9 % du capital de ladite Société,
- et indirectement 1.392.744 actions à travers AtlantaSanad.

Le tableau suivant résume les déclarations de franchissement de seuils sur le titre CDM sur les cinq dernières années :

Date du franchissement de seuil	Déclarant	Quantité	Cours	Marché	Seuil franchi	Sens	Intention du déclarant
07/06/2024	HFC	1 632 182	587	Marché de blocs	66,66 %	Hausse	Arrêter ses achats sur la valeur
07/06/2024	Crédit Agricole S.A	1 632 182	587	Marché de blocs	5 %	Baisse	-
06/12/2022	Crédit Agricole S.A	6 931 282	545,2	Marché de blocs	20 %	Baisse	-
06/12/2022	AtlantaSanad	1 392 744	545,2	Marché de blocs	10 %	Hausse	Arrêter ses achats sur la valeur concernée
06/12/2022	HFC	5 538 538	545,2	Marché de blocs	50 %	Hausse	Poursuivre ses achats sur la valeur dans le cadre de la Seconde Acquisition

Source : Bourse de Casablanca

2.2.8. Capital potentiel de Crédit du Maroc

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 27 avril 2026 a décidé la réalisation d'une augmentation du capital social de Crédit du Maroc à hauteur d'un montant maximum de sept cents millions de dirhams (700.000.000 MAD), prime d'émission comprise, réservée aux détenteurs des droits préférentiels de souscription par des apports en numéraire.

La structure de l'actionnariat de Crédit du Maroc avant et après l'opération d'augmentation de capital, dans l'hypothèse où l'ensemble des actionnaires actuels de Crédit du Maroc participent à l'Opération à titre irréductible se présente comme suit :

Actionnaires	Situation avant l'Opération		Situation post-Opération	
	Nombre d'actions détenues	% du capital et des droits de votes	Nombre d'actions détenues	% du capital et des droits de votes
HFC	5 941 968	54,61 %	6 348 952	54,61 %
AtlantaSanad	1 199 015	11,02 %	1 281 139	11,02 %
Wafa Assurance	1 168 523	10,74 %	1 248 559	10,74 %
Flottant	2 571 708	23,63 %	2 747 849	23,63 %
Total	**10 881 214**	**100,00 %**	**11 626 499**	**100,00 %**

Source : Crédit du Maroc

2.2.9. Négociabilité des titres de capital

Les actions CDM sont cotées à la Bourse de Casablanca et sont librement cessibles ou transmissibles. Il n'existe dès lors aucune restriction en matière de négociabilité visant les actions CDM conformément aux dispositions légales en vigueur.

L'action Crédit du Maroc est cotée sous le ticker « CDM ». Ses caractéristiques sont résumées dans le tableau suivant :

Date de cotation des actions	3 mai 1976
Libellé	CDM
Ticker	CDM
Code valeur	MA0000010381
Compartiment	Premier (marché principal)
Secteur	Banques

Source : Crédit du Maroc

L'action CDM a évolué comme suit sur la période 2023 – mars 2026 :

Evolution du cours de l'action CDM

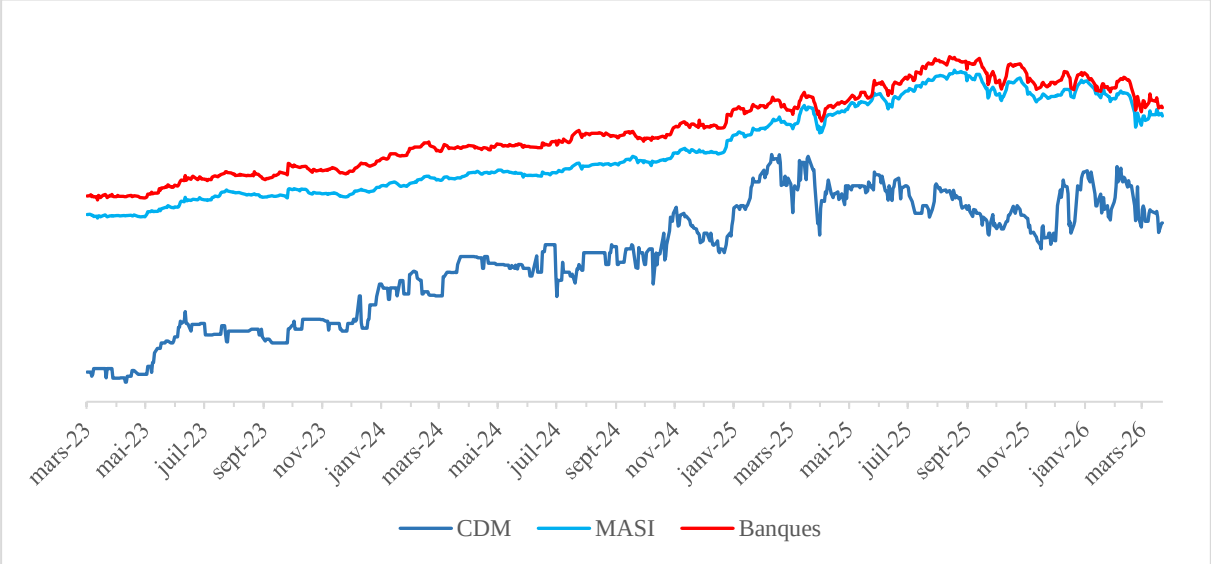

Source : Bourse des Valeurs de Casablanca

- **Période de janvier à fin décembre 2023 :** Crédit du Maroc est sur une bonne performance sur la période concernée et affiche un cours de l'action en progression au vu des performances financières enregistrées et de l'amélioration des conditions économiques générales qui contribuent à créer un environnement favorable pour les activités bancaires.
- **Période de janvier à fin décembre 2024** : L'action CDM a amorcé une reprise progressive après une période de stabilité, avec une tendance haussière marquée à partir du second semestre. Cette dynamique positive s'inscrit dans un contexte de redressement général du marché, porté notamment par une amélioration des anticipations sur le secteur bancaire.
- **Période de janvier à fin décembre 2025 :** L'action CDM a maintenu sa tendance haussière, soutenue par des indicateurs de rentabilité solides et un intérêt marqué des investisseurs. Le cours de l'action a enregistré un plus-haut historique à 1.180 MAD lors de la séance du 18 février 2025, avant de s'échanger dans une fourchette annuelle dont le cours le plus bas a atteint 940 MAD. L'action a achevé l'exercice au 31 décembre 2025 sur une valeur de 1.039 MAD, portée par un volume transactionnel massif de 201.337 KMAD enregistré lors de la séance du 29 décembre.
- **Période de janvier à mars 2026 :** Le cours de l'action CDM a fluctué entre 981 MAD et 1.149 MAD au cours du premier trimestre 2026, affichant une stabilité en ligne avec sa performance de fin 2025.
  Au 31 mars 2026, le cours de l'action CDM s'établissait à 1.006 MAD.

Evolution de l'indice de référence (MASI) au cours de l'exercice 2025

L'année 2025 a été marquée par une bonne dynamique pour le marché boursier, le MASI clôturant l'exercice sur une progression majeure de 27,57 % pour s'établir à 18.846 points. Cette performance a été portée par un premier trimestre record (+20,19 %) et une capitalisation boursière globale ayant franchi le cap historique des 1.040 milliards de dirhams au 31 décembre.

Suspension de cotation

La valeur CDM a fait l'objet d'une suspension entre le 10 décembre 2022 et 19 janvier 2023 suite au dépôt du projet d'Offre et conformément aux dispositions de l'article 30 de la Loi 26-03.

Evolution du cours et des volumes de transactions du titre CDM

Les cours enregistrés ainsi que le volume de transactions sur le marché central des titres Crédit du Maroc se présentent comme suit :

		Cours le plus bas (MAD)	Cours le plus haut (MAD)	Volume moyen de transactions (KMAD)	Volume des transactions (KMAD)
Période d'observation annuelle	du 01/01/23 au 31/12/23	510	820	712	168 689
	du 01/01/24 au 31/12/24	797	1 046	3 358	826 162
	du 01/01/25 au 31/12/25	940	1 180	6 879	1 836 709
Période d'observation trimestrielle	Trimestre 1 - 2025	950	1 180	10 047	612 875
	Trimestre 2 - 2025	975	1 141	6 454	393 720
	Trimestre 3 - 2025	1 000	1 105	3 936	240 101
	Trimestre 4 - 2025	940	1 115	7 266	465 009
Période d'observation mensuelle	Octobre 2025	975	1 050	3 950	90 840
	Novembre 2025	940	1 040	2 275	40 953
	Décembre 2025	951	1 115	14 488	333 217
	Janvier 2026	1 031	1 139	6 250	125 005
	Février 2026	1 013	1 149	6 680	133 591
	Mars 2026	981	1 098	2 617	52 347

Source : Crédit du Maroc – Bourse de Casablanca

2.2.10. Politique de distribution de dividendes

Conformément aux articles 29 et 30 des statuts, les produits de l'exercice, déduction faite des charges de la période, de tous amortissements et de toutes provisions, constituent le résultat net de l'exercice.

En cas de résultat positif, le bénéfice net ainsi dégagé, diminué le cas échéant des pertes nettes antérieures, fait l'objet d'un prélèvement de 5 % pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint un montant égal au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, le fonds de réserve légale descend en-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, après dotation à la réserve légale et affectation des résultats nets antérieurs reportés. Sur ce bénéfice, l'assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau, le tout dans la proportion qu'elle détermine. Le solde, s'il en existe, est attribué aux actionnaires sous forme de dividendes.

Dans les limites de la loi, l'assemblée générale peut décider, à titre exceptionnel, la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves facultatives dont elle a la disposition.

Les modalités de mise en paiement des dividendes votées par l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) sont fixées par elle-même ou à défaut par le Directoire. Cette mise en paiement doit avoir lieu dans un délai maximum de 9 mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du tribunal statuant en référé à la demande du Directoire.

Lorsque la Société détient ses propres actions, leur droit au dividende est supprimé.

Les dividendes non encaissés sont prescrits au profit de la Société au bout de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement.

Les sommes non perçues et non prescrites constituent une créance des ayants droit ne portant pas intérêt à l'encontre de la Société, à moins qu'elles ne soient transformées en prêt, à des conditions déterminées d'un commun accord.

Si les actions sont grevées d'un usufruit, les dividendes sont dus à l'usufruitier ; toutefois, le produit de la distribution de réserves, hors le report à nouveau, est attribué au propriétaire.

Les dividendes distribués par Crédit du Maroc sont servis suite à une décision des actionnaires.

Plus globalement, la politique de distribution de dividendes sur les dernières années tient compte de la nécessité de renforcer les fonds propres de la Banque et de se donner les moyens de financer le plan de développement ambitieux prévu pour les années à venir.

Le renforcement des fonds propres viendra en effet soutenir la croissance des encours mais aussi, sécuriser l'évolution des investissements et faire face aux nouvelles exigences réglementaires.

Dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices

Au titre de la période 2023 – 2025, Crédit du Maroc a procédé à des distributions de dividendes telles que détaillées dans le tableau ci-dessous :

En MAD	2023	2024	2025
Résultat net social	532 791 157	698 435 655	804 450 976
Dividendes bruts de n distribués en n+1	372 137 519	453 746 624	522 298 272
Nombre d'actions	10 881 214	10 881 214	10 881 214
Résultat net par action	49,0	64,2	73,9
Dividende par action	34,2	41,7	48,0
Taux de distribution*	70 %	65 %	65 %

** Taux de distribution : dividende par action / résultat net par action*

L'AGO tenue en date du 13 juin 2024 a décidé de la mise en paiement, en numéraire, du dividende de l'exercice 2023 d'un montant global de 372.137.518,8 MAD, soit un dividende unitaire de 34,20 dirhams par action. Ce dividende a été prélevé sur le résultat social de l'exercice 2023 qui s'élève à 532.791.157,88 dirhams augmenté du report à nouveau de 1.603.139.197,7 MAD. En conséquence de cette affectation, le taux de distribution du résultat 2023 est ainsi de 69,85 %.

L'AGO tenue en date du 17 juin 2025 a décidé la distribution d'un montant global de 453.746.623,8 dirhams au titre de l'exercice 2024, soit un dividende de 41,7 dirhams par action. En conséquence de cette affectation, le taux de distribution du résultat 2024 est de 64,97 %.

L'AGO tenue en date du 27 avril 2026 a décidé la distribution d'un montant global de 522.298.272,0 dirhams au titre de l'exercice 2025, soit un dividende de 48 dirhams par action, dont la mise en paiement interviendra à compter du 15 juin 2026. En conséquence de cette affectation, le taux de distribution du résultat serait de 65 %.

2.3 Endettement

2.3.1. Endettement privé

2.3.1.1. Certificats de dépôt émis par Crédit du Maroc

Les certificats de dépôt sont des titres de créances négociables émis par Crédit du Maroc dans le cadre d'un programme d'émission de certificats de dépôt plafonné à 9 milliards de dirhams.

Les certificats de dépôt d'une valeur nominale unitaire de 100.000 dirhams[2] sont émis sur une durée allant de 10 jours à 7 ans, avec un remboursement du principal in fine, et un paiement des intérêts (i) à l'échéance pour les maturités inférieures ou égales à un an, et (ii) annuellement à la date d'anniversaire de la date de jouissance pour les maturités supérieures à un an.

Caractéristiques des certificats de dépôt	
Plafond du programme	9 000 000 000 MAD
Montant de l'encours au 30/04/2026 (hors intérêts courus)	3 100 000 000 MAD
Valeur nominale unitaire	100 000 MAD
Nombre de titres restant au 30/04/2026	31 000

Source : Crédit du Maroc

A fin avril 2026, l'encours des émissions de certificats de dépôt de Crédit du Maroc ressort à 3.100 MMAD.

L'état des encours des certificats de dépôt émis par Crédit du Maroc se présente comme suit :

Caractéristiques des émissions de certificats de dépôt en cours au 30 avril 2026

Code ISIN	Date d'émission	NB de titres	Taux facial	Prime de risque	Nature du taux	Durée	Mode de rembour-sement	Échéance	Montant émis (KMAD)
MA000 1530981	31/07/2025	11 000,00	2,51 %	30 pbs	fixe	2 ans	in fine	31/07/2027	1 100 000
MA000 1531088	29/08/2025	5 000,00	2,45 %	25 pbs	fixe	52 semaines	in fine	31/08/2026	500 000
MA000 1531773	30/04/2026	7 500,00	2,53 %	25 pbs	fixe	52 semaines	in fine	29/04/2027	750 000
MA000 1531781	30/04/2026	7 500,00	2,61 %	27 pbs	fixe	18 mois	in fine	29/10/2027	750 000
Total des émissions au 30/04/2026									**3 100 000**

Source : Crédit du Maroc

Toutes les émissions ont une valeur nominale de 100.000 dirhams. La date d'émission est la même que la date de jouissance.

[2] *En application de l'article 9 de la loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables et de l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du tourisme du 10 juillet 2001 relatif à certains titres de créances négociables, le montant unitaire des certificats de dépôt est fixé à 100 000 MAD.*

L'encours des certificats de dépôt a évolué, sur les 3 dernières années, comme suit :

Montants en MMAD	2023	2024	2025
Certificats de dépôt émis*	3 424	3 180	2 120

Source : Crédit du Maroc

**Intérêts inclus*

Au 31 décembre 2025, l'encours s'élève à 2.120 MMAD, en baisse de 1.060 MMAD par rapport à décembre 2024. Toutes les émissions sont à taux fixes et non structurés.

A noter que Crédit du Maroc n'a pas effectué de rachat de ses certificats de dépôt sur la période concernée.

2.3.1.2. Emprunts subordonnés émis par Crédit du Maroc

En décembre 2016, Crédit du Maroc a émis un emprunt obligataire subordonné pour un montant global plafonné à 500 MMAD en proposant deux tranches cotées à la Bourse de Casablanca et deux tranches non cotées.

En décembre 2018, Crédit du Maroc a émis une dette subordonnée pour un montant global de 750 MMAD. Cette opération a été structurée en quatre tranches ayant une maturité de 10 ans. Les souscriptions retenues dans le cadre de cette opération ont porté sur deux tranches, cotée et non cotée, à taux fixe (4,05 %).

En novembre 2020, Crédit du Maroc a mis en place un emprunt perpétuel auprès de ses deux principaux actionnaires, Crédit Agricole S.A et Wafa Assurance, en réutilisation des dividendes perçus et à raison de 136,1 MMAD et 21,7 MMAD respectivement (qualifié en fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1). Suite à la notification de Bank Al-Maghrib en 2021, cette dette pouvait être remboursée dans un délai de 5 ans moyennant le respect d'un préavis de 30 jours ouvrés accordé aux prêteurs.

En juillet 2023, Crédit du Maroc a émis un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons. Le montant global de cette opération s'est élevé à 500 MMAD. Les souscriptions retenues dans le cadre de cette opération ont porté sur deux tranches non cotées, dont une à taux révisable chaque 10 ans (4,21 %) et une révisable annuellement.

Au 31 décembre 2024, l'encours global de la dette subordonnée s'élevait à 2.424 MMAD, en hausse de 26,8 %. Cet encours résulte de l'émission, en décembre 2024, d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons sur le marché financier marocain. Le montant global de cette opération s'est élevé à 500 MMAD réparti en deux tranches non cotées, dont une première tranche à taux révisable chaque 10 ans (5,57 %) et une deuxième tranche révisable annuellement.

En octobre 2025, Crédit du Maroc a émis un emprunt obligataire subordonné pour un montant global plafonné à 1.000 MMAD en proposant une tranche non cotée sur 10 ans, à taux fixe de 3,55 %.

Au 31 décembre 2025, l'encours des emprunts subordonnés de Crédit du Maroc s'élève à 3.429 MMAD, en hausse de 41 %. Son évolution depuis 2023 se présente comme suit :

Evolution de l'encours des dettes subordonnées sur les trois derniers exercices

Montants en MMAD	2023	2024	2025
Dettes subordonnées*	1 924	2 424	3 429

Source : Crédit du Maroc

**dont près de 160 MMAD d'emprunts perpétuels contractés auprès de Crédit Agricole S.A et Wafa Assurance.*

L'état des émissions obligataires émis et non échus se présente comme suit :

Encours des emprunts obligataires subordonnés émis au 30 avril 2026

Code ISIN	Date d'émission/ jouissance	Montant en KMAD	Tranche en KMAD	Cotation de la tranche	NB de titres	Taux d'intérêt en vigueur	Prime de risque	Nature du taux	Maturité	Remboursement	Date d'échéance
MA000 0021784	21/12/2016	500 000	55 000	Cotée	550	3,93 %	90 pbs	Fixe	10 ans	in fine	21/12/2026
MA000 0093007			445 000	Non cotée	4 450	3,19 % (1)	85 pbs	Révisable annuellement			
MA000 0021917	17/12/2018	750 000	197 500	Cotée	1 975	4,05 %	70 pbs	Fixe	10 ans	in fine	17/12/2028
MA000 0093858			552 500	Non cotée	5 525	4,05 %	70 pbs	Fixe			
MA000 0097354	27/10/2025	1 000 000	1 000 000	Non cotée	100	3,55 %	70 pbs	Fixe	10 ans	in fine	27/10/2035
Total en KMAD au 30/04/2026		**2 250 000**	**2 250 000**								

Source : Crédit du Maroc

(1) Taux révisé le 21/12 de chaque année pour les émissions à taux variables.

Encours des emprunts obligataires subordonnés perpétuels émis au 30 avril 2026

Code ISIN	Date d'émission/ jouissance	Montant en KMAD	NB de titres	Taux d'intérêt en vigueur	Prime de risque	Nature du taux	Maturité
MA000 0185415	14/12/2020	21 752	1	4,58 %(2)	215 pbs	Révisable	Indéterminée
MA000 0095820	20/07/2023	500 000	5 000	4,33 %(3)	215 pbs	Révisable	Indéterminée
MA000 0096398	06/12/2024	500 000	5 000	4,38 %(4)	205 pbs	Révisable	Indéterminée
Total en KMAD au 30/04/2026		**1 021 752**					

Source : Crédit du Maroc

(2) Taux révisé le 15/11 de chaque année pour les émissions à taux variables.
(3) Taux révisé le 19/07 de chaque année pour es émissions à taux variables.
(4) Taux révisé le 06/12 de chaque année pour es émissions à taux variables.

2.3.2. Dettes bancaires

Crédit du Maroc emprunte en euros et/ou en dollars américains sur le moyen/long terme (maturité moyenne de 5 ans) pour accompagner ses clients, notamment les grands groupes étrangers désirant s'implanter au Maroc.

L'encours des ressources de Crédit du Maroc sur le moyen/long terme vis-à-vis des établissements de crédit est constitué à ce jour, d'opérations en USD auprès de la Société Financière Internationale (SFI) ainsi que d'opérations en EUR et en MAD auprès de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD).

Le 16 février 2022, Crédit du Maroc et la BERD ont signé une ligne de financement de 25 millions d'euros (équivalent de 75 % en MAD, 24 % en USD et 1 % en EUR) dans le cadre du programme GEFF, lequel vise à soutenir les investissements verts réalisés par les entreprises privées clientes de Crédit du Maroc. Ce prêt, qui s'inscrit dans le cadre du programme de la BERD destiné à renforcer la transition vers une économie bas carbone, bénéficie du soutien financier de l'Union Européenne et du Fonds Vert pour le Climat.

Le 7 février 2023, Crédit du Maroc a obtenu un prêt de 50 millions de dollars auprès de la SFI, pour permettre à la Banque de (i) soutenir les activités commerciales des petites, moyennes et grandes entreprises du Royaume et les aider à faire face à leurs besoins en fonds de roulement, (ii) diversifier ses sources de devises. Ce financement de SFI est intervenu dans un contexte de transition dans l'actionnariat de Crédit du Maroc, devenu, depuis le 6 décembre 2022, filiale du groupe Holmarcom.

Ce financement étant échu au 31 décembre 2023, la SFI a renouvelé sa confiance au Crédit du Maroc par la mise en place d'un nouveau partenariat portant sur un financement moyen terme de 1 milliard de dirhams en équivalent devise (100 MUSD) ayant permis à la Banque de se doter de moyens solides destinés à promouvoir le financement des PME, l'entrepreneuriat féminin et les projets verts dans le Royaume. Crédit du Maroc a concrétisé un emprunt de 50 MUSD à partir de ladite ligne sur une maturité de 5 ans amortissable à partir de juin 2024.

En décembre 2025, la BERD a renouvelé sa confiance au Crédit du Maroc en mettant en place un nouveau partenariat, portant cette fois sur un financement à moyen terme de 50 millions d'euros dans le cadre du programme GEFF+. La concrétisation de cette ligne a été réalisée au cours de l'exercice 2026.

Ainsi, au 31 décembre 2025, l'encours de refinancement en devises sur le moyen/long terme s'élève, en équivalent dirhams à plus de 431 millions, sur une durée moyenne de 5 ans avec un remboursement linéaire trimestriel.

Dans le cadre de son endettement auprès d'institutions financières internationales, Crédit du Maroc s'est engagé à respecter un ensemble de covenants portant sur sa santé financière notamment en termes de respect de la réglementation prudentielle locale (solvabilité et liquidité), de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de maintien d'un système de gestion environnementale et sociale (ESMS) conforme aux exigences E&S applicables.

En dehors de ces engagements, la Banque ne dispose pas de covenants non usuels au titre de ses dettes bancaires.

Evolution de la dette bancaire en devises :

	2023		2024		Var.	2025		Var.
Cours de change indicatifs (fixing au 31/12)	*10,34*		*10,51*		**1,6 %**	*10,71*		**1,9 %**
	M€	MMAD	M€	MMAD		M€	MMAD	
Court terme	3,9	40,3	6,0	58,9	46,2 %	3,7	39,8	-32,4 %
Moyen/long terme		275,0	50,0	505,6	83,9 %	36,5	391,2	-22,6 %

Source : Crédit du Maroc

Aucun engagement hors bilan n'est utilisé dans les émissions de la Banque.

A la date d'enregistrement du document de référence, aucune nouvelle dette bancaire n'a été obtenue ou n'a été en cours de négociation depuis le 31 décembre 2025.

2.3.3. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Crédit de Maroc ont évolué comme suit, sur la période considérée :

Montants en MMAD	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var. 25/24
Engagements de financement et de garantie donnés	**12 182**	**13 511**	**10,91 %**	**14 324**	**6,02 %**
Engagements de fin. donnés en faveur de la clientèle	5 698	5 526	-3,03 %	4 933	-10,73 %
Engagements de garantie d'ordre d'EC	2 293	2 536	10,56 %	1 835	-27,64 %
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	4 190	5 449	30,07 %	7 556	38,65 %
Engagements de financement et de garantie reçus	**2 998**	**2 898**	**-3,35 %**	**3 908**	**34,84 %**
Engagements de financement d'ordre d'EC	-	506	>100 %	1 235	>100 %
Engagements de garantie d'EC	2 998	2 392	**-20,21 %**	2 672	**11,72 %**

Source : Crédit du Maroc – Comptes sociaux

Revue analytique 2024 – 2025

Au titre de l'exercice 2025, les engagements de financement et de garantie donnés par la Banque ont atteint près de 14.324 MMAD, enregistrant une hausse de 6,0 % comparativement à fin décembre 2024. Cette évolution résulte principalement des éléments conjugués suivants :

- La hausse des engagements de garantie d'ordre de la clientèle de 38,7 % (+2,1 Mrds MAD), portée principalement par une hausse des garanties par décaissement accordés à la filiale Crédit du Maroc Leasing et Factoring (CDMLF) et la hausse des cautions sur marchés publics.
- La baisse des engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés de 27,6 % (-701 MMAD), en lien avec la baisse des opérations de Forfaiting[3] et avals en faveur d'intermédiaires financiers à l'étranger.
- La baisse des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle de 10,7 % (-593 MMAD), liée à la baisse des crédits confirmés de la clientèle.

Les engagements de financement et de garantie reçus ont affiché une hausse de 1.010 MMAD à fin décembre 2025. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des engagements reçus d'Etablissements de Crédit qui résulte d'une part de la hausse des engagements de financement reçus suite à la mise en place de nouveaux engagements relatifs aux facultés d'avance de BAM et d'autre part, de la hausse des crédocs confirmés.

[3] *Offre de financement à l'international qui vient enrichir la gamme des produits du commerce à l'international*

Revue analytique 2023 – 2024

Au titre de l'exercice 2024, les engagements de financement et de garantie donnés par la banque ont atteint près de 13.511 MMAD, enregistrant une hausse de 10,9 % comparativement à fin décembre 2023. Cette évolution résulte principalement des éléments conjugués suivants :

- La hausse des engagements de garantie d'ordre de la clientèle de 30,1 % (+1,3 Mrd MAD), portée principalement par une hausse des garanties par décaissement accordés à la filiale CDMLF et la hausse des cautions sur marchés publics.
- La hausse des engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés de 10,6 % (+242 MMAD), en lien avec la hausse des opérations de Forfaiting[4] et avals en faveur d'intermédiaires financiers à l'étranger.
- La baisse des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle de 3,0 % (-172 MMAD), liée à la baisse des crédits documentaires et acceptations.

Les engagements de financement reçus ont affiché une baisse de 3,3 %, à près de 2.898 MMAD à fin décembre 2024. Cette évolution s'explique principalement par la baisse des engagements reçus d'Etablissements de Crédit qui résulte d'une part de la baisse des contre-garanties reçues sur crédits par décaissement (Damane Oxygène) et d'autre part des crédocs confirmés. Cette baisse a été atténuée par les engagements de financement reçus correspondant à l'encours non tiré du financement de la SFI de 50 MUSD.

2.3.4. Nantissements d'actions

A la date d'enregistrement du document de référence, une partie des actions de Crédit du Maroc détenues par HFC sont nanties au profit des banques ayant financé leur acquisition.

Les actions CDM non détenues par HFC ne font l'objet d'aucun nantissement.

2.3.5. Nantissements d'actifs

A la date d'enregistrement du présent document de référence, les actifs de Crédit du Maroc ne font l'objet d'aucun nantissement.

2.3.6. Saisies conservatoires ou hypothécaires

A la date d'enregistrement du présent document de référence, les actifs de Crédit du Maroc ne font l'objet d'aucune saisie conservatoire ou hypothécaire.

2.3.7. Notations de Crédit du Maroc

Notation MOODY'S

Evolution de la notation Crédit du Maroc sur les trois derniers exercices

Catégorie	Septembre 2023	Octobre 2024	Juillet 2025
Perspective	Stable	Stable S	Stable S
Dépôts bancaires -Devise étrangère	Ba1/NP	Ba1/NP	Ba1/NP
Dépôts bancaires -Monnaie locale	Ba2/NP	Ba2/NP	Ba2/NP
Évaluation du risque de crédit intrinsèque (BCA)	ba3	ba3	ba3
Évaluation de base du crédit ajustée (adj. BCA)	Ba3	Ba3	Ba3
Évaluation du risque de contrepartie	Ba1 (cr)/NP(cr)	Ba1 (cr)/NP(cr)	Ba1 (cr)/NP(cr)

Extrait traduit du rapport publié en juillet 2025[4]

RÉSUMÉ DE L'ARGUMENTAIRE DE NOTATION

La notation des dépôts à long terme de Crédit du Maroc (CDM), fixées à Ba2, se situe un cran au-dessus de l'évaluation de crédit intrinsèque de la banque (Baseline Credit Assessment - BCA), ressortant à ba3. Elle reflète une amélioration liée au soutien de l'Etat marocain (Ba1 stable), fondée sur notre évaluation d'une probabilité élevée de soutien du gouvernement marocain, en cas de besoin.

La notation intrinsèque « Ba3 » de Crédit du Maroc reflète une capitalisation solide, une rentabilité rétablie, ainsi qu'une liquidité saine. Ces points forts sont toutefois nuancés par de fortes concentrations de crédit qui pèsent sur la qualité des actifs la banque, ainsi que par un profil de financement comparativement restreint.

Les notations de dépôt à long terme de Crédit du Maroc s'inscrivent dans une perspective stable. La banque dispose également de notations de dépôts à l'échelle nationale en monnaie locale et étrangère de Aa3.ma/MA-1.

Points forts du crédit

- Une capitalisation adéquate, soutenue par une meilleure génération de capital ;
- Une rentabilité satisfaisante ;
- Une liquidité saine.

Défis en matière de crédit

- Une qualité des actifs relativement faible ;
- Une forte concentration des crédits ;
- Un profil de financement comparativement restreint.

Perspectives

La perspective stable des notations de dépôts à long terme de Crédit du Maroc reflète notre évaluation selon laquelle, la rentabilité modérée, la bonne capitalisation de la banque ainsi qu'une base de dépôts stable permettront d'équilibrer les risques liés aux fortes concentrations de crédit au cours des 12 à 18 prochains mois.

[4] *Extrait traduit par le management de Crédit du Maroc*

Facteurs susceptibles d'influencer la notation à la hausse

La notation de Crédit du Maroc pourrait être revue à la hausse consécutivement à un renforcement notable du matelas des fonds propres de base de la banque et d'une réduction significative des créances douteuses et des concentrations par emprunteur.

Facteurs susceptibles d'influencer la notation à la baisse

Une pression à la baisse sur les notations pourrait survenir en cas de détérioration significative de la capitalisation, en raison de provisions importantes ; d'un affaiblissement marqué de la qualité des actifs dû à des risques liés à une croissance rapide du portefeuille de prêts ; ou d'une volonté réduite du gouvernement d'étendre son soutien à Crédit du Maroc en cas de besoin. L'agence pourrait également dégrader les notations en cas d'une mauvaise gestion des risques et de stratégie moins conservatrice.

Notation de Capital Intelligence

Evolution de la notation Crédit du Maroc sur les trois derniers exercices

Catégorie	2023	2024	2025
Soutien			
Devise étrangère			
Long Terme	BBB-	BB+	BB+
Court Terme	A3	B	B
Solidité financière	BB+	BB	BB
Perspectives			
Devise étrangère	Négative	Stable	Stable
Solidité Financière	Négative	Stable	Stable

Extrait traduit du rapport publié en Août 2025

FACTEURS DE NOTATION

Capital Intelligence Ratings (CI Ratings) a annoncé aujourd'hui avoir confirmé les notations de Devises à Long Terme (LT FCR[5]) et de Devises à Court Terme en Monnaie Étrangère (ST FCR[6]) du Crédit du Maroc (CM) à « BB+ » et « B », respectivement. Parallèlement, CI Ratings a confirmé la notation de solidité intrinsèque (BSR[7]) et la notation de solidité financière (CFS[8]) de la Banque à « bb » ainsi que le niveau de soutien externe (ESL[9]) à « Modéré ». Les perspectives pour le LT FCR et BSR restent Stables.

[5] *Notation des emprunts en devises étrangères à long terme – Long Term Foreign Currencies Rating (LT FCR)*

[6] *Notation des emprunts en devises étrangères à court terme – Short Term Foreign Currencies Rating (ST FCR)*

[7] *Notation de solidité bancaire – Bank Standalone Rating (BSR)*

[8] *Notation de solidité financière – Core Financial Strength (CFS)*

[9] *Niveau de Soutien Externe – Extraordinary Support Level (ESL)*

Le groupe marocain Holmarcom (HG) a acquis sa participation majoritaire dans le capital de Crédit du Maroc auprès du français Crédit Agricole S.A. (CA) en décembre 2022. Le groupe Holmarcom est un conglomérat marocain présent dans les secteurs de la finance (principalement l'assurance), de l'agro-industrie, de la logistique et de l'immobilier. La transaction s'est déroulée en deux étapes : une tranche de 64 % a été conclue en décembre 2022. Holmarcom a finalisé l'acquisition de la participation restante de 15 % dans Crédit du Maroc en juin 2024, portant sa participation totale à 79 %. Crédit Agricole S.A a continué de soutenir Crédit du Maroc durant cette phase de transition, afin d'assurer la continuité de ses services et de contribuer à son intégration complète avec le groupe Holmarcom. Grâce à la collaboration étroite des équipes de Crédit du Maroc sous la supervision du groupe Holmarcom et au soutien du Crédit Agricole S.A., le processus de transition a été achevé conformément aux engagements pris par les deux parties, conduisant à l'autonomie complète de Crédit du Maroc en termes d'opérations, d'activités et de systèmes d'information.

La notation LT FCR de la Banque est fixée un cran au-dessus du BSR. Cette hausse reflète notre appréciation de la probabilité modérée d'un soutien externe, si nécessaire, de la part des autorités marocaines. En tant que huitième plus grande banque du Maroc, nous ne considérons pas que Crédit du Maroc soit d'importance systémique pour le secteur. Cependant, la Banque est relativement importante et contrôle plus de 5 % des dépôts des clients dans le secteur, ce qui rend la probabilité de soutien de la part des autorités modérée. Le groupe Holmarcom pourrait être disposé à soutenir la Banque en cas de besoin. Toutefois, CI Ratings évalue actuellement sa capacité à fournir un soutien suffisant et en temps voulu comme modérée à incertaine.

La BSR de Crédit du Maroc découle d'une notation CFS de « bb » et d'un ancrage de risque d'environnement opérationnel (Operating Environment Risk Anchor – OPERA) de « bb+ ». Le CFS est soutenu par des ratios de fonds propres satisfaisants (y compris le CET1), de très bonnes marges avec une amélioration constante des rendements au cours des trois dernières années, ainsi qu'une franchise nationale stable et défendable. La notation est également contrainte par le faible niveau d'actifs liquides de base - bien que le ratio de couverture de liquidité (LCR) soit solide, et un ratio de créances en souffrance encore modérément élevé (bien que meilleur que celui du secteur). Nous notons cependant une amélioration d'une année à l'autre de la qualité des actifs de prêt.

Crédit du Maroc occupe une position stable dans le secteur bancaire marocain, contrôlant un peu plus de 5 % des actifs du secteur. Les activités de la Banque sont concentrées sur le marché national. Elle possède diverses filiales, y compris dans le leasing, l'assurance, le courtage et la gestion d'actifs, mais celles-ci sont peu significatives.

La qualité des actifs de prêts est satisfaisante, avec un niveau de créances en souffrance (NPLs) inférieur à celui des banques concurrentes au Maroc et à celui du secteur dans son ensemble. Les prêts classés de niveau 2 sont modérés par rapport au marché et ont diminué au S1 2025. Le ratio de créances en souffrance a également baissé au S1 25, à 6,6 %. Crédit du Maroc dispose d'un « coussin de sécurité » satisfaisant, avec des ratios de couverture de prêts adéquats.

La performance des bénéfices de Crédit du Maroc est satisfaisante, et les rendements se sont encore améliorés en 2024, reflétant une marge nette d'intérêt plus élevée et des gains accrus sur les titres ; Ces derniers ont progressé de manière significative au cours des deux dernières années, soutenus par la baisse des taux d'intérêt du marché. Les dépenses d'exploitation se sont stabilisées et le bénéfice d'exploitation a augmenté de manière significative en 2024, tant en termes de pourcentage que par rapport aux actifs totaux moyens. La rentabilité moyenne des actifs est légèrement supérieure à la moyenne du marché. La Banque enregistre la deuxième marge nette d'intérêts la plus élevée du marché – et affiche le coût des fonds le plus bas du marché.

Les bénéfices proviennent principalement d'opérations bancaires courantes et stables, bien que CI Ratings note que les gains sur titres ont dépassé les revenus de commissions en 2024 et constituent le poste le plus important des revenus hors intérêts. Le bénéfice net du S1 25 était 14 % plus élevé que celui du S1 24. Le produit net bancaire au S1 25 était 11 % supérieur à celui du S1 24, porté par une marge nette d'intérêt plus forte. Nous prévoyons de bons résultats pour l'ensemble de l'année 2025.

La position de liquidité et de refinancement de Crédit du Maroc est jugée adéquate. Plus de trois-quarts des actifs sont financés par une base de dépôts clients stable, soutenue par des facilités de refinancement à moyen et long termes. Le ratio des prêts par rapport aux dépôts clients est satisfaisant, mais le niveau des actifs liquides est faible malgré une amélioration en 2024 ; cependant, le ratio de couverture de liquidité (LCR) est bon. Le refinancement à moyen et long termes est assuré par des titres de créance émis sur le marché local, y compris des emprunts subordonnés. Le financement est également soutenu par un prêt de la SFI (la SFI a acquis une participation minoritaire dans Holmarcom) pour soutenir les activités liées au commerce des grandes et petites entreprises au Maroc. En 2024, la SFI a accordé une nouvelle ligne de crédit à Crédit du Maroc d'un montant de 1 milliard de dirhams. Dans l'ensemble, le profil de refinancement est stable et diversifié.

Les ratios de capital sont satisfaisants, et sont légèrement meilleurs que la moyenne du marché, offrant un tampon raisonnable contre les événements imprévus. La génération interne de capital a été mitigée et le ratio de distribution de dividendes est resté élevé ces dernières années.

Perspectives des notations

La perspective est « Stable » pour toutes les notations. CI Ratings prévoit le maintien de performances financières globales à un niveau satisfaisant cette année. Le risque de crédit et la rentabilité resteront les principaux points de vigilance. Le refinancement et la liquidité devraient rester adéquats.

Dynamique des notations : Scénario à la hausse

La probabilité d'une révision à la hausse des notations de Crédit du Maroc est actuellement peu probable. Un relèvement de la note à l'avenir nécessiterait une amélioration significative de la rentabilité de la Banque, ainsi qu'un renforcement des liquidités et des indicateurs de fonds propres.

La trajectoire de la notation de solidité financière (CFS) est positive si les indicateurs financiers continuent de s'améliorer et, si tel est le cas, cela exercerait une pression à la hausse sur la solidité bancaire (BSR).

Une révision à la hausse de l'évaluation interne du risque de crédit souverain pour le Maroc et/ou de l'environnement opérationnel du Maroc (l'OPERA), qui est considérée comme très éloignée à l'heure actuelle, pourrait exercer une pression à la hausse sur les notations.

Dynamique des notations : Scénario à la baisse

Un affaiblissement significatif de la qualité des actifs, de la liquidité et/ou des fonds propres, que la Banque ne pourrait pas résoudre dans un délai raisonnable, pourrait entraîner une dégradation des notations. Une dégradation de l'évaluation interne du risque souverain pour le Maroc et/ou de l'environnement opérationnel du Maroc (l'OPERA) pourrait également exercer une pression à la baisse sur les notations.

Notations

Monnaie étrangère		Perspective	BSR	Perspective	CFS	ESL	OPERA
Long terme	Court terme	Long terme / Court terme		BSR			
BB+	B	stable	BB	stable	BB	Modéré	BB+

Section III - GOUVERNANCE DE CREDIT DU MAROC

Depuis 1999, Crédit du Maroc a opté pour une structure de gouvernance duale reposant sur un Conseil de Surveillance et un Directoire, dissociant ainsi les pouvoirs de gestion et de contrôle.

1. Assemblée d'actionnaires

Crédit du Maroc est une société anonyme à directoire et à conseil de surveillance, de droit privé et régie par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée (ci-après la « Loi 17-95 ») et la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (ci-après la « Loi Bancaire »).

Les modes de convocation, les conditions d'admission, les quorums et les conditions d'exercice des droits de vote des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de Crédit du Maroc sont conformes à la Loi 17-95.

1.1. Mode de convocation

Conformément aux dispositions de l'article 116 de la Loi 17-95, l'assemblée générale est convoquée par le directoire. À défaut, et en cas d'urgence, l'assemblée générale peut également être convoquée par :

- les commissaires aux comptes, qui ne peuvent y procéder qu'après avoir vainement requis sa convocation par le directoire et le conseil de surveillance ;
- le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la Société et pendant la période de liquidation ;
- un mandataire désigné par le Président du tribunal statuant en référé, à la demande soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la Société ;
- le conseil de surveillance.

Trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée des actionnaires, la Société doit publier, dans un journal d'annonces légales agréé, un avis de réunion et le texte des projets de résolutions qui seront présentés à l'assemblée par le directoire, complétés par une description précise des procédures que les actionnaires doivent suivre pour participer à l'assemblée en particulier des modalités de vote par procuration.

Cet avis doit mentionner la dénomination, la forme, le capital, le siège et le numéro d'immatriculation au registre de commerce de la Société, les jours, heure et lieu de réunion ainsi que la nature de l'assemblée ordinaire, extraordinaire ou spéciale, son ordre du jour et le texte des projets de résolutions. Toutefois, lorsque la Société ne reçoit aucune demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de la part d'un actionnaire, dans les conditions prévues par la Loi 17-95, l'avis de réunion susvisé tient lieu d'avis de convocation tel qu'il a été publié. Toutes les assemblées sont valablement constituées, sans question de délai, ni de publicité, si l'unanimité des actionnaires se trouve présente ou représentée.

Doivent être publiés sur le site internet de la Société au moins vingt-et-un jour avant la réunion : l'avis de réunion, le nombre total de droits de vote existants et d'actions composant le capital de la Société à la date dudit avis, les documents destinés à être présentés à l'assemblée, le texte des projets de résolutions et le formulaire de vote par procuration.

1.2. Conditions d'admission

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, et également de la propriété de ses titres sous la forme et dans le délai mentionné dans les avis de convocation.

Pour pouvoir assister ou se faire représenter aux assemblées générales, les actionnaires doivent s'inscrire sur le registre des actions nominatives ou produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement dépositaire agréé, avant l'expiration d'un délai de cinq jours précédant la tenue de l'assemblée.

1.3. Conditions d'exercice des droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

1.4. Conditions de quorum et de majorité

Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la Loi 17-95.

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote tel qu'il est prévu à l'article 26.2 des statuts. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Sont réputés présents, pour le calcul de la majorité et du quorum de l'assemblée générale ordinaire, les actionnaires qui participent à l'assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification dans le respect des conditions légales et réglementaires.

L'assemblée générale ordinaire est réunie tous les ans, dans les six premiers mois qui suivent la date de clôture de l'exercice social. Elle entend notamment le rapport du directoire et celui des commissaires aux comptes. Elle discute, redresse et approuve ou rejette les comptes et statue sur la répartition et l'affectation des bénéfices.

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, la moitié et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote, tel qu'il est prévu à l'article 27.2 des statuts. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à partir du jour auquel elle avait été convoquée. Elle doit réunir le quart au moins des actions ayant le droit de vote.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix exprimées.

Sont réputés présents, pour le calcul de la majorité et du quorum de l'assemblée générale extraordinaire, les actionnaires qui participent à l'assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification dans le respect des conditions fixées par les articles 50 bis et 110 de la Loi 17-95.

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

Les assemblées spéciales sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que l'assemblée générale ordinaire.

1.5. Conditions d'acquisition de droits de vote double éventuels

Les statuts de Crédit du Maroc ne prévoient pas d'attribution de droit de vote double. Le droit commun en pareille matière, tel que régi par les dispositions de la Loi 17-95 (art. 257), demeure applicable.

1.6. L'ordre du jour

L'article 21 des statuts de Crédit du Maroc stipule que l'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires, représentant la proportion du capital social prévue par l'article 117 de la Loi 17-95 (au moins 5 % du capital social inférieur à 5 millions de dirhams, et 2 % pour le surplus), ont la faculté de requérir l'inscription d'un ou de plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour.

1.7. Composition

L'article 22 des statuts de Crédit du Maroc stipule que l'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Les actionnaires peuvent assister à l'assemblée générale sur simple justification de leur identité à condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq (5) jours au moins avant l'assemblée, s'ils sont titulaires d'actions nominatives, ou de produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé, s'ils sont titulaires d'actions au porteur.

2. Le conseil de surveillance de Crédit du Maroc

Le fonctionnement du conseil de surveillance de Crédit du Maroc (Conseil de Surveillance ou Conseil) est régi par les dispositions légales et statutaires ainsi que par son règlement intérieur. Il en est de même pour les comités spécialisés de la Banque (Comités Spécialisés).

2.1 Présentation du Conseil de Surveillance

2.1.1. Rôle et pouvoirs

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Banque par le Directoire, dans les conditions prévues par la Loi 17-95, et s'appuie sur les Comités Spécialisés détaillés ci-après.

Le Conseil de Surveillance nomme les membres du Directoire et fixe les principes et les critères de rémunération, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant leur rémunération totale. Il peut les révoquer à tout moment.

Il définit les orientations stratégiques de la Société et exerce le contrôle permanent de la gestion de la Banque. A ce titre, une fois par trimestre au moins, le Directoire lui présente un rapport sur la marche des affaires sociales et après la clôture de chaque exercice et dans le délai de trois mois, le Directoire lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les documents prévus par la Loi 17-95.

Sur la convocation de son président, il se réunit, aussi souvent que la loi le prévoit et que l'intérêt de la Société l'exige. Il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. La voix du Président est prépondérante en cas de partage.

2.1.2. Composition

L'article 15-1 des statuts de Crédit du Maroc stipule que le Conseil de Surveillance est composé de trois (3) membres au moins et de quinze (15) membres au plus pris parmi les actionnaires dont au moins 40 % des membres doivent être représentatifs d'un genre et ce, dans les délais prescrits par la Loi 17-95. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'assemblée générale pour un mandat d'une durée de trois (3) années. Ils sont rééligibles.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire.

Au 31 décembre 2025, le Conseil de Surveillance est composé de sept (7) membres dont deux (2) membres indépendants. Au moment des nominations et/ou renouvellements des membres du Conseil, l'équilibre des compétences nécessaires au sein de ce dernier a été apprécié tenant compte de la nécessité d'assurer une meilleure représentation des femmes.

Crédit du Maroc est attentif à la diversité de son Conseil de Surveillance lequel comprend trois (3) femmes et quatre (4) hommes. Le Conseil de Surveillance s'assure, avant de demander l'approbation des actionnaires lors de la nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance, que tous ses membres ont reçu les informations nécessaires à l'appréciation des qualifications professionnelles du candidat, notamment la liste des autres fonctions qu'il a occupées et, le cas échéant, les informations nécessaires à l'évaluation de son indépendance. La qualification de membre indépendant et les critères présidant à sa détermination font l'objet d'un examen en Comité de Nomination et de Rémunération.

Membres du Conseil de Surveillance au 31 décembre 2025

Identité	Age	Genre	Nationalité	Première nomination	Dernier renouvellement	Expiration du mandat	Membre comité	Fonction principale
Mohamed Hassan Bensalah *Président*	55		Marocaine	12/2022	06/2025	AGO annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027	-	Président directeur général Groupe Holmarcom
Karim Chiouar *Membre*	62		Marocaine	12/2022	06/2025	AGO annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027	A et R	Directeur général délégué Groupe Holmarcom
AtlantaSanad (1) *représentée par Fatima Zahra Bensalah Membre*	56		Marocaine	12/2022	06/2025	AGO annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027	C	Vice-Présidente d' AtlantaSanad
HFC *représentée par Lamiae Kendili Membre*	41		Marocaine	12/2022	06/2025	AGO annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027	A	Directrice générale adjointe –HFC
Mohammed Ali Kadiri(2) *Membre indépendant*	70		Marocaine	12/2022	06/2025	AGO annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027	A et C	Directeur général du cabinet Dictys
Nadine Koniski-Ziadé(3) *Membre indépendant*	50		Franco-Libanaise	03/2024	06/2025	AGO annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027	R et C	Senior Advisor (Finance)
Mohammed Ali Ababou *Membre*	75		Marocaine	05/2025	06/2025	AGO annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027	R	Administrateur de sociétés
Bachar Samra(4)	68		Française	04/2026	-	AGO annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028	-	Administrateur de sociétés

Source : Crédit du Maroc

(A) Comité d'audit (R) Comité des risques (C) Comité de Nomination et de Rémunération
(1) Président du Comité de Nomination et de Rémunération
(2) Président du Comité d'Audit
(3) Président du Comité des Risques
(4) Sous réserve de l'approbation de BAM.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt avéré ou potentiel entre la Banque et les membres du Conseil.

Le 17 mars 2025, le Conseil de Surveillance a pris acte de la démission de Monsieur Zouhair Chorfi de son mandat de membre du Conseil.

Le Conseil de Surveillance a coopté, le 15 mai 2025 sur recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, Monsieur Mohammed Ali Ababou en qualité de membre en remplacement de Monsieur Zouhair Chorfi. Cette nomination, qui a été soumise à la ratification de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 17 juin 2025, est sous réserve de l'approbation de Bank Al-Maghrib.

2.2 Nombre minimum d'actions qui doivent être détenues par un membre du Conseil

Chaque membre du Conseil doit être propriétaire d'au moins une action, obligatoirement nominative, pendant toute la durée de ses fonctions.

Par dérogation aux dispositions de l'article 84 de la Loi 17-95, et conformément aux dispositions de l'article 41 bis de la Loi 17-95 et de l'article 35 de la Loi Bancaire repris dans les statuts de Crédit du Maroc, les membres indépendants du Conseil de Surveillance ne doivent pas être propriétaires d'actions de la Banque.

2.3 Appréciation de la parité et de la qualité d'indépendance des membres du Conseil

Le Conseil de Surveillance compte trois (3) femmes, soit 43 % des membres le composant.

Le Conseil de Surveillance comporte deux membres indépendants dont une femme.

La respectabilité, la compétence et l'expérience de ces membres viennent renforcer et enrichir les travaux du Conseil et ceux de ses comités spécialisés.

Le processus d'appréciation de la qualité de membre indépendant est mis en œuvre sous l'égide du Comité de Nomination et de Rémunération. Ainsi, lors de sa réunion du 10 février 2026, le Comité de Nomination et de Rémunération a examiné la situation Monsieur Mohammed Ali Kadiri et de Madame Nadine Koniski-Ziadé.

Les huit critères d'indépendance définis par Bank Al-Maghrib et repris dans le règlement intérieur du Conseil sont :

- ne pas être salarié ou membre de l'organe de direction de la Banque, représentant permanent, salarié ou membre de l'organe d'administration d'un actionnaire ou d'une entreprise que la Banque consolide et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- ne pas être membre de l'organe de direction ou d'administration d'une entreprise dans laquelle la Banque détient une participation quel que soit le pourcentage de détention et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- ne pas être membre de l'organe de direction ou d'administration d'une entreprise dans laquelle la Banque dispose d'un mandat au sein de son organe d'administration ou dans laquelle un membre des organes de direction ou d'administration de la Banque, en exercice ou l'ayant été depuis moins de trois ans, détient un mandat au sein de son organe d'administration ;
- ne pas être membre des organes d'administration ou de direction d'un client ou fournisseur significatif de la Banque ou de son groupe d'appartenance, ou pour lequel la Banque ou, le cas échéant, son groupe en amont et en aval représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien de parenté, jusqu'au deuxième degré, avec un membre de l'organe de direction ou d'administration de la Banque ou son conjoint ;
- ne pas avoir exercé, au cours des trois années précédentes, un mandat de commissaire aux comptes au sein de la Banque ;

- ne pas avoir exercé, au cours des trois années précédentes, un mandat de conseil de la Banque ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, membre de l'organe d'administration de la Banque.

La qualité de membre indépendant est examinée pour chaque nouvelle nomination ou pour chaque renouvellement de mandat et est revue annuellement au vu des critères définis par la circulaire de Bank Al-Maghrib n°5/W/2016 fixant les conditions et modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration ou de surveillance des établissements de crédit.

Après examen de leur situation par le Comité de Nomination et de Rémunération, le Conseil de Surveillance du 12 février 2026 a conclu que Monsieur Mohammed Ali Kadiri et Madame Nadine Koniski-Ziadé continuent de satisfaire les conditions requises pour être qualifié de membre indépendant

Crédit du Maroc a pris note des dispositions de la circulaire de Bank Al-Maghrib qui prévoit qu'un établissement de crédit devra disposer de trois (3) membres indépendants au sein de son Conseil. En conséquence, Crédit du Maroc s'engage à faire le nécessaire pour s'y conformer dans les meilleurs délais.

2.4 Parcours des membres du Conseil

Mohamed Hassan Bensalah – Président du Conseil de Surveillance
Mohamed Hassan Bensalah est Président Directeur Général du groupe Holmarcom depuis 1993.

Il est, par ailleurs, Président de la Fédération Marocaine de l'Assurance (FMA) et membre du Conseil d'Administration de plusieurs grandes sociétés et institutions économiques et financières marocaines. Il a été distingué en 2004 Chevalier du Wissam Al Arche par Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu L'Assiste.

Né en 1970, Mohamed Hassan Bensalah est diplômé en gestion et finances de l'Université de la Sorbonne et de l'Ecole des Cadres de Paris.

Mandats occupés à la date d'enregistrement du document de référence

Société	Mandats
Holmarcom S.A.	Président Directeur Général
Holmarcom Insurance Activities S.A.	Président Directeur Général
Holmarcom Finance Company S.A.	Président Directeur Général
Holmarcom Africa Financial Services S.A.	Président du Conseil d'Administration
CPA S.A.	Administrateur
JNP S.A.	Représentant permanent d'Holmarcom S.A
Yellowrock S.A.	Président Directeur Général
Yellowrock Genève	Président Directeur Général
Mass Céréales Al Maghreb S.A	Président du Conseil d'Administration
Omnium Marocain d'Investissement - OMI S.A.	Président Directeur Général
Société Chérifienne de participations – SOCHEPAR S.A.	Président Directeur Général
Jawharat Chamal S.A.	Président Directeur Général
MERIMA S.A.	Président Directeur Général
Regional Air Lines S.A.	Président du Conseil d'Administration
Somathes S.A.	Président Directeur Général

Les Tours Balzac S.A.	Président du Conseil d'Administration
Jet-Set Fly - J.S.F S.A.	Président Directeur Général
Les Constructions de Bouskoura S.A.	Président Directeur Général
Les Eaux Minérales d'Oulmès S.A.	Président Directeur Général
Oulmès Drinks Development S.A.	Administrateur
Eau Technologie Environnement - E.T.E S.A.	Administrateur
Mass Jordanie Pour le CIE S.A.	Président Directeur Général
Société Agricole Mimona S.A.	Administrateur
Smart Composite Company S.A.	Administrateur
AtlantaSanad S.A.	Président Directeur Général
Air Arabia Maroc S.A.	Président du Conseil d'Administration
Berdil Capital S.A.	Administrateur
Global Fly S.A	Président Directeur Général
Corporate Venture Development S.A	Président du Conseil d'Administration
Senegal Water & Beverages Company S.A	Administrateur
Akwa Africa	Administrateur
CIH Bank	Administrateur
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite	Administrateur
Confédération Générale des Entreprises du Maroc	Administrateur
Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement	Administrateur
Fondation Mohammed V pour la Solidarité et de la Fondation Alaouite pour le Développement Humain Durable	Administrateur
Moroccan Financial Board (Casablanca Finance City)	Administrateur
Conseil Economique, Social et Environnemental	Membre
Fédération Marocaine de l'Assurance	Président
Fondation Abdelkader Bensalah - Holmarcom	Vice - Président

Source : Holmarcom

Karim Chiouar – Membre du Conseil

Karim Chiouar est Directeur Général Délégué du groupe Holmarcom depuis 2009.

Il a auparavant passé la plus grande partie de sa carrière dans le secteur bancaire marocain où il a occupé successivement les postes de Responsable Grandes Entreprises, Directeur des Grandes Entreprises et Directeur Général Adjoint en charge des crédits et des risques.

Né en 1963, Karim Chiouar est diplômé d'HEC Paris et de l'Institut des Techniques Bancaires de Casablanca.

Mandats occupés à la date d'enregistrement du document de référence

Société	Mandats
Holmarcom S.A.	Directeur Général Délégué
Holmarcom Insurance Activities S.A.	Administrateur
Holmarcom Finance Company S.A.	Administrateur
Holmarcom Africa Financial Services S.A.	Administrateur
Société Agricole Mimona S.A.	Président du Conseil d'Administration
JNP S.A.	Président du Conseil d'Administration
Radio Plus S.A.	Président du Conseil d'Administration
Snack Food Maroc S.A.	Président du Conseil d'Administration
Les Tours Balzac S.A.	Directeur Général et Représentant permanent d'Holmarcom S.A
Regional Air Lines S.A.	Directeur Général et Représentant permanent d'Holmarcom S.A
Smart Composite Company S.A.	Administrateur
Mass Jordanie Pour le CIE S.A.	Administrateur
Mass Céréales Al Maghreb S.A.	Administrateur
Jawharat Chamal S.A.	Administrateur
Somathes S.A.	Administrateur
Oulmès Drinks Development S.A.	Administrateur
Denia Holding S.A.	Administrateur
Société Commune de Participation S.A.	Administrateur
AtlantaSanad S.A.	Administrateur
Merima S.A	Administrateur
Najmat Al Bahr S.A.	Administrateur
Peacock S.A.	Président du Conseil d'Administration
Yellowrock S.A.	Représentant permanent d'Holmarcom S.A
CPA S.A.	Président du Conseil d'Administration
Atlanta Côte d'Ivoire non-vie S.A.	Administrateur
Air Arabia Maroc S.A.	Représentant permanent de Régional Air Lines S.A
Les Eaux Minérales d'Oulmès S.A.	Représentant permanent de la société OMI S.A
Berdil Capital S.A.	Président du Conseil d'Administration
Biscoland S.A.	Administrateur
Dénia Ivoire S.A.	Président du Conseil d'Administration
Mass Céréales Sénégal S.A.	Président du Conseil d'Administration
Sénégal Water & Beverages Company S.A.	Administrateur
Takafulia Assurances S.A.	Administrateur
Scandimar S.A.	Administrateur
Global Fly S.A	Administrateur

Corporate Venture Development S.A	Administrateur
Comptoir Métallurgique Marocain – CMM S.A	Administrateur
CIH	Administrateur
Nebetou Fund	Membre du Conseil de Surveillance

Source : Holmarcom

Fatima Zahra Bensalah - Représentant permanent d'AtlantaSanad S.A. au Conseil

Fatima Zahra Bensalah est Vice-Présidente d'AtlantaSanad Assurance et a, à son actif, un nombre important de réalisations au cours d'une longue carrière au sein de la compagnie depuis 1993.

Née en 1969, Fatima Zahra Bensalah est diplômée en gestion et sciences économiques de l'Université de la Sorbonne et de l'Ecole des Cadres de Paris.

Mandats occupés à la date d'enregistrement du document de référence :

Société	Mandats
Holmarcom S.A.	Administrateur
AtlantaSanad S.A.	Administrateur / DGD (Vice-Présidente)
Takafulia Assurances S.A.	Administrateur
Les Tours Balzac S.A.	Administrateur
Atlanta Côte d'Ivoire non-vie S.A	Administrateur
Najmat Al Bahr S.A.	Administrateur
Société Chérifienne de Participations – SOCHEPAR S.A.	Administrateur
Jet-Set-Fly – J.S.F. S.A.	Administrateur
Les Constructions de Bouskoura S.A.	Administrateur
Holmarcom Insurance Activities S.A.	Administrateur
Holmarcom Finance Company S.A.	Administrateur
Holmarcom Africa Financial Services S.A	Administrateur
Fondation Abdelkader Bensalah Holmarcom	Administrateur

Source : Holmarcom

Lamiae Kendili - Représentante permanente de Holmarcom Finance Company S.A. au Conseil

Lamiae Kendili débute sa carrière en 2008 à Paris au sein de cabinets de conseil en stratégie et management spécialisés dans les institutions financières.

Elle y a accompagné le développement de différents groupes bancaires et assurantiels en France et au Maroc. De retour au Maroc en 2014, elle intègre un groupe d'assurance panafricain où elle travaille sur de nombreux projets stratégiques au Maroc et en Afrique subsaharienne. En 2015, elle rejoint le groupe Holmarcom en tant que chargée de mission en charge des projets de développement du Groupe sur le secteur financier au Maroc et à l'international avant d'être promue en 2019 Directeur du développement. Depuis 2023, elle est Directeur Général Adjoint de Holmarcom Finance Company et est en charge des activités du Groupe sur le secteur financier.

Née en 1984, Lamiae Kendili est diplômée d'une grande école de commerce française.

Mandats occupés à la date d'enregistrement du document de référence :

Société	Mandats
Atlanta Côte d'Ivoire non-vie S.A	Administrateur
Holmarcom Insurance Activities S.A.	Représentant permanent d'Holmarcom Finance Company
Holmarcom Africa Financial Services S.A.	Représentant permanent d'Holmarcom Insurance Activities
Takafulia Assurances S.A.	Représentant permanent d'Holmarcom Insurance Activities

Source : Holmarcom

Mohammed Ali Kadiri - Membre indépendant

Mohammed Ali Kadiri est Directeur Associé au Maroc de Analistas Financieros Internationales Casablanca et Directeur général du cabinet Dictys.

Il a débuté sa carrière en 1985 au sein de Citibank Maghreb en tant que Directeur des Institutions Financières Internationales. En octobre 1988, il rejoint la Banque Commerciale du Maroc où il exerce successivement les fonctions de Directeur du Financement des Investissements, Directeur du Commerce Extérieur et des Financements Extérieurs, Directeur de l'Animation Commerciale et du Correspondent Banking à l'International, Directeur de l'International, Directeur du Patrimoine Immobilier et des Services Immobiliers puis Directeur de la Conformité Groupe. En novembre 2008, il intègre CaixaBank Maroc en qualité de Directeur Général. A compter de 2018, il intervient dans des activités de conseil et intervient en tant qu'administrateur indépendant et président de divers comités au sein d'institutions financières.

Né en 1955, Mohammed Ali Kadiri est titulaire d'un DESCAF de l'ESCAE de Bordeaux, d'un DESS Contrôle de Gestion et d'un DEA Finance et Banque de l'IAE de Bordeaux. Il est également titulaire d'un MBA de Lubin Graduate School of Business, Pace University (New-York).

Mandat occupés à la date d'enregistrement du document de référence :

Société	Mandat
Alliances Darna	Administrateur indépendant

Source : Holmarcom

Nadine Koniski-Ziadé - Membre indépendant

Nadine Koniski-Ziadé a près de 28 ans d'expérience dans le secteur financier, en France et à l'international. Elle débute sa carrière en 1997 chez Goldman Sachs puis rejoint la banque d'affaires Rothschild & Co en 1998, à Londres puis Paris, où elle intervient pendant 13 ans - principalement en Fusions & Acquisitions, mais aussi en Placement Privé dans le cadre d'une expatriation à New York - comme banquier conseil pour le compte de multinationales, d'ETI/PME/PMI ou de sponsors financiers dans divers secteurs. Elle y développe une spécialisation particulière pour les entreprises et holdings familiales et les enjeux de gouvernance qui leur sont propres. En 2011, elle rejoint le groupe Quilvest en tant que Responsable des Relations Investisseurs Groupe & Communication. En 2016, elle crée sa propre structure à Paris, Stakeholder Advisors : active en levée de fonds, développement et recherche d'opportunités d'investissement, en interaction avec des investisseurs, gérants de fonds ou de sociétés et autres parties prenantes, en Europe et au Moyen-Orient. Depuis 2016, elle est également Senior Advisor pour TriSpan, plateforme d'investissement indépendante basée à Londres et New York et active dans le non coté *small & midcap* aux Etats-Unis et en Europe. Enfin, depuis 2020, elle siège comme administratrice indépendante aux conseils d'administration ou de surveillance de différents groupes privés et cotés en France et à l'international.

Née en 1975, Nadine Koniski-Ziadé est diplômée de l'ESSEC.

Mandats occupés à la date d'enregistrement du document de référence :

Société	Mandats
Rothschild Martin Maurel (France)	Administrateur indépendant, membre du comité des risques
Stakeholders Advisors (France)	Gérant
Mercer FGV GP (France)	Administrateur indépendant
NKZ SERVICES (France)	Présidente
TriSpan LLP (Royaume Uni)	Senior Advisor

Source : Crédit du Maroc

Mohammed Ali Ababou - Membre du Conseil

Mohammed Ali ABABOU a débuté sa carrière en tant qu'enseignant à l'Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises (ISCAE) de 1975 à 1987, avant d'y être nommé en 1987 professeur titulaire. En 1987, il rejoint la Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) où il exerce jusqu'en août 2011, occupant de nombreuses fonctions à responsabilité croissante. Il est d'abord directeur du développement (1988-1991), puis également directeur de la clientèle privée (1991-1992), avant de devenir adjoint de l'administrateur directeur général (1993-1996), en charge de la direction des projets et de l'organisation, de la direction des systèmes d'information et de la direction de la communication. Il est par la suite promu directeur général adjoint, supervisant plusieurs directions stratégiques dont le développement, l'organisation, la trésorerie et l'international. En 1998, il devient directeur général adjoint en charge du pôle banque d'investissement ainsi que de la supervision de la direction des projets et de l'organisation et de la direction des systèmes d'information. En 2001, il est nommé directeur général de la SGMB, fonction qu'il exercera jusqu'en 2011. Parallèlement, il a siégé en tant qu'administrateur au sein de plusieurs entités du groupe : Sogebourse, Sogelease, Gestar et Investima et a été administrateur de l'Union Internationale de Banques en Tunisie.

Née le 19 août 1950 à Meknès, Mohammed Ali ABABOU est diplômé de HEC et titulaire du diplôme d'Etudes Comptables Supérieures, d'un DEA en Marketing International de Paris Dauphine et d'un Doctorat d'Etat en Gestion (Paris Nanterre dans le cadre du programme doctoral de l'ESSEC).

Mandats occupés à la date d'enregistrement du document de référence :

Société	Mandats
Switch Al-Maghrib	Administrateur, président du comité d'audit et des risques
Attijari Bank Tunisie	Administrateur, président du comité des risques
Almapack	Administrateur
Le Carton	Administrateur
Procheck	Administrateur
Holmarcom Finance Company	Administrateur

Source : Crédit du Maroc

Bachar Samra - Membre du Conseil

Bachar Samra est un dirigeant expérimenté dans le domaine bancaire et financier, doté de plus de 35 ans d'expérience internationale. Il a occupé des postes de responsabilité croissante dans des institutions financières de premier plan. En 1985, il occupe le poste d'Executive Vice President de Unitag Group à Bahrain, avant de rejoindre en 1989, International Bank of Asia à Hong Kong, en tant qu'Executive Director, Alternative Chief Executive and Executive Vice President. En 2005, il intègre ING Bank à Beijing, où il a été Executive Director en charge de l'amélioration des performances et de la gestion des risques, et a contribué à la préparation de la cotation de la banque à la Bourse de Shanghai. En 2012, il rejoint IFC – International Finance Corporation, principale institution mondiale de développement du secteur privé du Groupe de la Banque mondiale, où il a exercé successivement les fonctions de Principal Banking Specialist, puis, à partir de novembre 2015, Global Head of Banking et Chief Banking Specialist, où il a dirigé l'équipe mondiale dédiée au secteur bancaire.

Né le 1er janvier 1958, Bachar SAMRA est titulaire d'un Master of Science en génie civil de l'Université de Memphis (USA) et d'un MBA en finance et marketing de l'université de DePaul, Chicago (USA).

Mandats occupés à la date d'enregistrement du document de référence : néant.

2.5 Comités spécialisés émanant du Conseil de Surveillance

Conformément à la réglementation bancaire, le Conseil de Surveillance a créé, en son sein, trois Comités Spécialisés dont il a fixé la composition et les attributions : le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le Comité de Nomination et de Rémunération.

La composition des comités est conforme à la loi sur la SA en termes de parité avec la nomination d'au moins un représentant de chaque sexe au sein des Comités Spécialisés. En effet, chacun des Comités d'Audit, Comité des Risques et Comité de Nomination et de Rémunération compte un membre de genre féminin.

Dans le cadre de l'activité de la fenêtre participative, le Conseil de Surveillance, conformément à la Loi Bancaire, a constitué, au sein du Comité des Risques, un sous-comité chargé du suivi du processus d'identification et de gestion des risques et au sein du Comité d'Audit, un sous-comité chargé de la surveillance et de l'évaluation de la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance prévoit dans son article 6 que le Conseil peut décider la création de comités permanents et/ou temporaires chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président voudrait soumettre, pour avis, à leur examen destiné à faciliter le bon fonctionnement du Conseil de Surveillance et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions. Il n'existe, à la date du présent document, aucun comité de ce type autre que ceux suscités.

2.5.1 Comité d'audit

Principales missions

Le Comité d'Audit a pour mission générale d'assister le Conseil de Surveillance dans le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations financières et comptables, dont principalement :

- appréciation de la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes individuels et consolidés ;
- examen des comptes annuels, semestriels et trimestriels, sociaux et consolidés avant leur présentation au Conseil ;
- suivi du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les commissaires aux comptes et des recommandations émises.

Il est notamment chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, du contrôle légal des comptes par les commissaires aux comptes et de l'indépendance de ces derniers. Il est notamment en charge de :

- l'examen et l'évaluation annuelle de l'organisation et du fonctionnement de l'audit interne ;
- l'évaluation et le contrôle de l'efficacité des procédures permettant d'assurer la conformité de l'ensemble de l'activité du groupe aux lois et règlements au Maroc ou à l'étranger ;
- l'évaluation du dispositif de traitement des réclamations et du suivi de la satisfaction de la clientèle de la Banque ;
- la validation des documents ou reporting relevant de son domaine de compétence, notamment le rapport annuel et de l'information semestrielle sur le contrôle interne ;
- l'examen du plan de contrôle permanent et des résultats des contrôles.

Fonctionnement
Périodicité : trimestrielle

Présidence : Monsieur Mohammed Ali Kadiri

Composition au 30 avril 2026

Le Comité d'Audit se compose de trois membres au moins, dont un répondant aux critères d'indépendance, tous nommés par le Conseil de Surveillance parmi ses membres, sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération.

Un membre du Comité d'Audit ne peut être mandataire social de la Banque exerçant des fonctions de direction.

Le Comité d'Audit nomme, sur proposition de son Président, parmi les membres ou en dehors d'eux, un Secrétaire.

Composition du Comité d'Audit :

- Monsieur Mohammed Ali Kadiri (président membre indépendant) ;
- Monsieur Karim Chiouar (membre) ;
- Holmarcom Finance Company S.A. représentée par Madame Lamiae Kendili (membre).

Peuvent participer aux réunions du comité d'audit, selon l'ordre du jour :

- les membres du Directoire ;
- le directeur du Pôle Finances Groupe ;
- le directeur du Pôle Gestion et Contrôle des Risques Groupe ;
- le directeur Contrôles Permanents Groupe ;
- le directeur Conformité Groupe ;
- le directeur Audit Interne ;
- les représentants des Directions de la Banque ou des filiales.

Le quorum du Comité d'Audit est atteint par la présence de deux membres du Conseil de Surveillance au moins dont un membre indépendant.

2.5.2 Comité des Risques

Principales missions

Le Comité des Risques est en charge de conseiller le Conseil de Surveillance en matière de stratégie globale de la Banque, filiales comprises, et d'appétence aux risques, tant actuels que futurs, ainsi que de l'assister lorsque celui-ci contrôle la mise en œuvre de cette stratégie par les dirigeants effectifs et par le responsable de la fonction de gestion et contrôle des risques.

Parmi ses principales missions :

- procéder à la revue des politiques Crédit et Financière ;
- examiner les risques financiers (ALM, GAP), au regard de l'activité commerciale (production, suivi, budget) et de l'environnement macroéconomique ;
- suivre l'évolution des ratios réglementaires : liquidité/LCR, taux de solvabilité, coefficient minimum de division des risques ;
- s'assurer que le niveau des risques encourus est contenu dans les limites fixées par le Directoire conformément au niveau d'appétence au risque défini par le Conseil de Surveillance ;
- vérifier l'adéquation des systèmes d'information et des moyens humains et matériels aux risques encourus et procéder à l'évaluation annuelle des moyens alloués à la gestion des risques ;
- valider les documents/reportings destinés au Conseil de Surveillance.

Le Comité procède également à la revue :

- des risques de marché, des risques de contreparties et des risques opérationnels ;
- des prestations de service essentielles externalisées (PSEE) ;
- des plans de continuité d'activité (PCA), des plans de secours informatique (PSI) et des plans de reprise utilisateurs (PRU) ;
- de la sécurité des systèmes d'information ;
- du rapport d'activité et des recommandations de la fonction Contrôle Permanent.

Fonctionnement

Périodicité : trimestrielle

Présidence : Madame Nadine Koniski-Ziadé

Composition au 30 avril 2026

Les membres du Comité des Risques sont nommés par le Conseil de Surveillance et choisis parmi ses membres. Il est mis fin à leurs fonctions dans les mêmes conditions.

Le Comité des Risques se compose de trois membres au moins, dont un répondant aux critères d'indépendance sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération.

Un membre du Comité des Risques ne peut être mandataire social de la Banque exerçant des fonctions de direction.

Le Comité des Risques nomme, sur proposition de son Président, parmi les membres ou en dehors d'eux, un Secrétaire.

Le Comité des Risques est composé de :

- Madame Nadine Koniski-Ziadé (présidente membre indépendant) ;
- Monsieur Karim Chiouar (membre) ;
- Monsieur Mohammed Ali Ababou (membre)

Peuvent participer aux réunions du comité des risques, selon l'ordre du jour :

- les membres du Directoire ;
- le directeur du Pôle Finances Groupe ;
- le directeur du Pôle Gestion et Contrôle des Risques Groupe ;
- le directeur Contrôles Permanents Groupe ;
- le directeur Conformité Groupe ;
- le directeur Audit Interne ;
- les représentants des Directions de la Banque ou des filiales.

Le quorum du comité est atteint par la présence de deux membres du Conseil de Surveillance au moins dont un membre indépendant.

2.5.3 Comité de Nomination et de Rémunération

Principales missions

Le Comité de Nomination et de Rémunération est chargé de :

- conseiller et assister le Conseil de Surveillance dans le processus de nomination et de renouvellement de ses membres et des comités spécialisés ;
- préparer la politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance et des membres du Directoire et assurer le suivi de son bon fonctionnement. Il veille à ce que la politique de rémunération soit appropriée et en conformité avec la culture de la Banque, sa stratégie à long terme des risques, sa performance et l'environnement de contrôle ainsi qu'avec les exigences législatives ou réglementaires.

Fonctionnement

Périodicité : annuelle et à chaque fois que cela est nécessaire.

Présidence : AtlantaSanad S.A représentée par Madame Fatima Zahra Bensalah

Composition au 30 avril 2026

Le Comité de Nomination et de Rémunération se compose de trois membres au moins, dont au moins le tiers répondant aux critères d'indépendance. Tous les membres sont nommés par le Conseil de Surveillance parmi ses membres, sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération.

Un membre du Comité de Nomination et de Rémunération ne peut être mandataire social de la Banque exerçant des fonctions de direction.

Le Comité de Nomination et de Rémunération est composé de :

- AtlantaSanad S.A. représentée par Madame Fatima Zahra Bensalah (président) ;
- Monsieur Mohammed Ali Kadiri (membre indépendant) ;
- Madame Nadine Koniski-Ziadé (membre indépendant).

Le Comité de Nomination et de Rémunération a pour principaux interlocuteurs :

- les membres du Directoire ;
- la Direction des Ressources Humaines ;
- et toutes personnes de la Banque qu'il jugerait utile.

Le quorum du Comité de Nomination et de Rémunération est atteint par la présence des deux tiers des membres, étant précisé que sont réputés présents les membres qui participent à la réunion du Comité de Nomination et de Rémunération par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Faisant suite au lancement de l'activité participative, sous l'enseigne « Arreda », des sous-comités d'Audit et des Risques, dédiés à ladite activité, ont été mis en place pour se réunir respectivement à l'issue du Comité d'Audit et du Comité des Risques. Les sous-comités d'Audit et des Risques se réunissent au moins deux fois par an.

2.6 Rémunération et autres avantages octroyés aux membres du Conseil de Surveillance

2.6.1 Jetons de présence

Conformément aux dispositions de l'article 15.9 des statuts de Crédit du Maroc, l'Assemblée générale peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux frais généraux de la Banque. Le Conseil de Surveillance répartit librement cette rémunération entre ses membres.

L'Assemblée générale des actionnaires, tenue le 17 juin 2025, a fixé le montant brut des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2025 à 3.500.000 dirhams.

Aux termes de l'article 4.1 du règlement intérieur du Conseil de Surveillance, le montant individuel des jetons de présence est fixé par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération. Le montant des jetons de présence comprend une partie fixe quelle que soit la présence et une partie variable, prépondérante, déterminée en fonction de la participation effective, quelle qu'en soit la modalité, aux réunions du Conseil de Surveillance et de ses comités.

Au cours des trois dernières années, aucune autre rémunération exceptionnelle n'a été versée aux membres du Conseil de Surveillance, à l'exclusion du Président du Conseil de Surveillance au titre de son mandat de Président.

Les jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance au titre des trois derniers exercices se détaillent comme suit :

Jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance

En KMAD	2023	2024	2025
Personnes physiques ou morales résidentes au Maroc	2 573	2 530	2 544
Personnes physiques ou morales non résidentes	323	513	541
Montant total brut	2 896	3 043	3 085

Source : Crédit du Maroc

Au titre de l'exercice 2025, le montant des jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance s'élève à 3 085 KDH. Les absences constatées au cours de l'exercice se traduisent par une réduction du montant global distribué. Cet écart reflète ainsi l'application du principe de rémunération conditionnée à la participation effective aux travaux des organes de gouvernance.

Evolution de l'encours des crédits accordés aux membres du Conseil de Surveillance

En MMAD	2023	2024	2025
Encours de crédit	-	34,9	34,9

Source : Crédit du Maroc

Au titre de l'exercice 2025, le montant de l'encours des crédits accordés aux membres du Conseil de Surveillance s'élève à 34,9 MMAD.

Les organes de direction

3.1. Le Directoire

3.1.1 Dispositions générales

Le Directoire exerce ses responsabilités dans le cadre de la Loi 17-95 et des dispositions des statuts de Crédit du Maroc. Il dirige, dans les limites instaurées, la Banque et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Banque.

Le Directoire se réunit au moins une fois par mois, au siège de la Banque.

Il présente, une fois par trimestre au moins, au Conseil de Surveillance, un rapport qui retrace les principaux actes ou faits intervenus dans la gestion de la Banque.

Enfin, conformément aux dispositions de la Loi 17-95, le Directoire arrête, chaque année, les comptes de la Banque et établit un rapport de gestion qui est soumis au Conseil de Surveillance et à l'Assemblée générale.

3.1.2 Rôle et pouvoirs du Directoire en application des dispositions légales et statutaires

Le fonctionnement du Directoire est régi par les dispositions légales et statutaires ainsi que par son règlement intérieur.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre en toutes circonstances, au nom de la Banque, toutes décisions concourant à la réalisation de son objet social et pour faire ou autoriser tous actes de gestion et de disposition, et ce, sous réserve des pouvoirs attribués par la Loi 17-95 et les statuts au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'Actionnaires.

Le règlement intérieur du Directoire décrit les modalités d'organisation et le mode de fonctionnement. Il a un caractère purement interne et n'est opposable ni à la Banque, ni aux actionnaires, ni aux tiers.

3.1.3 Composition du Directoire

L'article 14.1 des statuts de Crédit du Maroc stipule que le Directoire est composé de deux (2) à sept (7) membres nommés par le Conseil de Surveillance. Les membres du Directoire sont des personnes physiques. Ils peuvent être choisis en dehors des actionnaires, ils peuvent être salariés de la Banque.

Le Conseil de Surveillance désigne le Président du Directoire, ainsi que sur proposition de ce dernier, les autres membres du Directoire pour une durée de trois (3) années. Les nominations sont soumises, en application de la Loi Bancaire, à Bank Al-Maghrib pour approbation.

Le 15 mai 2025, le Conseil de Surveillance a pris acte de la démission, avec effet au 14 mai 2025, de Monsieur Said Jabrani de son mandat de membre du Directoire et a nommé, après avis du CNR, Monsieur Moncef Alaoui en qualité de membre du Directoire en charge de la Banque Commerciale.

À la date d'enregistrement du document de référence le Directoire de Crédit du Maroc est composé des quatre (4) membres suivants :

Identité / Fonction	Âge	Genre	Nationalité	Première nomination	Dernier renouvellement	Expiration du mandat
Ali Benkirane Président du Directoire	48		Marocaine	Conseil du 06/12/2022	Conseil du 13/06/2024	AGO annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026
Younes Lahlou Membre en charge du Fonctionnement	54		Marocaine	Conseil du 07/11/2023	Conseil du 13/06/2024	AGO annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026
Ali Chorfi Membre en charge du Corporate et Investment Banking	50		Marocaine	Conseil du 18/09/2024	-	AGO annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026
Moncef Alaoui Membre en charge de la Banque Commerciale	50		Marocaine	Conseil du 15/05/2025	-	AGO annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026

Source : Crédit du Maroc

Autres mandats et fonctions de Monsieur Ali Benkirane à la date d'enregistrement du document de référence

Entité	Mandats
Crédit du Maroc	Président du Directoire
Crédit du Maroc Leasing et Factoring	Président du conseil de surveillance
Crédit du Maroc International - Banque Offshore	Président du conseil d'administration
Crédit du Maroc Patrimoine	Président du conseil d'administration
CDM Capital Bourse	Président du conseil de surveillance
Société Immobilière et Financière Marocaine	Représentant permanent de Crédit du Maroc au conseil d'administration
CDM PAY	Président du conseil d'administration
Crédit du Maroc Génération	Président du conseil d'administration
Crédit du Maroc Cash	Président du conseil d'administration
Crédit du Maroc Optimum	Président du conseil d'administration
Crédit du Maroc Expansion	Président du conseil d'administration
Crédit du Maroc Trésor Plus	Président du conseil d'administration
Fondation Crédit du Maroc	Président

Source : Crédit du Maroc

Autres mandats et fonctions de Monsieur Younes Lahlou à la date d'enregistrement du document de référence

Entité	Mandats
Crédit du Maroc Leasing et Factoring	Membre du conseil de surveillance Représentant permanent de Crédit du Maroc au conseil de surveillance
Crédit du Maroc International - Banque Offshore	Administrateur
Crédit du Maroc Patrimoine	Représentant permanent de Crédit du Maroc au conseil d'administration
Société Immobilière et Financière Marocaine	Président directeur général
CDM PAY	Administrateur
Centre Monétique Interbancaire	Représentant permanent de Crédit du Maroc au conseil d'administration
Fondation Crédit du Maroc	Trésorier

Source : Crédit du Maroc

Autres mandats et fonctions de Monsieur Ali Chorfi à la date d'enregistrement du document de référence

Entité	Mandats
Crédit du Maroc	Membre du Directoire
Crédit du Maroc Leasing et Factoring	Membre du conseil de surveillance
Crédit du Maroc International - Banque Offshore	Administrateur
CDM Capital Bourse	Membre du conseil de surveillance
Crédit du Maroc Patrimoine	Administrateur

Source : Crédit du Maroc

Autres mandats et fonctions de Monsieur Moncef Alaoui à la date d'enregistrement du document de référence

Entité	Mandats
Crédit du Maroc	Membre du Directoire
Crédit du Maroc Leasing et Factoring	Membre du conseil de surveillance
Crédit du Maroc International - Banque Offshore	Représentant permanent de Crédit du Maroc au conseil d'administration
CDM PAY	Représentant permanent de Crédit du Maroc au conseil d'administration
Crédit du Maroc Génération	Représentant permanent de Crédit du Maroc au conseil d'administration
Crédit du Maroc Cash	Représentant permanent de Crédit du Maroc au Conseil d'administration
Crédit du Maroc Optimum	Représentant permanent de Crédit du Maroc au conseil d'administration
Crédit du Maroc Expansion	Représentant permanent de Crédit du Maroc au conseil d'administration
Crédit du Maroc Trésor Plus	Représentant permanent de Crédit du Maroc au conseil d'administration

Source : Crédit du Maroc

3.1.4 Parcours des membres du Directoire

Ali Benkirane : Président du Directoire

Ali Benkirane a passé près de 20 ans au sein du groupe Société Générale Maroc où il a occupé plusieurs postes de responsabilité entre 2003 et 2018 avant d'être nommé en 2019 Directeur général adjoint en charge de la Business Unit Corporate Banking. En janvier 2022, le périmètre de supervision de Ali Benkirane est étendu aux activités Global Transaction & Payment Services. En mars 2022, il est nommé membre du Directoire de la Société Générale Maroc.

En décembre 2022, Ali Benkirane rejoint Crédit du Maroc en tant que Président du Directoire.

Né en 1977, Ali Benkirane est diplômé de l'Ecole Centrale Paris.

Younes Lahlou : Membre du Directoire en charge du Fonctionnement

Younes Lahlou commence sa carrière en 1994 par plusieurs fonctions dans le domaine des Systèmes d'information, d'abord chez Bull Ingénierie France & Bull Maroc, puis Global Network System et chez Omnidata. Il intègre en 2004 la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie en tant que Directeur de l'Organisation et des Systèmes d'Information avant de prendre la tête de la Direction de la Production et de l'Appui Commercial.

En 2017, il rejoint le Groupe Banque Populaire en tant que Directeur Général de BP Shore Back et en janvier 2022, il est promu Directeur Exécutif en charge des Plateformes Technologiques, Innovation et Opérations Groupe.

En novembre 2023, il rejoint Crédit du Maroc en qualité de Membre du Directoire en charge du Fonctionnement.

Né en 1971, Younes Lahlou est ingénieur d'Etat, diplômé de l'Ecole Mohammadia d'Ingénieurs et est également titulaire d'un mastère en réseaux informatiques de Centrale Supelec et d'un Executive MBA de l'Ecole des Ponts Paris Tech.

Ali Chorfi : Membre du Directoire en charge du Corporate et Investment Banking

Ali Chorfi débute sa carrière en audit au sein du cabinet Deloitte & Touche.

En 2002, il rejoint le groupe Attijariwafa Bank en tant que Senior Banker au sein de la Grande Entreprise. Il est ensuite nommé, en 2008 à Paris, Directeur Corporate d'Attijariwafa Bank Europe et devient membre du Comité de Direction.

De retour au Maroc en 2012, Ali Chorfi intègre Crédit du Maroc en qualité de Directeur des Grandes Entreprises. Son périmètre est élargi en 2014, avant d'être promu en 2020, Directeur Général Adjoint en charge du Corporate Banking. Il a sous sa responsabilité le Coverage Grandes Entreprises et Centres d'Affaires PME, les marchés des capitaux, et la supervision des filiales Crédit du Maroc Leasing & Factoring et Crédit du Maroc Banque Offshore. En septembre 2024, il est nommé Membre du Directoire de Crédit du Maroc.

Né en 1975, Ali Chorfi est diplômé de l'école de commerce Solvay de Bruxelles.

Moncef Alaoui : Membre du Directoire en charge de la Banque Commerciale

Moncef Alaoui a démarré sa carrière en 2001 à la BCM en tant que chargé d'affaires avant de rejoindre en 2004 la BMCI en tant que Directeur de pôle agroalimentaire au sein de la Direction des Grandes Entreprises et Institutionnels. En janvier 2010, il rejoint le réseau entreprise en tant qu'adjoint du Directeur de centre d'affaires avant de prendre, en septembre de la même année, la responsabilité du centre d'affaires de Mohammedia, puis la responsabilité d'autres centres d'affaires. En octobre 2020, il est promu Directeur du Réseau Retail et membre du comité exécutif.

En mars 2023, il rejoint Crédit du Maroc en tant que Directeur du Réseau Grand Casablanca, puis est nommé, en mai 2025, Membre du Directoire de Crédit du Maroc.

Né en 1975, Moncef Alaoui est titulaire d'un DEA en finance internationale de l'Université Paris 13 et d'un Master spécialisé en management bancaire de l'ESSEC.

3.1.5 Liens familiaux et absence de conflits d'intérêts

A la date d'enregistrement du document de référence, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Directoire, ni entre ces derniers et les membres du Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire ont également fait une déclaration de conflits d'intérêts, conformément aux dispositions de la directive de Bank Al-Maghrib 1/W/14 et de la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts de la Banque. A ce jour, il n'existe aucun conflit d'intérêt avéré ou potentiel entre la Banque et les membres du Directoire, les membres du Conseil de Surveillance tant en ce qui concerne leurs intérêts personnels que les autres obligations.

3.1.6 Les Comités internes

Crédit du Maroc a mis en place, conformément à la circulaire BAM n° 4/W/2014, divers comités internes dédiés à la gestion des affaires courantes. Ces comités ont pour fonction principale le suivi, tout au long de l'année, du bon déroulement des activités de différentes entités, des sujets spécifiques ou d'actualités, dans le respect de normes générales de sécurité, des règles déontologiques établies et des principes prudentiels définis en vue de la limitation des risques opérationnels ou de gestion.

Parmi les comités de la Banque, on trouve notamment des Comités concourant directement à la maîtrise des risques, au contrôle interne, à la conformité, à la protection de la clientèle et à la solidité financière (ci-après les « **Comités Réglementaires** »).

La liste des Comités réglementaires au 30 avril 2026 est détaillée ci-dessous :

Comités réglementaires	Principales missions	Fréquence
Comité Crédits	- décider des dossiers crédits non délégués pour les clientèles de la Banque ; - décider des propositions de financement entrant dans le champ de délégation du Comité des crédits ; - décider des dossiers de crédit à soumettre à l'avis technique du Groupe ; - suivre le taux de renouvellement et de notification des dossiers de crédit pour chacun des marchés ; - statuer sur des levées de réserves ou des dossiers présentant des alertes.	Hebdomadaire ou au besoin.
Comité des financements participatifs	- décider des dossiers de financements participatifs pour la clientèle de Arreda ; - décider des propositions de financement ou de restructuration entrant dans le champ de délégation du Comité ; - décider des dossiers de financements participatifs à soumettre à l'avis technique du Groupe ; - statuer sur des levées de réserves ou des dossiers présentant des alertes.	Hebdomadaire ou au besoin.
Comité Anticipation et Suivi des Risques (ASR) Siège	- anticiper et suivre les engagements sensibles ou sous surveillance de la Banque (GE, PME, Retail, promotion immobilière) ; - décider des actions à mener pour un retour à la normale de la relation, un remboursement des créances ou un transfert au contentieux.	Une fois tous les deux mois
Comité de Déclassement	- valider les propositions de déclassement, les statuts de souffrance et les provisions à constituer ; - décider du passage au contentieux des dossiers de crédits en anomalie ; - décider des actions à mener pour un retour à la normale de la relation, un remboursement des créances ou un transfert au contentieux ; - valider les décisions importantes des Comités ASR GE, PME et Retail.	Mensuelle.
Comité Pilotage des Risques et du Recouvrement	<u>Missions pour la partie pilotage des risques</u> : -suivre la mise en œuvre des recommandations du domaine risque ; -mener la revue des projets risques et suivre leur avancement ; -piloter les taux de traitement des dossiers engagés (remontée, instruction, renouvellement, notification) ; -suivre les évolutions réglementaires risques ; -suivre les résultats des contrôles et des analyses en matière de surveillance des risques ; -examiner l'évolution des dispositifs de surveillance des risques ;	Trimestrielle

Comités réglementaires	Principales missions	Fréquence
	-assurer le suivi des grands risques. Missions pour la partie recouvrement : -procéder au suivi global du portefeuille dans le temps ; -décider des orientations en matière de recouvrement pré-contentieux et/ou restructuration et/ou contentieux ; -passer en revue des dossiers sélectionnés en fonction de critères tels que notamment les dossiers à enjeux importants ; -prendre des décisions collectives concernant la gestion des dossiers impactant la Banque (politique, risque d'image, COR, etc.) ; -valider les positions prises lors des revues réalisées par l'entité Recouvrement & Restructuration préalablement à la tenue du Comité.	
Comité Juridique	-examiner les litiges significatifs et dossiers à risques ; -valider les provisions des dossiers en responsabilité et des litiges en matière de droit social ; -suivre les évolutions légales impactant l'activité bancaire.	Trimestrielle
Comité Contrôle Interne	Le Comité assure le suivi des dispositifs de contrôle interne et la coordination des fonctions de contrôle (Risques, Contrôle permanent, Conformité, Contrôle Périodique). Parmi ses missions : -veiller à la cohérence et à l'efficacité du contrôle interne dans toutes ses composantes ; -apprécier la qualité du dispositif de maîtrise des risques sous l'angle régularité, sécurité et efficacité ; -analyser les résultats du contrôle permanent, y compris de la conformité et la surveillance des risques ; -examiner et valider le rapport annuel et semestriel du contrôle interne ; -examiner les principales conclusions des missions d'audit interne et externe ; -définir les actions à engager à partir de l'examen des résultats des contrôles permanents, périodiques, de conformité et des contrôles externes ; -recevoir une présentation du plan d'audit et en suivre la réalisation ; -suivre l'avancement des plans d'actions correctives, issus de missions d'audit interne et des dispositifs de contrôle permanent (conformité, risques opérationnels, etc.) ; -valider la cartographie des risques opérationnels et identifier les processus et risques prioritaires ; -examiner et valider le Plan de Continuité d'Activité.	Trimestrielle

Comités réglementaires	Principales missions	Fréquence
Comité Management de la Conformité	-suivre la mise en œuvre du programme de mise en conformité, l'état d'avancement des dispositifs de la Sécurité Financière LAB/FT et les sanctions internationales, la protection de la clientèle, la conformité financière, ainsi que la prévention de la fraude et la lutte contre la corruption ; -valider les cartographies des risques et les plans de contrôles ; -suivre la mise en œuvre du programme de mise en conformité aux avis du CSO ; -le reporting des résultats des contrôles et de suivi des plans d'actions ; -suivre les évolutions réglementaires et la mise en œuvre des dispositions légales et réglementaires ; -suivre les remontées sur les manquements significatifs à la conformité ; -suivre les recommandations et injonctions des missions d'audit interne et des régulateurs, ainsi que les plans de remédiation ; -suivre l'état des réalisations des formations réglementaires.	Trimestrielle.
Comité ALM	-organiser et superviser la fonction actif-passif de la Banque ; -définir et mettre en œuvre les normes internes et politiques ALM ; -valider les méthodologies et les conventions ALM ; -assurer la gestion et la supervision du risque de taux d'intérêt global ; -assurer la gestion et la supervision du risque de liquidité ; -assurer la gestion du risque de change structurel et opérationnel ; -assurer la fixation et le suivi du respect des limites relatives aux risques financiers et marchés dans le respect de la stratégie risques ; -valider les limites opérationnelles relatives aux risques financiers et marchés ; -valider la stratégie de couverture (emprunt CT/émission de CD/émission de dette subordonnée) et de placement (Interbancaire / Pension / Investissement en titre public ou privé) ; -assurer le suivi du portefeuille titres et la validation des décisions y afférentes ; -assurer le suivi des réalisations de l'activité ALM en termes de PNB comparativement au budget ; -assurer le suivi des orientations de la politique globale en matière de gestion financière : orientations commerciales, croissance du bilan, objectifs de rentabilité de la Banque, etc. ; -assurer le suivi de l'état d'avancement des projets réglementaires et Groupe en lien avec la gestion financière ; -assurer l'examen du reporting des risques de marché ;	Trimestrielle.

Comités réglementaires	Principales missions	Fréquence
	-assurer la revue du dispositif ICAAP.	
Comité Marchés	-présenter les points marquants du trimestre et faire un point macroéconomique ; -présenter les réalisations des différentes activités de la salle des marchés ; -présenter la stratégie commerciale et trading ; -présenter les projets en cours ; -échanger sur divers sujets en lien avec le périmètre (sujets RH, etc.).	Trimestrielle
Comité RH restreint	-traiter les affaires de fraude interne ou mixte impliquant un collaborateur de la Banque ; -traiter les manquements caractérisés au règlement intérieur de la Banque et aux règles éthiques édictées dans la charte et le code éthiques de la Banque ; -valider les décisions sur les sanctions et les mesures appropriées; -valider les décisions à mettre en place pour pallier les manquements constatés.	Dès la constatation d'une infraction entrant dans le périmètre de ses missions.
Comité NAP	-approuver les développements de nouvelles activités, nouveaux produits et nouveaux processus de distribution ainsi que les modifications substantielles qui leurs sont apportées ; -s'assurer que les risques liés (i) au lancement des nouvelles activités et des nouveaux produits ou (ii) à la transformation significative de produits existants ou de processus sont bien maîtrisés avant d'autoriser leur mise en marché ; -s'assurer qu'une analyse spécifique des risques associés, y compris ceux liés, d'une part, la lutte anti-blanchiment, au financement du terrorisme et au respect des sanctions internationales (embargos, gel d'avoirs), et, d'autre part, à la protection de la clientèle a été conduite ; -s'assurer que les procédures et moyens adéquats au traitement, contrôle du nouveau produit, de la nouvelle activité, ont été validées par les unités opérationnelles et les fonctions supports concernées ; -garantir que toutes les fonctions représentées au Comité NAP ont été associées au processus de décision et qu'elles ont confirmé la mise en place de procédures et de moyens adéquats ; - vérifier la compatibilité du projet avec le bon de commande initial et sa validité du point de vue de la satisfaction client ; - vérifier la validité du projet du point de vue de l'organisation (impact SI, front/back office) ; - sécuriser la distribution des nouvelles activités et nouveaux produits afin de protéger les intérêts des clients et la responsabilité des entités.	Chaque fois que nécessaire.

Comités réglementaires	Principales missions	Fréquence
Comité Satisfaction Clients	- examiner les indicateurs de traitement des réclamations (volumétrie, délais, répartition, récurrence, typologie); - identifier les causes racines des réclamations récurrentes et suivre la mise en œuvre des plans correctifs ; - garantir la conformité du dispositif de traitement aux prescriptions réglementaires de Bank Al-Maghrib et aux procédures internes ; - assurer la coordination avec les fonctions de conformité, de contrôle interne et les directions opérationnelles ; - partager les enseignements tirés des réclamations afin d'alimenter la démarche globale d'amélioration de l'expérience client afin d'assurer la cohérence entre la voix du client exprimée et la voix du client perçue ; - examiner les irritants majeurs dans le parcours client et définir les actions correctrices prioritaires ; - coordonner avec les directions commerciales, marketing et digitales les initiatives visant à fluidifier le parcours client ; - suivre le Système de Management Qualité (SMQ) sur les périmètres certifiés et valider les nouveaux processus à certifier ; - décider et suivre les actions de mesures de satisfaction clients (IRC Stratégique, IRC évènement, IRC agence, enquête de satisfaction et focus Groupe Ecoute Clients, etc.).	Mensuelle.
Comité de sécurité de l'information	- présenter les résultats et le suivi des plans d'actions relatifs aux audits réglementaires ; - valider les politiques et la stratégie sécurité SI et les changements éventuels de l'organisation mise en place dans le domaine de la Sécurité de l'Information ; - piloter globalement les plans d'action dans le domaine de la Sécurité de l'information, à savoir la validation, l'engagement des moyens associés et la vérification de bonne réalisation de ces plans d'action ; - mener les arbitrages pour les demandes de dérogation structurante ou d'évolution de la politique de sécurité SI ; - rendre les décisions sur les actions à mener, le cas échéant, suite aux résultats des contrôles permanents ou des audits SSI.	Semestrielle.

3.1.7 Rémunération et autres avantages octroyés aux membres du Directoire

Au titre de l'exercice 2025, la rémunération brute annuelle des membres du Directoire s'élève à 19,03 millions de dirhams.

Evolution de la rémunération et de l'encours des crédits des membres du Directoire

En MMAD	2023	2024	2025
Rémunération brute annuelle*	12,9	16,9	19,03
Encours de crédit	3,05	7,95	4,76

Source : Crédit du Maroc

***(*)** Rémunération brute annuelle (fixe et variable) chargée et versée courant l'année*

3.2. Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif a été mis en place le 7 mars 2023 par le Directoire en remplacement du Comité de Direction Générale dans l'objectif d'assurer la coordination entre les différents pôles de gestion de la Banque. Composé de dix-sept (17) membres en ce compris les membres du Directoire, le Comité Exécutif se réunit de manière mensuelle.

Ses membres, chacun dans son domaine de compétences, assistent le Directoire et assurent la coordination entre les différents pôles de gestion de la Banque en termes de stratégie, de politique de développement et de supervision du fonctionnement de la Banque. Cette collégialité constitue un principe clé de bonne gouvernance.

3.2.1. Composition

Membres du Comité Exécutif au 31 décembre 2025

Membres	Fonction	Date d'entrée en fonction
Ali Benkirane	Président du Directoire	2023
Ali Chorfi	Membre du Directoire en charge du Corporate & Investment Banking	2023
Moncef Alaoui	Membre du Directoire en charge de la Banque Commerciale	2023
Younes Lahlou	Membre du Directoire en charge du Fonctionnement	2023
Siham Nour	Directeur du Pôle Marketing et Marchés	2023
Adil Lahyane	Directeur du Pôle IT & Transformation	2023
Moncef El Harim	Directeur du Pôle Ressources Humaines & Moyens	2023
Hanane Laala	Directeur du Pôle Finances Groupe	2023
Frank Samuel	Directeur du Pôle Gestion Globale des Risques	2025
Mohamed Slitine El Idrissi	Inspecteur général	2023
Myriam Nasrollah	Secrétaire Général Groupe	2023
Hicham El Gueddari	Directeur du Pôle Corporate Banking	2024
Khalid Aabid	Directeur du Pôle Banque d'Investissement	2024
Mohammed-Abyre Moundib	Directeur du Pôle Réseau Grand Casablanca	2025
Fouad El Gui	Directeur du Pôle Réseau Hors Casablanca	2023
Nabil El Haouari	Adjoint Directeur Pôle Réseau Hors Casablanca	2023
Abdelhak El Marouani	Directeur du Pôle Métiers Spécialisés et Services Clients	2023

Source : Crédit du Maroc

3.2.2. Curriculum Vitae des principaux dirigeants

Siham Nour : Directeur du Pôle Marketing et Marchés (53 ans)

Siham Nour débute sa carrière en 1996 au sein de Wafa Bourse dont elle est membre du Directoire avant de prendre en charge, en 2001, le marketing stratégique. En 2003, elle prend en charge le marketing stratégique d'Attijariwafa Bank. En 2005, elle est nommée Directrice Distribution, Produits et Marchés pour la banque des Marocains sans Frontières.

En 2010, elle rejoint le groupe Crédit du Maroc en tant que Directrice du Marketing Retail, avant d'être nommée Directrice Marketing et Marchés, puis en 2016, Directrice régionale de Casablanca Centre. En avril 2020, elle est promue Directrice générale adjointe en charge des Services Clients et Assurances avant d'être nommée en mars 2023 Directrice générale adjointe en charge des Opérations et Services aux Clients. En mars 2025, elle est nommée Directeur Délégué du Pôle Métiers Spécialisés et Services Clients en charge du développement et assurera également la supervision directe de la BU Bancassurance. En 2025, elle devient Directeur du Pôle Marketing et Marchés.

Née en 1972, Siham Nour est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'ENSIIE, Evry en Ile de France.

Adil Lahyane : Directeur du Pôle en charge de l'IT & Transformation (51 ans)

Adil Lahyane démarre sa carrière en 2005 en tant que Directeur de Projet au sein de la société Omnidata avant d'intégrer en 2007 GFI Informatique Maroc au poste de Directeur de Projet & Consultant ERP. En 2009, il intègre Sopra Banking Software en tant que Manager. Il est nommé Senior Manager en 2012 avant de prendre la tête du département Services Professionnels en 2015. En 2016, il rejoint CIH Bank en tant que Directeur de Pôle en charge des Systèmes d'Information, avant d'intégrer en 2020 la Royale Marocaine d'Assurance (RMA) au poste de Directeur de Pôle en charge des Systèmes d'Information.

En 2022, il rejoint Crédit du Maroc en tant que Directeur général Adjoint en charge de la Direction de la Transformation.

Né en 1974, Adil Lahyane est titulaire d'une licence en mathématiques appliquées de l'Université Hassan II à Casablanca, d'un diplôme en informatique industrielle de l'Ecole Marocaine des Sciences de l'Ingénieur, d'un master en Mathématiques et Informatique Appliquées de l'Université Québec à Trois Rivières et d'un MBA de HEC Montréal.

Moncef El Harim : Directeur du Pôle Ressources Humaines & Moyens (59 ans)

Moncef El Harim débute sa carrière en 1988 en tant que cadre financier au sein de Johnson & Johnson Morocco. En 1990, il rejoint la société Cassiopée du Groupe Zniber en tant que chef du personnel. En 1992, il intègre Métro Maroc au poste de chef du personnel pendant une période de 6 ans avant d'être nommé, en 1995, Responsable des Ressources Humaines à Alcatel Telecom Maroc. En avril 1997, il rejoint l'Oréal Maroc en tant que Directeur des Ressources Humaines puis Air Liquide Maroc en octobre 2000 en tant que Directeur des Ressources Humaines puis est promu Directeur Commercial Industrie avant d'être nommé Directeur des Ressources Humaines Afrique & Moyen Orient au sein du Groupe Air Liquide.

En mai 2014, il rejoint Crédit du Maroc en tant que Directeur général Adjoint en charge du Capital Humain et de la Logistique Groupe. En 2020, Monsieur El Harim est nommé Directeur général Adjoint en charge des Ressources Humaines qui devient en mars 2023 Ressources Humaines & Moyens.

Né en 1966, Moncef El Harim est titulaire d'une maîtrise en gestion des entreprises de l'Université Mohammed V de Rabat.

Hanane Laala : Directeur du Pôle Finances (42 ans)

Hanane Laala débute sa carrière en 2005 au sein d'Axa Assurances en tant que chargée des études actuarielles. En 2008, elle intègre le cabinet Mazars Masnaoui en tant que Responsable de Mission Banque & Assurance.

En décembre 2009, elle rejoint Crédit du Maroc en tant que Responsable Reporting Risque de contrepartie, puis évolue successivement aux postes de Maîtrise d'ouvrage Finance, Responsable Traitements Comptables et Responsable Contrôle de Gestion Central. En 2017, Hanane Laala est promue Directeur du Contrôle de Gestion Groupe et intègre à son périmètre le pilotage commercial des réseaux ainsi que le contrôle de gestion des filiales. En juin 2020, elle est nommée Directrice Pôle Finances puis Directrice de la filière Assurances et Placements collectifs en décembre 2020 avant d'être promue en mars 2023, adjointe à la Direction Générale Adjointe en charge des Opérations et Services aux Clients. En mars 2024, elle est nommée au poste d'Adjoint DGA Finance Groupe. En septembre 2024, elle prend la tête de la Finance Groupe en tant que Directeur du Pôle.

Née en 1983, Hanane Laala est ingénieure en Finance et Actuariat de l'Institut National de Statistiques et d'Economie Appliquée.

Frank Samuel : Directeur du Pôle Gestion Globale des Risques (49 ans)

Frank Samuel débute sa carrière au sein du Groupe Société Générale, où il exerce les fonctions d'Analyste Financier Corporate, de Responsable des financements structurés puis de Responsable Crédit Senior. En 2009, il rejoint le Maroc en tant que Directeur des Risques et du Recouvrement avant d'être nommé Directeur Général de la filiale Leasing. De retour en France en 2015, il occupe les fonctions de Directeur Commercial Régional, puis Directeur de Groupe en Île-de-France, fonction qu'il exercera jusqu'en 2024. Depuis mars 2025, il intervient en tant que CFO de transition auprès du promoteur immobilier Réalités, dans le cadre de sa restructuration en contexte de crise.

En septembre 2025, il rejoint Crédit du Maroc au poste de Directeur du Pôle Gestion Globale des Risques.

Né en 1976, Frank Samuel est diplômé de l'Ecole Supérieure des Sciences commerciales d'Angers et titulaire d'un Master en finance d'entreprise (Conservatoire National des Arts et Métiers).

Mohamed Slitine El Idrissi : Inspecteur général (49 ans)

Mohamed El Idrissi Slitine démarre sa carrière en 1999 à la Société Générale Marocaine de Banques en tant qu'Analyste Financier Senior. De 2003 à 2008, il occupe le poste de Responsable de la Cellule Bâle II au sein de Bank Al-Maghrib. En 2008, il intègre le Crédit Immobilier et Hôtelier et occupe successivement le poste de Directeur des Risques puis de Directeur de Pôle Audit et Inspection Générale avant d'être nommé Directeur du Pôle Recouvrement. En décembre 2022, il rejoint Crédit du Maroc en tant qu'Inspecteur Général.

Né en 1976, Mohamed El Idrissi Slitine est titulaire d'un diplôme d'ingénieur d'Etat, option économie appliquée, de l'Institut National de Statistiques et d'Economie Appliquée et d'un MBA de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées.

Myriam Nasrollah : Secrétaire général Groupe (49 ans)

Myriam Nasrollah a démarré sa carrière en tant qu'avocat au barreau de Paris où elle a exercé pendant sept années au sein d'un cabinet de la place développant une compétence particulière en droit immobilier, droit des sociétés et dans les opérations de restructuration. Depuis son retour au Maroc en 2008, elle a exercé la profession de juriste conseil d'entreprise dans le secteur de l'immobilier en tant que Directeur Juridique avant de rejoindre Crédit du Maroc en 2016 en tant que Secrétaire Générale.

Née en 1976, Myriam Nasrollah est titulaire d'un DEA Droit des contrats d'affaires de l'Université de Montpellier I et du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA) de Versailles.

Hicham El Gueddari : Directeur du Pôle Corporate Banking (49 ans)

Hicham El Gueddari débute sa carrière en 1999 en tant que Project Manager chez BMCI NET, groupe BNP Paribas. Il rejoint ensuite Attijariwafa Bank en 2005, où il occupe successivement les postes de Responsable Développement, Responsable Commercial, et Senior Banker - Corporate Banking. En 2013, il intègre la Société Générale, d'abord en tant que Chargé d'affaires Senior - Corporate Banking, puis en tant que Directeur Associé - Responsable Desk Grands Groupes Marocains - Corporate Banking, et enfin en tant que Directeur Grandes Entreprises.

En juillet 2023, il rejoint Crédit du Maroc en tant que Directeur Adjoint Corporate & Investment Banking en charge du Corporate et GTB. En septembre 2024, il est nommé Directeur Pôle Corporate Banking.

Né en 1976, Hicham El Gueddari est diplômé de l'École Mohammadia d'Ingénieurs et HEC Montréal.

Khalid Aabid : Directeur du Pôle Banque d'Investissement (50 ans)

Khalid Aabid a démarré sa carrière au Crédit Agricole CIB à Londres au sein de l'entité *Debt Capital Market*. En 2007, il a intégré l'équipe Structured Credit en tant que Structureur *cash CDO* avant de rejoindre l'équipe de structuration/ vente *cross assets & derivatives* en 2008.

En 2009, Khalid Aabid rejoint Crédit du Maroc en tant que Responsable Vente Marché des Capitaux. En 2016, il intègre Société Générale Marocaine de Banques et occupe le poste de Responsable Vente, Structure et Business Development avant d'être promu en 2020 au poste de Responsable Direction des Marchés de Capitaux et Trésorerie.

En novembre 2022, il réintègre Crédit du Maroc pour prendre en charge la direction de la Salle des Marchés. Il est nommé Directeur de la Banque d'Investissement en février 2024.

Né en 1975, Khalid Aabid est titulaire d'un Master *Capital Markets and Corporate Finance* à l'ESA à Paris et d'un Executive MBA à HEC Paris.

Mohammed-Abyre Moundib : Directeur du Pôle Réseau Grand Casablanca (45 ans)

Mohammed Abyre Moundib dispose d'une expérience de plus de 20 ans dans le secteur bancaire, majoritairement au Maroc et en France. Durant son parcours, Mohammed Abyre Moundib a occupé plusieurs responsabilités dans les métiers du Marketing, du Retail Banking, de l'Inspection et du Corporate Banking.

En juillet 2025, il rejoint Crédit du Maroc en tant que Directeur du Pôle Réseau Grand Casablanca.

Né en 1980, Mohammed Abyre Moundib est ingénieur, diplômé de l'ENSI Caen.

Fouad El Gui : Directeur du Pôle Réseau Hors Casablanca (48 ans)

Fouad El Gui rejoint la Société Générale Marocaine de Banques en 2004 en tant que Senior Banker au sein de la Direction des Grandes Entreprises et Institutionnels avant d'évoluer au sein du réseau Corporate & Particuliers en tant que Directeur Centre d'Affaires à Casablanca de 2007 à 2012 puis Directeur Centre d'Affaires à Agadir de 2012 à 2015. En juin 2015, il est nommé Directeur régional Entreprise à Agadir, puis Directeur régional Entreprise à Rabat en janvier 2019. En avril 2021, il intègre la Direction de la BU Corporate où il occupe le poste de Directeur Réseau Nord.

En mai 2023, il rejoint Crédit du Maroc en tant que Directeur Réseau Sud. En mars 2025, les Réseaux Sud, Nord et Centre Orienta ont été regroupés pour créer la Direction du Pôle Réseau Hors Casablanca qui est placé sous sa responsabilité.

Né en 1977, Fouad El Gui est diplômé de l'IAE Clermont-Ferrand et est titulaire d'un DESS en Audit et Conseil.

Nabil El Haouari : Adjoint Directeur du Pôle Réseau Hors Casablanca (47 ans)

Nabil El Haouari intègre Crédit du Maroc en 2002 en tant qu'Adjoint au Directeur d'agence puis devient successivement Directeur d'agence et Responsable de Succursale à Fès. En septembre 2011, il est nommé Directeur Régional de la Région Fès-Meknès, poste qu'il occupe jusqu'en septembre 2017. En avril 2018, il intègre la Direction Réseau en tant que Directeur de l'Animation Commerciale puis est nommé en janvier 2019, Directeur Régional de la région Rabat-Kenitra. En juillet 2020, il devient Adjoint du Directeur Réseau avant d'être nommé en mars 2023 Directeur Réseau Centre / Oriental.

En mars 2025, il est nommé Adjoint Directeur Pôle Réseau Hors Casablanca.

Né en 1978, Nabil El Haouari est diplômé de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de Tanger et est titulaire d'un DESS en Ingénierie Juridique et Financière de Rennes.

Abdelhak El Marouani : Métiers Spécialisés et Services Clients (52 ans)

En 1999, Abdelhak El Marouani intègre Sogelease où il occupe différents postes de responsabilités. D'abord membre des équipes informatiques il prend en charge le contrôle de gestion et la comptabilité en 2005, puis est nommé Responsable Département Finances en 2008, avant d'être promu Directeur Pôle Administration et Finances en janvier 2013. En mars 2019, il est nommé Secrétaire Général en charge de la supervision de l'ensemble des activités de Sogelease.

Il rejoint Crédit du Maroc Leasing et Factoring et en est nommé Président du Directoire à compter du 1er août 2023. En mars 2025, il est nommé Directeur du Pôle Métiers Spécialisés et Services Clients.

Né en 1973, Abdelhak El Marouani est titulaire d'un diplôme d'ingénierie en informatique d'un DESS Finance de l'Université de Toulouse et d'un Master en Comptabilité, Contrôle et Audit de l'Université de Rennes ainsi qu'un master en Droit des Affaires.

Section IV - ACTIVITÉ DE CRÉDIT DU MAROC

Depuis plus de 90 ans, Crédit du Maroc accompagne ses clients, que ce soit dans leur projets de vie ou leur dynamique de développement, en mettant à leur disposition sa solide expertise dans le domaine des services bancaires et financiers.

Filiale du groupe Holmarcom, le groupe Crédit du Maroc a adopté le modèle d'affaires de banque universelle. Son offre, complète et innovante s'adresse à tous les segments de clientèle : particuliers, professionnels, agriculteurs et entreprises. Société cotée à la Bourse des Valeurs de Casablanca depuis 1976, c'est aujourd'hui un acteur économique de premier plan au Maroc. Il contribue activement au financement du tissu économique ainsi que de nombreux projets structurants du Royaume.

Avec une politique de croissance ambitieuse, un réseau de 268 agences de proximité réparties à travers le Maroc et une équipe de 2 446 collaborateurs, Crédit du Maroc mise sur l'innovation afin de garantir la satisfaction de ses clients en proposant des solutions sur mesure couvrant une large gamme de services : banque au quotidien, financements, épargne, bancassurance, gestion d'actifs, leasing, factoring, banque internationale, banque privée, banque à distance et fenêtre participative « Arreda ».

1. Historique de Crédit du Maroc

1929	▪ Le Crédit Lyonnais s'installe au Maroc avec l'ouverture de sa première agence à Casablanca.
1963	▪ Association entre le Crédit Lyonnais et la Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE) pour créer le Crédit Lyonnais Maroc : 68 % du capital social détenus par le Crédit Lyonnais et 32 % par la BMCE.
1966	▪ Naissance de Crédit du Maroc par absorption de la Compagnie Africaine de Banque.
1976	▪ Introduction en bourse des actions de Crédit du Maroc. La part du Crédit Lyonnais dans le capital est diluée à 43,2 %.
1998	▪ Le Crédit Lyonnais reprend la majorité à 51 % du capital social de Crédit du Maroc grâce au rachat de la quasi-totalité des actions détenues par SOFIPAR.
1999	▪ WAFA Assurances rachète la totalité de la participation de la BMCE dans Crédit du Maroc.
2004	▪ La participation du Crédit Lyonnais dans Crédit du Maroc est transférée à Calyon. Calyon est la Banque de financement et d'investissement née de l'apport partiel d'actif du Crédit Lyonnais à Crédit Agricole Indosuez, elle-même née en 1996 du rachat de la Banque Indosuez par Crédit Agricole.
2005	▪ En octobre 2005, la participation de Calyon est transférée au groupe bancaire français Crédit Agricole qui détient 52,64 % du capital social de Crédit du Maroc.
2006	▪ Changement de l'identité visuelle du Groupe Crédit du Maroc.
2008	▪ Lancement du nouveau concept d'agences baptisé « Moustakbal 2010 ».
2009	▪ Crédit Agricole S.A. a porté sa participation à 77 % par l'acquisition de 24 % supplémentaires des parts détenus par Wafa Assurance dans Crédit du Maroc.
2010	▪ Augmentation de capital de Crédit du Maroc réservée aux actionnaires par conversion du dividende 2009 en actions nouvelles Crédit du Maroc.
2011	▪ Augmentation de capital de Crédit du Maroc réservée aux actionnaires par conversion du dividende 2010 en actions nouvelles Crédit du Maroc.

2012	▪ Augmentation de capital de Crédit du Maroc réservée aux actionnaires par conversion du dividende 2011 en actions nouvelles Crédit du Maroc.
2013	▪ Augmentation de capital de Crédit du Maroc réservée aux actionnaires par conversion du dividende 2012 en actions nouvelles Crédit du Maroc. ▪ Augmentation de capital en numéraire.
2014	▪ Augmentation de capital de Crédit du Maroc réservée aux actionnaires par conversion du dividende 2013 en actions nouvelles Crédit du Maroc.
2015	▪ Augmentation de capital de Crédit du Maroc réservée aux actionnaires par conversion du dividende 2014 en actions nouvelles Crédit du Maroc.
2016	▪ Fermeture de 9 agences de Crédit du Maroc dans le cadre du maillage réseau.
2017	▪ Lancement de l'activité de Banque participative, Arreda, sous forme de fenêtre participative. ▪ Lancement du nouveau Centre de Relation Clients.
2018	▪ Obtention de l'agrément de l'AMMC du fonds OPCVM dédié à Saham Assurance dans le cadre du partenariat Saham - Crédit du Maroc. Ce fonds abrite les ressources bancassurance collectées par la Banque. ▪ Lancement de la dynamique de transformation digitale via le nouveau portail : ***créditdumaroc.ma***. ▪ Lancement de la « Fondation Crédit du Maroc » : la Banque se donne comme mission de développer l'inclusion des personnes en situation de vulnérabilité et favoriser l'autonomie économique des bénéficiaires en investissant dans des projets créateurs de valeur sociale et d'innovation durable. ▪ Présentation des comptes de Crédit du Maroc avec les nouvelles exigences réglementaires liées à l'application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers. ▪ Obtention du label RSE de la CGEM en avril 2018. ▪ Certification ISO-9001 qui porte sur l'ensemble du périmètre international incluant les opérations documentaires et non documentaires.
2019	▪ Ouverture de 12 nouveaux points de vente Arreda. ▪ Certification, par le bureau Veritas, du processus de gestion des réclamations des clients de la norme ISO9001 V2005 avec zéro non-conformité.
2020	▪ Lancement du projet d'entreprise de Crédit du Maroc baptisé « Tajdid 2022 », un plan global de transformation. ▪ Partenariat avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) afin de promouvoir l'offre « Green Value Chain » (GVC) destinée au financement des chaines de valeur vertes des PME-PMI et signature d'un prêt de 20 millions d'euros dans le cadre de ce programme. ▪ Lancement du programme intégré d'appui et de financement des entreprises Intelak Al Moukawil, ayant pour objectif d'encourager la création d'entreprises et l'accompagnement des activités en démarrage. ▪ Mesures d'accompagnement des clients face à la crise Covid-19 : dispositif de report d'échéances des crédits, promotion des outils à distance, offres de financement garanties par l'état (Damane Oxygène, offre Damane Relance…).
2021	▪ Accélération du développement de Crédit du Maroc sous l'égide de son projet d'entreprise « Tajdid 2022 ».

	▪ Lancement du projet de refonte du système d'information, conjointement avec TEMENOS. ▪ Trophée « Top Performer RSE 2020 » décerné par l'agence de notation extra-financière Vigeo pour la performance générale de Crédit du Maroc et en particulier sur le critère Equilibre des pouvoirs, respect des compétences et efficacité du Conseil. ▪ Certification environnementale HQE (Haute Qualité Environnementale) niveau exceptionnel pour la phase d'exécution du projet du futur siège « les Arènes ». ▪ Cessation de l'activité de négociation boursière exercée par Crédit du Maroc Capital (CDMC), filiale détenue à 100 % par Crédit du Maroc.
2022	▪ Poursuite du plan de transformation de la Banque en cohérence avec le Plan moyen terme « Tajdid 2022 », avec des avancées majeures sur les quatre fondations du projet d'entreprise : ▪ Nouveau partenariat avec la BERD et le Fonds Vert pour le Climat portant sur une nouvelle ligne de financement de 25 millions d'euros pour accélérer la transition verte au Maroc dans le cadre du programme GEFF qui vise à soutenir les investissements verts des entreprises privées clientes de Crédit du Maroc. ▪ Renouvellement, en mars 2022, du label RSE de la CGEM attribué au Crédit du Maroc confirmant l'engagement continu de la Banque à œuvrer pour un développement durable de ses activités économiques et de son écosystème et la pertinence de son projet d'entreprise « Tajdid 2022 ». ▪ Renouvellement de la certification ISO 9001 de la gestion des réclamations clients, attestant de l'efficacité et de la conformité des processus opérationnels de Crédit du Maroc en réponse aux exigences de ses clients. ▪ Signature le 27 avril, du protocole d'accord pour la cession de la totalité de la participation de Crédit Agricole SA, à hauteur de 78,7 % dans le capital de Crédit du Maroc, au groupe marocain Holmarcom. ▪ Acquisition le 6 décembre, par Holmarcom d'une participation majoritaire dans Crédit du Maroc, à travers sa holding HFC et sa filiale, AtlantaSanad. ▪ Changement d'identité visuelle de Crédit du Maroc reflétant la place centrale accordée au client et de l'adoption d'une nouvelle signature « Vous d'abord » qui exprime l'engagement de la banque en faveur des citoyens et des entreprises.
2023	▪ Signature entre Crédit du Maroc et la SFI, en février, d'un accord portant sur l'octroi d'un prêt de 50 millions de dollars destinés à soutenir les financements en devises des petites, moyennes et grandes entreprises du Royaume. ▪ Inauguration des Arènes, le nouveau siège de Crédit du Maroc au 201, boulevard d'Anfa, en octobre 2023. ▪ Election de Crédit du Maroc en tant que « service Client de l'année Maroc 2024 » dans la catégorie « banque conventionnelle pour les particuliers ».
2024	▪ Signature d'un accord avec la SFI pour la mise en place d'une ligne de financement de 100 millions de dollars (soit un milliard de dirhams) en faveur de Crédit du Maroc, destinée à promouvoir le financement des PME, de l'entreprenariat féminin et des projets verts dans le Royaume. ▪ Lancement en avril du produit CapAccess : dette subordonnée adossée à une dette bancaire jumelée dédiée au financement des projets d'investissement. ▪ Lancement de CDM Capital Bourse, une nouvelle filiale dédiée au marché des capitaux. Cette entité consolide la position de la Banque sur le marché financier en offrant une expertise avancée dans le conseil, l'exécution et l'intermédiation des instruments financiers. ▪ Acquisition, le 15 mai, de 33,33 % du capital et des droits de vote de Crédit du Maroc Leasing & Factoring détenus par Crédit Agricole Leasing & Factoring (filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A.). Crédit du Maroc détient désormais 100 % du capital de CDMLF.

	▪ Finalisation de l'autonomisation de la Banque, par l'acquisition par le groupe Holmarcom, le 7 juin, de la tranche résiduelle de 15 % des actions détenues par Crédit Agricole S.A. dans le capital de Crédit du Maroc. ▪ Signature en juillet, d'une convention de partenariat avec Finéa afin de faciliter l'accès des TPE et PME aux marchés publics au Maroc. ▪ Renouvellement de la certification ISO37001 version 2016 du Système de Mangement Anti-corruption (SMAC). ▪ Cession, en novembre, de 1.229.577 actions de Crédit du Maroc, dans le cadre d'une OVP orchestrée par HFC (montant total de 1,03 milliard de dirhams, au prix de 850 dirhams/action).
2025	▪ Officialisation, depuis le 1er janvier 2025, du partenariat stratégique avec AtlantaSanad Assurance, suite à la résiliation anticipée par accord mutuel du contrat d'exclusivité liant la Banque à Sanlam Maroc. ▪ Consécration comme « Service Client de l'Année 2025 » pour la deuxième année consécutive dans la catégorie « Banque conventionnelle », confirmant la pertinence de la vision stratégique de la Banque. ▪ Obtention de l'agrément de Bank Al-Maghrib pour le lancement de CDM Pay, nouvelle filiale dédiée aux solutions de paiement électronique pour les commerçants et TPME. ▪ Renforcement du positionnement dans la banque d'investissement via l'intégration du tour de table de Nema Capital (gestion d'OPCI) en partenariat avec Ynexis Group. ▪ Accélération de la transformation digitale avec l'évolution des plateformes transactionnelles et l'amélioration de l'expérience client à distance. ▪ Signature de partenariats structurants avec IFC et la BERD pour soutenir le déploiement d'un modèle de finance durable et inclusive.
2026	▪ Participation de Crédit du Maroc en tant qu'exposant au GITEX Africa Morocco 2026. Cet événement a été marqué par la signature de plusieurs conventions de partenariat visant à renforcer l'écosystème digital de la Banque et à soutenir les acteurs de la Fintech nationale et continentale. ▪ Autorisation par l'AGE d'une augmentation du capital social de la Société à hauteur d'un montant maximum global, prime d'émission incluse, de 700.000.000 de dirhams, par l'émission et la création d'actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune, cotées à la Bourse de Casablanca, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Source : Crédit du Maroc

2. Appartenance de Crédit du Maroc au groupe Holmarcom

A la date d'enregistrement du document de référence, Crédit du Maroc est détenue à hauteur de 65,65 % par Holmarcom Finance Company, dont 54,61 % directement et 11,04 % indirectement à travers AtlantaSanad.

HFC est détenu à hauteur de 81,38 % par le Groupe Holmarcom.

2.1 Présentation de Holmarcom Finance Company

Issue de la réorganisation structurelle du pôle financier du Groupe Holmarcom, Holmarcom Finance Company (HFC) porte l'ensemble des activités du Groupe Holmarcom dans le secteur financier et est en charge de leur pilotage et de leur développement.

HFC opère dans les secteurs de l'assurance et de la banque, ainsi que dans les services financiers spécialisés, et poursuit ainsi sa volonté d'impact positif sur ses parties prenantes et sur la société dans son ensemble.

Investisseur stratégique à long terme, HFC cible des activités à fort potentiel et visant à créer de la valeur durable, en privilégiant des positions majoritaires, afin d'assurer un développement cohérent avec sa stratégie.

Cette politique d'investissement s'appuie sur une alternance maîtrisée entre phases de développement et de consolidation, une amélioration continue de l'organisation et de la gouvernance, ainsi qu'une politique de gestion des risques rigoureuse, au service d'une croissance durable et rentable.

HFC s'inscrit dans une politique partenariale dynamique, convaincue que les partenariats (dans toutes leurs dimensions : capitaliste, commerciale, stratégique, etc.) constituent un accélérateur de croissance important.

Dans cette perspective, Holmarcom Finance Company a pour ambition de devenir un groupe financier diversifié et intégré à vocation panafricaine.

A travers son approche environnementale et sociale, HFC s'implique dans la vie locale et citoyenne et poursuit son ambition de contribuer à un monde plus durable et plus inclusif.

A la date d'enregistrement du document de référence, l'organigramme des participations d'Holmarcom Finance Company se présente comme suit :

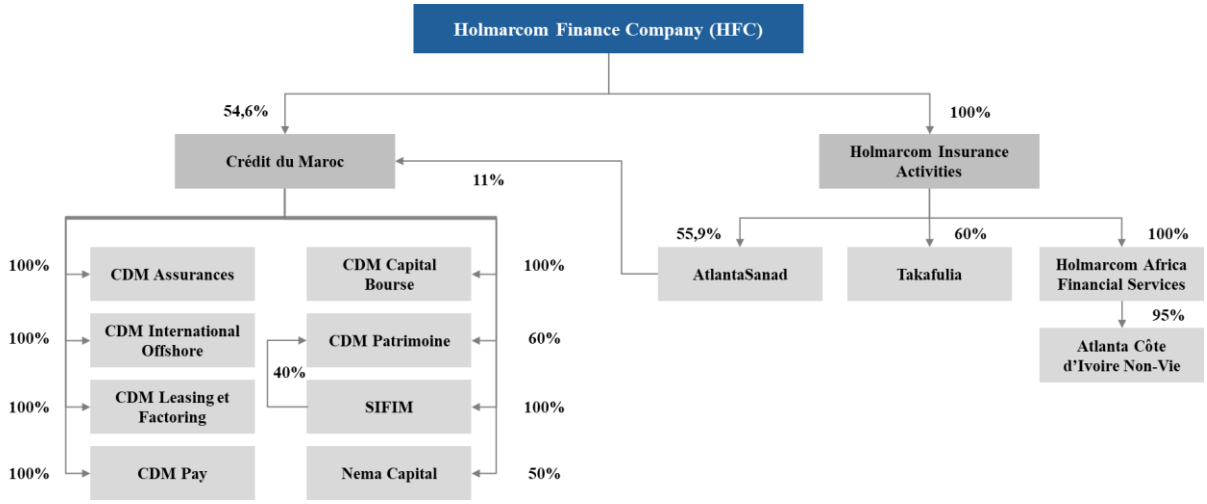

Source : Holmarcom Finance Company

- ***Crédit du Maroc :*** banque universelle et généraliste, CDM s'adresse à tous les segments de clients : particuliers, professionnels, agriculteurs et entreprises. Véritable acteur économique et financier et partenaire durable de l'économie marocaine, la banque est ancrée dans l'histoire du Royaume depuis plus de 90 ans. Sa politique de croissance, son réseau commercial s'appuient sur un grand pouvoir d'innovation orienté vers la satisfaction de ses clients. Crédit du Maroc est coté à la bourse de Casablanca.
- ***Holmarcom Insurance Activities (HIA):*** portant l'ensemble des participations dans le secteur des assurances, HIA a ouvert en 2021 son capital au profit de la SFI, pour une prise de participation minoritaire, avec pour objectif d'accompagner les fortes ambitions de croissance dans le secteur de l'assurance, aussi bien au Maroc qu'en Afrique subsaharienne.
- ***AtlantaSanad :*** issue de la fusion des compagnies historiques du Groupe Holmarcom, AtlantaSanad est un acteur majeur du marché marocain de l'Assurance Non-Vie. Cotée à la Bourse de Casablanca, la compagnie bénéficie d'une longue expérience auprès des particuliers, professionnels et entreprises.

- ***Takafulia Assurances :*** lancée en février 2022, Takafulia Assurances est une compagnie dédiée à l'assurance participative. Elle propose une offre d'assurance Takaful diversifiée, conforme aux principes de la Charia, à destination des clients particuliers, des professionnels et des entreprises.
- ***Holmarcom Africa Financial Services :*** filiale à 100 % de HIA portant l'ensemble des participations dans le secteur des assurances en Afrique subsaharienne, cette société détient actuellement Atlanta Côte d'Ivoire Non-Vie.
- ***AtlantaSanad Côte d'Ivoire Non-Vie :*** créée en 2016, Atlanta Assurance Côte d'Ivoire a constitué le premier jalon du plan de développement des activités d'assurance du groupe Holmarcom en Afrique. La compagnie ambitionne de devenir à terme un acteur majeur sur le marché de l'assurance Non-Vie de ce pays de l'Afrique de l'Ouest.

2.2 Présentation du Groupe Holmarcom

Holmarcom est une société anonyme de droit privé marocain à conseil d'administration, spécialisée dans la prise de participation dans toutes sociétés industrielles ou commerciales, l'administration et la gestion desdites participations.

Dénomination	Holding Marocaine Commerciale et Financière « Holmarcom »
Activité	Holding de participation et de gestion de sociétés
Siège social	20, rue Mostafa El Mâani, Casablanca, Maroc
Actionnariat au 31/12/2025	Famille Bensalah : 99,25 % Autres : 0,75 %
Total Bilan social au 31/12/2025	5.025 MMAD
Résultat net social au 31/12/2025	107,7 MMAD
Situation nette sociale au 31/12/2025	1.632 MMAD

Source : Groupe Holmarcom

Au 31/12/2025, le groupe Holmarcom détient indirectement 65,65 % du capital de Crédit du Maroc (soit 7.143.712 actions), via sa filiale Holmarcom Finance Company (54,61 % directement et 11,04 % indirectement via AtlantaSanad).

2.3 Renseignement sur le capital social de Holmarcom

A la date d'enregistrement du document de référence, le capital social de Holmarcom est composé de 7.488.000 actions d'un nominal de 100 MAD chacune.

2.3.1 Présentation du Groupe Holmarcom et de ses principales filiales

Groupe privé marocain avec une histoire de près de 60 ans, Holmarcom occupe un rang privilégié parmi les grands acteurs de la scène économique marocaine. Il opère à travers quatre principaux pôles d'activité : Finance, Agro-Industrie, Logistique et Immobilier.

Porté par un projet d'entreprise structurant et des ressources humaines mobilisées autour d'une vision commune, le Groupe Holmarcom est engagé dans une stratégie de développement entreprenante et une dynamique d'innovation, visant une croissance soutenue et pérenne.

Fort de ses racines et de ses valeurs, Holmarcom poursuit sa politique d'investissement dans de grands secteurs stratégiques pour l'essor durable du Maroc et s'ouvre à de nouveaux challenges dans le reste du continent africain. Il est aujourd'hui présent au Sénégal, au Bénin et en Côte d'Ivoire.

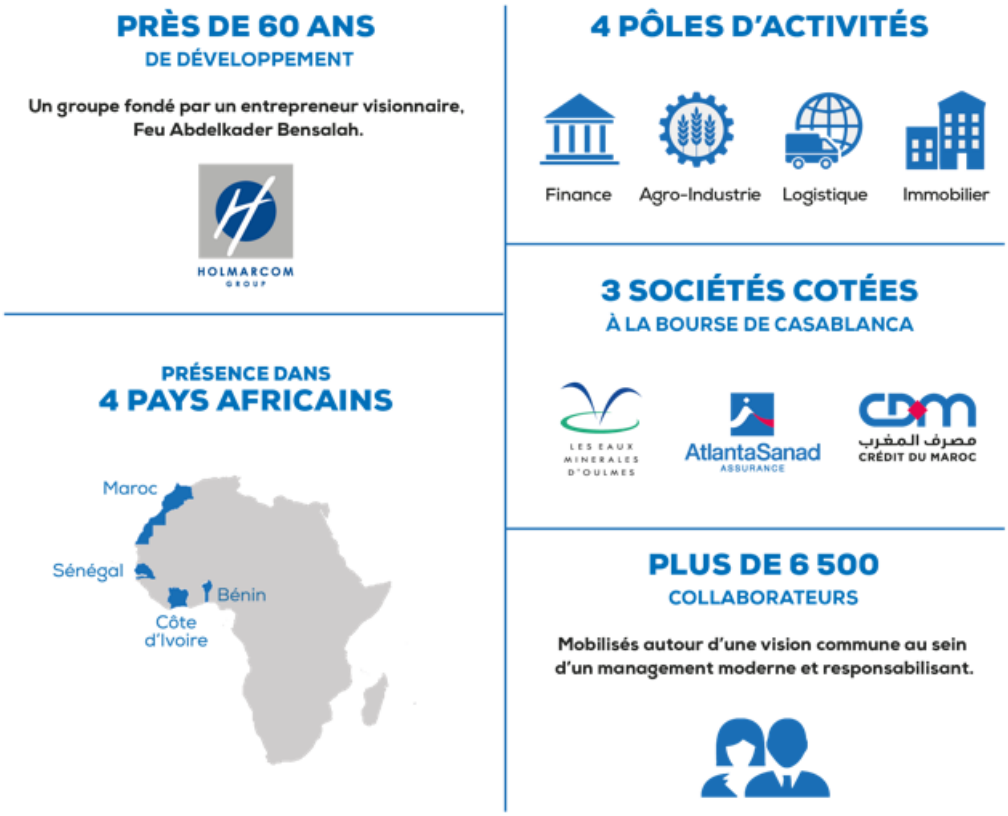

Source : Groupe Holmarcom

Liste des principales filiales du Groupe Holmarcom par pôle d'activité

Le Groupe Holmarcom détient plus d'une cinquantaine de filiales dont les activités sont structurées autour de 4 pôles :

- ***Le pôle Finance***

Le pôle financier du Groupe Holmarcom est structuré autour de HFC qui est en charge du pilotage et du développement des activités dans le secteur financier. HFC opère dans les domaines de l'assurance, de la banque et des services financiers spécialisés.

- ***Le pôle Agro-industrie :***

Valorisant les potentialités offertes par le terroir marocain, Holmarcom est présent à travers les filières porteuses du secteur. Le Groupe Holmarcom est détenteur de sociétés industrielles leaders sur les marchés des eaux, du thé, des snacks et des ingrédients pour l'industrie alimentaire et disposant de marques à forte notoriété.

Le portefeuille du pôle agro-industrie est composé des entreprises suivantes :

- ***Les Eaux Minérales d'Oulmès :*** leader du secteur des eaux minérales plates et gazeuses au Maroc, l'entreprise, cotée à la bourse de Casablanca, produit et distribue les marques emblématiques Sidi Ali et Oulmès ainsi que les eaux de table Bahia et Vitalia et l'eau minérale naturelle Aïn Atlas.
- ***Eau Technologie Environnement S.A. :*** implantée à Cotonou et contrôlée par les Eaux Minérales d'Oulmès, Eau Technologie Environnement est un acteur majeur dans le marché des eaux minérales naturelles au Bénin.

- ***Somathes :*** Somathes est inscrite au cœur de la culture marocaine à travers ses marques historiques de thé. La société affiche avec force son ambition de devenir un acteur incontournable de la distribution de produits agroalimentaires.
- ***Dénia Holding :*** partageant des synergies industrielles et commerciales, les 5 sociétés du groupe Dénia Holding produisent une large gamme de produits de snacking et d'ingrédients pour l'industrie agro-alimentaire distribués aussi bien sur le marché local qu'à l'international.
- ***Dénia Ivoire :*** Dénia Ivoire est une unité industrielle basée à Abidjan, spécialisée dans la transformation de noix de cajou.
- ***Juice & Nectar Partner :*** spécialisée dans la transformation industrielle des agrumes, Juice & Nectar Partner produit du concentré de jus, du pur jus bio et conventionnel ainsi que des huiles essentielles d'agrumes, destinés aux industriels du marché local et international.
- ***Scandimar :*** Scandimar a démarré son activité en 2006 avec le fumage de saumon, avant d'étendre progressivement ses produits aux émulsions de poissons, aux plats cuisinés à base de poisson, aux conserves, puis à la vente de poisson entier et en portions.

➢ ***Le pôle Logistique***

Dès son origine, le Groupe Holmarcom accompagne le développement du Royaume en intervenant dans les secteurs clés de l'économie marocaine. Il opère ainsi dans les métiers de la logistique liés à l'importation des produits céréaliers et a également investi dans le transport aérien.

Le portefeuille du pôle logistique est composé des entreprises suivantes :

- ***Mass Céréales Al Maghreb :*** concessionnaire et exploitant de deux terminaux de déchargement de céréales aux ports de Casablanca et de Jorf Lasfar. Grâce à d'importantes capacités de manutention et de stockage, l'entreprise permet d'améliorer la productivité des céréaliers et fluidifier le trafic portuaire.
- ***Yellowrock :*** basée au port de Jorf Lasfar, la société assure les services logistiques liés à l'importation des produits céréaliers. En étroite collaboration avec Mass Céréales Al Maghreb, elle simplifie pour ses clients tout le processus logistique de la chaîne d'importation de céréales.
- ***Air Arabia :*** créée en 2009, en collaboration avec Air Arabia Sharjah, première compagnie *low cost* en Afrique du Nord, Air Arabia Maroc a vocation à offrir le produit aérien le moins cher possible, avec le meilleur niveau de qualité et de sécurité.
- ***France Car :*** société détentrice au Maroc de la franchise SIXT, acteur mondial de la location automobile présent dans plus de 115 pays. La société met à disposition de ses clients une large offre de véhicules pour des locations de courte, moyenne et longue durée.

➢ ***Le pôle Immobilier***

Le Groupe Holmarcom intervient depuis plusieurs années dans le secteur de l'immobilier à travers des projets réalisés dans différentes régions du Royaume.

Le portefeuille du pôle immobilier est composé des entreprises suivantes :

- ***Jawharat Chamal :*** cette société porte le projet Cap Tingis qui bénéficie d'un emplacement exceptionnel dans la baie de Tanger.
- ***Peacock Investment :*** Peacock Investments a lancé en 2013 son premier projet au Sénégal, Cité des Fonctionnaires, qui porte sur la construction de 2.850 villas économiques, sur un terrain de 72 Ha dans la région de Dakar.

2.3.2 Participations du Groupe Holmarcom

L'organigramme juridique du Groupe Holmarcom (filiales contrôlées par le holding Holmarcom), au 31 décembre 2025, se présente comme suit :

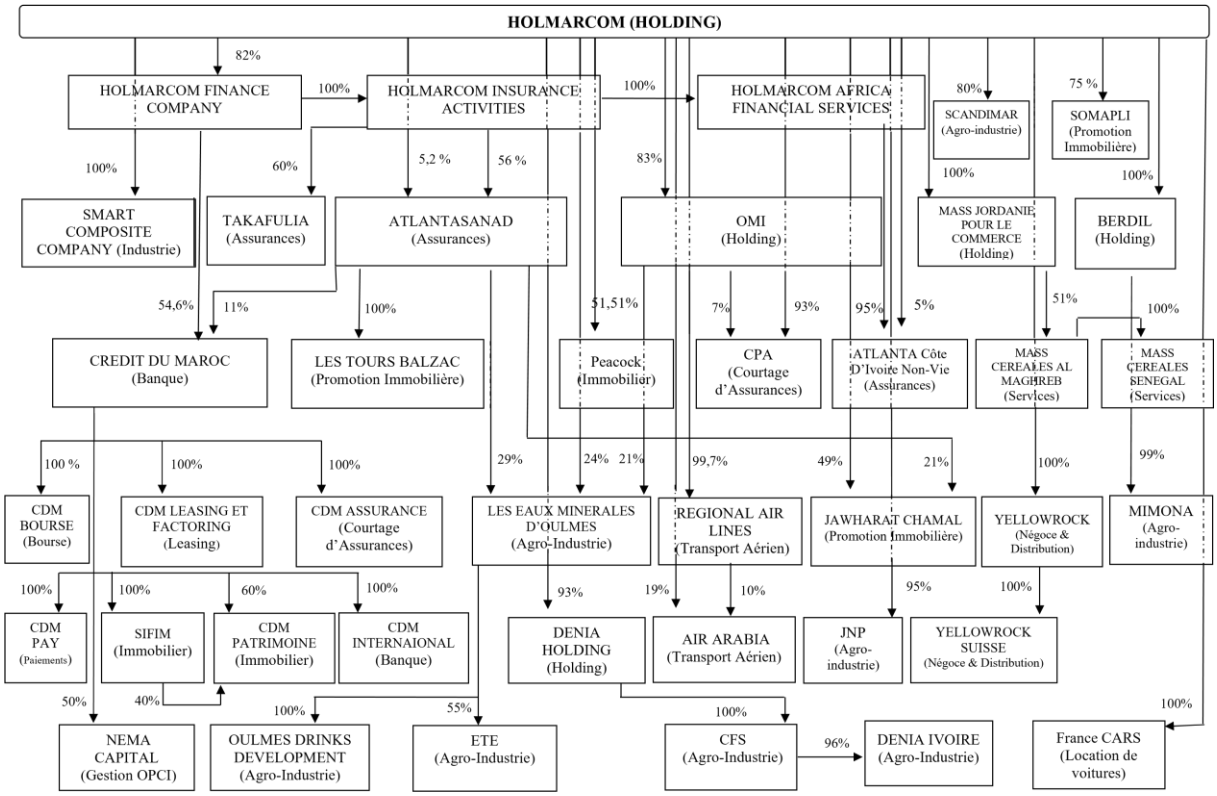

Source : Groupe Holmarcom

2.4 Relations entre Crédit du Maroc et les entités du Groupe Holmarcom

Conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2025

- **Contrat de sous licence intra groupe avec Holmarcom signé le 21 mars 2025**

Entités et personnes concernées :

- CDM est détenue indirectement à hauteur de 55 % par Holmarcom.

Nature et objet du contrat :

Le contrat a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles Holmarcom concède à CDM le droit d'utilisation des licences Oracle.

- Date d'autorisation par le Conseil de Surveillance : 17 mars 2025
- Date d'effet du contrat / durée : le contrat prend effet rétroactivement à compter du 1er janvier 2025 et demeure en vigueur tant que les licences et les services de support y afférents sont utilisés par CDM

Conditions de rémunération :

Pour le droit d'utilisation des lic ences CDM s'engage à payer une redevance de 5.422.234 MAD HT. Pour la souscription par Holmarcom aux services de support associés aux licences, CDM s'engage à régler annuellement la somme de 1.192.891,39 MAD HT.

- Montant comptabilisé en charge : 1.192.891 MAD HT.
- Montant décaissé au titre de l'exercice : néant.
- Montant de la dette au titre de l'exercice : 6.615.123 MAD.

➢ **Convention de soutien financier avec la Fondation Abdelkader Bensalah Holmarcom (FABS) signée le 27 novembre 2025**

Entités et personnes concernées :

- M. Hassan BENSALAH, Vice-Président de la Fondation et Président du Conseil de Surveillance de CDM, Mme Fatima Zahra BENSALAH, Administrateur de la Fondation et représentant permanent d'AtlantaSanad au Conseil CDM.

Nature et objet de la convention :

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles CDM apporte son soutien financier à FABS afin qu'elle puisse poursuivre et développer ses initiatives à fort impact social et ses activités caritatives.

- Date d'autorisation par le Conseil : 27 novembre 2025.
- Date d'effet du contrat / durée : date de signature de la convention, pour une durée de 5 ans avec tacite reconduction pour des durées de 5 ans.

Conditions de rémunération :

CDM versera à FABS une contribution annuelle de 2 MMMAD.

- Montant comptabilisé en charge au titre de l'exercice : néant.
- Montant décaissé au titre de l'exercice : néant.
- Montant de la dette au titre de l'exercice : néant.

Conventions réglementées conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2025

➢ **Avenant à la convention d'assistance et de conseil avec Holmarcom signée le 26 mai 2023**

Entités et personnes concernées :

- Crédit du Maroc, détenue indirectement, à hauteur de 55 % par Holmarcom.

Nature et objet de la convention :

Holmarcom s'engage à fournir à CDM des prestations de conseil et d'assistance dans le domaine financier, comptable, juridique…etc. La convention a été modifiée par l'avenant du 16 mai 2024.

- Date d'autorisation par le Conseil : 26 mai 2023 (pour la convention) et le 16 mai 2024 (pour l'avenant).
- Date d'effet de la convention / durée : 1er janvier 2023. La convention est consentie pour une durée d'une (1) année à compter de son entrée en vigueur et se renouvelle par tacite reconduction d'année en année sauf dénonciation par l'une des parties conformément aux stipulations contractuelles.

Conditions de rémunération :

1,15 % du produit net bancaire (PNB) annuel de CDM/ facturation trimestriel. Taux porté à 1,6 % du PNB annuel suite à l'avenant.

- Montant comptabilisé en charge au titre de l'exercice : 52.159.244,06 MAD HT.
- Montant décaissé au titre de l'exercice : 24.651.649,96 MAD HT.
- Montant de la dette : 27.507.594,10 MAD.

3. Relations entre Crédit du Maroc et ses actionnaires

3.1. Conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2025

Convention de partenariat en bancassurance avec AtlantaSanad signée le 10 avril 2025

Entités et personnes concernées :

- AtlantaSanad est actionnaire de CDM à hauteur de 11 %.

Nature et objet de la convention :

La convention a pour objet de définir les conditions et modalités de commercialisation et de gestion des produits d'assurances d'AtlantaSanad par CDM à titre exclusif.

- Date d'autorisation par le Conseil : 17 mars 2025
- Date d'effet du contrat / durée : 1er janvier 2025. Conclue pour une durée de 10 ans renouvelable par tacite reconduction pour des durées d'un an.

Conditions de rémunération :

La rémunération est établie selon un barème de tarification spécifique.

- Montant comptabilisé en produit au titre de l'exercice : néant.
- Montant encaissé au titre de l'exercice : néant.
- Montant de la créance au titre de l'exercice : 10.000.000 MAD HT.

3.2. Conventions réglementées conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2025

Conventions entre Crédit du Maroc et Wafa Assurances signée le 25 novembre 2020

- **Convention de prêt à durée indéterminée qualifié en fonds propres**

Entités et personnes concernées :

Wafa Assurance, actionnaire détenant 10,7 %, de Crédit du Maroc.

Nature et objet de la convention :

Prêt à durée indéterminée qualifié en fonds propres additionnels de catégorie 1 d'un montant de 21.753 KMAD.

- Date d'autorisation par le Conseil : 13 novembre 2020.
- Date d'effet de la convention / Durée : 14 décembre 2020. Durée indéterminée.

Conditions de la rémunération :

La rémunération est établie selon un barème de tarification spécifique.

- Montant comptabilisé en charge au titre de l'exercice : 1.078.615,36 MAD HT.
- Montant décaissé au titre de l'exercice : 1.090.687,89 MAD HT.
- Montant de l'encours : 128.372,21 MAD.

3.3. Flux entre Crédit du Maroc et ses actionnaires (Crédit Agricole étant actionnaire à hauteur de 15 % jusqu'au 7 juin 2024)

Les flux entre Crédit du Maroc et ses actionnaires, sur les trois dernières années, s'établissent comme suit :

INTITULE	PARTIES	DATE	Charges constatées en KMAD			Décaissement en KMAD		
			2025	2024	2023	2025	2024	2023
CONVENTION LIANT CREDIT DU MAROC ET SES ACTIONNAIRES								
Convention d'assistance et de conseil	Holmarcom	mai-23	52 159	44 262	32 291	24 652	33 197	27 684
Contrat de sous licence intra groupe		mars-25	1 193	-	-	-	-	-
Convention de soutien financier	Fondation Abdelkader Bensalah Holmarcom	nov-25	-	-	-	-	-	-
Convention de partenariat en bancassurance	AtlantaSanad	janv-25	-	-	-	-	-	-
Contrat de cession et d'acquisition d'actions	Crédit Agricole Leasing et Factoring	déc-22	-	51 388	-	-	51 388	
Convention de services de transitions	CA S.A.	déc-22	-	-	18 525	-	3 044	18 525
Convention de prêt à durée indéterminée		nov-20	-	7 392	6 018	-	6 707	6 018
Convention de prestations de services	UNIFITEL	sept-17	-	3 355	3 615	-	2 679	2 934
Convention de prêt à durée indéterminée	WAFA Assurance	nov-20	1 079	1 181	855	1 091	953	855
Total			**54 431**	**107 578**	**61 304**	**25 743**	**97 968**	**56 016**

Source : Crédit du Maroc – Chiffres issus des conventions réglementées

Les flux faisant l'objet de conventions réglementées, détaillés ci-dessus, constituent les seuls flux entre Crédit du Maroc et ses actionnaires.

Les conventions réglementées avec les actionnaires ont généré en 2025 un montant des charges s'élevant à 54 MMAD. Ces conventions ont conduit à des décaissements à hauteur de 26 MMAD sur l'exercice.

4. Filiales de Crédit du Maroc

4.1. Organigramme au 31 décembre 2025

Aucune filiale de Crédit du Maroc n'est cotée à la bourse.

La société **Valorimmo SPI – RFA** a été créée sans démarrage de l'activité, et est en cours de liquidation.

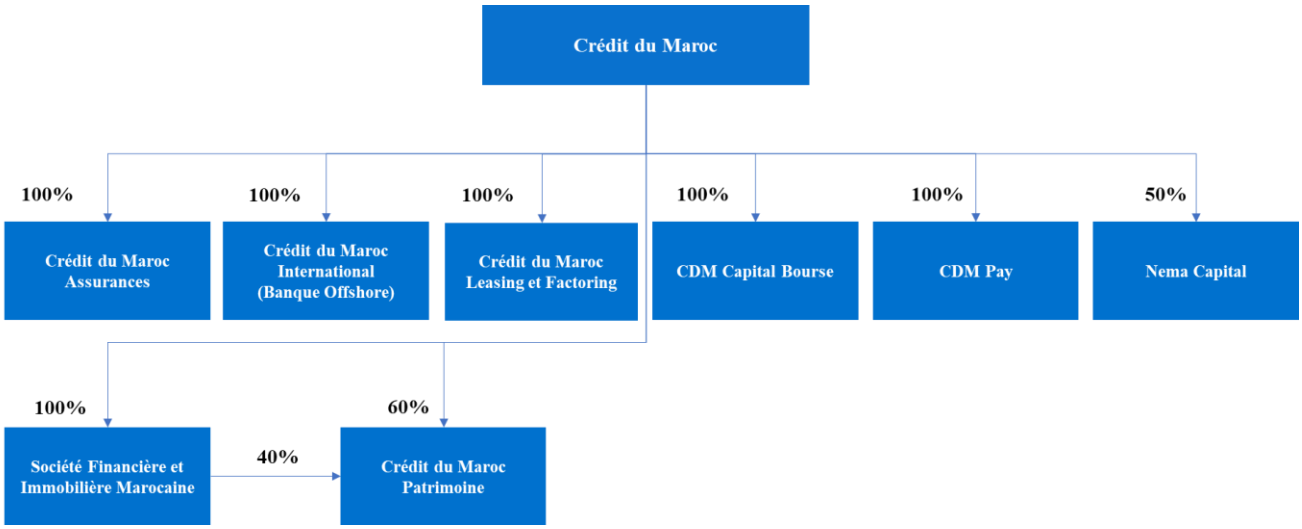

Source : Crédit du Maroc

4.2. Activités des filiales

Crédit du Maroc Leasing et Factoring (CDMLF)

Dénomination sociale		Crédit du Maroc Leasing & Factoring S.A.
Siège social		201 boulevard d'Anfa - Casablanca
Capital en KMAD au 31/12/2025		124 000,00
Capital détenu en KMAD au 31/12/2025		124 000,00
Pourcentage du capital et des droits de vote au 31/12/2025		100 %
Nombre d'actions détenues directement par Crédit du Maroc au 31/12/2025		1 240 000
Contribution au PNB consolidé (IFRS) en KMAD	2023 2024 2025	61 463,92 79 651,94 116 792,83
Montant des dividendes perçus en N par Crédit du Maroc en KMAD au titre de N-1	2023 2024 2025	- - -
Total Bilan en KMAD	2023 2024 2025	1 893 948,50 2 979 674,38 4 386 185,17
Situation nette sociale en KMAD	2023 2024 2025	111 888,76 141 542,07 196 794,67

Source : Crédit du Maroc

Filiale de Crédit du Maroc, Crédit du Maroc Leasing et Factoring opère à la fois dans le financement en leasing des investissements mobiliers et immobiliers et dans l'activité d'affacturage.

Conformément aux accords conclus en décembre 2022, et dans le cadre de la cession par Crédit Agricole S.A au Groupe Holmarcom de sa participation dans Crédit du Maroc, Crédit du Maroc a procédé à l'acquisition de 33,33 % du capital social et des droits de vote de Crédit du Maroc Leasing et Factoring détenus par Crédit Agricole Leasing & Factoring (filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A.) pour un prix de 51.387.576 dirhams. Cette opération, dont le closing a été réalisé le 15 mai 2024, a permis à Crédit du Maroc de détenir 100 % du capital de la filiale.

Principaux indicateurs de l'activité au 31 décembre 2025

La production leasing a évolué comme suit sur la période 2023-2025 :

En KMAD	2023	2024	Var.	2025	Var.
Crédit-bail immobilier (CBI)	53 045	212 222	>100 %	256 641	20,9 %
Crédit-bail mobilier (CBM)	564 055	1 359 134	>100 %	1 706 231	25,5 %
Total Production	**617 099**	**1 571 356**	**154,64 %**	**1 962 872**	**24,9 %**

Source : Crédit du Maroc

A fin 2025, la production leasing ressort à 1.963 MMAD, en progression de 24,9 % par rapport à l'exercice précédent. Cette progression s'explique principalement par un renforcement du dispositif commercial, de l'optimisation du modèle opérationnel mis en place et du développement continu des synergies avec le réseau CDM.

La production de l'année 2025 est réalisée sur des secteurs d'activité porteurs dans un marché qui a connu une reprise progressive des investissements productifs.

A fin 2024, la production leasing a enregistré 1 571 MDH, en progression de 155 % par rapport à l'exercice précédent. Cette progression s'explique principalement par la transformation stratégique de l'activité avec la revue de l'organisation, la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie Risques, une politique Engagement et une refonte des processus afin de répondre aux attentes des clients.

Cette transformation a permis le renforcement des synergies avec le réseau CDM, la proximité avec les clients, la réactivité des équipes et la diversification de la gamme des produits et des canaux de distribution.

Résultats au 31 décembre 2025

CDMLF en KMAD (Social)	2023	2024	Var.	2025	Var.
Produits net bancaire	54 804	47 085	-14,1 %	146 960	>100 %
Charges générales d'exploitation	32 610	40 973	25,6 %	41 521	1,3 %
Résultat brut d'exploitation	**22 704**	**12 572**	**-44,6 %**	**109 278**	**>100 %**
Coût du Risque	-28 777	39 777	>100 %	-9 296	<-100 %
Résultat Net	**-13 582**	**29 653**	**>100 %**	**55 253**	**86,4 %**

Source : Crédit du Maroc

Le produit net bancaire s'établit à 147 MMAD en progression notable de près de 100 MMAD. Cette hausse s'explique en grande partie par la constatation en 2024 d'une moins-value sur cessions Crédit-Bail de 44 MMAD (terrain), en contrepartie d'une reprise sur provision pour risques et charges au niveau du coût du risque (impact nul sur le résultat).

Hors cet effet, le produit net bancaire afficherait une croissance de 61 %, portée par une marge financière Leasing en progression soutenue (84,6 MMAD) et de la bonne performance de l'activité Factoring (2,8 MMAD). Cette évolution est toutefois atténuée par la hausse des charges de refinancement (25,7 MMAD) et par le repli des plus-values de cession (-6,4 MMAD).

Les charges générales d'exploitation demeurent maitrisées, en hausse de 0,5 MMAD, en lien avec la progression de la masse salariale.

Le coût du risque enregistre une dotation nette de 9,3 MMAD, intégrant une reprise nette sur le risque de contrepartie pour 2,2 MMAD (vs 5,4 MMAD en 2024), une dotation de provision pour risques généraux à hauteur de 6 MMAD et une dotation de provision pour autres risques sensibles pour 5,5 MMAD. A noter que l'exercice 2024 intègre une reprise exceptionnelle de 44 MMAD relative à une provision crédit-bail. Hors cette reprise, le coût du risque ressort en hausse de 5 MMAD découlant notamment d'une dotation pour autres risques sur le crédit-bail immobilier pour 6,3 MMAD.

Le résultat net ressort à 55,3 MMAD en progression de 86,3 % par rapport à 2024.

Résultats au 31 décembre 2024

Le produit net bancaire affiche une baisse annuelle de 14,1 % expliquée principalement par la constatation d'une moins-value sur cessions Crédit-Bail de 44 MMAD (terrain), en contrepartie d'une reprise sur provision pour risques et charges au niveau du coût du risque (impact nul sur le résultat).

Hors cet effet, le produit net bancaire ressort à 91,1 MMAD, en hausse de 66,2 %, portée principalement par une marge financière leasing en hausse de 48,3 MMAD suite à la forte augmentation de la production Crédit-Bail en 2024, des charges de refinancement en hausse de 19,6 MMAD en lien avec l'augmentation de l'encours de refinancement et des plus-values de cession des immobilisations Leasing et loyers complémentaires ne hausse (+7,8 MMAD).

Les charges générales d'exploitation ont enregistré une hausse de 8,4 MMAD par rapport à 2023, découlant essentiellement de la hausse des charges de personnel de 3,4 MMAD suite aux recrutements réalisés en 2024.

Retraité de la reprise de provision Crédit-Bail de 44 MMAD, le coût du risque enregistre une dotation nette de 4,2 MMAD, intégrant une dotation nette pour risques et charges sur l'activité leasing de 8,3 MMAD, et une reprise nette sur les créances en souffrance de 5,4 MMAD.

Le résultat net s'établit à 29,7 MMAD, contre un résultat net déficitaire de -13,6 MMAD en 2023, profitant de la bonne performance de l'activité.

Crédit du Maroc Patrimoine

Dénomination sociale		Crédit du Maroc Patrimoine S.A.
Siège social		48-58, Bd Mohammed V, 4ème étage Casablanca
Capital en KMAD au 31/12/2025		1 000,00
Capital détenu en KMAD au 31/12/2025		600,00
Pourcentage du capital et des droits de vote au 31/12/2025		60 %
Nombre d'actions détenues directement par Crédit du Maroc au 31/12/2025		6 000
Nombre d'actions détenues par SIFIM au 31/12/2025		4 000
Contribution au PNB consolidé (IFRS) en KMAD	2023 2024 2025	18 842,58 21 616,89 32 915,08
Montant des dividendes perçus en N par Crédit du Maroc en KMAD au titre de N-1	2023 2024 2025	4 789,80 4 501,80 5 505,00
Total Bilan en KMAD	2023 2024 2025	13 292,88 15 263,20 24 349,99
Situation nette sociale en KMAD	2023 2024 2025	8 603,08 10 275,91 16 644,99

Source : Crédit du Maroc

Créée par Crédit du Maroc le 28 février 2004, Crédit du Maroc Patrimoine est une société de gestion agréée. Cette filiale est chargée de l'animation du réseau de Crédit du Maroc pour la promotion des OPCVM ainsi que de la gestion du patrimoine.

Crédit du Maroc Patrimoine est détenu par Crédit du Maroc à hauteur de 60 % et par SIFIM à hauteur de 40 %.

Principaux indicateurs de l'activité au 31 décembre 2025

CDMP en KMAD (Social)	2023	2024	Var.	2025	Var.
Produit d'exploitation	18 682	21 339	14,2 %	32 748	53,5 %
Charges générales d'exploitation	8 156	8 490	4,1 %	12 061	42,1 %
Résultat d'exploitation	**10 526**	**12 849**	**22,1 %**	**20 687**	**61,0 %**
Résultat financier	**156**	**6**	**-95,9 %**	**77**	**>100 %**
Résultat net	**7 502**	**9 176**	**22,3 %**	**15 544**	**69,4 %**

Source : Crédit du Maroc

Résultats au 31 décembre 2025

À fin 2025, le produit d'exploitation de Crédit du Maroc Patrimoine affiche une progression soutenue de 53,5 % pour s'établir à 32.748 KMAD. Cette performance est portée par un effet volume positif sur l'ensemble des marchés et par l'amélioration de la structure de l'actif géré.

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 12.061 KMAD, marquant une hausse de 42,1 % (soit +3.571 KMAD), en corrélation avec la hausse des frais de gestion.

Le résultat financier atteint 77 KMAD (contre 6 KMAD en 2024), intégrant les produits de cession dans le cadre de la gestion de la liquidité.

Le résultat net franchit un nouveau palier en s'établissant à 15.544 KMAD, en progression de 69,4 % par rapport à décembre 2024.

Résultats au 31 décembre 2024

A fin 2024, le produit d'exploitation de la filiale Crédit du Maroc Patrimoine s'élève à 21.339 KMAD, soit une hausse de 14,2 % par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est attribuée la restructuration du portefeuille à travers l'orientation des clients vers des fonds plus rémunérateurs.

Les charges d'exploitation ressortent à 8.490 KMAD, en évolution de de 4,1 % en corrélation avec la croissance de l'activité.

Le résultat financier ressort à 6 KMAD en baisse par rapport à la même période 2023 émanant de la baisse des revenus des titres de placement (OPCVM).

Le résultat net s'établit à 9.176 KMAD en progression de 22,3 % par rapport à décembre 2023.

Crédit du Maroc Assurances (CDMA)

Dénomination Sociale		Crédit du Maroc Assurances S.A.R.L.A.U
Siège social		66, route de Taddart - Casablanca
Capital en KMAD au 31/12/2025		200
Capital détenu en KMAD au 31/12/2025		200
Pourcentage du capital et des droits de vote au 31/12/2025		100 %
Nombre de parts sociales détenues par Crédit du Maroc 31/12/2025		2 000
Contribution au PNB consolidé (IFRS) en KMAD	2023 2024 2025	70 115,15 70 339,89 72 263,80
Montant des dividendes perçus en N par Crédit du Maroc en KMAD au titre de N-1	2023 2024 2025	40 033,00 44 210,80 46 162,60
Total Bilan en KMAD	2023 2024 2025	47 295,67 48 729,20 68 265,16
Situation nette sociale en KMAD	2023 2024 2025	45 732,59 47 684,48 51 638,52

Source : Crédit du Maroc

CDMA est la filiale de courtage en assurance détenue à 100 % par Crédit du Maroc. CDM Assurances pilote l'activité de bancassurance. La société s'efforce d'impulser des changements majeurs permettant à la fois d'enrichir l'offre, de fidéliser les clients en portefeuille et d'améliorer le conseil client.

Principaux indicateurs de l'activité au 31 décembre 2025

CDMA en KMAD (Social)	2023	2024	Var.	2025	Var.
Produit d'exploitation	68.395	68 861	0,7 %	70 805	2,8 %
Charges d'exploitation	3 083	3 102	0,6 %	3 036	-2,1 %
Résultat d'exploitation	**65 312**	**65 759**	**0,7 %**	**67 768**	**3,1 %**
Résultat financier	**779**	**660**	**-15,3 %**	**1 459**	**>100 %**
Résultat net	**44 211**	**46 163**	**4,4 %**	**50 117**	**8,6 %**

Source : Crédit du Maroc

Résultats au 31 décembre 2025

À fin 2025, le chiffre d'affaires de Crédit du Maroc Assurances s'établit à 70.805 KMAD, en croissance de 2,8 % par rapport à 2024, en lien avec le lancement du partenariat AtlantaSanad et soutenue par la dynamique de croissance de la banque.

Les charges d'exploitation restent maîtrisées et enregistrent un repli de 2,1 % pour s'établir à 3.036 KMAD.

Le résultat net franchit le seuil des 50 millions de dirhams pour s'établir à 50.117 KMAD, en hausse de 8,6 % par rapport à l'année 2024. Cette performance découle de la dynamique commerciale soutenue, notamment sur le dernier trimestre de l'année, et profite de la baisse du taux d'impôt sur l'exercice 2025 (22,75 % vs 25,5 %).

Résultats au 31 décembre 2024

Crédit du Maroc Assurances enregistre un chiffre d'affaires de 68.861 KMAD, quasiment stable par rapport à 2023, impacté par la baisse de l'activité commerciale.

Les charges d'exploitation ressortent stables par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat financier s'élève à 660 KMAD en baisse de 15,3 % découlant de la baisse des revenus des titres de placement (OPCVM) entre les deux périodes.

In fine, le résultat net s'établit à 46.163 KMAD en hausse de 4,4 % par rapport à l'année 2023, profitant de la baisse du taux d'impôt (25,5 % vs 28,5 %).

Crédit du Maroc International – Banque Offshore

Dénomination sociale		Crédit du Maroc International - Banque Offshore S.A.
Siège social		Angle Rue Moussa Ibnou Noussair & Av Med V Tanger principal
Capital en KUSD au 31/12/2025[10]		1.655,00
Capital détenu en KUSD au 31/12/2025		863,00
Pourcentage du capital et des droits de vote au 31/12/2025		100 %
Nombre d'actions détenues par Crédit du Maroc au 31/12/2025		1.655
Contribution au PNB consolidé (IFRS) en KUSD	2023 2024 2025	2.339,79 1 709,86 1 074,82
Montant des dividendes perçus en N par Crédit du Maroc en KUSD au titre de N-1	2023 2024 2025	3 914,08 1 075,75 371,83
Total Bilan en KUSD	2023 2024 2025	66 504,49 38 572,31 40 282,25
Situation nette sociale en KUSD	2023 2024 2025	2 896,81 2 561,59 2 536,49

Source : Crédit du Maroc

Filiale à 100 % de Crédit du Maroc, Crédit du Maroc International a pour principale activité le financement en devises à court et à moyen terme destiné aux sociétés non résidentes et principalement celles implantées dans la zone d'accélération industrielle de Tanger.

Principaux indicateurs de l'activité au 31 décembre 2025

CDMI en KUSD (Social)	2023	2024	Var.	2025	Var.
Produits net bancaire	2.340	1 710	-26,9 %	1 086	-36,5 %
Charges générales d'exploitation	425	371	-12,8 %	251	-32,3 %
Résultat courant	**1 875**	**1 339**	**-28,6 %**	**787**	**-41,2 %**
Résultat net	**1 075**	**744**	**-30,8 %**	**344**	**-53,8 %**

Source : Crédit du Maroc

Résultats au 31 décembre 2025

À fin décembre 2025, le produit net bancaire de Crédit du Maroc International s'établit à 1.086 KUSD, en retrait de 36,5 % par rapport à 2024.

Cette évolution s'explique principalement par la baisse des intérêts perçus sur les crédits à la clientèle (-0,7 MUSD), en lien avec le repli de l'activité forfaiting, non compensé par la progression des intérêts sur les crédits à l'équipement. La baisse du produit net bancaire résulte également de la diminution des commissions sur opérations de change (-0,3 MUSD) consécutive à la centralisation des négociations au niveau de la salle des marchés.

Cette contraction est toutefois partiellement atténuée par la baisse du coût de refinancement générant un impact positif (-0,7 MUSD).

Les charges générales d'exploitation poursuivent leur optimisation et ressortent en baisse de 32,3 %, pour s'établir à 251 KUSD. Ce repli émane principalement de la baisse des honoraires liée au projet de centralisation réalisé en 2024.

Le résultat courant s'élève à 787 KUSD à fin 2025, enregistrant une baisse de 41,2 % par rapport à l'exercice 2024, impacté par le niveau de l'activité.

Le résultat net de l'exercice s'établit à 344 KUSD, en retrait de 53,8 % par rapport à 2024.

Résultats au 31 décembre 2024

Le produit net bancaire de la filiale Crédit du Maroc International affiche 1.710 KUSD à fin 2024, soit une baisse de 26,9 % par rapport à fin 2023. Cette baisse est expliquée par la régression de la marge d'intérêts suite à la baisse de la rémunération des comptes créditeurs chez les correspondants, et par la dégradation des commissions sur opérations de change suite à la réduction des marges de négociation avec la clientèle.

Les charges générales d'exploitation ressortent en baisse de 12,8 %, liée à la réorganisation de la filiale induisant la baisse des charges de personnel.

Le résultat courant avant impôts s'élève à 1.339 KUSD à fin 2024, en baisse annuelle de 28,6 % impacté par le niveau de l'activité.

In fine, le résultat net de l'exercice s'établit à 744 KUSD, en retrait de 31,1 % par rapport à 2023.

[10] *CDM International, ex CDM Offshore, a été créé en 1992 par Crédit du Maroc en partenariat avec le Crédit Lyonnais France. En 1997/1998, les parts de LCL ont été cédées au Crédit du Maroc à un 1 USD symbolique, d'où la différence entre le capital émis (1665 KUSD et la valeur comptable au bilan de CDM de 863 KUSD.*

Société Financière et Immobilière Marocaine (SIFIM)

Dénomination sociale		Société Financière et Immobilière Marocaine S.A.
Siège social		48-58, boulevard Mohammed V, 6ème étage, Casablanca
Capital en KMAD au 31/12/2025		168 320,90
Pourcentage du capital et des droits de vote au 31/12/2025		100 %
Nombre d'actions détenues par Crédit du Maroc au 31/12/2025		1 683 209
Contribution au PNB consolidé en KMAD	2023 2024 2025	6 443,87 8 137,29 7 276,79
Montant des dividendes perçus en N par Crédit du Maroc en KMAD au titre de N-1	2023 2024 2025	- 5 386,27 3 534,74
Total Bilan en KMAD	2023 2024 2025	180 602,71 177 773,09 181 656,76
Situation nette sociale en KMAD	2023 2024 2025	175 255,77 173 679,39 175 890,35

Source : Crédit du Maroc

SIFIM est une société de portefeuille immobilier et de transactions immobilières, détenue à 100 % par Crédit du Maroc. SIFIM a accompagné Crédit du Maroc dans l'obtention des autorisations de construire et la formalisation des accords avec le cocontractant en charge de la réalisation de l'immeuble du siège.

Principaux indicateurs de l'activité au 31 décembre 2025

SIFIM en KMAD (Social)	2023	2024	Var.	2025	Var.
Produit d'exploitation	11 073	800	-92,8 %	-	-100 %
Charges d'exploitation	548	3 972	>100 %	421	-89,4 %
Résultat d'exploitation	**10 525**	**-3 172**	<-100 %	**-421**	**+86,7 %**
Résultat financier	**5 980**	**5 590**	**-6,5 %**	**6 870**	**22,9 %**
Résultat non courant	**-11 000**	**1 979**	>100 %	**-35**	**<-100 %**
Résultat net	**4 782**	**3 810**	**-20,3 %**	**5 746**	**50,8 %**

Source : Crédit du Maroc

Résultats au 31 décembre 2025

Les produits d'exploitation au titre des exercices antérieurs revêtaient un caractère exceptionnel.

Le résultat d'exploitation affiche une amélioration de 86,7 %, en lien avec la constatation en 2024 d'une provision pour risques et charges de 2,8 MMAD découlant du crédit TVA.

Le résultat financier s'établit à 6,9 MMAD, en hausse de 1,3 MMAD par rapport à 2024. Il intègre des produits des titres de participation CDMP pour 3,7 MMAD et des intérêts sur dépôts à terme pour 3,2 MMAD.

Le résultat non courant affiche un recul de 2 MMAD en lien avec la comptabilisation en 2024 d'un produit exceptionnel relatif à un avantage fiscal suite à une opération d'augmentation du capital.

Le résultat net ressort bénéficiaire à 5,7 MMAD en hausse de 51 % par rapport à 2024.

Résultats au 31 décembre 2024

Les produits d'exploitation affichent un solde de 0,8 MMAD à fin décembre 2024, principalement attribués à une facture Lydec.

Les charges d'exploitation ressortent à 4 MMAD en hausse annuelle de 2,7 MMAD découlant principalement du provisionnement du crédit de TVA. Hors cet effet, les charges restent stables.

Le résultat financier ressort à 5,6 MMAD, en baisse par rapport à 2023. Il est composé des dividendes reçus de CDMP pour 3 MMAD et des intérêts sur les dépôts à terme placés auprès du CDM de 2,6 MMAD.

Le résultat non courant s'élève à 2 MMAD en raison de la comptabilisation d'un produit lié à un avantage fiscale suite à l'opération de l'augmentation du capital.

En conséquence, le résultat net s'est établi à 3,8 MMAD, en retrait de 20,3 % par rapport à 2023.

CDM Capital Bourse (CDMCB)

Dénomination sociale		CDM Capital Bourse S.A.
Siège social		201 Bd d'Anfa, 1er étage, Casablanca
Capital en KMAD au 31/12/2025		15 000,00
Capital détenu en KMAD au 31/12/2025		15 000
Nombre d'actions détenues par Crédit du Maroc 31/12/2025		150 000
Pourcentage du capital et des droits de vote au 31/12/2025		100 %
Contribution au PNB consolidé en KMAD	2024 2025	4 745,14 20 244,32
Montant des dividendes perçus en N par Crédit du Maroc en KMAD au titre de N-1	2024 2025	- -
Total Bilan en KMAD	2023 2024 2025	5 034,09 17 604,61 32 923,94
Situation nette en KMAD	2023 2024 2025	4 924,03 15 090,39 25 087,85

Source : Crédit du Maroc

CDM Capital Bourse, filiale détenue à 100 % par Crédit du Maroc, est un acteur majeur de l'intermédiation boursière, offrant exécution d'ordres, conseil en investissement et accompagnement sur les opérations de marché aux institutionnels, entreprises et investisseurs particuliers.

Grâce aux synergies du Groupe, elle ambitionne de faciliter l'accès aux marchés financiers, d'élever la qualité de service et de contribuer activement à la dynamisation et au développement du marché des capitaux marocains.

Principaux indicateurs de l'activité au 31 décembre 2025

CDMCB en KMAD (Social)	2023	2024	Var.	2025	Var.
Produits d'exploitation	-	4 739	>100 %	21 101	>100 %
Charges d'exploitation	42	4 624	>100 %	7 664	>100 %
Résultat brut d'exploitation	**-42**	**115**	>100 %	**13 437**	**>100 %**
Résultat Financier	-	**79**	>100 %	**-426**	<-100 %
Résultat net	**-42**	**158**	**>100 %**	**9 989**	**>100 %**

Source : Crédit du Maroc

Résultats au 31 décembre 2025

A fin décembre 2025, CDM Capital Bourse a enregistré des produits d'exploitation qui s'élèvent à 21,1 MMAD, constitués des commissions sur opérations d'intermédiation à hauteur de 20,5 MMAD et des commissions sur activité connexes de 0,6 MMAD.

Les charges d'exploitation ressortent à 7,7 MMAD, intégrant l'impact année pleine des frais post démarrage.

Le résultat financier ressort déficitaire à 0,4 MMAD, constitué principalement d'une dotation pour dépréciation des titres de placement de 0,7 MMAD et des produits nets sur cession des titres de participation de 0,2 MMAD.

Le résultat net à fin 2025 ressort à 10 MMAD contre 0,2 MMAD à fin 2024.

Résultats au 31 décembre 2024

A fin décembre 2024, CDM Capital Bourse a enregistré des produits d'exploitation de 4,7 MMAD en lien avec la bonne performance de l'activité post démarrage, et des charges d'exploitations de 4,6 MMAD.

Le résultat net à fin 2024 ressort bénéficiaire à 0,2 MMAD contre un déficit de 0,04 MMAD à fin 2023.

CDM Pay

CDM PAY, filiale du Groupe Crédit du Maroc, est un établissement de paiement agréé par Bank Al-Maghrib, spécialisé dans les solutions d'acceptation des paiements électroniques et les services d'acquisition monétique.

CDM PAY accompagne les commerçants dans l'encaissement des transactions électroniques, à travers la mise à disposition de terminaux de paiement (TPE), de solutions e-commerce (PEL) et de services associés, couvrant l'ensemble de la chaîne de paiement, de l'acceptation à la gestion des flux.

Immatriculée en mars 2025, la société a démarré son activité opérationnelle en septembre 2025, marquant ainsi le lancement effectif de son positionnement en tant qu'acteur dédié au développement de l'acceptation monétique au sein du Groupe.

Dénomination Sociale		CDM PAY
Siège social		201, Boulevard Anfa 2ème étage - Aile A Casablanca
Capital en KMAD au 31/12/2025		30 000,0
Capital détenu en KMAD au 31/12/2025		29 999,6
Pourcentage du capital et des droits de vote au 31/12/2025		100 %
Nombre d'actions sociales détenues par Crédit du Maroc 31/12/2025		299 996
Contribution au PNB consolidé (IFRS) en KMAD	2023 2024 2025	- - -998,9
Montant des dividendes perçus en N par Crédit du Maroc en KMAD au titre de N-1	2023 2024 2025	- - -
Total Bilan en KMAD	2023 2024 2025	- - 30.631,8
Situation nette sociale en KMAD	2023 2024 2025	- - 6.337,8

Source : Crédit du Maroc

L'Assemblée générale extraordinaire de CDM Pay du 15 décembre 2025, suite à la proposition du Conseil d'Administration tenu le 27 novembre 2025, a décidé (i) d'augmenter le capital social, fixé à 10 millions de dirhams, à 30 millions de dirhams par la création et l'émission de 200.000 actions de 100 dirhams chacune de valeur nominale à souscrire au pair et à libérer de leur montant par apport en numéraire et (ii) de conférer tout pouvoir au Conseil d'Administration en vue de réaliser l'augmentation de capital, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Le Conseil d'Administration du 26 décembre 2025 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 20 millions de dirhams, portant ainsi le capital social à 30 millions de dirhams.

Principaux indicateurs de l'activité au 31 décembre 2025

CDMPAY en KMAD (Social)	2025
Produit net bancaire	- 999
Charges générales d'exploitation	2 663
Résultat d'exploitation	**- 3 662**
Résultat financier	-
Résultat net	**- 3 662**

Source : Crédit du Maroc

Résultats au 31 décembre 2025

L'activité commerciale de CDM Pay a démarré progressivement au cours du second semestre 2025, avec une montée en charge progressive du portefeuille commerçants. L'exercice 2025 s'est ainsi caractérisé par une phase d'investissement et de structuration, préalable au développement commercial à pleine capacité.

Le produit net bancaire intègre essentiellement les charges d'exploitation pour 1,3 MMAD atténuées par un produit d'exploitation de 0,2 MMAD.

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 2,7 MMAD et portent essentiellement sur les charges salariales et les charges de fonctionnement de la filiale (maintenance technique, frais de gestion divers...).

Le résultat net à fin décembre 2025 s'élève à -3.662 KMAD.

Résultats au 31 décembre 2024

Néant

NEMA Capital

Dénomination Sociale		NEMA CAPITAL S.A
Siège social		201, Boulevard d'Anfa Casablanca
Capital en KMAD au 31/12/2025		1 000
Capital détenu en KMAD au 31/12/2025		499,8
Pourcentage du capital et des droits de vote au 31/12/2025		50 %
Nombre de parts sociales détenues par Crédit du Maroc 31/12/2025		4 998
Contribution au PNB consolidé (IFRS) en KMAD	2023 2024 2025	- - -
Montant des dividendes perçus en N par Crédit du Maroc en KMAD au titre de N-1	2023 2024 2025	- - -
Total Bilan en KMAD	2023 2024 2025	- - 10 807,07
Situation nette sociale en KMAD	2023 2024 2025	- - 7 606,48

Source : Crédit du Maroc

NEMA CAPITAL est la filiale de gestion d'OPCI détenue à parts égales (50 %) par Crédit du Maroc et le groupe DEMAY. Suite à la souscription de 5.000 actions nouvelles en décembre 2025, la société intègre le périmètre du Groupe avec pour mission principale l'optimisation de la gestion immobilière collective.

Principaux indicateurs de l'activité au 31 décembre 2025

NEMA en KMAD (Social)	2025
Produit d'exploitation	6 046
Charges d'exploitation	5 055
Résultat d'exploitation	**991**
Résultat financier	**-321**
Résultat net	**653**

Source : Crédit du Maroc

Résultats au 31 décembre 2025

A fin décembre 2025, Nema Capital a enregistré des produits d'exploitation de 6,1 MMAD combinés à des charges d'exploitations de 5,1 MMAD pour atteindre un résultat d'exploitation de 1,0 MMAD.

Les produits d'exploitation intègrent essentiellement les commissions de gestion facturées aux fonds gérés par Nema Capital.

Le résultat financier a atteint -0,3 MMAD à fin décembre 2025.

Le résultat net s'élève à 653 KMAD. Toutefois, la part de CDM dans ce résultat s'élève à 3,9 KMAD.

Résultats au 31 décembre 2024

Néant

4.3. Conventions réglementées conclues entre Crédit du Maroc et ses filiales

4.3.1. Conventions conclues au cours de l'exercice

Contrats entre Crédit du Maroc et Nema Capital

Entités et personnes concernées :

- Nema Capital, filiale détenue à 50 % par Crédit du Maroc.

➢ **Contrat d'assistance technique et de prestations de services signé le 26 décembre 2025**

Nature et objet du contrat :

La réalisation par CDM, des prestations de services notamment en matière comptable, gestion financière, juridique, informatique et RH.

- Date d'autorisation par le Conseil : 27 novembre 2025.
- Date d'effet du contrat / durée : date de signature du contrat pour une durée indéterminée.

Conditions de rémunération :

La rémunération des prestations est établie selon un barème de tarification spécifique.

- Montant comptabilisé en produit au titre de l'exercice : néant.
- Montant encaissé au titre de l'exercice : néant.
- Montant de la créance au titre de l'exercice : néant.

➢ **Contrat de bail signé le 26 décembre 2025**

Nature et objet et du contrat :

CDM donne à Nema Capital, en location à usage exclusif de bureaux, une surface de bureaux d'une superficie de 74 m², située au 1er étage de l'immeuble sis au 201, boulevard d'Anfa, Casablanca.

- Date d'autorisation par le Conseil : 27 novembre 2025.
- Date d'effet du contrat / durée : 26 décembre 2025, pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction pour des périodes identiques.

Conditions de la rémunération :

Nema Capital verse au Crédit du Maroc un loyer mensuel d'un montant de 32 KMAD TTC.

- Montant comptabilisé en produit au titre de l'exercice : néant.
- Montant encaissé au titre de l'exercice : néant.
- Montant de la créance au titre de l'exercice : néant.

Contrat de prestations de service avec CDM Capital Bourse signé le 28 novembre 2025

Entités et personnes concernées :

- Crédit du Maroc, actionnaire à 100 % de CDMCB.
- M. Ali BENKIRANE, Président du Directoire de CDM et Président du Conseil de Surveillance de CDMCB.
- M. Ali CHORFI, membre du Directoire de CDM et membre du Conseil de CDMCB.

Nature et objet du contrat :

Routage et intermédiation des ordres de bourse, enregistrement et déclaration en bourse, mise à disposition du fichier de la cotation, mise à disposition des statistiques du marché boursier, communication des documents et justificatifs en réponse aux demandes des régulateurs.

- Date d'autorisation par le Conseil : 27 novembre 2025.
- Date d'effet du contrat / durée : 15 septembre 2025 pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an sauf résiliation par l'une des parties.

Conditions de la rémunération :

Les prestations effectuées par CDMCB dans le cadre du contrat sont conclues à titre gracieux.

- Montant comptabilisé en charge au titre de l'exercice : néant.
- Montant décaissé au titre de l'exercice : néant.
- Montant de la dette au titre de l'exercice : néant.

Conventions avec CDM Leasing et Factoring

Entités et personnes concernées :

- Crédit du Maroc, actionnaire à 100% et membre du Conseil de Surveillance de CDMLF.
- M. Ali BENKIRANE, Président du Directoire de CDM et Président du Conseil de CDMLF.
- M. Saïd JABRANI, M. Younes LAHLOU et M. Ali CHORFI, membres du Directoire de CDM et membres du Conseil de CDMLF.

- **Avenant n° 5 à la convention de partage des risques avec CDMLF signé le 17 juin 2025**

Nature et objet de l'avenant à la convention :

Augmentation du montant maximum de la garantie en le portant de 2 milliards de dirhams à 2,400 milliards et le taux de couverture de risque retenu est de 0.2 % hors taxe.

- Date d'autorisation par le Conseil : 15 mai 2025.
- Date d'effet de l'avenant : 1er mai 2024.

- **Contrat d'assistance technique et de prestations de services avec CDMLF signé le 28 novembre 2025**

Nature et objet du contrat :

L'externalisation par CDM auprès de CDMLF des opérations de récupération, d'entreposage et de commercialisation des véhicules financés par CDM.

- Date d'autorisation par le Conseil : 27 novembre 2025.
- Date d'effet du contrat / durée : à compter de la date de signature, pour une durée d'une année renouvelable, d'année en année, par tacite reconduction, sauf résiliation par l'une des parties.

Conditions de la rémunération :

La rémunération est établie selon un barème de tarification spécifique.

- Montant comptabilisé en charge au titre de l'exercice : néant.
- Montant décaissé au titre de l'exercice : néant.
- Montant de la dette au titre de l'exercice : néant.

Conventions avec CDM Pay

Entités et personnes concernées :

- Crédit du Maroc, actionnaire à 100 % de CDM Pay.
- M. Ali BENKIRANE, Président du Directoire de CDM et Président du Conseil d'Administration de CDM Pay.
- M. Younes LAHLOU, membre du Directoire de CDM et Administrateur de CDM Pay.
- M. Moncef ALAOUI membre du Directoire de CDM et représentant permanent de CDM dans le Conseil d'Administration de CDM Pay.

- **Contrat de Bail signé le 31 juillet 2025**

Nature et objet du contrat :

CDM donne en location, à usage exclusif de bureaux, sur une surface de bureau aménagée, d'une superficie de 23 m², située au deuxième étage de l'immeuble sis au 201, boulevard d'Anfa, Casablanca.

- Date d'autorisation par le Conseil : 17 mars 2025.
- Date d'effet du contrat / durée : 1er août 2025. Le contrat de bail est consenti et accepté pour une durée d'une (1) année qui commence à courir à compter de la date d'entrée en jouissance soit le 1er août 2025. Il sera renouvelé par tacite reconduction pour des périodes identiques.

Conditions de la rémunération :

Loyer mensuel de 6.000 DH HT, toutes charges comprises.

- Montant comptabilisé en produit au titre de l'exercice : 30.000 MAD HT.
- Montant encaissé au titre de l'exercice : néant.
- Montant de la créance : 30.000 MAD HT.

- **Contrat d'assistance technique et de prestations de services signé le 31 juillet 2025**

Nature et objet du contrat :

Le contrat a pour objet de définir les termes et conditions dans lesquelles CDM Pay confie à CDM les missions notamment en matière de risques opérationnels, de contrôles permanents, d'audit et inspection interne.

- Date d'autorisation par le Conseil : 15 mai 2025.
- Date d'effet du contrat / durée : le contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter de la date de l'obtention de l'accord de Bank Al-Maghrib.

Conditions de la rémunération :

250.000 par année HT.

- Montant comptabilisé en produit au titre de l'exercice : 104.166,67 MAD HT.
- Montant encaissé au titre de l'exercice : néant.
- Montant de la créance : 104.166,67 MAD HT.

Conventions avec CDM International

- **Avenant n° 3 à la convention d'assistance technique et de prestation de services avec Crédit du Maroc International**

Entités et personnes concernées :

- Crédit du Maroc, actionnaire à 100 % et administrateur de CDMI.
- M. Ali BENKIRANE, Président du Directoire de CDM et Président du Conseil d'administration de CDMI.
- Messieurs Younes LAHLOU et Ali CHORFI, membres du Directoire de CDM et administrateurs de CDMI.

Nature et objet de l'avenant à la convention :

Élargissement du périmètre des prestations en actualisant la tarification y afférentes.

- Date d'autorisation par le Conseil : 15 mai 2025.
- Date d'effet de l'avenant : à partir de la date d'obtention de l'accord de BAM.

4.3.2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Conventions entre Crédit du Maroc et Crédit du Maroc Capital Bourse (CDMCB)

Entités et personnes concernées :

- Crédit du Maroc, actionnaire à 100 % du CDMCB.
- M. Ali BENKIRANE, Président du Directoire de CDM et Président du Conseil de Surveillance de CDMCB.
- M. Ali CHORFI, membre du Directoire de CDM et membre du Conseil de CDMCB.

- **Contrat de bail signé le 26 septembre 2024**

Nature et objet du contrat :

CDM donne en location, à usage exclusif de bureaux, le local sis au 1er étage de l'immeuble 201, boulevard d'Anfa, Casablanca, d'une superficie de 118 m².

- Date d'autorisation par le Conseil : 26 juillet 2024.
- Date d'effet du contrat / durée : 1er octobre 2024. Le contrat est consenti pour une durée d'une (1) année à compter de la date d'effet et se renouvelle par tacite reconduction pour la même période sauf résiliation par l'une des parties conformément aux stipulations contractuelles.

Conditions de la rémunération :

Loyer mensuel de 30.000 DH HT, toutes charges comprises.

- Montant comptabilisé en produit au titre de l'exercice : 360.000 MAD HT.
- Montant encaissé au titre de l'exercice : 360.000 MAD HT.
- Montant de la créance : Néant.

- **Convention d'assistance technique et de prestation de services signée le 18 mars 2024**

Nature et objet de la convention :

La réalisation par CDM, des prestations de services en matière comptable, contrôle de gestion, gestion financière, fiscale, juridique logistique et immobilière, informatique et RH.

- Date d'autorisation par le Conseil : 6 mars 2024.
- Date d'effet de la convention / durée : 1er avril 2024. Durée indéterminée.

Conditions de la rémunération :

La rémunération est établie selon un barème de tarification spécifique.

- Montant comptabilisé en produit au titre de l'exercice : 414.920 MAD HT.
- Montant encaissé au titre de l'exercice : 518.650 MAD HT.
- Montant de la créance : Néant.

Conventions entre Crédit du Maroc et CDM Assurances

Entités et personnes concernées :

- Crédit du Maroc, actionnaire à 100 % de CDMA

- **Contrat de bail signé le 26 mai 2023**

Nature et objet du contrat :

CDM donne en location, à usage exclusif de bureaux à CDMA, le local situé au 1er étage de l'immeuble sis au 66, route de Taddart, Casablanca, d'une superficie de 56 m².

- Date d'autorisation par le Conseil : 26 mai 2023.

- Date d'effet du contrat / durée : 1er juin 2023. Le contrat est consenti pour une durée d'une (1) année à compter de la date d'effet et se renouvelle par tacite reconduction pour la même période sauf résiliation par l'une des parties conformément aux stipulations contractuelles.

Conditions de la rémunération :

Loyer mensuel de 8.960 DH HT.

- Montant comptabilisé en produit au titre de l'exercice : 118.810 MAD HT.
- Montant encaissé au titre de l'exercice : 118.810 MAD HT.
- Montant de la créance : Néant.

➢ **Convention d'assistance technique et de prestation de services signée le 1er février 2017**

Nature et objet de la convention :

La réalisation par CDM des prestations de services en matière comptable, contrôle de gestion, gestion financière, fiscale, juridique logistique et immobilière, informatique et RH. Cette convention a été modifiée par avenant du 22 mai 2023, Pour étendre le champ des prestations aux missions en matière de gestion post-production, des contrats groupe d'assurance décès emprunteurs, des contrats d'assurance et d'assistance, des sinistres et des réclamations.

- Date d'autorisation par le Conseil : 9 décembre 2016 (pour la convention) et le 7 mars 2023 (pour l'avenant).
- Date d'effet de la convention / Durée : 1er janvier 2017. Durée indéterminée.

Conditions de la rémunération :

La rémunération est établie selon un barème de tarification spécifique.

- Montant comptabilisé en produit au titre de l'exercice : 625.310 MAD HT.
- Montant encaissé au titre de l'exercice : 625.310 MAD HT.
- Montant de la créance de fin d'exercice : Néant.

Conventions entre Crédit du Maroc et CDM Patrimoine

Entités et personnes concernées :

- Crédit du Maroc, actionnaire à 100 % et administrateur de CDMP.
- M. Ali BENKIRANE, Président du Directoire de CDM et Président du Conseil d'Administration de CDMP.

➢ **Convention d'assistance technique et de prestation de services signée le 13 janvier 2022**

Nature et objet de la convention :

CDM s'engage à réaliser des services support au profit de CDMP pour la commercialisation des OPCVM.

- Date d'autorisation par le Conseil : 29 juillet 2021.
- Date d'effet de la convention / Durée : 1er janvier 2022. Durée indéterminée

Conditions de la rémunération :

Rémunération annuelle de 880.000 DH HT.

- Montant comptabilisé en produit au titre de l'exercice : 880.000 MAD HT.
- Montant encaissé au titre de l'exercice : 880.000 MAD HT.
- Montant de la créance : Néant.

- **Convention de mise à disposition signée le 3 octobre 2017**

Nature et objet de la convention :

Mise à disposition de la force de vente de la Banque pour la commercialisation des OPCVM au profit de CDMP. Cette convention a été modifiée par avenant du 20 février 2019.

- Date d'autorisation par le Conseil : 27 octobre 2017 (pour la convention) et le 15 février 2019 (pour l'avenant).
- Date d'effet de la convention / Durée : 1er janvier 2017. Durée indéterminée.

Conditions de la rémunération :

La rémunération est établie selon un barème de tarification spécifique.

- Montant comptabilisé en produit au titre de l'exercice : 9.504.626,39 MAD HT.
- Montant encaissé au titre de l'exercice : 6.899.369,42 MAD HT.
- Montant de la créance : 2.605.256,97 MAD HT.

- **Convention d'assistance technique et de prestation de services le 1er février 2017**

Nature et objet de la convention :

Réalisation par CDM des prestations de services en matière comptable, contrôle de gestion, gestion financière, juridique, logistique et immobilière.

- Date d'autorisation par le Conseil : 9 décembre 2016.
- Date d'effet de la convention / durée : 1er janvier 2017. Durée indéterminée.

Conditions de rémunération :

La rémunération est établie selon un barème de tarification spécifique.

- Montant comptabilisé en produit au titre de l'exercice : 104.000 MAD HT.
- Montant encaissé au titre de l'exercice : 104.000 MAD HT.
- Montant de la créance : Néant.

- **Contrat de bail signé le 28 décembre 2015**

Nature et objet du contrat :

CDM donne en location à CDMP les locaux sis au 4ème étage, 48-58 boulevard Mohammed V, Casablanca. Ce contrat a été modifié par l'avenant du 15 mars 2022.

- Date d'effet du contrat / Durée : 1er janvier 2016 pour le contrat et le 24 févier 2022 pour l'avenant. Conclue pour une durée d'une année à compter du 1er janvier 2016 puis renouvellement par tacite reconduction.

Conditions de rémunération :

Loyer mensuel de 5.000 DH TTC.

- Montant comptabilisé en produit au titre de l'exercice : 50.000 MAD HT.
- Montant encaissé au titre de l'exercice : 50.000 MAD HT.
- Montant de la créance : Néant.

Conventions entre Crédit du Maroc et Crédit du Maroc Leasing et Factoring

Entités et personnes concernées :

- Crédit du Maroc, actionnaire à hauteur de 100 % et membre du Conseil de Surveillance de CDMLF.
- M. Ali BENKIRANE, Président du Directoire de CDM et Président du Conseil de CDMLF.
- Messieurs Moncef ALAOUI et Younes LAHLOU, membres du Directoire de CDM et membres du Conseil de CDMLF.

- **Contrat de bail signé le 16 novembre 2023**

Nature et objet du contrat :

CDM donne en location à CDMLF :

- ✓ à usage commercial le local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 201, boulevard d'Anfa, Casablanca, d'une superficie de 55,5 m² ;
- ✓ à usage de bureaux, le local situé au 1er étage de l'immeuble sis au 201, boulevard d'Anfa, Casablanca, d'une superficie de 138,7 m².

- Date d'autorisation par le Conseil : 7 novembre 2023.
- Date d'effet du contrat / durée : 1er octobre 2023. Le contrat de bail est consenti pour une durée d'une (1) année qui commence à courir à compter de la date d'entrée en jouissance et se renouvelle par tacite reconduction pour la même période, sauf résiliation par l'une des parties conformément aux stipulations contractuelles.

Conditions de la rémunération :

Loyer mensuel de 44.620 MAD HT.

- Montant comptabilisé en produit au titre de l'exercice : 535.440 MAD HT.
- Montant encaissé au titre de l'exercice : 535.440 MAD HT.
- Montant de la créance : Néant.

- **Convention cadre de partage des risques d'émission de garantie à première demande sur l'activité factoring signée le 31 mars 2021**

Nature et objet de la convention :

Couverture du risque afférent aux contrats d'affacturage par CDM et octroi d'une garantie autonome à première demande sans conditions suspensives, pour garantir le remboursement en capital et intérêts des contrats d'affacturage, et ce, dans la limite du montant maximum garanti.

- Date d'autorisation par le Conseil : 25 février 2021.
- Date d'effet de la convention : 31 mars 2021.

Conditions de la rémunération :

La rémunération est établie selon un barème de tarification spécifique.

- Montant comptabilisé en produit au titre de l'exercice : Néant.
- Montant encaissé au titre de l'exercice : Néant.
- Montant de la créance : Néant.

- **Contrat de bail signé le 11 février 2019**

Nature et objet du contrat :

CDMLF donne bail à CDM les locaux sis à 201 boulevard Zerktouni, Casablanca, d'une superficie de 139 m².

- Date d'autorisation par le Conseil : 27 novembre 2018.
- Date d'effet du contrat / Durée : 1er janvier 2019. Contrat conclu pour une durée d'une année à compter du 1er janvier 2019 puis renouvellement par tacite reconduction.

Conditions de la rémunération :

Loyer mensuel de 18.000 DH HT.

- Montant comptabilisé en charge au titre de l'exercice : 216.000 MAD HT.
- Montant décaissé au titre de l'exercice : Néant.
- Montant de la dette : 216.000 MAD HT.

- **Convention d'assistance technique et de prestation de services signée le 1er février 2017**

Nature et objet de la convention :

Réalisation par CDM des prestations de services en matière comptable, contrôle de gestion, gestion financière, fiscale, juridique logistique et immobilière, informatique et RH, suivi des tests d'intrusion, missions en matière de recouvrement et de risques et missions en matière de conformité. Cette convention a été modifiée par les avenants du 27 août 2019, 2 décembre 2019 et 7 septembre 2022.

- Date d'autorisation par le Conseil : 9 décembre 2016 (pour la convention). Le 26 juillet 2019, le 15 novembre 2019 et le 29 juillet 2022 (pour les avenants).
- Date d'effet de la convention / Durée : 1er janvier 2017. Durée indéterminée.

Conditions de la rémunération :

La rémunération est établie selon un barème de tarification spécifique.

- Montant comptabilisé en produit au titre de l'exercice : 1.513.500 MAD HT.
- Montant encaissé au titre de l'exercice : 1.513.500 MAD HT.
- Montant de la créance : Néant.

- **Convention cadre de financement - Mise en place du dispositif des lignes de crédit signée le 2 janvier 2017**

Nature et objet de la convention :

Mise en place d'un dispositif de lignes de crédit par CDM en faveur de CDMLF.

- Date d'autorisation par le Conseil : 9 décembre 2016.
- Date d'effet de la convention / Durée : 2 janvier 2017. Durée indéterminée.

Conditions de la rémunération :

La rémunération est établie selon un barème de tarification spécifique.

- Montant comptabilisé en produit au titre de l'exercice : 80.764.539,46 MAD HT.
- Montant encaissé au titre de l'exercice : 80.764.539,46 MAD HT.
- Montant de l'encours : Néant.
- Encours du financement : 3.134.827.643,99 MAD.

- **Convention cadre de partage des risques sur l'activité leasing du 1er avril 2003**

Nature et objet de la convention :

CDM commercialise les contrats de crédit-bail de CDMLF par l'intérimaire de son réseau. Les opérations apportées par CDM sont garanties par celui-ci à hauteur de 50 % de l'encours. Cette convention a été modifiée par les avenants du 8 octobre 2018, 2 décembre 2019, 9 décembre 2021, 3 décembre 2024 et le 17 juin 2025.

- Date d'effet de la convention / Durée : 1er avril 2003. Cette convention est conclue pour une durée de douze (12) mois à compter du 1er avril 2003 puis renouvellement par tacite reconduction.

Conditions de la rémunération :

La rémunération est établie selon un barème de tarification spécifique.

- Montant comptabilisé en produit au titre de l'exercice : 6.151.990,47 MAD HT.
- Montant encaissé au titre de l'exercice : 4.442.569,68 MAD HT.
- Encours de la garantie : 2.079.168.078,62 MAD.

Conventions conclues entre Crédit du Maroc et Crédit du Maroc International

Entités et personnes concernées :

- Crédit du Maroc, actionnaire à 100 % et administrateur de CDMI.
- M. Ali BENKIRANE, Président du Directoire de CDM et Président du Conseil d'administration de CDMI.
- Messieurs Younes LAHLOU et Ali CHORFI, membres du Directoire de CDM et administrateurs de CDMI.

- **Convention d'émission de garantie autonome à première demande signée le 4 juin 2018**

Nature et objet de la convention :

Fourniture par CDM d'une garantie autonome à première demande au profit de CDMI sur la totalité de ses encours à la clientèle. Cette convention a été modifiée par les avenants du 5 septembre 2019 et du 15 mars 2022.

- Date d'autorisation par le Conseil : 27 avril 2018 (pour la convention) et le 26 juillet 2019 et le 24 février 2022 (pour les avenants).
- Date d'effet de la convention / Durée : 1er avril 2018. Durée indéterminée.

Conditions de la rémunération :

La rémunération est établie selon un barème de tarification spécifique.

- Montant comptabilisé en produit au titre de l'exercice : 1.555.787,73 MAD HT.
- Montant encaissé au titre de l'exercice : 1.388.763,28 MAD HT.
- Montant de l'encours : 430.106,40 MAD.
- Encours de la garantie : 230.427.520 MAD.

- **Convention d'assistance technique et de prestation de services signée le 15 février 2017**

Nature, objet et modalité de la convention :

La réalisation par CDM des prestations de services en matière comptable, contrôle de gestion, gestion financière, fiscale, juridique logistique et immobilière, informatique et RH, suivi des tests d'intrusion, recouvrement, risques, conformité, marketing et communication et l'assistance et l'encadrement de la salle des marchés CDM. Cette convention a été modifiée par les avenants du 31 mars 2021, 30 mai 2022 et du 29 mai 2025.

- Date d'autorisation par le Conseil : 9 décembre 2016 (pour la convention) et le 25 février 2021 et le 29 avril 2022, le 29 mai 2025 (pour les avenants).
- Date d'effet de la convention : 1er janvier 2017.

Conditions de la rémunération :

La rémunération est établie selon un barème de tarification spécifique.

- Montant comptabilisé en produit au titre de l'exercice : 136.000 MAD HT.
- Montant encaissé au titre de l'exercice : 136.000 MAD HT.
- Montant de la créance : Néant.

- **Contrat de bail signé le 15 mars 2005**

Nature, objet et modalité de la convention :

CDM donne en location à CDMI, à usage de bureau le local sis à Tanger, Zone logistique de la zone franche. Le contrat a été modifié par l'avenant du 15 mars 2022.

- Date d'effet du contrat / Durée : 1er avril 2003. Le contrat est renouvelable par tacite reconduction pour des durées d'une année.

Conditions de la rémunération :

Loyer mensuel de 17.000 DH TTC.

- Montant comptabilisé en produit au titre de l'exercice : 170.000 MAD HT.
- Montant encaissé au titre de l'exercice : 170.000 MAD HT.
- Montant de la créance : Néant.

Conventions conclues entre Crédit du Maroc et la SOCIETE FINANCIERE ET IMMOBILIERE MAROCAINE (SIFIM)

Entités et personnes concernées :

- Crédit du Maroc, actionnaire à 100 % de SIFIM et administrateur de SIFIM.
- M. Younes LAHLOU, membre du Directoire de CDM et Président du Conseil de SIFIM.

- **Contrat de bail signé le 28 juillet 2020**

Nature et objet du contrat :

CDM donne en location à SIFIM les locaux sis au 6ème étage 48-58 boulevard Mohammed V d'une superficie de 12 m².

- Date d'autorisation par le Conseil : 28 juillet 2020.
- Date d'effet du contrat / Durée : 1 mai 2020. Contrat conclu pour une durée d'une année à compter de la date de prise d'effet puis renouvelable par tacite reconduction.

Conditions de la rémunération :

Loyer mensuel de 5.000 DH TTC.

- Montant comptabilisé en produit au titre de l'exercice : 50.000 MAD HT.
- Montant encaissé au titre de l'exercice : 50.000 MAD HT.
- Montant de la créance : Néant.

- **Convention d'assistance technique et de prestation de services signée le 30 octobre 2017**

Nature et objet de la convention :

La réalisation par CDM des prestations de services en matière comptable, contrôle de gestion, gestion financière, fiscale, juridique logistique et immobilière.

- Date d'autorisation par le Conseil : 28 juillet 2017.
- Date d'effet de la convention / Durée : 1er juillet 2017. Durée indéterminée.

Conditions de la rémunération :

La rémunération est établie selon un barème de tarification spécifique.

- Montant comptabilisé en produit au titre de l'exercice : 63.250 MAD HT.
- Montant encaissé au titre de l'exercice : 63.250 MAD HT.
- Montant de la créance : Néant.

4.3.3. Flux entre Crédit du Maroc et ses filiales au cours des trois dernières années

INTITULE	PARTIES	DATE	Produits/Charges constatés en KMAD			Encaissement / Décaissement en KMAD		
			2025	2024	2023	2025	2024	2023
CONVENTION LIANT CREDIT DU MAROC A SES FILIALES								
Contrat de bail	Nema Capital	Décembre 2025	-	-	-	-	-	-
Contrat d'assistance technique et de prestations de services		Décembre 2025	-	-	-	-	-	-
Contrat de bail	CDM PAY	Août 2025	30	-	-	-	-	-
Contrat d'assistance technique		Mai 2025	104	-	-	-	-	-
Contrat de prestation de service de routage des ordres de bourses	CDMCB	Septembre 2025	-	-	-	-	-	-
Contrat de bail		Octobre 2024	360	-	-	360	-	-
Contrat d'assistance technique		Avril 2024	415	-	-	519	-	-
Contrat de bail	CDM Capital	Septembre 2024	-	90	-	-	-	-
Convention d'assistance technique		Mars 2024	-	311	-	-	207	
Contrat de bail		Novembre 2023	-	104	-	-	-	-
Convention de partage des risques et d'émission de garantie à première demande	CDM Leasing et Factoring	Mars 2021	-	-	-	-	-	-
Contrat d'assistance technique		Novembre 2025	-	-	-	-	-	-
Convention d'apport et de partage de risque		Mars 2003	6 152	4 213	879 1 040	4 443	4 213	879 1 040
Convention cadre de financement -Mise en place du dispositif des lignes de crédit		Janvier 2017	80 765	47 640	36 359	80 765	47 640	36 359
Convention d'assistance technique		Février 2017	1 514	1 514	1 514	1 514	1 514	757
Contrat de bail		Février 2019	-216	-216	-216	-	-90	-216
Contrat de bail		Novembre 2023	535	535	134	535	535	134
Convention d'assistance technique	CDM Assurances	Février 2017	625	625	625	625	469	469
Contrat de bail		Mai 2023	119	108	63	119	108	63
Convention de bail	CDMI - Banque Offshore	Mars 2005	170	170	170	170	170	170
Convention d'assistance technique		Février 2017	136	136	136	136	136	136
Contrat de la fourniture de garantie autonome à première demande		Juin 2018	1 556	1 133	661	1 389	867	661
Convention d'assistance technique	CDM Patrimoine	Février 2017	104	104	104	104	78	104
Contrat de mise à disposition		Octobre 2017	9 505	6 125	5 352	6 899	4 434	4 062
Convention de bail		Décembre 2015	50	50	50	50	-	50
Convention d'assistance technique et de prestations de services		Janvier 2022	880	880	880	880	660	634
Contrat de bail	SIFIM	Juillet 2020	50	50	50	50	-	50
Convention d'assistance technique		Octobre 2017	63	63	63	63	47	63
Total			**102 917**	**63 635**	**47 864**	**98 621**	**60 988**	**45 415**

Source : Crédit du Maroc – Chiffres issus des conventions réglementées

En 2025, les conventions réglementées entre Crédit du Maroc et ses filiales ont généré des produits s'élevant à 102.917 KMAD. Les produits générés proviennent principalement de la convention cadre de mise en place de lignes de crédit en faveur de Crédit du Maroc Leasing & Factoring, cette convention a conduit à un encaissement de 80.765 KMAD au titre de l'exercice 2025. Les flux faisant l'objet de conventions réglementées et détaillés ci-dessus constituent les seuls flux entre Crédit du Maroc et ses filiales.

5. Participations de Crédit du Maroc

5.1. Présentation des principales participations de Crédit du Maroc

Ecoparc de Berrechid

Le Parc Industriel ECOPARC à Berrechid, sur une superficie globale de 61 ha (176 lots industriels) est le premier projet certifié HQE au niveau national. Il présente aux investisseurs opérant dans le secteur industriel, un environnement adéquat pour la réalisation de leurs projets, avec des infrastructures de qualité et des avantages importants, notamment, des prix compétitifs, une offre commerciale diversifiée (location de terrains / bâtiments), ainsi qu'une connexion directe à la route nationale reliant Berrechid à Had Soualem.

Ecoparc de Berrechid est une société anonyme au capital de 55.000.000 de dirhams. Elle est détenue à hauteur de 16,36 % par Crédit du Maroc.

Société de gestion du parc industriel de Settat - Settapark

L'activité de la société est la gestion du parc industriel de Settat. En mode de gestion locative, le parc industriel de Settat propose aux investisseurs nationaux et étrangers la location de terrains et bâtiments industriels prêts à l'emploi.

Settapark est une société anonyme au capital de 40.000.000 de dirhams. Elle est détenue à hauteur de 16,32 % par Crédit du Maroc.

Société de gestion et d'exploitation du Parc Industriel de Bouskoura - Sogepib

La société de gestion et d'exploitation du parc industriel de Bouskoura, SOGEPIB a été créée en 2001, avec pour objectif la réalisation, l'aménagement, la promotion, la gestion et la commercialisation du parc industriel de Bouskoura. Le parc industriel de Bouskoura a atteint un taux d'occupation de 100 %.

SOGEPIB, est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance, dont le capital social est de 18.000.000 de dirhams. Crédit du Maroc détient 5 % de son capital.

Société de gestion et d'exploitation du Parc Industriel de Ouled Salah - Sogepos

La société de gestion et d'exploitation du parc industriel d'Ouled Saleh, SOGEPOS a été créée en 2009 dans l'objectif de réalisation, de promotion et de gestion du parc industriel d'Ouled Saleh. Le parc industriel d'Ouled Saleh a atteint un taux d'occupation de 100 %.

SOGEPOS est une société au capital social de 35.000.000 de dirhams Crédit du Maroc détient 13,20 % de son capital.

Société Immobilière Interbancaire

La société immobilière interbancaire est une société qui a pour activité la promotion et la construction d'immeuble.

Société anonyme de services, au capital de 19.005.000 dirhams, elle est détenue à hauteur de 6,67 % par Crédit du Maroc.

Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie et des Dépôts Bancaires

La Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (SGFG) a été créée en mai 2015, en vertu de la loi n° 103.12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés du 24 décembre 2014. La SGFG a pour mission de gérer, conformément aux dispositions de cette loi, le Fonds Collectif de Garantie des Dépôts et le Fonds de Garantie des Dépôts des Banques Participatives.

Ces Fonds, institués par cette loi, ont pour objectif fondamental la protection des avoirs des déposants, personnes physiques ou morales, au cas où une Banque adhérente à l'un de ces Fonds ne serait plus en mesure de restituer les dépôts et les autres fonds remboursables. Ces Fonds constituent également un important dispositif permettant de contribuer au redressement des difficultés des établissements de crédit.

La SGFG est une société anonyme au capital de 10.000.000 dirhams. Elle est détenue à hauteur de 4,54 % par Crédit du Maroc.

Centre Monétique Interbancaire

Le Centre Monétique Interbancaire (CMI) est une société anonyme au capital de 98.200.000 dirhams, créé par un consortium bancaire pour gérer toutes ses opérations monétiques. Il a pour principal objectif le développement et la gestion des échanges monétaires électroniques entre particuliers, commerçants, e-commerçants, établissements bancaires et administrations publiques. Crédit du Maroc détient 11,2 % du capital du CMI.

Chambre de Compensation du Maroc

La Chambre de Compensation du Maroc (CCM) est une société anonyme au capital de 100.000.000 dirhams. Crédit du Maroc détient 2,77 % du capital de la CCM.

Agram Invest (société en liquidation)

Agram Invest est un fonds d'investissement dédié à l'agroalimentaire. Le fond a pour objectif de prendre directement ou indirectement des participations en fonds propres et de réaliser des investissements en quasi-fonds propres dans des sociétés situées au Maroc, spécialisées dans l'agroalimentaire et l'agro-industrie marocaine, de la production à la distribution.

Agram Invest est une société anonyme simplifiée au capital de 40.060.000 dirhams. Elle est détenue à hauteur de 5,54 % par Crédit du Maroc.

Atlasnet (société en liquidation)

Atlasnet est une société anonyme au capital de 8.000.000 de dirhams, spécialisée dans la conception et l'hébergement des sites web. Crédit du Maroc détient 31,25 % du capital d'Atlasnet.

Holding Sincomar (société en liquidation)

La Holding Sincomar est une société de participation au capital de 300.000 dirhams détenue à hauteur de 27,97 % par Crédit du Maroc et dont l'objet social est de prendre des participations dans des sociétés cotées ou non cotées.

Interbank (société en liquidation)

Interbank est une société anonyme au capital de 11.500.000 dirhams détenue à hauteur de 16 % par Crédit du Maroc et créée par un consortium bancaire pour gérer toutes ses opérations monétiques (porteurs et commerçants).

Eurochèques Maroc (société en liquidation)

Eurochèques Maroc a pour activité la gestion, le développement au Maroc de système emochèque d'encaissement de chaque tiré sur des banques étrangères affichées à la commande. Crédit du Maroc détient 6,68 % du capital du d'Eurochèques Maroc.

Synthèse des participations :

Récapitulatif des participations du Groupe Crédit du Maroc au 31 décembre 2025

	Capital Social KMAD	Nombre d'actions détenues	% du capital détenu	% droits de votes détenus
Participations :				
ATLASNET[11]	8 000	25 000	31,25 %	31,25 %
HOLDING SINCOMAR[11]	300	839	27,97 %	27,97 %
ECOPARC DE BERRECHID	55 000	90 000	16,36 %	16,36 %
SETTATPARK	40 000	65 301	16,32 %	16,32 %
INTERBANK[11]	11 500	18 400	16,00 %	16,00 %
SOCIETE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DU PÖLE INDUSTRIEL DE OULED SALEH (SOGEPOS)	35 000	46 216	13,20 %	13,20 %
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	98 200	110 000	11,20 %	11,20 %
EUROCHEQUES MAROC[11]	500	334	6,68 %	6,68 %
STE IMMOBILIERE INTERBANCAIRE	19 005	12 670	6,67 %	6,67 %
STE MAROCAINE DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS BANCAIRES	10 000	588	4,45 %	4,54 %
AGRAM INVEST[11]	40 060	2 221	5,54 %	5,54 %
SOCIETE DE GESTION DU PARC DE BOUSKOURA (SOGEPIB)	18 000	9 000	5,00 %	5,00 %
BOURSE DE CASABLANCA	387 518	116 256	3,00 %	3,00 %
SMAEX	50 000	15 760	4,21 %	4,21 %
MAROCLEAR	20 000	301	1,51 %	1,51 %
FARAH MAGHREB	2 889 361	104	-	-
FINEA		3 200	0,01 %	0,01 %
COSUMAR	944 871	221	-	-
CITE II DES JEUNES[11]	1 458	3	2,79 %	2,79 %

Source : Crédit du Maroc

5.2. Convention d'avance en compte courant d'associés entre Crédit du Maroc et Ecoparc Berrechid

Entités et personnes concernées :

Crédit du Maroc, actionnaire à hauteur de 16,36 % de Ecoparc Berrechid.

Nature et objet de la convention :

Crédit du Maroc apporte à Ecoparc Berrechid deux avances en compte courant d'associés par le biais de deux conventions : la première en juin 2020 pour une avance de 1.646 KDH et la seconde en juillet 2021 pour une avance de 1.906 KDH.

- Date d'autorisation par le Conseil : 30 avril 2020 (pour la première) et le 29 juillet 2021 (pour la seconde).
- Date d'effet de la convention : 31 juillet 2020.

Conditions de rémunération : *(taux de 4 % HT)*

Aucun produit n'a été constaté par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2025.

[11] Sociétés en liquidation

6. Marché bancaire marocain

6.1. Cadre législatif et réglementaire

Les banques et, de façon générale, les établissements financiers, sont placés sous le contrôle de Bank Al-Maghrib et du Ministère des Finances, eux-mêmes placés sous la recommandation du Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

L'activité bancaire est régie par les prescriptions de la loi n°103-12 (Loi Bancaire) relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

Le système bancaire marocain a entamé, en 2006, un ensemble de réformes qui se sont traduites par une refonte de la loi bancaire orientée vers la libéralisation et la modernisation du secteur ainsi que la dynamisation des marchés des capitaux. Dans ce cadre, la loi bancaire de 1967 révisée en 1993 a été remplacée par la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés. Cette loi vise l'élargissement des pouvoirs de Bank Al-Maghrib, lui conférant plus d'indépendance, renforçant sa réglementation et appuyant son rôle de supervision et de contrôle. Bank Al-Maghrib était ainsi habilité à octroyer ou à retirer les agréments, ou encore, à s'opposer à la nomination de personnes ne remplissant pas les conditions requises au sein des instances d'administration ou de direction des établissements de crédit. Les modalités d'application de la loi sont fixées par les circulaires du gouverneur de Bank Al-Maghrib et par les arrêtés du Ministre des Finances.

Depuis 2007, les banques publiques sont assujetties au processus de redressement, au même titre que les banques privées, ainsi qu'au respect de l'ensemble des règles monétaires et prudentielles. Ces règles permettent de mieux gérer les risques liés à une insuffisance des ressources liquides des banques et établissements de crédit, à une insolvabilité et à la concentration des crédits sur un seul bénéficiaire ou même groupe de bénéficiaires. Le cadre réglementaire s'est ainsi aligné sur les standards internationaux, notamment avec l'entrée en vigueur, en 2007, des dispositions de Bâle II et sur les normes comptables internationales (IFRS). Ces dernières sont entrées en vigueur le 1er janvier 2008.

Bank Al-Maghrib a édicté plusieurs textes régissant notamment le contrôle interne, la gouvernance, la conformité, le plan de continuité d'activité et les dispositifs de gestion des risques, de concentration, de taux d'intérêt et de liquidité. Ces textes visent à aligner les pratiques bancaires sur les standards internationaux et à renforcer la capacité des institutions de crédit à gérer les risques.

Par ailleurs, depuis le déclenchement de la crise financière en 2008, Bank Al-Maghrib a cherché à renforcer son dispositif de veille et de surveillance prudentielle. En effet, la Banque Centrale a recommandé aux banques davantage d'exhaustivité et de fréquence des reportings sur les expositions aux crédits. En parallèle, Bank Al-Maghrib a invité le management des établissements bancaires à rehausser le niveau de vigilance et à faire preuve d'une plus grande implication dans la gestion des risques, notamment ceux liés aux activités à l'international.

Sur le plan micro-prudentiel, Bank Al-Maghrib s'est efforcé de renforcer les assises financières des établissements de crédit et à permettre une meilleure gestion des opérations de croissance interne et externe. Ainsi, Bank Al-Maghrib a décidé en avril 2012 de relever à 9 % le niveau minimum du Tier I et de rehausser à 12 % le ratio de solvabilité. Cette mesure, entrée en vigueur à partir de fin juin 2013, est venue renforcer la résilience du système bancaire et conforter sa position dans la perspective de la mise en œuvre de l'une des composantes essentielles de la réforme de Bâle III, portant sur les fonds propres. Cette réforme met l'accent sur l'adéquation des fonds propres au profil de risque et sur l'évaluation de la qualité des actifs des banques et de leurs pratiques de gouvernance.

Sur le plan macro-prudentiel, Bank Al-Maghrib a inscrit ses actions de supervision dans une perspective plus large de stabilité financière. En effet, la Banque Centrale réalise notamment des stress tests pour évaluer la résilience du système bancaire à différents chocs financiers.

En 2015, la nouvelle loi bancaire, référencée loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, a été publiée au bulletin officiel en mars. Cette loi est venue renforcer le cadre de supervision du système bancaire et permettre l'émergence de nouveaux services et acteurs bancaires,

réviser le cadre institutionnel par l'élargissement des attributions et composition du Comité des établissements de crédit, renforcer la réglementation prudentielle ainsi que la mise en place d'un cadre de surveillance macro-prudentielle et de gestion des crises systémiques.

Les principaux apports de la nouvelle loi bancaire ont porté sur les sujets suivants :

- l'élargissement du périmètre de la supervision bancaire : supervision intégrale des Associations de Micro-Crédit et des banques offshore y compris agrément, réglementation, traitement des difficultés et application des sanctions ;
- l'introduction des banques participatives et du cadre régissant l'activité de banques participatives, exercée à travers une banque dédiée ou par une banque conventionnelle dans le cadre de fenêtres ;
- le renforcement des règles relatives à la gouvernance bancaire : introduction des administrateurs indépendants, consécration des comités d'audit et institution d'un comité risque émanant de l'organe d'administration ;
- la mise en place d'un nouveau dispositif de surveillance macro-prudentielle couvrant l'ensemble du secteur financier : institution d'un Comité inter-autorités chargé de la coordination des actions de ses membres, l'évaluation des risques systémiques et la mise en œuvre de toutes les mesures pour les prévenir et en atténuer les effets ;
- la mise en conformité de la loi bancaire avec d'autres textes législatifs par sa mise en adéquation avec la loi sur la protection du consommateur, celles de lutte contre le blanchiment et sur la concurrence, et celle relative à la protection des données privées ;
- le renforcement du régime de traitement des difficultés des établissements de crédit à travers l'élargissement des instruments juridiques pour le traitement des difficultés d'établissements de crédit et l'introduction d'une procédure d'urgence, si les circonstances le nécessitent ;
- la consolidation du cadre de protection de la clientèle des services bancaires et le renforcement du système de garantie des dépôts ; et
- la mise en conformité de la loi bancaire avec d'autres textes législatifs.

En application des dispositions de la loi bancaire régissant les relations entre les établissements de crédit et leur clientèle, Bank Al-Maghrib fixe :

- les règles encadrant les modalités d'affichage des conditions appliquées par les établissements de crédit à leurs opérations, notamment en matière de taux d'intérêt débiteurs et créditeurs, de commissions et de régime de dates de valeur ;
- les conditions d'établissement des relevés de compte bancaires transparents et la communication des récapitulatifs des commissions appliquées ;
- les conditions minimales des conventions d'ouverture de comptes de dépôts devant protéger les droits des clients.

En juillet 2017, le Conseil de gouvernement a examiné et adopté deux projets de décrets relatifs aux Sukuk et au Takaful, présentés par le Ministre de l'Economie et des Finances. Ce dernier, a également adopté le projet de décret 2.17.180 complétant le décret 2.08.530 du 17 Rajab 1431 (30 juin 2010) portant application de la loi 33.06 sur la titrisation des actifs.

Le Conseil de gouvernement a également adopté le projet de loi n°40-17 portant statut de Bank Al-Maghrib, présenté par le Ministre de l'Economie et des Finances. Ce projet consacre la refonte du statut de Bank Al-Maghrib à travers l'élargissement de ses missions à la contribution à la prévention du risque systémique et au renforcement de la stabilité financière. Le texte prévoit ainsi d'attribuer à la Banque Centrale une autonomie totale en lui conférant le pouvoir de définir l'objectif de stabilité des prix, qui devient son objectif principal, et de conduire la politique monétaire en toute indépendance.

L'introduction d'un régime de change flexible a été lancée en janvier 2018. Ce régime est basé sur une bande horizontale (+/- 2,5 %), à l'intérieur de laquelle le dirham peut fluctuer librement en fonction de l'offre et la demande sur le marché interbancaire des changes. Bank Al-Maghrib interviendra sur le marché uniquement si nécessaire afin de défendre l'intervalle ciblé.

Sur le plan de la consolidation des comptes, Bank Al-Maghrib a accompagné les établissements de crédit, dans le cadre du chantier d'adoption de la norme comptable internationale « IFRS 9 » portant sur les instruments financiers et dont l'entrée en vigueur était fixée au 1er janvier 2018. La norme introduit un nouveau modèle de provisionnement basé sur les pertes de crédits attendues, selon lequel les banques sont tenues de provisionner l'ensemble de leurs créances, dès l'octroi du crédit, même celles qui ne présentent aucun signe de détérioration, de façon à prémunir une éventuelle insolvabilité du client

Au cours de l'exercice 2019, Bank Al-Maghrib a finalisé de nouvelles réglementations dans le domaine de la finance participative, de l'intégrité financière et de la protection du consommateur.

C'est ainsi qu'à l'instar de toutes les banques de la place, Crédit du Maroc a mis en conformité ses processus internes avec les dispositions de la loi 31/08 qui édicte les mesures de protection du consommateur et de ses décrets d'application tout en veillant à :

- assurer la transparence des offres de services et des produits ;
- communiquer tous les renseignements nécessaires relatifs aux caractéristiques des produits, biens ou services proposés à la clientèle ;
- informer le Consommateur sur les termes du contrat, les délais de réflexion et de rétractation ainsi que ces droits en matière de paiement par anticipation, au renouvellement, remise de la copie du contrat ;
- respecter les règles régissant la publicité des produits et services par une présentation claire et lisible et contenant l'ensemble des mentions obligatoires prévues par les textes réglementaires pris en application de la loi.

Suite au déclenchement de la crise sanitaire au début de 2020, la Banque Centrale a dû revoir ses priorités et axer ses interventions sur le monitoring de l'impact de la crise sur les établissements de crédit ainsi que sur la préparation et le déploiement de mesures de régulation pour y faire face. Dans ce contexte, l'agenda des réformes a été révisé et l'adoption de l'essentiel des projets réglementaires prévus pour 2020 a été reportée.

Cependant, sur le plan législatif, elle a été partie prenante, aux côtés du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration et des départements ministériels concernés, à la finalisation des projets de lois prioritaires pour le système financier national ayant trait à la révision du cadre de la microfinance, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, l'introduction du mécanisme du financement collaboratif et la transformation en société anonyme de la Caisse Centrale de Garantie. En effet, elle a contribué à l'adoption de la loi n°47-95 portant réorganisation de la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE, ex. CCG), l'objectif étant la refonte et la modernisation du cadre légal de gestion de la SNGFE en vue de lui permettre d'accompagner les stratégies et politiques publiques en matière de facilitation de l'accès au financement des populations cibles, en plus de bénéficier d'une garantie de l'Etat portant sur ses engagements au titre de l'activité de garantie.

L'année 2021 a été marquée par une sortie graduelle de la crise pandémique et une relance progressive de l'activité économique. Dans ce contexte, Bank Al-Maghrib a été amenée à ajuster les mesures de régulation qu'elle avait décidées l'année précédente pour faire face aux impacts de la crise. A ce titre, certaines mesures d'ordre prudentiel ont été prorogées et d'autres ont été levées.

La Banque Centrale a également adopté en 2021 des réformes prudentielles s'inscrivant dans la continuité des travaux de transposition des normes de Bâle III. Elle a aussi renforcé le dispositif réglementaire visant à répondre aux domaines prioritaires d'intervention dégagés par la crise Covid 19 notamment en lien avec le changement climatique, la digitalisation, l'inclusion financière et la protection de la clientèle.

Depuis, de nouvelles circulaires et directives de Bank Al-Maghrib sont rentrées en vigueur notamment :

- la circulaire n° 1/W/2021 : Cette circulaire modifie et complète la circulaire n° 26/G/2006 du 5 décembre 2006, telle que modifiée, relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, de marché et opérationnels des établissements de crédit, selon l'approche standard.
- la circulaire n° 4/W/2021 modifiant la circulaire du Wali de BAM n° 10/W/2018 relative aux fonds propres des banques et des sociétés de financement participatives.
- la directive n° 5/W/2021 relative au dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement. La directive constitue un référentiel de saines pratiques pour la mise en place, par les établissements de crédit et organismes assimilés, d'un dispositif de gestion des risques financiers liés à l'environnement, y compris le changement climatique, à même de leur permettre d'identifier les sources potentielles de tels risques et d'en assurer la mesure, la gestion, le suivi et le contrôle.
- la circulaire 6/W/2021 relative au ratio devant être observé par les banques : les banques sont tenues d'observer en permanence, sur base individuelle et consolidée, un ratio de levier d'au moins 3 % entre d'une part, le total de leurs fonds propres de catégorie 1 et d'autre part, le total de leurs expositions en valeur comptable.

Bank Al-Maghrib a introduit courant 2022 de nouvelles circulaires et directives en vue de renforcer le cadre réglementaire et prudentiel bancaire. Ce dispositif comprend :

- la circulaire n°1/W/2022 modifiant la circulaire n°6/W/2016 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 22 de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- la circulaire n°2/W/2022 modifiant la circulaire n°7/W/2016 fixant les modalités d'exercice des services de paiement ;
- la directive n° 1/W/2022 relative à la prévention et à la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption, instaurant les règles minimales devant être observées par les établissements de crédit et organismes assimilés pour la prévention et la gestion des risques de corruption ;
- la directive n°2/W/2022 relative aux conditions et modalités de la clôture des comptes à vue ;
- la directive n°3/W/2022 fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit ;
- la directive n° 4/W/2022 relative aux règles minimales en matière d'externalisation vers le cloud par les établissements de crédit ;
- la recommandation n°1/W/2022 relative à la prise en compte de l'aspect genre dans les établissements de crédit, fixant les orientations et principes minimum à observer par les établissements de crédit et organismes assimilés pour la promotion de l'équité des genres, l'autonomisation économique et l'inclusion financière des femmes.

En 2023, de nouvelles circulaires et directives de BAM sont rentrées en vigueur notamment :

- la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 1/W/2023 complétant la circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 20/G/2006 du 30 novembre 2006 relative au capital minimum ou la dotation minimum des établissements de crédit, telle que modifiée et complétée ;

- la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 2/W/2023 relative aux conditions spécifiques applicables aux institutions de micro finance agréées en tant qu'établissement de crédit ;
- la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 3/W/2023 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 9 de la loi n°50-20 relative à la micro finance ;
- la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2023 modifiant la circulaire n°3/W/2018 relative aux conditions spécifiques d'application aux associations de micro-crédit de certaines dispositions de la loi bancaire n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 5/W/2023 relative à la classification des créances des institutions de micro finance et leur couverture par des provisions.
- l'entrée en vigueur du texte portant sur le projet de directive fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit. Initialement lancé en 2021, cette directive couvre les aspects tels que les types de crédit adaptés, les mécanismes d'éligibilité, la communication des projets de contrat en cas d'approbation et les raisons de refus. En outre, les établissements doivent tenir un registre des demandes de crédit refusées et mettre en place des procédures pour suivre les délais d'évaluation adaptés à chaque type de financement.

En date du 5 avril 2024, la banque centrale a publié la lettre circulaire LC-BKAM-2024-2 relative au programme de soutien au financement des TPME. La lettre circulaire fixe les modalités relatives au refinancement des crédits accordés par les banques dans le programme de soutien au financement des très petites, petites et moyennes entreprises (TPME). Bank Al-Maghrib met en place une ligne de refinancement des nouveaux crédits décaissés en faveur des TPME et n'ayant pas bénéficié d'un refinancement auprès de Bank Al-Maghrib dans le cadre du programme intégré d'appui et de financement des entreprises. Las banques participant à ce programme peuvent bénéficier trimestriellement d'un refinancement auprès de Bank Al-Maghrib pour un montant maximum égal à leur production éligible de crédits de fonctionnement et d'investissement.

Bank Al-Maghrib a renforcé courant 2024 le cadre réglementaire et prudentiel du secteur bancaire grâce à l'introduction de nouvelles circulaires et directives. Ce dispositif réglementaire intègre notamment :

- la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 1/W/2024 modifiant et complétant la circulaire n° 6/W/2016 du 10 juin 2016, fixant les modalités d'application de l'article 22 de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.
- la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 2/W/2024 modifiant et complétant la circulaire n° 7/W/2016 du 10 juin 2016, fixant les modalités d'exercice des services de paiement.
- la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 3/W/2024 modifiant et complétant la circulaire n° 5/W/2017 du 24 juillet 2017 relative à l'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit et organismes assimilés.
- la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2024 établit les exigences relatives au ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR), alignant la réglementation marocaine sur les standards de Bâle III.

En 2025, Bank Al-Maghrib a publié deux directives majeures intégrant les risques climatiques dans la supervision bancaire

- la directive n°1 /W/2025 relative à la communication des risques financiers liées aux changements climatiques. Les établissements de crédits doivent désormais divulguer les risques climatiques auxquels ils sont exposés ;
- la directive n°2/W/2025, imposant aux banques marocaines et à leurs filiales un cadre réglementaire pour la collecte et le reporting des informations liées aux risques financiers des grands emprunteurs face au changement climatique ; les banques doivent désormais intégrer ces données dans leurs dispositifs de gestion et de surveillance des risques financiers.

Dans le cadre de la réforme prudentielle engagée depuis plusieurs années, le premier semestre 2025 a été également marqué par la mise en œuvre des dispositifs réglementaires liés à la gestion de la liquidité à long terme, en particulier :

- le Net Stable Funding Ratio (NSFR) : L'intégration du NSFR vise à garantir une structure de financement stable sur un horizon supérieur à un an, en assurant une adéquation durable entre les ressources stables et le profil de maturité des actifs du bilan. Cet indicateur structurel renforce la robustesse du modèle de financement de la Banque face aux chocs de liquidité de long terme. (circulaire BAM n°4/W/2024 dont les dispositions sont entrées en application à partir du 20 décembre 2024) ;
- l'Internal Liquidity Adequacy Assessment Process (ILAAP) : le déploiement de l'ILAAP permet d'ancrer une démarche proactive et prospective dans l'évaluation des risques de liquidité. Ce dispositif, permet de démontrer, tant à l'autorité de supervision qu'aux parties prenantes, la capacité de la Banque à faire face à des situations de tension, tout en maintenant une gestion optimale de ses marges de manœuvre. (Directive n°1/W/2024 entrée en vigueur à partir du 20 décembre 2024).

En outre, Bank Al-Maghrib a publié le 15 décembre 2025, trois nouveautés règlementaires :

- la circulaire n°1/W/2025 relative à la classification des créances et leur couverture par les provisions, qui précise et harmonise les règles de classification des créances des établissements de crédit et organismes assimilés, ainsi que les modalités de provisionnement associés, dans une logique de renforcement de la gestion du risque de crédit. L'entrée en vigueur est prévue à partir du 1er janvier 2027 et selon des délais différents en fonction du critère visé.
- la circulaire n° 2/W/2025 relative aux conditions spécifiques d'application à la Société Nationale de Garantie de Financement de l'Entreprise, qui édicte des règles prudentielles spécifiques applicables à la SNGFE, en tenant compte de son statut et de ses missions particulières. L'entrée en vigueur est prévue le 15 décembre 2028.
- la directive n°3/W/2025 fixant les modalités de consortialisation des crédits, qui encadre les conditions et modalités de mise en place des financements consortiaux entre établissements de crédit, afin d'assurer une répartition maîtrisée des risques et une gouvernance claire des opérations. L'entrée en vigueur est prévue le 1er juillet 2026.

Pour l'année 2026, une circulaire de Bank Al Maghrib est attendue concernant la mise en œuvre, la définition de délai et les modalités techniques de la loi ° 71-24 modifiant et complétant la loi n° 15-95 formant Code de commerce. Ce texte introduit des réformes structurelles impactant directement l'activité bancaire, notamment :

- La refonte du régime des incidents de paiement avec une nouvelle approche des infractions liées à l'émission de chèques sans provision ;
- La normalisation des instruments de commerce par l'instauration de nouvelles règles encadrant la délivrance et le traitement des Lettres de Change Normalisées (LCN).

Ces mécanismes, pleinement intégrés dans le dispositif de pilotage prudentiel de la Banque, reflètent son engagement continu en matière de gestion rigoureuse des risques, de conformité réglementaire et de solidité financière.

6.2. Règles prudentielles

Afin de renforcer la solidité du système bancaire marocain et de le mettre au niveau des standards internationaux, des règles prudentielles ont été réaménagées. L'ensemble des indicateurs pris en compte pour évaluer la stabilité financière des institutions financières, leurs définitions ainsi que les seuils fixés par BAM sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Ratio	Définition	Taux
Ratio Tier 1	Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 d'une banque et le total des risques de marché et de crédit pondérés	≥ 9 %
Ratio de solvabilité (ou Ratio Cooke)	Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature	≥12 %
Coefficient minimum de liquidité	Rapport entre d'une part, les éléments d'actif disponibles réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, les exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés.	≥100 %
Ratio de liquidité des banques (LCR)	Rapport entre le montant des actifs liquides de haute qualité et les sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaires.	≥100 %
Ratio de division des risques	Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque.	≤ 20 %
Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions	Les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque : les créances pré-douteuses, douteuses et compromises. Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques) et des agios réservés.	Pré-douteuses ≥20 % Douteuses ≥50 % Compromises ≥100 %
Ratio de levier	Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 des banques et le total des expositions de la banque bilan et hors bilan (article 3 directive BAM n°6/W/2021)[12]	≥ 3 %
Ratio CET1	Rapport entre les fonds propres de base (Core Equity Tier 1) et le total des actifs pondérés par les risques.	≥ 8 %
Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)	Rapport entre le montant de financement stable disponible et le montant de financement stable exigé.	≥ 100 %
Processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité (ILAAP)	Processus interne d'évaluation de l'adéquation de la liquidité permettant de s'assurer que la banque dispose de ressources suffisantes et durables en liquidité pour faire face à ses obligations, y compris en situation de stress.	

Les établissements de crédit sont tenus de respecter, sur une base individuelle et/ou consolidée ou sous-consolidée, les ratios prudentiels fixés par circulaires du Wali de Bank Al-Maghrib.

[12] *Correspondant à la somme des expositions suivantes : exposition du bilan, expositions sur opérations de cession temporaires de titres, expositions sur produits dérivés et expositions du hors bilan.*

6.3. Autorités de régulation et/ou de contrôle

- **Ministère de l'économie et des Finances :**

Dans le cadre de ses attributions, le Ministère de l'Economie et des Finances est en charge des questions financières et monétaires, y compris les politiques des crédits et de finances extérieures.

Par ailleurs, il assure la tutelle financière des entreprises et établissements publics ou à participation étatique et, le cas échéant, contribue dans une large mesure à leur transfert au secteur privé, dans les cadres, législatif et réglementaire du processus de privatisation.

En matière financière, le ministère définit les conditions des équilibres financiers et assure les tutelles réglementaires et techniques des établissements et intermédiaires financiers.

- **Bank Al-Maghrib :**

Bank Al-Maghrib est la Banque Centrale qui supervise le système bancaire marocain. Dans le but d'assurer la stabilité des prix, BAM arrête et met en œuvre les instruments de politique monétaire et intervient sur le marché monétaire en utilisant les instruments appropriés. Elle veille au bon fonctionnement du marché monétaire et à l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'exercice et au contrôle de l'activité des établissements de crédit et organismes assimilés.

- **Conseil National du Crédit et de l'Epargne :**

Le Conseil National du Crédit et de l'Epargne débat de toute question intéressant le développement de l'épargne ainsi que de l'évolution de l'activité des établissements de crédit. Il formule des propositions au gouvernement dans les domaines qui entrent dans sa compétence. Il peut constituer en son sein des groupes de travail pour mener toutes les études qu'il juge utiles ou qui peuvent lui être confiées par le ministre chargé des finances ou le gouverneur de Bank Al-Maghrib.

Il peut demander à Bank Al-Maghrib et aux administrations compétentes de lui fournir toute information utile à l'accomplissement de sa mission. Le Conseil National du Crédit et de l'Epargne est présidé par le ministre chargé des finances ; le secrétariat est assuré par Bank Al-Maghrib.

Le Conseil National du Crédit et de l'Epargne est composé de représentants de l'administration, et des organismes à caractère financier, de représentants des chambres professionnelles et des associations professionnelles et de personnes désignées par le Premier Ministre en raison de leur compétence dans le domaine économique et financier. Sa composition et ses modalités de fonctionnement sont fixées par décret.

- **Le Comité des Etablissements de Crédit (CEC)**

Le Comité des Etablissements de Crédit n'intervient qu'à titre consultatif sur les questions liées à l'activité des établissements de crédit : octroi et retrait d'agréments, conditions de prises de participation, etc.

Présidé par le Gouverneur de Bank Al Maghrib, le comité se compose comme suit :

- un rôle de représentant de Bank Al-Maghrib ;
- deux rôles de représentants du Ministère chargé des finances, dont le Directeur du Trésor et des Finances Extérieures ;
- deux rôles de représentants de l'Association Professionnelle des Banques, dont le président ;
- un rôle de président de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement ;
- un rôle de président de l'Association Professionnelle des Etablissements de Paiement ;
- un rôle de président de la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit.

6.4. Faits marquants du secteur

Les principaux faits marquants relatifs au secteur bancaire survenus entre 2023 et 2025 sont les suivants :

Année	Evolutions réglementaires
2023	▪ Entrée en vigueur du nouveau ratio maximum du risque de taux d'intérêt où des dispositions transitoires ont été fixées pour une mise en œuvre graduelle en 2021 et 2022. Les banques doivent désormais veiller à ce que les impacts des différents chocs de taux d'intérêt ne dépassent pas le seuil de 15 % de leurs fonds propres de catégorie 1 ; ▪ Mise en place, par le GPBM et sous l'impulsion de BAM, d'un comparateur permettant aux usagers des services bancaires de disposer d'information sur les tarifs bancaires appliqués par les établissements bancaires ainsi que les dates de valeur relatives à une sélection d'opérations et de services destinés à la clientèle des personnes physiques[13] ; ▪ Entrée en vigueur de la charte de l'investissement ; ▪ Hausse du taux directeur de 2,5 % à 3 % (+50 pbs) suite à la décision du Conseil de Bank Al-Maghrib tenu le 21 mars ; ▪ Lancement du virement interbancaire instantané à partir du 1er juin par BAM et GSIMT.
2024	▪ Publication de la lettre circulaire LC-BKAM-2024-2 relative au programme de soutien au financement des TPME. Bank Al-Maghrib met en place une ligne de refinancement des nouveaux crédits décaissés en faveur des TPME et n'ayant pas bénéficié d'un refinancement auprès de BAM dans le cadre du programme intégré d'appui et de financement des entreprises. ▪ Au 19 mars 2024, le conseil de BAM a jugé que le niveau actuel du taux directeur reste approprié pour renforcer l'ancrage des anticipations d'inflation et soutenir son retour à des niveaux en ligne avec l'objectif de stabilité des prix. En conséquence, il a décidé de maintenir inchangé le niveau de 3 % tout en continuant de suivre de près l'évolution de la conjoncture économique et de l'inflation. ▪ Le 5 avril 2024, la Banque Centrale a publié la lettre circulaire LC-BKAM-2024-2 relative au programme de soutien au financement des TPME. La lettre circulaire fixe les modalités relatives au refinancement des crédits accordés par les banques dans le programme de soutien au financement des très petites, petites et moyennes entreprises (TPME). BAM met en place une ligne de refinancement des nouveaux crédits décaissés en faveur des TPME et n'ayant pas bénéficié d'un refinancement auprès de BAM dans le cadre du programme intégré d'appui et de financement des entreprises. Les banques participant à ce programme peuvent bénéficier trimestriellement d'un refinancement auprès de Bank Al-Maghrib pour un montant maximum égal à leur production éligible de crédits de fonctionnement et d'investissement. ▪ Le 25 juin 2024, sur la base de l'ensemble des considérations macro-économiques, et après avoir maintenu le taux directeur inchangé pendant quatre réunions consécutives, le conseil de BAM a décidé de réduire le taux directeur de 25 points de base à 2,75 %. ▪ Cession par la Société Générale de sa participation majoritaire dans la SGMB et La Marocaine Vie au groupe Saham, dirigé par Moulay Hafid Elalamy. Cette transaction, d'un montant de 745 millions d'euros, comprenait la cession de 57,7 % du capital et des droits de vote de SGMB. ▪ Le 17 décembre 2024, une nouvelle réduction de 25 points de base, a été décidée, ramenant le taux directeur à 2,5 %.

[13] *Communiqué BAM publié le 1er mars 2023*

2025	▪ À partir de janvier 2025, le secteur bancaire marocain applique deux nouvelles normes baloises majeures : le ratio structurel de liquidité (NSFR) et le processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité (ILAAP) ✓ Fixé à un minimum réglementaire de 100 %, le ratio NSFR impose aux banques de maintenir un niveau suffisant de ressources stables pour couvrir leurs besoins de financement à long terme réduisant ainsi leur dépendance aux financements à court terme et renforçant leur résilience face aux chocs de liquidité. ✓ Le dispositif ILAAP impose aux établissements de crédits d'évaluer régulièrement leur profil de liquidité à réaliser des stress tests et à élaborer des plans d'urgence pour faire face à des situations de tensions. ▪ Lancement, le 19 février, du marché à terme interbancaire des swaps de taux (Overnight Index Swaps – OIS), indexés sur le Moroccan Overnight Index Average (MONIA). ▪ Le 18 mars 2025, le conseil de BAM a décidé de réduire le taux directeur de 25 points de base à 2,25 %. ▪ Le 4 décembre 2025, Le ministère de l'Économie et des Finances, le ministère de l'Investissement, de la Convergence et de l'Évaluation des politiques publiques, BAM, Tamwilcom, Maroc PME, GPBM, la fédération nationale des associations de microcrédit (FNAM) et la confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) ont signé une charte relative au financement et à l'accompagnement des très petites entreprises. Ce charte vise à renforcer les mécanismes de garantie (via Tamwilcom) et incite les banques à proposer des solutions d'accompagnement non financière pour réduire le taux de sinistralité des petits porteurs de projets. ▪ Le conseil de BAM a maintenu le taux directeur inchangé à 2,25 % lors de ses réunions du 26 juin, 25 septembre et 18 décembre 2025. BAM a jugé ce niveau approprié pour favoriser l'investissement privé tout en surveillant les tensions géopolitiques et les risques d'inflation importée.
2026	▪ Le 17 mars 2026, le Conseil de BAM a tenu sa première réunion trimestrielle de l'année et a décidé de maintenir le taux directeur inchangé, dans un contexte d'inflation modérée et d'incertitudes internationales liées notamment aux tensions géopolitiques.

6.5. Activité du secteur bancaire[14]

Le secteur bancaire joue un rôle clé dans l'économie marocaine. À travers ses deux principales activités, collecte de l'épargne et allocation des crédits, il est le moteur du financement du développement de l'économie nationale.

En 2024, la structure du système bancaire est restée globalement stable. Le secteur bancaire comprend 93 établissements de crédit et organismes assujettis au contrôle de Bank Al-Maghrib, répartis entre 19 banques conventionnelles, 5 banques participatives, 29 sociétés de financement, 6 banques offshore, 11 associations de microfinance, 18 établissements de paiement, 3 sociétés de financement collaboratif, la SNGFE et la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG). Sont également soumises au contrôle de Bank Al-Maghrib, 4 fenêtres participatives, dont une spécialisée dans la garantie des financements.

Les établissements de crédit cotés en bourse sont au nombre de 11 en 2024, répartis entre 7 banques et 4 sociétés de financement et représentent près de 35 % de la capitalisation boursière.

A l'étranger, les groupes bancaires disposent de 51 filiales et 22 succursales présentes dans 36 pays dont 27 en Afrique, 7 en Europe et 2 en Asie. Ils disposent également de 25 bureaux de représentation dans 14 pays situés principalement en Europe, en Asie et en Amérique.

[14] *Source : Rapport annuel de Bank Al-Maghrib sur la supervision bancaire - exercice 2024 / Statistiques GPBM*

Le réseau bancaire poursuit sa tendance baissière sous l'effet de la digitalisation croissante des services bancaires et de la mise en œuvre par les banques de stratégies visant à réorganiser et optimiser leurs réseaux de distribution sur le plan géographique et des services offerts à la clientèle.

A fin 2024, le nombre d'agences bancaires s'est réduit de 113 unités pour ressortir à 5.692. Cette évolution reflète une baisse de 120 agences pour les banques conventionnelles et une hausse de 7 agences pour les banques participatives.

- **Évolution des ressources**

Selon les indicateurs relevés par le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM), les dépôts de la clientèle des banques commerciales[15], sur la période 2023 – 2025, ont évolué comme suit :

Ressources en MMAD	2023		2024		Var.	2025		Var.
	En valeur	%	En valeur	%		En valeur	%	
Dettes envers les Sociétés de financement	3 329	0,3 %	2 473	0,2 %	**-25,7 %**	3 049	0,2 %	**23,3 %**
Dépôt de la clientèle	**1 164 773**	**89,1 %**	**1 276 584**	**89,8 %**	**9,6 %**	**1 373 812**	**90,8 %**	**7,6 %**
Comptes chèques	574 550	43,9 %	630 687	44,4 %	9,8 %	682 514	45,1 %	8,2 %
Comptes courants	234 524	17,9 %	270 179	19,0 %	15,2 %	314 701	20,8 %	16,5 %
Comptes d'épargne	181 914	13,9 %	186 762	13,1 %	2,7 %	191 523	12,7 %	2,5 %
Dépôt à terme	123 507	9,4 %	130 917	9,2 %	6,0 %	125 569	8,3 %	-4,1 %
Autres dépôts et comptes créditeurs	50 278	3,8 %	58 038	4,1 %	15,4 %	59 506	3,9 %	2,5 %
Emprunts Financiers Extérieurs	**12 802**	**1,0 %**	**12 433**	**0,9 %**	**-2,9 %**	**14 289**	**0,9 %**	**14,9 %**
Titres de créances émis (1)	63 896	4,9 %	66 582	4,7 %	4,2 %	58 533	3,9 %	-12,1 %
Dettes subordonnées	**61 082**	**4,7 %**	**61 607**	**4,3 %**	**0,9 %**	**62 989**	**4,2 %**	**2,2 %**
Créances titrisées	1 802	0,1 %	1 213	0,1 %	**-32,7 %**	825	0,1 %	**-32,0 %**
Total Ressources	**1 307 683**	**100,0 %**	**1 420 892**	**100,0 %**	**8,7 %**	**1 513 497**	**100,0 %**	**6,5 %**

Source : Statistiques GPBM – Décembre 2025

(1) Certificats de dépôt + emprunts obligataires émis + autres titres de créances émis

Revue analytique 2024 – 2025

Au titre de l'année 2025, l'ensemble des ressources collectées par les banques commerciales s'est établi à près de 1.513 Mrds MAD, soit une progression de 6,5 % par rapport à fin 2024. Cette évolution provient essentiellement de l'augmentation des dépôts de la clientèle, dont l'encours à fin décembre 2025 a crû de 7,6 % pour s'établir à fin 2025 à 1.374 Mrds MAD (+97,2 Mrds MAD).

La ventilation des dépôts de la clientèle fait ressortir une hausse des comptes chèques de 51,8 Mrds MAD passant ainsi de 630,7 Mrds MAD en 2023 à 682,5 Mrds MAD en 2025, représentant 45,1 % du total des ressources et une progression des comptes courants qui enregistrent une croissance annuelle de 16,5 % soit + 44,5 Mrds MAD, représentant 20,8 % du total des ressources.

Les emprunts financiers extérieurs s'établissent à 14,5 Mrds MAD à fin 2025, en hausse de 14,9 % par rapport à 2024.

Les créances titrisées ont enregistré une baisse de 32,0 % en 2025 pour s'établir à 825 MMAD (-388 millions MAD).

[15] *Les banques comprises dans la définition « banque commerciale » sont : Al Barid Bank, Arab bank, AWB, Bank Al Amal, BOA, BMCI, BCP, CAM, CDG capital, CDM, CFG Group, CIH, Citi Bank, FEC, La Caixa, Media Finance, Sabadell, Saham Bank, UMB.*

Les dettes subordonnées, quant à elles, consolident leur part dans le total des ressources des banques commerciales à 4,2 % pour s'établir à 63 Mrds MAD, soit une croissance de 2,2 %.

La structure des ressources des banques commerciales reste marquée par une prédominance des dépôts de la clientèle à 90,8 %, en hausse par rapport à 2024.

Revue analytique 2023 – 2024

Au titre de l'année 2024, l'ensemble des ressources collectées par les banques commerciales s'est établi à près de 1 421 Mrds MAD, soit une progression de 8,7 % par rapport à fin 2023. Cette évolution provient essentiellement de l'augmentation des dépôts de la clientèle, dont l'encours à fin décembre 2024 a crû de 9,6 % pour s'établir à fin 2024 à 1 277 Mrds MAD (+111,8 Mrds MAD).

La ventilation des dépôts de la clientèle fait ressortir une hausse des comptes chèques de +56,1 Mrds MAD passant ainsi de 574,5 Mrds MAD en 2023 à 630,6 Mrds MAD en 2024, représentant 44,4 % du total des ressources et une progression des comptes courants qui enregistrent une croissance annuelle de 15,2 % soit + 35,6 Mrds MAD, représentant 19 % du total des ressources.

Les emprunts financiers extérieurs s'établissent à 12,4 Mrds MAD à fin 2024, en baisse de 2,9 % par rapport à 2023.

Les créances titrisées ont enregistré une baisse de 32,7 % en 2024 pour s'établir à 1,2 Mrd MAD (-589 millions MAD).

Les dettes subordonnées, quant à elles, consolident leur part dans le total des ressources des banques commerciales à 4,3 % pour s'établir à 61 Mrds MAD, soit une croissance de 0,9 %.

La structure des ressources des banques commerciales reste marquée par une prédominance des dépôts de la clientèle à 89,8 %, en quasi-stagnation comparativement à 2023.

Parts des principales banques dans les ressources au 31 décembre 2025

Ressources MMAD	Dettes envers les Sociétés de Financement	Dépôts de la clientèle	Emprunts Financiers Extérieurs	Titres de créance émis	Dettes subordonnées	Créances Titrisées	Total
ATW	1 156	364 825	5 117	5 795	15 116	0	392 008
BOA	34	170 062	256	5 473	11 900	0	187 724
BMCI	106	48 802	0	4 973	2 250	0	56 131
BCP	871	327 778	971	0	12 366	825	342 811
CAM	59	114 421	978	6 666	7 530	0	129 655
CDM	41	60 703	395	2 100	3 408	0	66 647
CIH	300	85 433	719	8 247	5 300	0	99 999
SAHAM Bank	380	83 462	158	4 095	800	0	88 895
Autres	102	118 326	5 696	21 184	4 319	0	149 627
Total	**3 049**	**1 373 812**	**14 289**	**58 533**	**62 989**	**825**	**1 513 497**

Source : Statistiques GPBM – Décembre 2025

Parts de marché des ressources à la clientèle des banques marocaines au 31 décembre 2025

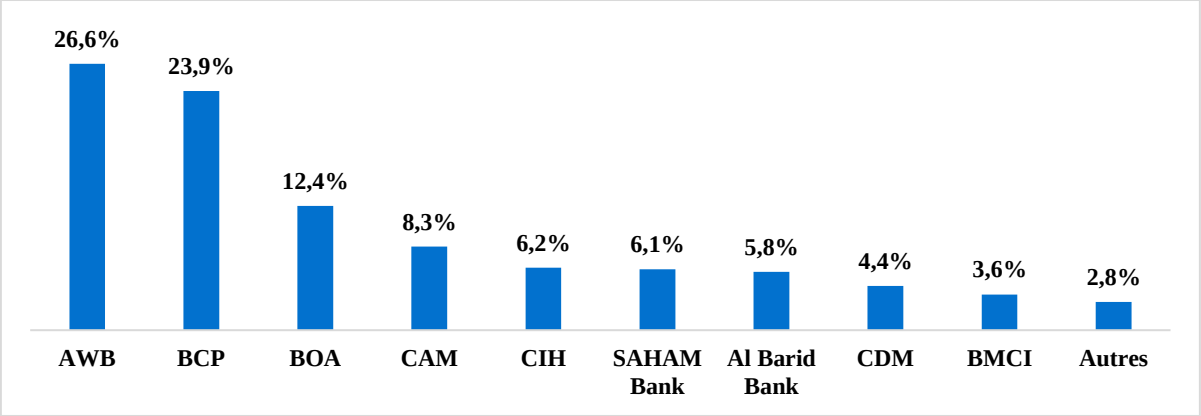

Source : Statistiques GPBM – Décembre 2025

L'activité bancaire se caractérise par une forte concentration. En effet, en termes des dépôts collectés auprès de la clientèle, cinq banques monopolisent près de 77 % de ces ressources. La Banque Centrale Populaire (BCP) et Attijariwafa Bank (ATW) captent une part de marché de près de 50,4 %, suivies de Bank Of Africa (BOA) qui capte 12,4 %. Crédit du Maroc collecte, quant à elle, 4,4 % du total des ressources des banques marocaines au titre de 2025.

- **Évolution des emplois**

Les crédits distribués par le système bancaire, sur la période 2023 – 2025, ont évolué comme suit :

Emplois en MMAD	2023		2024		Var.	2025		Var.
	En valeur	%	En valeur	%		En valeur	%	
Créances brutes sur sociétés de financement	**68 651**	**6,13 %**	**70 463**	**6,02 %**	**2,64 %**	**77 669**	**6,25 %**	**10,23 %**
Comptes ordinaires des sociétés de financement	2 826	0,25 %	4 999	0,43 %	76,90 %	5 507	0,44 %	10,17 %
Valeurs reçues en pension JJ et à terme	499,85	0,04 %	529,76	0,05 %	6 %	552,33	0,04 %	4 %
Comptes et prêts de trésorerie à terme	8 107,22	0,72 %	8 548,82	0,73 %	5,45 %	9 596	0,77 %	12,25 %
Prêts financiers	57 218	5,11 %	56 385	4,82 %	-1,46 %	62 013	4,99 %	9,98 %
Créances en souffrance brutes	0,08	0,00 %	0,08	0,00 %	5,19 %	0	0,00 %	-100,00 %
Créances brutes sur la clientèle	**1 051 140**	**93,87 %**	**1 099 977**	**93,98 %**	**4,65 %**	**1 164 274**	**93,75 %**	**5,85 %**
Comptes chèques débiteurs	8 438	0,75 %	8 608	0,74 %	2,02 %	9 841	0,79 %	14,33 %
Comptes courants débiteurs	82 496	7,37 %	80 684	6,89 %	-2,20 %	81 667	6,58 %	1,22 %
Crédits de trésorerie	172 230	15,38 %	179 965	15,38 %	4,49 %	165 254	13,31 %	-8,17 %
Crédits à l'équipement	228 354	20,39 %	272 058	23,24 %	19,14 %	344 620	27,75 %	26,67 %
Crédits à la consommation	55 660	4,97 %	56 142	4,80 %	0,87 %	58 447	4,71 %	4,11 %
Crédits immobiliers	280 936	25,09 %	282 390	24,13 %	0,52 %	287 042	23,11 %	1,65 %
Autres crédits	129 566	11,57 %	122 812	10,49 %	-5,21 %	116 962	9,42 %	-4,76 %
Créances en souffrance brutes	93 460	8,35 %	97 318	8,31 %	4,13 %	100 441	8,09 %	3,21 %
Total Emplois	**1 119 791**	**100 %**	**1 170 439**	**100 %**	**4,52 %**	**1 241 943**	**100 %**	**6,11 %**

Source : Statistiques GPBM – Décembre 2025

Revue analytique 2024 – 2025

Au terme de l'exercice 2025, le total des crédits à l'économie a affiché une progression de 6,1 % par rapport à fin 2024 pour s'établir à 1.241,9 Mrds MAD. Cette amélioration est attribuable à l'augmentation de 5,9 % et 10,2 % respectivement des créances brutes sur la clientèle et des créances brutes sur les sociétés de financement.

La croissance des créances sur la clientèle (+ 64 Mrds MAD) est due principalement à :

- la hausse des crédits à l'équipement de 26,7 % à 344,6 Mrds MAD, avec une contribution de 27,7 % au total des créances brutes sur la clientèle.
- la hausse des crédits immobiliers de 4,6 Mrds MAD, soit une variation de 1,6 %.
- la hausse des comptes chèques débiteurs de 1,2 Mrd MAD, soit une variation de 14,3 % comparativement à 2024.
- la hausse des comptes courants débiteurs de 983 MMAD, soit + 1,2 % comparativement à 2024.

Les crédits représentent 93,7 % de la structure des emplois du système bancaire à fin 2025, en hausse de 11 pbs sur la période considérée.

Les créances en souffrance brutes sur la clientèle ont progressé de 3,2 % à 100,4 Mrds MAD, représentant 8,09 % des emplois.

Revue analytique 2023 – 2024

Au terme de l'exercice 2024, le total des crédits à l'économie a affiché une progression de 4,5 % par rapport à fin 2023 pour s'établir à 1.170,4 Mrds MAD. Cette amélioration est attribuable à l'augmentation de 4,7 % et 2,6 % respectivement des créances brutes sur la clientèle et des créances brutes sur les sociétés de financement.

La croissance des créances sur la clientèle (+ 49 Mrds MAD) est due principalement à :

- La hausse des crédits à l'équipement de 19,1 % à 272,0 Mrds MAD, avec une contribution de 23,2 % au total des créances brutes sur la clientèle.
- La légère hausse des crédits immobiliers de 1,5 Mrd MAD, soit une variation de 0,5 %.
- La hausse des comptes chèques débiteurs de 170 MMAD, soit une variation de +2,0 % comparativement à 2023.
- La baisse des comptes courants débiteurs de 1,8 Mrd MAD, soit une baisse de 2,2 % comparativement à 2023.

Leur part représente 94,0 % de la structure des emplois du système bancaire à fin 2024, en hausse de 11bp sur la période considérée.

Les créances en souffrance brutes sur la clientèle ont progressé de 4,1 % à 97,3 Mrds MAD, représentant 8,3 % des emplois.

Au 31 décembre 2025, la ventilation des crédits octroyés par les principales banques est comme suit :

Emplois MMAD	Créances Brutes sur les Sociétés de Financement	Créances Brutes sur la Clientèle	Dont créances en souffrance brutes sur la clientèle	Total
ATW	19 581	309 154	19 179	347 915
BOA	9 821	155 241	16 322	181 384
BMCI	4 736	52 207	6 981	63 925
BCP	29 171	212 269	18 678	260 119
CAM	3 818	124 670	15 528	144 016
CDM	5 207	59 491	4 152	68 851
CIH	1 976	91 652	7 137	100 765
SAHAM Bank	2 405	88 170	9 425	100 000
Autres	952,15	71 418,63	3 039,05	75 410
Total	**77 669**	**1 164 274**	**100 441**	**1 342 384**

Source : Statistiques GPBM – Décembre 2025

Le taux de contentieux du secteur a évolué comme suit sur la période 2023 – 2025 :

En MMAD	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var. 25/24
Créances sur la clientèle	1 051 140	1 099 977	4,65 %	1 164 274	5,85 %
Créances en souffrance brutes	93 460	97 318	4,13 %	100 441	3,21 %
Taux de contentieux secteur*	**8,89 %**	**8,85 %**	**-0,49 %**	**8,63 %**	**-2,49 %**

Source : Statistiques GPBM – Décembre 2025

** Taux de contentieux du secteur = créances en souffrance brutes/créances clients*

Au terme de l'année 2025, le taux de contentieux du secteur s'est établi à 8,63 %, en baisse par rapport à l'exercice précédent.

Parts de marché des crédits à la clientèle des banques marocaines au 31 décembre 2025

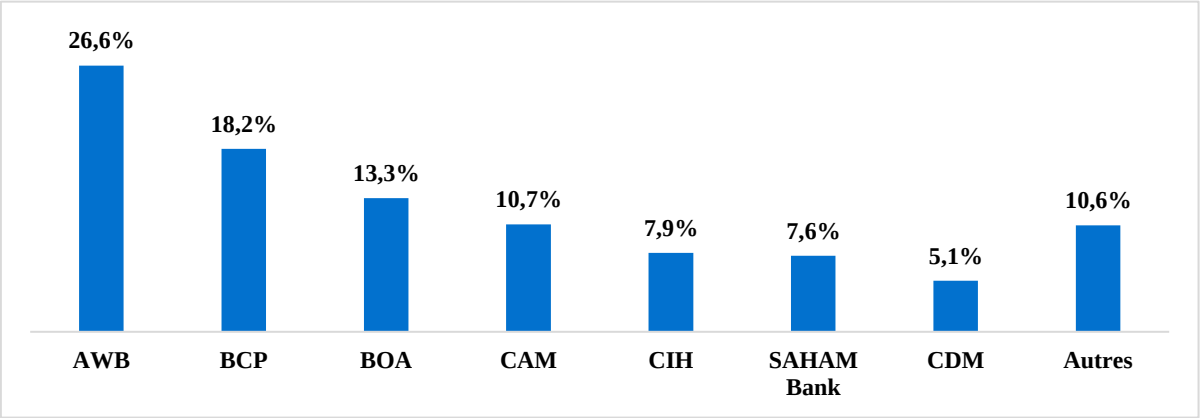

Source : Statistiques GPBM – Décembre 2025

En termes d'emplois, les cinq plus grandes banques ont octroyé près de 77 % des crédits à l'économie au titre de 2025. AWB et BCP occupent les premières positions en matière de distribution des crédits à la clientèle avec des parts de marché respectives de 26,6 % et de 18,2 %, suivies de BOA (13,3 %). Crédit du Maroc détient 5,1 % des crédits distribués à la clientèle.

Au 31 décembre 2025, les crédits à la clientèle représentent près 94 % des ressources des banques marocaines.

- **Evolution des engagements hors bilan du système bancaire**

L'évolution des engagements hors bilan donnés des acteurs sur le marché bancaire marocain se présente comme suit sur la période considérée :

Evolution des engagements au 31 décembre 2025

En MMAD	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var. 25/24
Engagements de financement donnés	198 760	258 353	30,0 %	297 127	15,0 %
Engagements de garantie donnés	184 300	203 465	10,4 %	238 584	17,3 %
Engagements hors Bilan donnés	**383 060**	**461 818**	**20,6 %**	**535 711**	**16,0 %**
Engagements de financement reçus	5 711	13 169	130,6 %	8 651	-34,3 %
Engagements de garantie reçus	160 113	162 571	1,5 %	178 148	9,6 %
Engagements hors Bilan reçus	**165 824**	**175 740**	**6,0 %**	**186 798**	**6,3 %**

Source : Statistiques GPBM – Décembre 2025

Revue analytique 2024 – 2025

Les engagements hors bilan donnés par des banques commerciales au titre de l'exercice 2025 se sont établis à 536 Mrds MAD, en hausse de 16,0 % par rapport à décembre 2024. Cette variation est due à la hausse des engagements de garanties donnés et des engagements de financements donnés, respectivement de 17,3 % et 15,0 %.

Les engagements hors bilan reçus, quant à eux, ressortent en hausse de 6,3 % s'établissant à 187 Mrds MAD, portés par l'évolution des engagements de garantie reçus de + 15,6 Mrds MAD pour s'établir à 178 Mrds MAD. Les engagements de garantie reçus représentent 95,4 % du total des engagements hors bilan reçus.

Revue analytique 2023 - 2024

Les engagements hors bilan donnés par des banques commerciales au titre de l'exercice 2024 se sont établis à 462 Mrds MAD, en hausse de 20,6 % par rapport à décembre 2023. Cette variation est due à la hausse des engagements de financements donnés et la hausse des engagements de garanties données, respectivement de 30,0 % et 10,4 %.

Les engagements hors bilan reçus, quant à eux, ressortent en hausse de 6 % s'établissant à 176 Mrds MAD, portés par l'évolution des engagements de financement reçus de +7,5 Mrds MAD pour s'établir à 13 Mrds MAD et par la hausse de 1,5 % des engagements de garantie reçus à 163 Mrds MAD. Les engagements de garantie reçus représentent 92,5 % du total des engagements hors bilan reçus.

Les engagements donnés et reçus des principaux acteurs sur le marché bancaire marocain, au 31 décembre 2024, se présentent comme suit :

Ventilation des engagements des principales banques au 31 décembre 2025

En MMAD	BCP	AWB	BOA	BMCI	SAHAM Bank	CDM	Autres	Total
Engagements de financement donnés	**60 615**	**128 354**	**13 227**	**24 293**	**7 306**	**4 919**	**58 412**	**297 127**
dont E.F. en faveur des EC	367	5 803	857	3 075	0	0	713	10 815
Engagements de garantie donnés	**28 472**	**111 141**	**26 621**	**18 553**	**17 657**	**9 391**	**26 749**	**238 584**
dont E.G. d'ordre des EC	10 614	33 943	9 390	9 809	2 907	1 835	6 244	74 743
Engagements Hors Bilan donnés	**89 088**	**239 496**	**39 848**	**42 846**	**24 963**	**14 310**	**85 162**	**535 711**
Part des Engagements donnés	***16,63 %***	***44,71 %***	***7,44 %***	***8,00 %***	***4,66 %***	***2,67 %***	***15,90 %***	***100,00 %***
Engagements de financement reçus	**66**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 235**	**7 350**	**8 651**
Engagements de garantie reçus	**44 036**	**48 384**	**17 115**	**9 530**	**11 734**	**2 672**	**44 676**	**178 148**
Engagements Hors Bilan reçus	**44 102**	**48 384**	**17 115**	**9 530**	**11 734**	**3 908**	**52 025**	**186 798**
Part des Engagements reçus	***23,61 %***	***25,90 %***	***9,16 %***	***5,10 %***	***6,28 %***	***2,09 %***	***27,85 %***	***100,00 %***

Source : Statistiques GPBM – Décembre 2025

AWB occupe la première place en termes d'engagements donnés (part de marché de 44,7 %), suivie par la BCP (part de marché de 16,6 %). Crédit du Maroc détient une part de marché de 2,7 %.

Pour les engagements reçus au 31 décembre 2025, le cumul des parts de marché des trois plus grandes banques commerciales du pays en matière d'engagements reçus (AWB, BCP et BOA) s'élève à près de 58,7 %. La part de marché de Crédit du Maroc, en termes d'engagements reçus, s'établit à 2,09 %.

7. Activités de Crédit du Maroc

Crédit du Maroc, filiale du Groupe Holmarcom, bénéficie d'une expertise de plus de 90 ans d'activité au Maroc, incarnée dans un modèle d'affaires global et structuré. Forte de cette expérience, la banque a construit une stratégie ambitieuse visant à pérenniser et partager la création de valeur, tout en soutenant sa mission d'acteur économique et financier engagé.

En tant que banque universelle, Crédit du Maroc propose des services adaptés à une clientèle variée, incluant particuliers, professionnels et entreprises. Grâce à une politique de croissance dynamique et un réseau national de 268 points de vente à fin 2025, la banque maintient une proximité avec ses clients, renforcée par l'implication de près de 2 446 collaborateurs à fin 2025, dont l'innovation est au cœur de ses solutions.

L'offre de Crédit du Maroc, personnalisée et diversifiée, couvre un large éventail de besoins : banque au quotidien, financement, épargne, bancassurance, gestion d'actifs, leasing, factoring, banque privée, et la fenêtre participative « Arreda ». Pour optimiser la satisfaction client, la Banque s'appuie sur un réseau de conseillers spécialisés, reconnus pour leurs compétences et leur approche relationnelle. Ces experts s'engagent à fournir un accompagnement sur mesure, répondant aux projets et attentes spécifiques de chaque segment, qu'il s'agisse de particuliers, de professionnels, de PME, de grandes entreprises ou de collectivités locales.

7.1. Réseau de distribution

Au 31 mai 2025, le réseau Crédit du Maroc est réparti en deux grands réseaux pour une couverture optimale du territoire marocain. Il compte 9 Directions régionales, 268 agences de proximité, 8 centres d'affaires
et 15 espaces Arreda dédiés à la finance participative. Ces différentes structures permettent à chaque client de trouver les services adaptés à ses besoins spécifiques, renforçant ainsi la proximité et la pertinence de l'offre de Crédit du Maroc.

Le réseau d'agences de proximité a évolué de la manière suivante, sur la période 2023 - 2025 :

Réseau	2023	2024	2025
Agences	267	268	268
Distributeurs et GAB	347	362	368

Source : Crédit du Maroc

7.2. Organisation

7.2.1. Le pôle métiers spécialisés et services clients

Ce pôle structure l'organisation commerciale autour des différents segments des marchés, notamment les particuliers, les professionnels, les TPE, PME et Grandes Entreprises, avec une approche dédiée et spécialisée apportée par les lignes métiers spécialisés à savoir :

- Le ***Global Transaction Banking (GTB)*** qui s'articule autour des activités de développement commercial, du correspondant banking, des solutions de Cash Management, du Trade & Digital transactionnel ainsi que des solutions de paiements (développement de l'offre monétique) ;
- ***Crédit du Maroc Leasing & Factoring*** : filiale de Crédit du Maroc, elle opère à la fois dans le financement en leasing des investissements mobiliers et immobiliers et dans l'activité d'affacturage ;
- ***CDM Immobilier :*** l'entité est en charge de l'activité de crédit habitat (définition et pilotage des engagements de service, suivi des dossiers de bout en bout, amélioration des parcours clients, etc.) et du développement de l'offre à destination de la promotion immobilière ;

- ***CDM Salaf*** : son activité est dédiée au développement de l'activité de crédit à la consommation notamment à travers l'ajustement du cadre d'octroi, le lancement de nouvelles offres, et l'amélioration des parcours clients ;
- ***CDM Assurances*** : filiale de Crédit du Maroc, cette entité est en charge de l'activité bancassurance. Ses ambitions s'appuient sur une reprise de la dynamique commerciale, le développement des produits Takaful et la montée en compétence des collaborateurs du réseau ;
- ***La Banque privée :*** Crédit du Maroc a développé un savoir-faire en banque privée en adaptant sa stratégie et son organisation pour se conformer aux meilleures pratiques internationales, tout en adoptant une approche patrimoniale. Il s'appuie sur une équipe d'experts dédiée qui suit de près l'évolution de la situation de ses clients et propose des solutions d'investissement adaptées. Avec un réseau en expansion et une offre produit diversifiée, la Banque Privée vise à servir efficacement une clientèle haut de gamme tout en favorisant la proximité et l'excellence relationnelle**.**

7.2.2. Les pôles métiers commerciaux

➢ **Pôles Réseau**

Les Pôles Réseau offrent aux clients particuliers, professionnels et TPE/PME une large gamme de produits et services, dans le cadre d'un réseau couvrant l'ensemble du territoire national. Crédit du Maroc s'est organisé autour des deux pôles suivants :

- Le pôle Réseau Casablanca couvrant les régions Casa-Centre, Casa Ouest, les régions Méditerranée et Rabat- Kenitra ;
- Le pôle Réseau Hors Casablanca couvrant les régions Fès-Meknès, l'Oriental, les régions de Marrakech et le Sud du territoire.

Ayant une autonomie de pilotage accrue, ces pôles ont pour mission d'unifier et d'exploiter le potentiel de développement sur le marché de l'entreprise (PME, ETI) et des particuliers dans leurs zones respectives, en ligne avec les axes prioritaires définis par la stratégie de la banque et les secteurs relais de croissance.

Ainsi, chaque Pôle Réseau a la responsabilité des réseaux d'agences étendus pour les particuliers (résidents et MRE), les professionnels et les Centres d'Affaires.

Cette nouvelle organisation du réseau a été déployée dans le but d'asseoir le modèle centré client et d'accroître les dimensions de conseil et d'excellence relationnelle.

➢ **Pôles Corporate & Investment Banking (CIB)**

Les Pôles Corporate & Investment Banking de Crédit du Maroc offrent des solutions financières sur-mesure et de premier plan aux entreprises, dans les domaines des marchés de capitaux, des financements, de la gestion de trésorerie et du conseil financier. Regroupant des banquiers conseils, des experts en *Corporate Finance* et en solutions de financement, ils constituent une plate-forme globale pour répondre aux besoins de financement et d'investissement des entreprises et un axe majeur de développement.

S'appuyant sur la forte synergie entre les métiers et la force de vente, la direction est organisée de sorte à s'aligner avec les orientations de la Banque. Elle répond à des ambitions fortes :

- la pleine exploitation des gisements de croissance pour améliorer le taux de pénétration de la banque et élargir la base clients, tout en diversifiant les risques de contrepartie ;
- l'intensification de la relation avec la Grande Entreprise, par le biais des expertises métier et secteur ;
- le développement des financements à moyen et long terme, à travers un pool d'expertises, la promotion des financements verts et les syndications avec des banques partenaires ;

- l'enrichissement de l'offre aux entreprises avec les métiers de la Banque d'Investissement, en renforçant le dispositif de la salle des marchés, et en développant d'autres métiers liés aux marchés des capitaux.

Le Pôle Corporate est principalement structuré autour :

- la ***direction Coverage Grande Entreprise*** a pour mission de redynamiser les relations de la banque avec les entreprises publiques et les grands groupes privés marocains, tout en renforçant les liens avec les principaux acteurs institutionnels du pays. Elle vise également à accroître sa base de clients actifs en adoptant une approche sectorielle pour développer une expertise distincte, favoriser les synergies et les ventes croisées, et garantir une meilleure représentativité de la Banque auprès d'une clientèle à forte valeur ajoutée.
- la ***direction des financements*** est chargée de concevoir et structurer des solutions de financement adaptées aux projets spécifiques des clients, englobant le financement du cycle l'exploitation, les projets d'investissement, les financements structurés dans le cadre de dettes syndiquées, de dettes d'acquisition ou de financement de projets.
- la ***direction Marchés Entreprises*** se concentre sur trois axes : le suivi des performances, le pilotage et l'animation commercial. Elle gère également les partenariats avec des organismes publics et privés pour enrichir l'offre de services de la banque. Enfin, elle pilote les projets de lancement de nouvelles offres et l'amélioration des processus bancaires visant à optimiser la qualité de service et à encadrer les risques.

Le Pôle Investment Banking regroupe les activités suivantes :

- la ***direction des Marchés des Capitaux*** a pour mission de conseiller et d'accompagner les clientèles entreprise, institutionnelle et patrimoniale dans la gestion des différents risques de marchés auxquelles elles sont exposées et dans leurs décisions d'investissement en leur offrant des solutions adaptées à leurs besoins et profils. A travers ses activités de Trading et Vente, elle offre à la clientèle des produits de taux, de change, de dérivés de change avec une activité de solutions/structuration. Elle intervient également dans les financements de marché pour compte propre ou pour le compte de la clientèle en tant que placeur. Par ailleurs, elle dispose d'une activité de Trésorerie dont le rôle est la gestion des flux de trésorerie et de la liquidité pour le compte de la Direction financière.
- la ***société de bourse*** offre des services d'intermédiation boursière et de conseil aux investisseurs et aux émetteurs, permettant à la clientèle d'accéder aux marchés d'actions et d'obligations cotées. Elle accompagne les clients en proposant des solutions adaptées à leurs besoins et à leur profil d'investisseur. En plus du conseil et de l'exécution de transaction sur valeurs mobilières, CDM Capital Bourse participe au placement des titres lors des opérations en capital de la clientèle.
- la ***direction conseil et investissement alternatif*** regroupe les activités de conseil et d'investissement alternatif. A ce titre, elle a pour mission (i) d'accompagner les entreprises dans leurs activités financières liées aux décisions stratégiques (opérations de fusion-acquisition (M&A), d'Equity Capital Markets (ECM) et de Debt Capital Markets (DCM)) et (ii) d'accompagner les acteurs privés et publics dans leurs activités financières liées aux actifs alternatifs et/ou de développer ces derniers (infrastructures, private equity, dette privée, …).
- la ***gestion d'actifs*** a pour mission d'assurer la bonne gestion des fonds OPCVM du CDM portés par CDMP et de développer la gamme de fonds pour couvrir tous les besoins de la clientèle. Elle assure la commercialisation et l'animation commerciale auprès des personnes physiques, de la clientèle entreprise et institutionnelle.

- la ***direction Securities Services*** a pour mission d'assurer la gestion post-marché des différentes activités sur titres à destination de la clientèle. Elle assure la conservation et le règlement/livraison, la gestion des opérations sur titres et le service aux émetteurs. Elle doit également assurer la sécurité opérationnelle sur la chaîne titres, ce qui implique, entres autres, d'assurer la conformité réglementaire et juridique ainsi que le contrôle dépositaire.
- le ***Wealth Management*** a pour vocation d'accompagner la clientèle fortunée afin de construire une stratégie patrimoniale à court et à long termes à travers des solutions d'investissements adaptées aux attentes spécifiques de chaque client. Cette gestion de fortune s'appuie principalement sur les experts au sein de la Banque d'Investissement mais également au sein de la Banque. Au-delà du conseil et de la construction d'un portefeuille d'actifs adaptés, cette activité offre à cette clientèle la possibilité de diversifier son patrimoine, de financer ses projets afin d'assurer la croissance du patrimoine mais également sa protection et la protection des générations suivantes.

7.2.3. Les pôles support

En plus des directions opérationnelles décrites ci-dessus, des fonctions support complètent l'organisation de Crédit du Maroc, dont :

➢ **Pôle Retail Banking & Marketing**

Ce pôle est issu du rapprochement des activités Marketing et Retail afin de garantir une mise en œuvre plus efficiente des feuilles de route. Il a pour rôle d'accompagner le réseau bancaire afin de mieux adresser les clients prioritaires de la Banque en le dotant de moyens et d'offres produits adaptés à chacun de ces clients prioritaires.

Le Pôle est ainsi structuré autour de trois directions :

- La direction ***Marché Retail*** qui a pour mission de structurer en continue l'activité commerciale *retail*, la professionnaliser et améliorer son efficacité dans une logique d'intensification de conquête et d'accroissement de l'équipement des clients cibles ;
- La direction ***Marketing*** dont le rôle est (i) la construction d'offres et de parcours, des dispositifs d'aide à la vente et les outils analytiques à destination du réseau, (ii) l'élaboration de l'approche commerciale par catégorie de clients, (iii) la réalisation de la veille sectorielle et (iv) la mise en place de la stratégie de développement du canal digital ;
- La direction ***Banque Directe*** qui développe et anime le dispositif de banque à distance à la fois autour du Centre de Relation Client (CRC) et autour des activités de vente, de conseil et de gestion de portefeuilles clients à distance.

➢ **Pôle Gestion Globale des Risques :**

Le pôle Gestion Globale des Risques est structuré pour assurer une gestion rigoureuse et proactive des risques en ligne avec les meilleures pratiques de gouvernance et les exigences réglementaires. Indépendant des activités commerciales et de support, ce pôle dépend directement de la Présidence. Sa mission est de veiller à l'identification, l'évaluation et la maitrise des différents types de risques liés aux activités de la Banque. Sa nouvelle organisation s'articule autour des activités opérationnelles suivantes : le contrôle central des risques, le contrôle permanent, l'octroi et le pilotage des crédits, le recouvrement et la restructuration.

- **Pôle IT & Transformation**

La transformation des métiers, la digitalisation des pratiques, la numérisation des process, la digitalisation de la relation client sont les enjeux qui animent l'activité du pôle IT & Transformation. Celui-ci regroupe les fonctions support suivantes : Innovation & Solutions digitales, Systèmes d'Information, Cybersécurité, etc.

A ces pôles, s'ajoutent des entités transverses, des fonctions stratégiques et des activités de gestion permettant à la Banque de suivre ses indicateurs, de gagner en efficacité ou d'accompagner ses métiers commerciaux : le pôle Ressources Humaines et Moyens, le pôle Finances, la direction de la Conformité, la Direction de la Communication, le Secrétariat Général, etc.

Au 30 avril 2026, l'organigramme du Groupe Crédit du Maroc se décline comme suit :

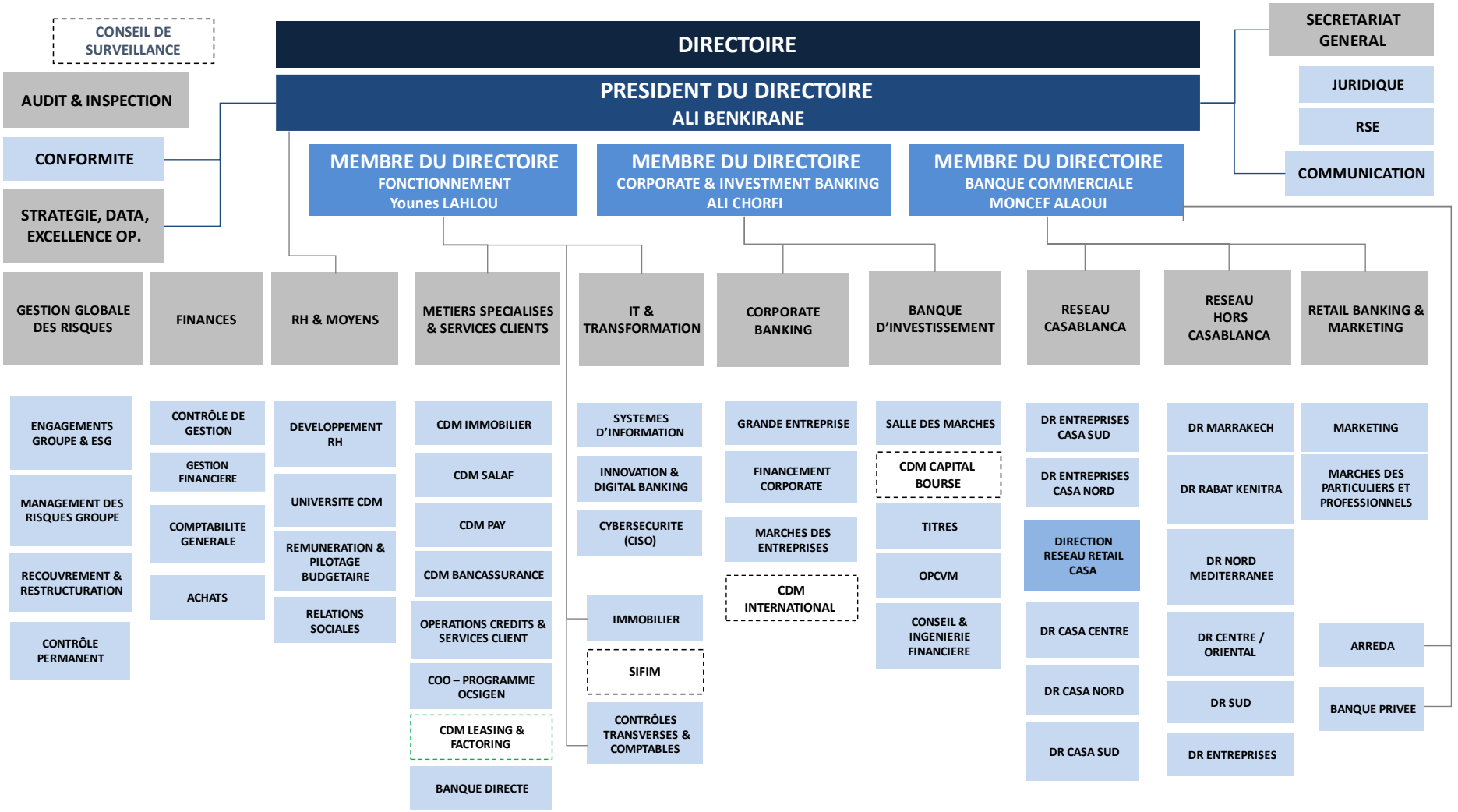

7.3. Analyse de la performance commerciale de Crédit du Maroc

7.3.1. Une banque multiservices orientée clients

- ***Dynamisation des marchés retail***

En 2025, Crédit du Maroc a poursuivi le développement de son fonds de commerce sur le segment des particuliers. Le déploiement de quatre agences mobiles a permis de renforcer la proximité commerciale et de soutenir le réseau dans la conquête de nouveaux clients au sein des principaux bassins d'emplois nationaux.

- ***Développement des partenariats et intensification des actions terrain ciblées***

  - Renforcement de la visibilité à travers des partenariats stratégiques

    La Banque a conclu plus de 350 conventions avec des institutions publiques et des fédérations professionnelles de premier plan. Ces partenariats ont permis l'organisation de 150 journées portes ouvertes dédiées aux particuliers et fonctionnaires, accélérant la conquête client et la visibilité institutionnelle.

  - Renforcement de la visibilité à travers les salons professionnels

    La Banque a participé pour la 3ème année consécutive au Salon de l'Épargne, via un dispositif associant stand institutionnel et agence mobile, en mobilisant les expertises en banque de détail, banque privée, finance participative et gestion d'actifs.

    La Banque a également participé à la 18ème édition du salon Elec Expo, organisée par la FENELEC, et marquée par la signature d'une convention avec la FENELEC renforçant le positionnement de Crédit du Maroc en tant que partenaire bancaire de référence auprès des entreprises adhérentes et de leurs collaborateurs.

  - Proposition de valeur élargie grâce à un écosystème de partenaires

    La Banque a lancé en 2025 un programme de partenariats extra-bancaires incluant 66 partenaires nationaux, visant à accompagner les clients dans leurs usages quotidiens, consolidant son positionnement comme partenaire financier « top of wallet ».

- ***Réorganisation des métiers du crédit immobilier et du crédit à la consommation***

  - Crédit immobilier : une filière d'expertise en phase de consolidation

    Pour sa deuxième année d'activité, la filière CDM Immobilier a priorisé l'expérience client et l'efficacité opérationnelle à travers :

    - ✓ Le renforcement de l'engagement client en matière de délais à travers la généralisation de la promesse « 2 jours / 2 semaines », appuyée par la centralisation du traitement des dossiers immobiliers pour l'ensemble du réseau ;
    - ✓ L'intensification des synergies avec les promoteurs immobiliers, notamment à travers une animation commerciale renforcée et la mise en place d'un dispositif incitatif valorisant les recommandations de dossiers ;
    - ✓ Une présence accrue sur le terrain, avec la participation aux principaux événements et salons immobiliers organisés en 2025 ;
    - ✓ L'adaptation de l'offre commerciale afin de maintenir un positionnement compétitif.

➢ Crédit à la consommation : une filière d'expertise soutenant une performance commerciale solide

En 2025, CDM Salaf a consolidé sa dynamique de développement en poursuivant l'optimisation de l'ensemble de la chaîne de valeur à travers :

- ✓ La mise en place d'une plateforme centralisant le montage et l'instruction des dossiers ;
- ✓ Le lancement d'une offre de crédit à prélèvement à la source dédiée aux retraités affiliés à la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) ;
- ✓ La mise en œuvre de campagnes de pré-attribution et de communication lors des temps forts (vacances d'été, rentrée scolaire et Coupe d'Afrique des Nations).

▪ ***Dynamisation du partenariat bancassurance***

L'année 2025 a marqué le lancement opérationnel du partenariat entre Crédit du Maroc et AtlantaSanad, porté par une offre renouvelée et les synergies du Groupe Holmarcom. Cette phase de démarrage a permis de stabiliser les processus et d'installer les fondamentaux d'un déploiement commercial structuré, visant à optimiser l'expérience client et la création de valeur.

L'intégration des solutions de bancassurance au cœur des parcours bancaires s'est accompagnée d'actions concrètes pour renforcer la cohésion intragroupe. Une initiative dédiée aux nouveaux agents d'AtlantaSanad a notamment été lancée pour promouvoir l'offre de la Banque, tout en facilitant l'accès aux services bancaires pour l'ensemble des collaborateurs des filiales d'Holmarcom.

▪ ***Accélération décisive de l'autonomisation digitale des clients***

➢ Enrichissement continu des fonctionnalités MyCDM Mobile

En 2025, MyCDM s'est affirmé comme un levier central de la relation client digitale grâce à un enrichissement majeur de ses fonctionnalités. L'application favorise désormais une plus grande autonomie, notamment via la gestion complète des cartes bancaires (déblocage du code PIN, paiement mobile sur Android, affichage sécurisé des données de la carte), ainsi que la digitalisation du crédit à la consommation et le suivi des réclamations.

Cette dynamique d'autonomisation s'appuie également sur l'optimisation des parcours d'épargne, l'élargissement de l'écosystème de facturiers et le renforcement de la sécurité de l'enrôlement. En améliorant la fluidité opérationnelle et l'accès au e-documents, MyCDM consolide sa position de solution bancaire complète, sécurisée et centrée sur l'autonomisation utilisateur.

➢ Transformation structurante du parcours digital du crédit à la consommation

En 2025, Crédit du Maroc a franchi une étape majeure avec le déploiement d'un parcours de crédit à la consommation entièrement digitalisé. Ce nouveau dispositif offre aux clients une plus grande autonomie grâce aux simulations en ligne, au dépôt numérique des pièces justificatives et au suivi en temps réel des dossiers, incluant des notifications automatiques et la possibilité d'annulation à distance.

La mise en place d'un traitement spécifique pour les fonctionnaires et d'un back-office structuré a permis d'optimiser le pilotage opérationnel. Par ailleurs, la possibilité de télécharger le tableau d'amortissement via MyCDM renforce la transparence des engagements. Ces évolutions ont conduit à une amélioration significative des délais de traitement, de la qualité des dossiers et de la satisfaction client.

➢ Montée en puissance de MyCDM Entreprise et ouverture à l'international

En 2025, MyCDM Entreprise a confirmé son positionnement en tant que plateforme digitale de référence au service des clients *corporate*, avec un renforcement des fonctionnalités domestiques et une avancée structurante dans la digitalisation des opérations internationales.

Sur le périmètre domestique, la plateforme a été enrichie afin d'améliorer la rapidité et l'efficacité opérationnelle, notamment à travers la mise à disposition des fonds en un clic, la réalisation des virements instantanés multiples, l'enregistrement des opérations récurrentes et l'intégration de pièces comptables, renforçant la traçabilité et le suivi des flux.

L'année 2025 a également marqué le lancement de la digitalisation des transactions internationales, avec une première phase couvrant l'initiation et le suivi des crédits documentaires import, la consultation de l'historique des opérations internationales, ainsi que l'accès aux informations relatives aux titres d'importation et aux virements export. Cette évolution constitue une étape clé vers une digitalisation complète des opérations de commerce international, améliorant la visibilité, les délais de traitement et la qualité de service offerte aux clients *corporate*.

➢ Modernisation du poste de travail en agence avec MyCDM Sales

En 2025, MyCDM Sales s'est affirmé comme le levier central de modernisation des agences, marquant la finalisation de sa feuille de route. La plateforme a permis d'optimiser l'efficacité opérationnelle du réseau en fluidifiant les parcours commerciaux et en standardisant les contrôles réglementaires, notamment via la validation à quatre yeux et une vision client à 360°.

Sur le volet de l'entrée en relation, le dispositif couvre désormais les clients non-résidents et les comptes en devises, réduisant significativement les délais de traitement. L'industrialisation de la souscription des produits et la mise à jour des données KYC ont renforcé l'autonomie des agences tout en garantissant la fiabilité des informations et la transparence tarifaire.

Ces évolutions consolident la performance commerciale du réseau et améliorent l'expérience client, confirmant le rôle clé de MyCDM Sales dans la transformation digitale des points de vente.

- ***Accompagnement continu et développement des clientèles corporate***

➢ Accélération du développement de la base clients *corporate*

La dynamique de conquête et de fidélisation sur les segments PME et GE a été soutenue par un dispositif de prospection plus qualitatif, ciblant les besoins spécifiques des entreprises. Parallèlement, la Banque a consolidé sa présence au sein des écosystèmes sectoriels stratégiques en participant à des événements professionnels de référence, affirmant ainsi son rôle de partenaire durable des filières clés de l'économie nationale.

➢ Renforcement du rôle de banque conseil et accompagnement de l'investissement

La Banque a renforcé en 2025 son rôle de banque conseil auprès des entreprises, à travers la promotion des dispositifs publics, notamment la nouvelle Charte de l'Investissement. En collaboration avec les Centres Régionaux d'Investissement, les équipes ont été formées pour accompagner les projets en amont. De plus, un partenariat stratégique avec la BERD a permis l'ouverture d'une ligne de 50 millions d'euros dédiée à la transition énergétique et aux projets verts de ses clients.

➢ Consolidation du positionnement de banque partenaire au quotidien

La Banque a multiplié les initiatives de proximité, notamment via des rencontres régionales animées par la Salle des Marchés pour aborder les enjeux financiers des clients.

Le lancement de la première édition des Rencontres du Cash Management a également favorisé l'appropriation des solutions digitales, comme MyCDM Entreprise, renforçant ainsi le rôle de la Banque dans la gestion quotidienne des flux de ses clients.

7.3.2. La qualité de service au cœur de la performance opérationnelle et commerciale

En 2025, la Banque a consolidé son organisation autour de la qualité de service, perçue comme un levier de confiance et de fidélisation. Le dispositif d'acculturation client au sein du réseau a été renforcé par des visites mystères systématiques, le pilotage d'indicateurs clés (IRC) et la diffusion d'un référentiel de service standardisé, garantissant une montée en compétence homogène des équipes.

Parallèlement, la transformation du CRC a abouti à une autonomie opérationnelle accrue, permettant de traiter plus de 90 % des sollicitations de bout en bout. Ce renforcement des compétences et la clarification des processus ont permis de réduire les délais de réponse et d'améliorer significativement la satisfaction sur tous les canaux.

Enfin, l'obtention pour la troisième année consécutive du titre « Élu Service Client de l'année 2026 » confirme la performance durable du dispositif. Les résultats soulignent notamment la montée en puissance de l'accueil en agence, validant ainsi la stratégie d'amélioration continue de l'expérience client qui sera encore enrichie en 2026.

7.3.3. Contribution des filiales et des métiers spécialisés à la dynamique de croissance

- ***La bancassurance***

L'exercice 2025 a marqué la mise en œuvre réussie du partenariat stratégique avec AtlantaSanad. Cette phase de transition a permis d'installer les fondamentaux opérationnels et un nouveau modèle de pilotage, basés sur une collaboration étroite entre les expertises de la banque et de l'assurance.

Sur le plan commercial, l'activité affiche une croissance solide avec un chiffre d'affaires de 883 millions de dirhams, en progression de 34 % par rapport à 2024. Cette performance est portée par la dynamique de l'assurance vie et une collecte épargne s'établissant à 689 millions de dirhams, témoignant de la forte appropriation de l'offre par la clientèle.

Le segment décès-emprunteur a bénéficié d'une refonte majeure, alliant l'élargissement des couvertures à une automatisation accrue des parcours pour plus de fluidité. Pour 2026, la Banque entend capitaliser sur ces synergies et sur la montée en compétences des équipes pour consolider son positionnement et assurer une croissance durable au service de la protection de ses clients.

- ***La finance participative***

En 2025, la Banque a consolidé son activité de finance participative en optimisant ses offres et ses dispositifs d'accompagnement. Cette dynamique, soutenue par la digitalisation des processus et la formation des équipes, a permis de renforcer le positionnement sur les segments clés et de maintenir une croissance robuste de l'activité.

Le financement de l'habitat a bénéficié d'un enrichissement de l'offre, intégrant désormais les aides directes de l'État, les subventions des fondations et le financement des matériaux de construction. Grâce à des délais de traitement réduits et des conditions compétitives, la Banque a stabilisé sa part de marché à 9,1 %. Le segment automobile a également connu une accélération majeure avec une hausse de la production de 50 %, portée par l'élargissement aux véhicules d'occasion et des partenariats renforcés avec les concessionnaires.

L'épargne participative enregistre une performance exceptionnelle, notamment via le succès du produit TAWFIR ARREDA. Le nombre de comptes ouverts a augmenté de 153 %, tandis que les encours des dépôts d'investissement ont progressé de 155 %. Ces résultats témoignent d'une confiance accrue de la clientèle et d'un renforcement significatif des parts de marché sur le segment de l'épargne.

- ***L'activité leasing et factoring***

En 2025, Crédit du Maroc Leasing et Factoring a maintenu sa dynamique de croissance malgré un contexte concurrentiel. Cette performance repose sur une optimisation des processus et une gestion rigoureuse des risques, permettant d'améliorer la rentabilité tout en sécurisant les engagements.

L'activité leasing a progressé de 25 % par rapport à 2024, portée par la reprise des investissements productifs et des synergies renforcées avec le réseau bancaire. Le factoring affiche également une forte dynamique avec une hausse d'activité de 31 % et une croissance de l'encours financé de 64,5 %, grâce au développement du portefeuille et à l'acquisition de nouveaux clients.

L'année a été marquée par la centralisation des activités et le déploiement d'un nouveau système d'information, leviers essentiels de l'efficacité opérationnelle. Pour 2026, la filiale mise sur ses fondamentaux solides et une vigilance accrue sur le refinancement pour poursuivre son développement et soutenir durablement l'investissement de ses clients.

- ***La gestion de patrimoine***

En 2025, le marché des OPCVM au Maroc a franchi un cap historique avec un actif net global en progression de 32 %. Dans ce sillage, Crédit du Maroc Patrimoine a consolidé ses positions avec une croissance de ses encours de 28 %, atteignant une moyenne de 13 milliards de dirhams.

Cette performance est portée par le segment *corporate* (+42,9 %), grâce à des solutions de trésorerie sur mesure, et par le segment *retail* (+15,6 %), confirmant l'efficacité du conseil en réseau. Ces résultats valident une stratégie de gestion agile et une capacité d'arbitrage financier reconnue.

Pour 2026, la filiale mise sur la diversification de son offre et le renforcement de l'expertise conseil. L'objectif est de répondre aux besoins de modularité des investisseurs tout en maintenant une gestion rigoureuse adaptée aux évolutions des marchés.

- ***CDM Capital Bourse***

Opérationnelle depuis fin 2024, CDM Capital Bourse a connu une accélération majeure en 2025. Avec un volume de transactions de 12,16 milliards de dirhams et des commissions s'élevant à 21,1 millions de dirhams (soit plus de trois fois le budget), la filiale démontre sa capacité à capter des flux importants et la solidité de son modèle économique

Pour l'année 2026, la stratégie de la filiale s'articule autour de trois axes : le lancement de la bourse en ligne pour conquérir le segment *retail*, l'approfondissement des synergies avec le réseau Crédit du Maroc pour optimiser le conseil, et la diversification des revenus.

Cette dynamique vise à inscrire durablement CDM Capital Bourse comme un levier stratégique du Groupe, facilitant l'accès au marché des capitaux et renforçant la création de valeur pour les investisseurs.

- ***Global Transaction Banking***

La Direction Global Transaction Banking (GTB) a consolidé en 2025 son rôle de filière spécialisée dans la gestion sécurisée des flux nationaux et internationaux. Elle a piloté la modernisation des parcours clients en misant sur la fluidité et la fiabilité opérationnelle.

L'activité Cash Management a enregistré une dynamique soutenue, portée par une hausse de 85 % du volume des opérations digitales. Le taux de digitalisation est passé de 27 % à 38 %, soutenu par l'enrichissement de MyCDM Entreprise. Parallèlement, le pôle Correspondent Banking a diversifié son réseau de banques partenaires et industrialisé ses processus de conformité pour accompagner le développement international du Groupe.

Sur le volet Monétique, le partenariat avec Visa et les campagnes menées avec MasterCard ont fortement stimulé l'usage des cartes. L'année a été marquée par le déploiement de services à valeur ajoutée comme la Dynamic Currency Conversion (DCC) et la modernisation du parc de GAB, renforçant ainsi la proximité et l'accessibilité des services bancaires.

- ***Marché des capitaux***

En 2025, la salle des marchés a bénéficié d'une dynamique commerciale favorable, portée par une synergie accrue entre les différents desks. Cette performance globale s'est traduite par une création de valeur en progression constante, malgré un environnement de marché exigeant.

L'activité de change a enregistré une croissance de 13 %, soutenue par un desk vente performant (+10 % d'activité commerciale via l'acquisition de nouveaux clients) et une gestion optimisée des liquidités par le Trading. Parallèlement, l'activité obligataire a atteint ses objectifs budgétaires, tirant profit de la baisse des taux et démontrant une forte résilience face à la volatilité du dernier trimestre de 2025.

- ***CDM Immobilier***

En 2025, CDM Immobilier a consolidé ses performances grâce à l'industrialisation de ses parcours et à la spécialisation de son modèle. Sur le segment du crédit à l'habitat, la Banque a maintenu ses positions dans un marché concurrentiel en misant sur la fluidité des délais et la qualité des dossiers.

Le financement de la promotion immobilière a bénéficié d'une dynamique favorable, portée par des synergies accrues avec les promoteurs et une expertise métier renforcée. Parallèlement, le pilotage des risques a été intensifié via un suivi rigoureux des portefeuilles et l'intervention d'experts sur les dossiers structurants.

Cette approche, alliant exigence commerciale et discipline de risque, permet à la filière d'aborder l'exercice 2026 sur des bases solides et équilibrées.

- ***CDM Salaf***

En 2025, CDM Salaf a enregistré une dynamique commerciale soutenue, portée par l'industrialisation de ses processus et la mise en service d'une nouvelle plateforme dédiée. Cette modernisation a permis de simplifier les parcours clients et collaborateurs, renforçant ainsi l'efficacité opérationnelle et la qualité de service.

L'activité affiche des résultats en forte croissance avec une production globale en hausse de 10 %. À fin décembre 2025, l'encours de crédit à la consommation s'établit à 4.389 millions de dirhams, soit une progression de 10,8 %.

Cette performance permet à la Banque de surperformer nettement le marché (établi à +4,1 %). La part de marché s'est ainsi améliorée de 45 bps pour atteindre 7,38 % à fin novembre 2025, confirmant le renforcement du positionnement de CDM Salaf sur ce segment.

7.4. Evolution des indicateurs d'exploitation[16] de Crédit du Maroc

7.4.1 Évolution des indicateurs de rentabilité

L'évolution des principaux indicateurs d'exploitation, sur la période 2023 – 2025, se présente comme suit :

En MMAD (Social)	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var. 25/24
Produit Net Bancaire	2 766	3 081	11,4 %	3 246	5,4 %
Charges Générales d'Exploitation	1 545	1 610	4,2 %	1 662	3,3 %
Résultat Brut d'Exploitation	1 271	1 539	21,1 %	1 651	7,3 %
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-270	-262	3,0 %	-162	-38,1 %
Autres dotations nettes des reprises aux provisions	50	-45	<-100 %	-53	18,0 %
Résultat Net	533	698	31,0 %	804	15,2 %

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2024 – 2025

Le produit net bancaire s'établit à 3.246 MMAD à fin 2025, affichant une progression de 5,4 % (+164,9 MMAD) par rapport à l'exercice 2024. Cette évolution est portée par la bonne tenue de la marge d'intérêt et la progression des commissions. Le résultat des opérations de marché ressort en baisse de -2,7 % en lien avec un contexte de marché défavorable atténué par un développement commercial soutenu.

Le résultat brut d'exploitation ressort en progression de 7,3 % pour s'établir à 1.651 MMAD. Il intègre des charges générales d'exploitation maîtrisées à 1.662 MMAD, soit en hausse contenue de 3,3 % par rapport à l'exercice précédent, reflétant les efforts d'optimisation et de rationalisation des coûts opérationnels. L'augmentation découle principalement des dotations aux amortissements issues des projets d'investissement déployés.

Les dotations nettes pour risque de contrepartie baissent de 38,1 % pour s'établir à -162 MMAD (contre -262 MMAD en 2024) illustrant une amélioration du profil de risque de la banque, et les autres dotations nettes ressortent à -53 MMAD en lien avec la hausse des dotations aux provisions sur risques et charges.

Le résultat net s'élève à 804 MMAD, en hausse de 15,2 % par rapport à 2024. Cette performance confirme le maintien d'une trajectoire de performance solide sur l'année 2025.

Revue analytique 2023 – 2024

Le produit net bancaire se situe à 3.081 MMAD à fin 2024, en hausse de 11,4 % (+315 MMAD) par rapport à l'année 2023. Cette évolution découle essentiellement de la hausse de la marge d'intérêts et de la progression du résultat des opérations de marché.

Le résultat brut d'exploitation affiche une amélioration de 21 % à 1.539 MMAD. Il intègre des charges générales d'exploitation de 1.610 MMAD, en progression de 4,2 % par rapport à l'exercice précédent, une hausse principalement portée par l'augmentation des charges de personnel (+3,8 MMAD).

Les dotations nettes ressortent en hausse à fin 2024 en lien essentiellement avec la hausse des dotations aux provisions sur risques et charges.

Le résultat net s'élève à 698 MMAD, en hausse de 31,1 % par rapport à 2023. Cette performance s'explique par une croissance plus marquée du PNB comparée à celle des charges générales d'exploitation, reflétant la croissance soutenue de l'activité commerciale et une gestion rigoureuse des charges.

[16] *Les chiffres sont issus des états financiers sociaux du Crédit du Maroc.*

7.4.2 Évolution des crédits

Sur la période 2023 - 2025, l'encours global des crédits de Crédit du Maroc a évolué comme suit :

Créances nettes (Social) ***en MMAD***		**2023**	**2024**	**Var. 24/23**	**2025**	**Var. 25/24**
Crédits de trésorerie		14 826	14 838	0,1 %	15 357	3,5 %
	%	26 %	24 %	-2,1 pts	22,9 %	-0,9 pt
Crédits à la consommation		3 547	3 962	11,7 %	4 407	11,2 %
	%	6 %	6 %	0,2 pt	7 %	0,2 pt
Crédits à l'équipement		9 570	12 118	26,6 %	14 148	16,8 %
	%	17 %	19 %	2,7 pts	21 %	1,7 pts
Crédits immobiliers		18 503	19 752	6,7 %	20 751	5,1 %
	%	32 %	32 %	-0,7 pt	31 %	-0,8 pt
Autres crédits		1 124	1 660	47,7 %	2 960	78,3 %
	%	2 %	3 %	0,7 pt	4 %	1,8 pts
Intérêts courus à recevoir		360	348	-3,5 %	355	2,3 %
	%	1 %	1 %	-0,1 pt	0,5 %	0,0 pt
Créances en souffrance		1 107	1 203	8,7 %	1 191	-1,0 %
	%	2 %	1,93 %	-	1,8 %	-0,2 pt
Créances sur la clientèle		**49 037**	**53 881**	**9,9 %**	**59 170**	**9,8 %**
	%	86 %	86,5 %	0,7 pt	88 %	1,8 pts
Créances acquises par affacturage		**715**	**557**	**-22,1 %**	**410**	**-26,4 %**
	%	1 %	0,9 %	-0,4 pt	1 %	-0,3 pt
Créances sur les Ets de crédit à vue		918	2 923	218,5 %	1 472	-49,6 %
Créances sur les Ets de crédit à terme		6 488	4 904	-24,4 %	5 958	21,5 %
Créances sur les Ets. de crédit et assimilés		**7 406**	**7 827**	**5,7 %**	**7 430**	**-5,1 %**
	%	13 %	12,6 %	-0,4 pt	11 %	-1,5 pts
Total crédits		**57 158**	**62 265**	**8,9 %**	**67 010**	**7,6 %**

Source : Crédit du Maroc - Comptes sociaux

% Part dans le total des Crédits

Revue analytique 2024-2025

À fin décembre 2025, l'encours total des crédits de Crédit du Maroc poursuit sa dynamique de croissance avec une progression de 7,6 % (+4,7 milliards MAD), atteignant 67.010 MMAD. Cette évolution est portée par les performances suivantes :

- La hausse de l'encours des créances sur la clientèle de 9,8 % pour s'établir à 59.170 MMAD à fin décembre 2025. Cette évolution s'explique par :
  - ✓ La hausse soutenue des crédits à l'équipement de 16,8 % (+2,1 milliards MAD) ;
  - ✓ La croissance des crédits immobiliers de 5,1 % (+1 milliard MAD) pour atteindre 20.751 MMAD marquée par la hausse des concours aux promoteurs immobiliers et celle des crédits à l'habitat avec une contribution significative des crédits Mourabaha ;
  - ✓ La hausse du poste « Autres Crédits » de 78,3 % (+1,3 milliard MAD) en lien avec les opérations de pension réalisées en décembre 2025 ;
  - ✓ La hausse des crédits à la consommation de 11,2 % (+445 MMAD) comparativement à fin décembre 2024 ;

- ✓ L'augmentation des crédits de trésorerie de 3,5 % (+519 MMAD) s'élevant à 15.357 MMAD suite à la hausse des crédits à l'importation ;
- ✓ La baisse des créances en souffrance de 1,0 % (-12 MMAD).

- La baisse des créances sur les établissements de crédit et assimilés de 5,1 % pour s'établir à 7.430 MMAD. Cette variation s'explique par :
  - ✓ Le repli des créances à vue de 49,6 % (-1,47 milliard MAD), partiellement compensé par la hausse des créances à terme de 21,5 % (+1,05 milliard MAD).
- La baisse des créances acquises par affacturage de 26,4 % (-147 MMAD).

Les crédits à la clientèle constituent désormais 88,3 % du total des crédits, poursuivant leur progression dans le mix global par rapport à 2024 (86,5 %).

Revue analytique 2023-2024

A fin 2024, l'encours des crédits de Crédit du Maroc affiche une hausse de 8,9 % (+5,1 Mrds MAD) s'élevant à près de 62.265 MMAD. Cette amélioration est principalement liée aux éléments conjugués suivants :

- l'augmentation de l'encours des créances sur la clientèle de 9,9 % (+4,8 Mrds MAD) à 53.881 MMAD à fin décembre 2024. Cette évolution s'explique par :
  - ✓ la hausse des crédits à l'équipement de 26,6 % (+2,6 Mrds MAD) par rapport à fin 2023 ;
  - ✓ la croissance des crédits immobiliers (+1,2 Mrd MAD) pour atteindre plus de 19.752 MMAD marquée par la hausse des concours aux promoteurs immobiliers au niveau du marché des entreprises et celle des crédits à l'habitat y compris les crédits Mourabaha qui progressent de manière significative en 2024 ;
  - ✓ la hausse du poste « Autres Crédits » de 47,7 % (+536 MMAD) ;
  - ✓ la hausse des crédits à la consommation de 11,7 % (+415,2 MMAD) comparativement à fin décembre 2023 ;
  - ✓ la hausse des créances en souffrance de 8,7 % (+96,2 MMAD) par rapport à 2023 ;
- L'augmentation de l'encours des créances sur les établissements de crédit et assimilés à 7.827 MMAD s'expliquant par une dynamique contrastée entre les créances à vue, en nette progression (+2 Mrds MAD) et les créances à terme, en repli de 24,4 % (-1,6 Mrd MAD) par rapport à 2023.
- La baisse des créances acquises par affacturage de 22,1 % (-157,8 MMAD) liée aux remboursements des avances sur crédit TVA en mars 2024.

Les crédits à la clientèle constituent 86,5 % du total des crédits. Leur part s'apprécie par rapport à l'exercice précédent.

Au niveau de la banque de détail, les crédits à l'habitat ont augmenté de 608 MMAD, dont une partie concerne les créances Mourabaha immobilier en forte progression.

Les crédits à la consommation enregistrent également une hausse de 13 MMAD par rapport à 2023.

Sur le marché des entreprises, les crédits à court terme sont marqués par la hausse des comptes courants (+253 MMAD) atténuée par les baisses sur les crédits à l'importation et des créances acquises par affacturage (financement du crédit TVA). Les crédits à moyen et long termes sont marqués par une hausse des crédits à l'équipement pour (2,6 Mrds MAD) et des concours aux promoteurs immobiliers de (+622 MMAD).

➢ **Répartition des créances sur la clientèle par secteur d'activité**

Par segment de clientèle, la structure des créances sur la cliente de Crédit du Maroc se présente comme suit :

Montants *en MMAD* (social)		**2023**	**2024**	**Var. 24/23**	**2025**	**Var. 25/24**
Secteur public		6 343	6 310	-0,5 %	6 351	0,6 %
	%	*12,7 %*	*11,6 %*	*-1,2 pt*	10,7 %	-0,9 pts
Secteur privé		43 409	48 128	10,9 %	53 229	10,6 %
	%	*87,3 %*	*88,4 %*	*1,2 pt*	89,3 %	0,9 pts
Entreprises financières		1 182	1 755	48,5 %	3 147	79,3 %
	%	*2,4 %*	*3,2 %*	*0,9 pt*	5,3 %	2,1 pts
Entreprises non financières		20 405	23 648	15,9 %	26 274	11,1 %
	%	*41 %*	*43,4 %*	*2,4 pt*	44,1 %	0,7 pts
*Autre clientèle***		21 822	22 725	4,1 %	23 808	4,8 %
	%	*43,9 %*	*41,7 %*	*-2,1 pt*	40,0 %	-1,8 pts
Créances sur la clientèle *		**49 752**	**54 438**	**9,4 %**	**59 580**	**9,4 %**

Source : Crédit du Maroc

** Y compris les créances acquises par affacturage*

*** particuliers et commerçants*

Revue analytique 2024 – 2025

La ventilation des crédits par secteur d'activité confirme le fort engagement de Crédit du Maroc dans le secteur privé à fin 2025.

Crédit du Maroc est particulièrement présent sur le segment des entreprises non financières dont l'encours ressort en hausse de 11,1 %. Ce segment représente 44,1 % du total des créances sur la clientèle en 2025, en progression de 0,7 point comparativement à 2024.

Le segment « Autre Clientèle » affiche un encours de 23.808 MMAD, en appréciation de 4,8 % par rapport à 2024. Ce poste concerne principalement les particuliers et les professions libérales et représente 40,0 % du total des créances sur la clientèle.

L'encours des entreprises financières ressort, quant à lui, en forte hausse de 79,3 % entre 2024 et 2025. Cet encours représente désormais 5,3 % des créances sur la clientèle.

La part du secteur public dans les crédits à la clientèle s'établit à 10,7 %, à fin décembre 2025, correspondant à un encours de 6.351 MMAD, en repli de 0,9 point par rapport à l'exercice précédent.

Revue analytique 2023 – 2024

La ventilation des crédits par secteur d'activité laisse apparaître le fort engagement de Crédit du Maroc dans le secteur privé.

Dans le détail, Crédit du Maroc est particulièrement présent sur le segment des entreprises non financières dont l'encours ressort en hausse de 15,9 %. Ce segment représente 43,4 % du total des créances sur la clientèle en 2024, en progression de 2,43 pts comparativement à 2023.

Le segment « Autre Clientèle » affiche un encours de 22.725 MMAD, en appréciation de 4,1 % par rapport à 2023. Ce poste concerne principalement les particuliers et les professions libérales et représente 41,7 % du total des créances sur la clientèle.

L'encours des entreprises financières ressort, quant à lui, en hausse de 48,5 % entre 2023 et 2024. Cet encours représente 3,2 % des créances sur la clientèle.

La part du secteur public dans les crédits à la clientèle s'établit à 11,6 %, à fin décembre 2024, correspondant à un encours de 6.310 MMAD, en repli de 1,2 point par rapport à l'exercice précédent.

Ventilation des crédits par secteur d'activité au titre de l'exercice 2025

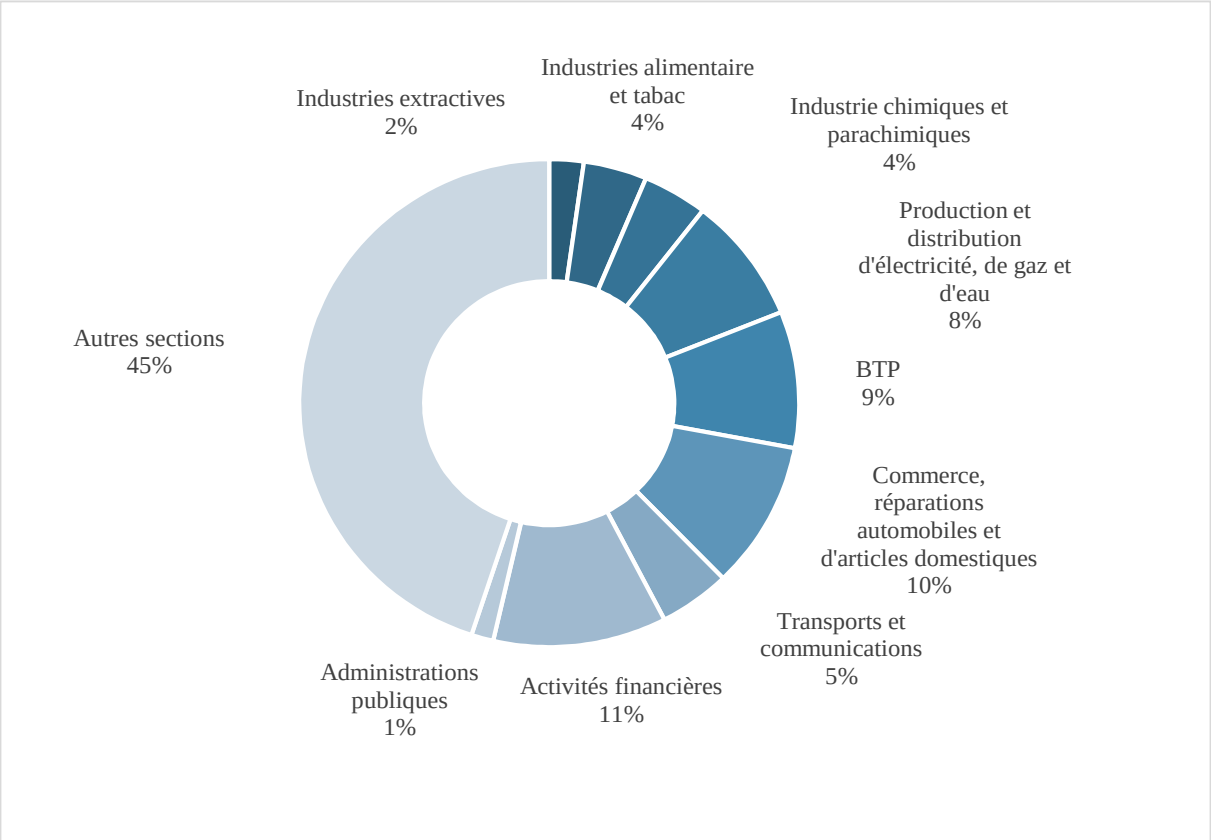

Source : Crédit du Maroc

La ventilation des crédits par secteur d'activité, au 31 décembre 2025 (activités financières, BTP, administrations publiques, Industries métallurgiques, mécaniques et électriques …) fait ressortir les éléments pondérés suivants :

- Les activités financières se situent à 11 % du total ;
- Le commerce, réparations automobiles et d'articles domestiques représentent 10 % ;
- Le BTP représente 9 % ;
- Les administrations publiques se stabilisent à 1 % du total.

Ventilation des crédits par secteur d'activité au titre de l'exercice 2024

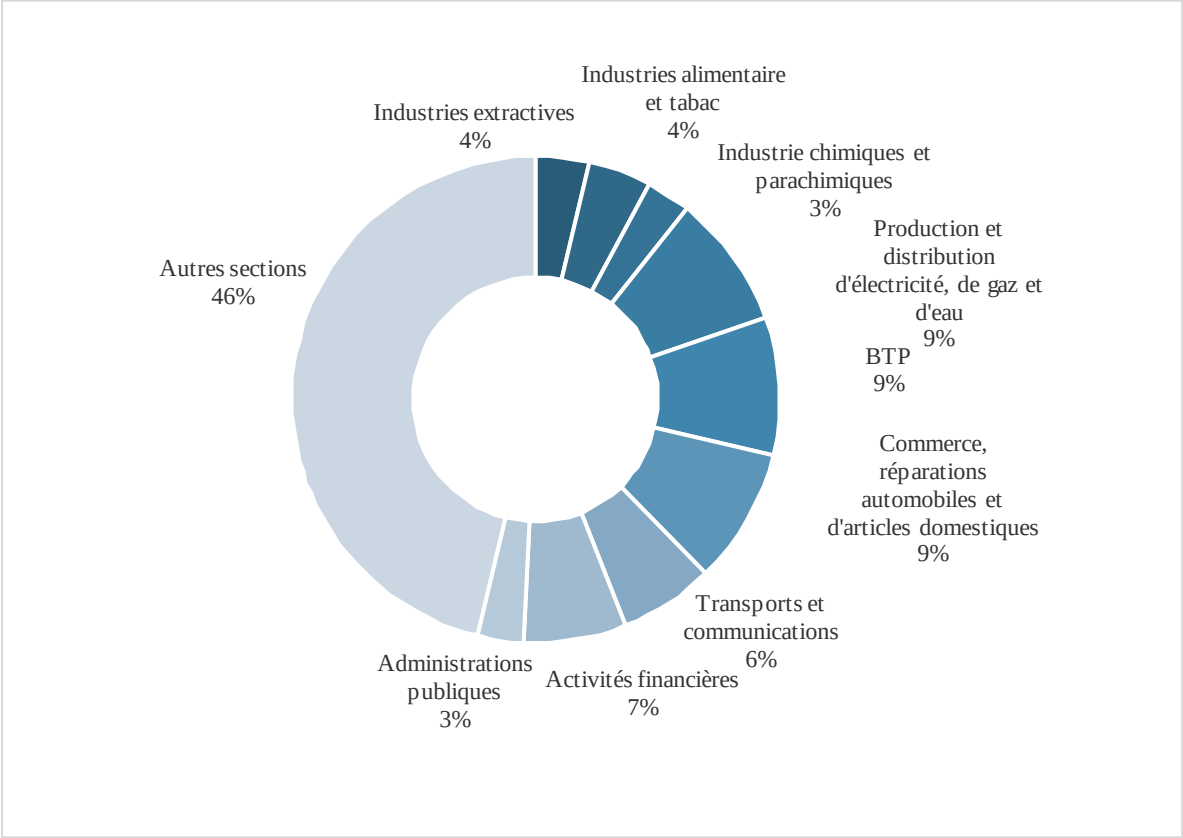

Source : Crédit du Maroc

La ventilation des crédits par secteur d'activité, au 31 décembre 2024 (activités financières, BTP, administrations publiques, Industries métallurgiques, mécaniques et électriques …) fait ressortir les éléments pondérés suivants :

- le commerce, réparations automobiles et d'articles domestiques représentent 9 % ;
- le BTP représente 9 % ;
- les administrations publiques se stabilisent à 3 % du total ;
- les activités financières se situent à 7 % du total.

7.4.3 Évolution des créances en souffrance (CES)

L'évolution des créances en souffrance et provisions correspondantes se présente comme suit :

***Montants en MMAD* (Social)**	**2023**		**2024**		**2025**	
	Créances	**Provisions**	**Créances**	**Provisions**	**Créances**	**Provisions**
Créances pré-douteuses	242	29	258	35	206	34
Créances douteuses	626	464	638	467	622	446
Créances compromises	3 229	2 497	3 162	2 353	3 392	2 550
TOTAL	**4 096**	**2 990**	**4 057**	**2 855**	**4 220**	**3 030**
*Taux de contentialité**	*8,2 %*		*7,5 %*		*7,1 %*	
*Taux de couverture***	*73,0 %*		*70,4 %*		*71,8 %*	

Source : Crédit du Maroc

**Taux de contentialité = Créances en souffrance brutes / Créances sur la clientèle brute*

*** Taux de couverture = Provisions sur créances en souffrance / Créances en souffrance brutes*

Au cours des trois dernières années, Crédit du Maroc a maintenu un taux de couverture des créances en souffrance par des provisions satisfaisant, en ligne avec les politiques de gestion des risques de la Banque et d'assainissement du portefeuille des créances.

Revue analytique 2024 – 2025

A l'issue de l'exercice 2025, l'encours des créances en souffrance s'affiche à 4.220 MMAD en hausse de 4 % par rapport à fin décembre 2024. Cette évolution résulte principalement des créances compromises en hausse de près de 7 % entre 2024 et 2025. Le taux de couverture ressort à 71,8 %, en hausse de 140 pbs comparativement à 2024.

Le taux de contentialité baisse de 40 points de base sur l'année 2025 pour se situer à 7,1 % dénotant d'une amélioration continue du profil de risque.

Revue analytique 2023 - 2024

A l'issue de l'exercice 2024, l'encours des créances en souffrance s'affiche à 4.057 MMAD en baisse de 1 % par rapport à fin décembre 2023. Cette évolution résulte principalement des créances compromises en diminution près de 2,1 % entre 2023 et 2024. Le taux de couverture ressort à 70,4 %, en baisse de 260 pbs comparativement à 2023.

Le taux de contentialité baisse de 70 points de base sur l'année 2024 pour se situer 7,5 % dénotant d'une amélioration continue du profil de risque.

7.4.4 Évolution des dépôts

L'encours des dettes de Crédit du Maroc a évolué comme suit, sur la période considérée :

Montants en MMAD		**2023**	**2024**	**Var. 24/23**	**2025**	**Var. 25/24**
Comptes à vue créditeurs		35 900	39 806	10,9 %	44 401	11,5 %
	%	*68,0 %*	*68,2 %*	*0,2 pt*	*65,8 %*	-2,4 pts
Comptes d'épargne		9 990	10 032	0,4 %	10 046	0,2 %
	%	*18,9 %*	*17,2 %*	*-1,7 pts*	*14,9 %*	-2,3 pts
Dépôts à terme		4 090	5 988	46,4 %	5 178	-13,5 %
	%	*7,7 %*	*10,3 %*	*2,5 pts*	*7,7 %*	-2,6 pts
Autres comptes créditeurs		1 566	887	-43,3 %	1 317	48,4 %
	%	*3,0 %*	*1,5 %*	*-1,4 pts*	*2,0 %*	0,4 pt
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs		12	16	24,4 %	13	-15,0 %
	%	-	-	-	-	-
Intérêts courus à payer		120	136	13,10 %	96	-29,6 %
	%	*0,2 %*	*0,2 %*	*0,01 pt*	*0,1 %*	-0,09 pt
Dépôts de la clientèle		**51 678**	**56 864**	**10,0 %**	**61 051**	**7,4 %**
	%	*97,9 %*	*97,5 %*	*-0,4 pt*	*90,5 %*	-6,9 pts
A vue		752	713	-5,10 %	223	-68,8 %
A terme		362	772	>100 %	6 161	>100 %
Dettes envers les Ets. de crédits et assimilés		**1 113**	**1 485**	**33,40 %**	**6 384**	**>100 %**
	%	*2,1 %*	*2,5 %*	*0,4 pt*	*9,5 %*	6,9 pts
Total dettes		**52 792**	**58 350**	**10,53 %**	**67 435**	**15,6 %**

Source : Crédit du Maroc – Comptes sociaux

Revue analytique 2024 – 2025

Au terme de l'exercice 2025, Crédit du Maroc génère des ressources bilan à plus de 67.435 MMAD, en hausse de 15,6 % (+9,1 Mrds MAD) par rapport à fin décembre 2024. Cette augmentation résulte principalement des effets conjugués suivants :

- La hausse de 7,4 % (+4,2 Mrds MAD) des ressources à la clientèle qui se sont établies, à fin décembre 2025 à 61.051 MMAD, expliquée par :
  - ✓ L'augmentation soutenue des comptes à vue créditeurs (+4,6 Mrds MAD), portée par l'évolution des comptes chèques et comptes courants ;
  - ✓ La hausse de l'encours des comptes d'épargne, affichant une légère progression de 14,8 MMAD pour s'établir à 10.046 MMAD ;
  - ✓ La hausse des autres comptes créditeurs de 48,4 % par rapport à l'exercice 2024, pour s'établir à 1.317 MMAD ;
- La hausse notable de l'encours des dettes envers les établissements de crédit et assimilés de plus de 100 %, passant de 1.485 MMAD à 6.384 MMAD en 2025. Cette évolution émane d'une stratégie de diversification des sources de refinancement de la banque et s'explique notamment par la hausse des refinancements auprès de la banque centrale. Ces ressources représentent désormais 9,5 % de la structure globale des dettes, contre 2,5 % en 2024.

S'agissant de la structure des dépôts de la clientèle, elle présente toujours une prépondérance des comptes à vue créditeurs qui représentent 65,8 % du total des ressources bilan.

Les comptes d'épargne enregistrent une baisse de 2,3 pts dans le mix global par rapport à l'exercice précédent et représentent 14,9 % de l'encours des ressources.

Les dépôts à terme représentent, pour leur part, 7,7 %, en recul de 2,6 pts par rapport à fin 2024.

Revue analytique 2023 - 2024

Au terme de l'exercice 2024, Crédit du Maroc génère des ressources bilan à plus de 58 350 MMAD, en hausse de 10,5 % (+5,6 Mrds MAD) par rapport à fin décembre 2023. Cette augmentation résulte principalement des effets conjugués suivants :

- la hausse de 10 % (+5,2 Mrds MAD) des ressources à la clientèle qui se sont établies, à fin décembre 2024 à 56 864 MMAD, expliquée par :
  - ✓ l'augmentation des comptes à vue créditeurs (+3,9 Mrds MAD), expliquée par les actions lancées par la Banque pour améliorer la collecte ;
  - ✓ la hausse de 46,4 % (+ 1,9 Mrd MAD) des dépôts à terme pour s'établir à 5 988 MMAD à fin 2024, grâce notamment au lancement des offres à des conditions attractives ;
  - ✓ la baisse des « Autres comptes créditeurs » de 43,3 % par rapport à l'exercice 2023 ;
- la hausse de l'encours des dettes envers les établissements de crédit et assimilés de 33,4 %, passant de 1.113 MMAD à 1.485 MMAD en 2024, suite à l'accroissement des dépôts à terme. Ces ressources représentent 2,5 % de la structure des dettes, en amélioration par rapport à leur niveau en 2023.

S'agissant de la structure des dépôts de la clientèle, elle présente une prépondérance des comptes à vue créditeurs qui représentent 68,2 % du total des ressources, au même niveau que 2023.

Les comptes d'épargne enregistrent une baisse de 1,7 pt par rapport à l'exercice précédent et représentent 17,2 % de l'encours des ressources.

Les dépôts à terme représentent, pour leur part, 10,3 %, en hausse de 2,5 pts par rapport à fin 2023.

Les ressources non rémunérées ont évolué de 8,5 % et représentent 71,4 % de l'encours global des ressources clientèle.

Les ressources rémunérées affichent une hausse de 14,3 % et sont marquées par la hausse des comptes à terme de +1,5 Mrds MAD.

➢ **Répartition des dépôts de la clientèle par secteur d'activité**

Par segment de clientèle, la structure des dépôts de Crédit du Maroc a évolué comme suit :

Montants en MMAD		2023	2024	Var. 24/23	2025	Var. 25/24
Secteur public		467	710	52 %	622	-12 %
	%	*0,9 %*	*1,2 %*	*0,35*	*1,0 %*	-0,2 pts
Secteur privé		51 211	56 154	10 %	60 429	8 %
	%	*99,1 %*	*98,8 %*	*-0,35*	*99,0 %*	0,2 pts
Entreprises financières		580	1067	84 %	872	-18 %
	%	*1,1 %*	*1,9 %*	*0,75*	*1,4 %*	-0,4 pts
Entreprises non financières		12 230	13 759	13 %	16 394	19 %
	%	*23,7 %*	*24,2 %*	*0,53*	*26,9 %*	2,7 pts
Autre clientèle		38 401	41 328	8 %	43 163	4 %
	%	*74,3 %*	*72,7 %*	*-1,63*	*70,7 %*	-2,0 pts
Dépôts de la clientèle		**51 678**	**56 864**	**10 %**	**61 051**	**7 %**

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2024 – 2025

En termes de structure du portefeuille client, la contribution du secteur privé demeure prépondérante à 99,0 %, totalisant des dépôts à 60.429 MMAD, soit une progression de 8 % par rapport à fin 2024.

Au sein du secteur privé, la catégorie « Autre clientèle », constituée des particuliers et professionnels (comptes chèques, épargne et comptes à terme), ressort à 43.163 MMAD, en progression de 4 % par rapport à 2024. Sa contribution reste majoritaire dans la structure du portefeuille de Crédit du Maroc avec une part de 70,7 % en 2025, bien qu'en repli de 2,0 pts sur un an.

Les dépôts des entreprises non financières affichent une croissance robuste de 19 % en 2025, atteignant 16.394 MMAD. Leur part dans la structure globale des dépôts se renforce significativement pour s'établir à 26,9 % (+2,7 pts).

Pour leur part, les dépôts du secteur public enregistrent une baisse de 12 % par rapport à l'exercice précédent, s'établissant à 622 MMAD.

Revue analytique 2023 – 2024

En termes de structure du portefeuille client, la contribution du secteur privé demeure prépondérante à 98,8 % totalisant des dépôts à 56.154 MMAD.

Au sein du secteur privé, la catégorie « Autre clientèle », constituée des comptes chèque et comptes courants créditeurs, des comptes d'épargne et des comptes à terme, ressort à 41.328 MMAD en progression de 7,6 % par rapport à 2023. Sa contribution est prépondérante dans la structure du portefeuille client de Crédit du Maroc avec une part de 72,7 % en 2024, en baisse de 1,63 pt par rapport à l'exercice précédent.

Les dépôts des entreprises non financières augmentent de 12,5 % en 2024, à 13.759 MMAD. Leur part dans la structure des dépôts est de 24,2 %.

Pour leur part, les dépôts du secteur public enregistrent une augmentation de 52 % par rapport à l'exercice précédent expliquée par les mouvements liés aux opérations d'affacturage. Toutefois, leur part ne représente que 1,2 % de la collecte clientèle en 2024.

7.4.5 Évolution des engagements par signature

L'encours des engagements par signature, sur la période 2023-2025, a évolué comme suit :

Montants en MMAD	2023	2024	Var.24/23	2025	Var.25/24
Engagements de financement et de garantie donnés	**12 182**	**13 511**	**10,90 %**	**14 324**	**6,0 %**
Eng. de financement donnés en faveur de la clientèle	5 698	5 526	-3,00 %	4 933	-10,7 %
Eng. de garantie d'ordre d'EC & assimilés	2 293	2 536	10,60 %	1 835	-27,6 %
Eng. de garantie d'ordre de la clientèle	4 190	5 449	30,10 %	7 556	38,7 %
Engagements de financement et de garantie reçus	***2 998***	**2 898**	**-3,30 %**	**3 908**	**34,8 %**
Eng. de financement d'ordre d'EC	-	506	**>100 %**	1 235	**>100 %**
Engagements de garantie reçus d'EC & assimilés	**2 998**	**2 392**	**-20,20 %**	**2 672**	**11,7 %**

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2024 – 2025

À l'issue de l'exercice 2025, les engagements par signature donnés affichent une hausse de 6,0 % pour se situer à 14.324 MMAD, suite aux éléments conjugués suivants :

- la hausse des engagements de garantie d'ordre de la clientèle de 38,7 % (+ 2,1 MMMAD). Cette dynamique est portée principalement par une hausse des garanties par décaissement accordés à la filiale CDMLF et la hausse des cautions sur marchés publics ;
- la baisse des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle de 10,7 % (- 593 MMAD), liée à la baisse des crédits confirmés de la clientèle ;
- le recul des engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés de 27,6 % (-701 MMAD), en raison de la baisse des opérations de Forfaiting[17] et avals en faveur d'intermédiaires financiers à l'étranger.

À l'issue de l'exercice 2025, l'encours des engagements par signature reçus se situe à 3.908 MMAD, en forte progression de 34,8 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est portée par :

- la hausse des engagements de financement reçus d'ordre d'EC qui passent de 506 MMAD à 1.235 MMAD.

La progression des engagements de garantie reçus d'EC et assimilés de 11,7 % (+280 MMAD) atteignant 2.672 MMAD, est expliquée par d'une part, la hausse des crédits documentaires confirmés par les correspondants et d'autre part, la baisse des contre-garanties reçues par décaissement principalement Damane Oxygène.

Revue analytique 2023 – 2024

À l'issue de l'exercice 2024, les engagements par signature donnés affichent une hausse de 10,9 % pour se situer à près de 13.511 MMAD suite aux éléments conjugués suivants :

- la hausse des engagements de garantie d'ordre de la clientèle de 30,1 % (+ 1,3 MMAD), en lien avec la hausse des garanties par décaissement accordés à CDMLF combinée à la hausse des cautions sur marché public et traites douanière ;
- la hausse des engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés de 10,6 % (+ 242 MMAD), liée à la hausse des garanties de crédits données, essentiellement en lien avec les opérations de forfaiting et avals en faveur d'intermédiaire financier à l'étranger, compensant la baisse des réémissions de cautions internationales.

[17] *Offre de financement à l'international qui vient enrichir la gamme des produits du commerce à l'international*

A l’issue de l’exercice 2024, l’encours des engagements par signature reçus se situe à 2.898 MMAD, en baisse de 3,3 % par rapport à l’exercice précédent, essentiellement liée à la baisse des contre-garanties reçues sur crédits par décaissement. Cette évolution concerne principalement Damane Oxygène. L’engagement de financement reçu correspond à l’encours non tiré du financement reçu de la SFI pour 50 MUSD.

Section V - INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

1. Démarche RSE

1.1. Stratégie RSE de Crédit du Maroc

La stratégie RSE de Crédit du Maroc s'inscrit dans une trajectoire de développement durable visant à consolider la performance financière, renforcer la résilience du modèle bancaire et répondre aux évolutions structurelles de son environnement.

Dans un contexte marqué par l'accélération des transitions économiques, climatiques et numériques, la Banque adapte son positionnement afin de conjuguer croissance, maîtrise des risques et qualité de service.

Cette dynamique repose sur le renforcement de son modèle de banque universelle, la modernisation de ses dispositifs opérationnels et l'amélioration continue de l'expérience client.

La durabilité constitue un levier transversal de cette stratégie. Elle permet d'intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les décisions de financement, dans la gestion des risques et dans les pratiques internes, en cohérence avec les attentes des parties prenantes et les priorités nationales de développement.

La stratégie de durabilité présentée ci-après décline cette orientation à travers des axes structurants, alignés avec les enjeux matériels identifiés et intégrés au pilotage global de la Banque, tel que décliné comme suit :

- Accompagnement de la transition vers une économie verte ;
- Inclusion financière et innovation digitale ;
- Soutien de l'entrepreneuriat social et l'économie solidaire ;
- Autonomisation économique des femmes.

Crédit du Maroc a identifié 17 enjeux prioritaires qui constituent le socle opérationnel de sa démarche.

1.1.1. Code de Conduite

Crédit du Maroc s'est doté en 2023 d'un code de conduite et éthique à destination des collaborateurs, dirigeants et administrateurs. Le document détaille les principes éthiques, les valeurs et les comportements professionnels à respecter vis-à-vis des clients et de l'ensemble des parties prenantes (collaborateurs, fournisseurs et prestataires, représentants de l'État, associations et ONG, actionnaires et investisseurs).

Le code de conduite et éthique a vocation à être un guide pratique, non exhaustif, dans le cadre des activités professionnelles et une aide à la décision.

1.1.2. Politiques socialement responsables

Crédit du Maroc a formalisé depuis plusieurs années des politiques, chartes et processus pour donner vie à sa politique de développement durable. Les politiques et chartes donnent des exemples selon les objectifs du développement durable les plus impactant de l'activité de la Banque :

- Egalité entre les sexes ;
- Travail décent et croissance économique ;
- Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique.

1.2. Responsabilité Sociétale

1.2.1. Gouvernance de la responsabilité sociétale

Crédit du Maroc a structuré sa gouvernance RSE de manière à intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux dans son pilotage stratégique et opérationnel.

La stratégie RSE est supervisée par un Comité RSE, présidé par le Président du Directoire et composé des principales entités concernées. Appelé à se réunir trimestriellement, ce comité assure le suivi de la mise en œuvre de la stratégie, évalue l'avancement des plans d'action et veille à la cohérence des engagements pris par la Banque. Il examine également les enjeux émergents afin d'anticiper les évolutions susceptibles d'impacter l'organisation.

Le Comité RSE constitue le cadre formel de pilotage et de décision en matière de RSE.

1.2.2. Dialogue avec les parties prenantes

La solidité du modèle de Crédit du Maroc repose sur une relation continue et structurée avec l'ensemble de ses parties prenantes. Dans un environnement bancaire marqué par des exigences réglementaires accrues, des attentes sociétales croissantes et des transformations économiques rapides, le dialogue constitue un levier essentiel d'anticipation, de gestion des risques et d'amélioration continue.

La Banque s'appuie sur une cartographie formalisée de ses parties prenantes, régulièrement actualisée afin de refléter l'évolution de son écosystème. Cette cartographie distingue les parties prenantes internes et externes, et permet d'identifier celles présentant un niveau de priorité stratégique au regard de leur influence, de leur légitimité et de la nature des enjeux partagés.

Crédit du Maroc structure son écosystème autour de 6 acteurs clés : les collaborateurs, les actionnaires, les clients, la société civile, les fournisseurs et partenaires et les instances de régulation et acteurs de la sphère financière, chacune ayant des attentes spécifiques et des canaux de communication et de dialogue dédiés, constituant ainsi l'environnement interne et externe de la Banque.

1.2.3. Dispositif de gestion des risques

Crédit du Maroc a mis en place un système intégré de gestion des risques, aligné sur les exigences de Bank Al-Maghrib et les standards internationaux les plus stricts.

Ce dispositif vise trois principaux objectifs :

- assurer la conformité réglementaire ;
- piloter les risques en assurant un suivi adéquat et une gestion efficace des risques ;
- promouvoir l'excellence opérationnelle pour garantir la pérennité du groupe.

Le Pôle Gestion Globale des Risques, indépendant des opérations commerciales, accompagne les métiers dans l'identification des risques, l'élaboration des cartographies, la mise en place de contrôles et le suivi de la qualité de l'exécution des activités.

Ce dispositif assure au Conseil de Surveillance et au Directoire un pilotage précis et une vision globale des risques, qu'ils soient financiers, opérationnels ou liés aux enjeux ESG.

2. Engagement sociétal

2.1. Fondation Crédit du Maroc

Créée en 2017, la Fondation Crédit du Maroc illustre l'engagement sociétal de la Banque. En s'appuyant sur une entité dédiée, Crédit du Maroc a inscrit ses actions citoyennes dans une démarche durable, en cohérence avec ses valeurs.

La Fondation a pour mission de générer un impact social positif et pérenne, en déployant des actions de long terme menées en partenariat avec les acteurs clés de la société marocaine. Elle mobilise également

les collaborateurs de la Banque, encouragés à s'impliquer dans les initiatives soutenues et à contribuer au mécénat de compétences, encadré par une charte en vigueur depuis 2020.

À travers sa fondation, la Banque structure ses actions de mécénat autour de partenariats stratégiques, notamment avec la fondation Jadara pour l'éducation. Ces initiatives visent à lever les barrières socio-économiques en offrant des bourses de mérite à des étudiants issus de milieux précaires.

L'autonomisation économique des femmes et l'accompagnement de la jeunesse constituent un second pilier majeur de cet engagement. Le programme national « Sayidati Lmoukawila » illustre cette volonté en offrant un cadre complet de formation et de financement aux femmes entrepreneures sur l'ensemble du territoire.

La solidarité de proximité s'exprime particulièrement lors de moments forts comme le mois de Ramadan avec la campagne "Ftourlikoum" qui vise à soutenir les familles en situation de précarité.

2.2. Engagement envers les clients et fournisseurs

2.2.1. Protection des données à caractère personnel des clients

Crédit du Maroc place la protection des données à caractère personnel au centre de sa stratégie de conformité, en stricte application de la loi n°09-08. Sous l'impulsion de la Direction de la Conformité, la Banque a déployé une politique rigoureuse qui encadre le traitement des données des clients, collaborateurs et partenaires. Ce dispositif assure une gestion rigoureuse des finalités de traitement, des durées de conservation et des droits d'accès ou de rectification, tout en rendant ces engagements accessibles via ses plateformes institutionnelles pour une transparence totale.

Afin de pérenniser cet engagement, la Banque intègre le principe de « **Privacy by Design** », plaçant la protection des données dès la conception de chaque processus. Cet engagement est renforcé par une identification proactive des risques d'exposition et la mise en place d'un inventaire dédié. De plus, un dispositif de droit d'alerte permet aux collaborateurs de signaler toute situation suspicieuse.

2.2.2. Achats responsables, affirmation des engagements RSE dans la chaîne de valeur

Crédit du Maroc a instauré une gouvernance structurée pour intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et éthiques (ESG) au cœur de sa politique d'approvisionnement. Cette démarche repose sur une collaboration transverse entre les fonctions « achats », « RSE » et « conformité », garantissant que chaque décision commerciale s'aligne sur les standards réglementaires. À travers sa Charte des achats responsables, la Banque garantit l'adhésion de ses partenaires aux principes du Pacte mondial des Nations Unies, notamment en matière de protection de l'environnement, de respect des droits humains et d'éthique des affaires.

Le déploiement de ces engagements se traduit par l'intégration systématique de critères extra-financiers tout au long du cycle d'achat.

3. Engagement environnemental

3.1. Politique environnementale

Crédit du Maroc inscrit la gestion des enjeux environnementaux dans son cadre de gouvernance et de gestion des risques, en couvrant à la fois les impacts liés à ses activités de financement et ceux associés à son fonctionnement interne.

Sur le périmètre des financements, la Banque s'appuie sur une Politique Environnementale et Sociale entrée en vigueur le 15 mars 2024. Ce cadre formalise les principes d'évaluation et de gestion des risques environnementaux et sociaux applicables aux opérations de crédit, incluant une procédure de due diligence dédiée, un mécanisme de catégorisation des risques et l'application d'une liste d'exclusion.

Ce dispositif vise à encadrer l'exposition de Crédit du Maroc aux risques environnementaux et climatiques et à structurer l'instruction des projets éligibles aux financements dits « verts », tels que définis dans sa politique.

Crédit du Maroc a engagé des actions visant à maîtriser ses impacts environnementaux directs. Cet engagement est complété par des dispositifs internes de maîtrise des consommations (énergie, papier, eau, déplacements), formalisés à travers des procédures et chartes applicables aux collaborateurs.

L'ensemble de ces éléments s'inscrit dans une approche structurée visant à intégrer progressivement les considérations climatiques et environnementales dans les processus de décision, de gestion des risques et de pilotage opérationnel de la Banque.

3.2. Normes environnementales et sociales

L'engagement sociétal et environnemental de Crédit du Maroc vise à améliorer la vie de ses clients et partenaires en adoptant une approche rigoureuse de gestion des risques. Celle-ci intègre une évaluation constante des risques sociétaux et environnementaux. Le système de management environnemental et social de Crédit du Maroc permet ainsi d'évaluer et de gérer les risques environnementaux et sociaux et garantit notamment que les produits liés aux financements à court terme en devises respectent les normes internationales et les meilleures pratiques de gouvernance environnementale et sociale de manière continue.

Afin d'assurer une conformité rigoureuse, Crédit du Maroc veille à ce que toutes ses activités respectent les lois et réglementations environnementales en vigueur au Maroc.

Dans ce cadre, la Banque s'engage en particulier à intégrer des normes élevées de gestion environnementale sociale et de gouvernance dans ses activités de commerce extérieur à court terme en devise à travers l'examen et l'évaluation de tous les financements de commerce international à court terme en devises.

Au stade initial de la demande, sont vérifiées la conformité des activités, produits ou substances impliquées dans l'opération de financement ainsi que les opérations et activités du client demandeur et de l'utilisateur final. Lorsque que le financement n'implique pas une activité exclue, le client potentiel est informé qu'une due-diligence raisonnable environnementale et sociale (DDES), dans le cadre du processus d'évaluation des prêts, pourra être entreprise, le cas échéant.

Par ailleurs, la Banque maintient une liste d'exclusion environnementale et sociale, limitant son exposition dans toute activité sous surveillance conformément aux bonnes pratiques de l'industrie financière en matière de durabilité.

Crédit du Maroc s'engage également à la transparence totale de ses activités, ainsi qu'à la sensibilisation et mobilisation de ses collaborateurs à tous les niveaux pour participer activement à la politique et aux programmes environnementaux et sociaux.

La Banque améliore en permanence son système de gestion environnementale et sociale, s'alignant sur les derniers développements en matière d'investissement responsable et de standards internationaux.

3.3. Gestion des ressources

Crédit du Maroc intègre la gestion des risques climatiques au cœur de son fonctionnement en visant la réduction de ses émissions de carbone et le renforcement de la résilience de ses infrastructures. Cette démarche s'appuie sur une politique environnementale et sociale (E&S) structurée, visant à maîtriser ses impacts directs à travers les actions suivantes :

- L'efficacité énergétique des infrastructures, illustrée par le siège « Les Arènes », dont la certification HQE niveau « Exceptionnel » et la façade vitrée à 62 % permettent de réduire durablement les besoins en chauffage et en climatisation.

- La mise en œuvre de mesures de sobriété énergétique, à travers l'application d'écogestes rigoureux, tels que l'extinction systématique des équipements électriques et informatiques ainsi que la réduction des déplacements professionnels via le recours accru aux outils collaboratifs à distance (visioconférences, conférences téléphoniques, plateformes numériques).
- La gestion responsable des ressources hydrauliques et des déchets via l'installation de détecteurs de débit pour limiter le gaspillage, couplée à une organisation systématique du tri des équipements et du mobilier vers des filières de recyclage certifiées.
- La réduction de l'empreinte papier, qui a enregistré une baisse de 52 % entre 2024 et 2025, portée par une politique de « zéro impression » systématique et une dématérialisation croissante des processus internes.
- La maîtrise des risques climatiques grâce à l'intégration des risques physiques liés aux événements extrêmes et des risques de transition dans le dispositif global de gestion de la Banque afin d'assurer la continuité d'activité.

Principaux indicateurs environnementaux

	2023	2024	2025
Papier en tonnes	161	297	138
Litige et/ou poursuite environnemental	-	-	-

3.4. Financements verts

La politique de finance durable de Crédit du Maroc, pleinement intégrée à sa stratégie ESG, vise à orienter les financements de la Banque vers des projets portés par ses clients contribuant à la transition énergétique et à la réduction de l'empreinte carbone de l'économie. Cette ambition se décline autour des axes suivants :

- le soutien aux projets de transition énergétique par le financement de solutions bas carbone et l'accompagnement des clients dans leurs initiatives de décarbonation et d'efficacité énergétique ;
- l'alignement progressif des activités de financement sur les objectifs nationaux de transition climatique, en intégrant les critères ESG dans l'analyse systématique des risques et des opportunités ;
- l'application d'une liste d'exclusion rigoureuse garantissant que les secteurs non conformes aux standards environnementaux et éthiques de la Banque ne soient pas financés.

En 2025, Crédit du Maroc a franchi une nouvelle étape dans son engagement pour la finance durable en scellant deux partenariats stratégiques d'envergure. D'une part, la Banque a signé une convention avec la BERD pour mobiliser une ligne de financement de 50 millions d'euros dédiée au programme « GEFF Plus », permettant d'accompagner les TPME dans leurs projets d'efficacité énergétique et de construction durable. D'autre part, un accord de partage des risques avec la SFI, portant sur un portefeuille de 150 millions de dirhams, a été mis en place pour soutenir la résilience des agriculteurs et des PME du secteur agricole. À travers ces dispositifs, Crédit du Maroc consolide son rôle d'acteur de référence dans le financement de la transition bas carbone tout en favorisant l'inclusion financière et la sécurité alimentaire nationale.

4. Capital humain

4.1 Politique des ressources humaines

En 2025, Crédit du Maroc poursuit sa transformation grâce à un projet stratégique plaçant les collaborateurs comme principal moteur de réalisation des orientations stratégiques établies. Ceci a été possible grâce à l'implication dynamique des parties prenantes internes de la Banque, démontrant agilité et engagement, soutenue par une politique des ressources humaines responsable, proactive et ambitieuse.

La Banque ambitionne d'être une référence en tant qu'employeur responsable. Elle promeut à ce titre un environnement de travail qui conjugue performance et convivialité. Les collaborateurs sont encouragés à agir avec responsabilité, dans un cadre éthique rigoureux et partagé par tous.

La politique des ressources humaines positionne les collaborateurs comme des partenaires, avec un engagement de la Banque de leur fournir les moyens nécessaires pour favoriser un développement constant, à la fois sur le plan personnel et professionnel.

L'objectif ultime de cette politique est d'attirer et de fidéliser les talents et de répondre au mieux aux attentes des nouvelles générations et des collaborateurs au regard des transformations que connaît le secteur bancaire au Maroc. L'enjeu principal est d'offrir aux collaborateurs les opportunités pour se développer, se réaliser professionnellement, participer à une ambition commune pour un monde responsable et relever des défis technologiques de plus en plus importants.

Afin de décliner la politique des ressources humaines, plusieurs politiques ont été formalisées pour mettre en exergue l'engagement de la Banque et affirmer cette volonté d'employeur responsable (politique recrutement externe, politique de parité, politique d'accompagnement de carrière...)

A travers ces politiques, Crédit du Maroc s'est donné comme mission d'offrir à ses collaborateurs un cadre de travail épanouissant.

Le nouveau siège les Arènes, s'aligne parfaitement avec cette mission, renforçant son engagement à travers un espace de travail novateur qui intègre plusieurs dimensions liées à la responsabilité sociale des entreprises, dont l'ergonomie de travail.

De même, la gouvernance de la fonction des ressources humaines a permis de répondre aux besoins de tous les collaborateurs à l'échelle nationale via les gestionnaires « RH » qui assurent une proximité de la fonction « RH » dans les régions du Royaume.

Le digital est au cœur de la transformation de la Banque. Cela se traduit également à travers de nombreuses actions de digitalisation de la fonction « RH » dans le but d'offrir une expérience collaborateur fluide et optimale.

4.1.1. Recrutement, un levier de transformation

La réussite des projets de transformation de Crédit du Maroc est étroitement liée aux plans de recrutement annuels, lesquels sont élaborés en réponse à l'identification des besoins stratégiques de la Banque. A cet effet, selon les besoins et postes vacants, l'équipe « RH » procède à la publication des offres d'emploi en interne via la plateforme « MyTalent », puis en externe. Un dispositif qui permet de rendre les besoins en recrutement visibles et de faciliter les transferts.

Attirer les talents dont la Banque a besoin est un des facteurs clés pour la conduite du projet d'entreprise. Pour maîtriser cet enjeu, Crédit du Maroc s'appuie sur une gestion adaptée des recrutements et des départs de la Banque. Ainsi, le processus de recrutement suit un enchaînement d'étapes issues des bonnes pratiques « RH » pour garantir une performance en lien avec les objectifs escomptés. Les équipes en charge du recrutement veillent à suivre ces procédures et à associer les experts métiers en tant que référents pour mieux apprécier les candidats dans une logique objective. Enfin, en vue d'améliorer l'expérience du candidat, des feedbacks sont adressés aux candidats afin de les tenir informés du statut de leur candidature.

Crédit du Maroc a déployé des efforts significatifs en 2025 afin de favoriser l'inclusion des jeunes, en établissant des partenariats avec diverses écoles et en participant activement à des forums de recrutement, au Maroc et à l'étranger, pour attirer les jeunes lauréats, créant ainsi un vivier dynamique de jeunes candidats fraîchement diplômés.

En 2025, la Banque a accueilli plus de 93 stagiaires PFE, avec 38 stagiaires recrutés sous contrat CDI à la fin de leur parcours.

La Banque a recruté en 2025, plus de 149 nouveaux lauréats de grandes écoles sous contrats CDI, témoignant ainsi de son engagement envers le développement des compétences des jeunes générations et renforçant ainsi sa position en tant qu'acteur dans le soutien et la promotion de l'éducation supérieure.

4.1.2. Rémunération responsable

L'objectif de la politique de rémunération est de concilier entre les exigences d'un marché compétitif et les attentes légitimes des collaborateurs, afin que la Banque puisse porter au plus haut niveau les valeurs d'équité, de transparence et d'utilité qui contribuent à bâtir son succès et sa réputation.

La rémunération des collaborateurs évolue en permanence dans le respect des conditions du marché local, de l'équité interne, des dispositions de la convention collective des banques et de celles du Code du travail.

4.1.3. Formation et développement des compétences, des outils pour fidéliser les collaborateurs

Le maintien de l'employabilité des collaborateurs sur le long terme est l'un des enjeux du projet stratégique de la Banque. Pour garantir une transition fluide dans cette transformation, la Banque a pris l'initiative d'investir dans le développement des collaborateurs. Cette approche inclut un accompagnement individuel et une politique de formation adaptée, poursuivant un double objectif : faciliter l'acquisition de compétences pour accompagner l'évolution des métiers et des technologies, tout en contribuant au maintien de l'employabilité des collaborateurs à long terme.

L'Université du Crédit du Maroc utilise une plateforme digitale déployée depuis 2021 pour recenser les besoins en formation des collaborateurs. Cette plateforme permet aux employés d'exprimer leurs besoins directement depuis leur espace RH en ligne. En plus de cette démarche, les besoins sont également recueillis lors des entretiens annuels d'évaluation sur la plateforme MyTalent, ainsi que lors de la campagne annuelle de recensement des besoins de formations spécifiques auprès des Directeurs de Pôles. Ces informations sont ensuite compilées pour établir le plan de formation annuel.

L'Université Crédit du Maroc propose une variété de formations couvrant toutes les composantes métiers de la Banque, ainsi que des domaines tels que le leadership, le management, les langues et la transformation digitale. Grâce à une capacité d'accueil étendue, elle est en mesure de répondre aux besoins de toutes les équipes de la Banque. Des partenariats ont été réalisés en ce sens avec des organismes externes de renom, notamment l'Université Internationale de Rabat (UIR), l'ISCAE et l'Ecole Centrale de Casablanca.

L'année 2025 a été marquée par la formation de 193 nouvelles recrues de conseillers clientèle particuliers et chargés de service à la clientèle particuliers, et une formation interne sur le 2ème palier du nouveau Core Banking System de la Banque ayant concerné 1 540 collaborateurs des réseaux et services centraux.

La Banque a également poursuivi son partenariat avec l'UIR sur l'Executive Master en Management Bancaire avec 14 nouvelles inscriptions portant le nombre de candidats en cours de formation à 56. Ce programme diplômant a pour objectif de fournir des opportunités d'évolution plus attractives, en particulier vers des postes de management, pour les collaborateurs qui n'ont pas eu l'occasion d'accéder à des programmes de master au cours de leur parcours académique antérieur.

4.1.4. Gestion de carrière, un levier important pour fidéliser et accompagner les talents

Une politique d'accompagnement de carrière a été formalisée pour préciser le rôle du collaborateur, du manager et du gestionnaire « RH », en établissant un référentiel des métiers et compétences pour favoriser le développement individuel et la mobilité interne. Cette politique est accessible aux collaborateurs via l'intranet et est également présentée aux candidats lors des forums de recrutement grâce à la participation active des équipes de développement « RH ».

Chaque année, Crédit du Maroc conduit les entretiens d'évaluation annuel, les cycles de gestion de la performance et des potentiels, du développement des talents, des structures organisationnelles et des plans de successions à travers la « people review ». Le processus est conçu pour identifier et gérer la performance individuelle et collective, aider le développement personnel, détecter les hauts potentiels et les collaborateurs ayant des activités-clés, établir et diffuser des viviers de talents pour les postes et les fonctions clés.

4.1.5. Santé, sécurité et qualité de vie au travail

Les moyens nécessaires sont mis en œuvre pour garantir des conditions de travail optimales pour préserver la santé et la sécurité de ses collaborateurs dans tous les postes de travail (siège, bâtiments centraux et sites régionaux, agences). Des actions de prévention en particulier sur la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail, sont lancées auprès des managers et des collaborateurs.

Le responsable de Sécurité-Sûreté-Hygiène et Environnement, rattaché au Directeur de l'Immobilier et du Facility Management, est en charge du déploiement de l'engagement de la Banque. D'autres départements et directions sont également impliqués notamment la DRH, les contrôles permanents et les risques opérationnels. Pour les régions, le suivi est assuré par les Responsables Administratifs Régionaux.

Afin de structurer la démarche santé, sécurité et qualité de vie au travail, une évaluation des risques professionnels est effectuée pour chaque poste de travail et pour chaque site de la Banque. Dans ce cadre, une cartographie des risques est au niveau du rapport médical annuel et donne lieu à un plan d'actions annuel central puis régional en fonction des risques recensés. Des actions préventives sont déployées notamment en lien avec la médecine du travail et le Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS) en réponse aux demandes des collaborateurs, telles que les campagnes de dépistage et les actions de sensibilisation sur des thématiques spécifiques.

4.1.6. Respect des droits humains, diversité et inclusion

Crédit du Maroc s'engage à garantir la liberté syndicale et à développer des échanges avec les instances représentatives des collaborateurs.

La Banque veille à promouvoir une culture d'entreprise inclusive et un environnement propice à l'expression et au développement du potentiel de tous.

Une attention particulière est portée en faveur de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et de la non-discrimination à l'égard des personnes en situation de handicap et de leur insertion professionnelle.

Le principe de non-discrimination est clairement affiché. Toute discrimination basée sur le sexe, l'âge, le handicap, la religion, l'apparence physique, l'ascendance familiale ou sociale, l'état de santé, l'orientation, l'origine régionale, les opinions politiques et l'appartenance syndicale est interdite. Ce principe est au socle de la politique de gestion des ressources humaines et régit tous les processus et procédures de recrutement, formation, gestion de carrière des collaborateurs jusqu'aux systèmes de rémunération et avantages sociaux. En rendant l'environnement de travail attractif et accessible à une population diverse, Crédit du Maroc crée des conditions plus propices à l'innovation à l'égard de ses équipes.

- ***Insertion professionnelle et emploi des personnes en situation de handicap***

La non-discrimination et l'insertion professionnelles des personnes en situation de vulnérabilité telle que le handicap est un principe que la Banque veille à respecter et à promouvoir dans ses activités. De ce fait, l'accessibilité des locaux de la Banque aux personnes en situation de handicap est systématiquement intégrée dans la conception des nouvelles agences avec l'aménagement des anciennes agences. Par ailleurs, afin de favoriser leur insertion professionnelle et leur permettre d'exercer leur activité, Crédit du Maroc met en place les mesures nécessaires en vue de réadapter les conditions de travail au profit des collaborateurs en situation de handicap. Une cartographie des postes pouvant être occupées par les personnes en situation de handicap a été partagée avec les acteurs du recrutement, en accord avec la médecine du travail.

- ***Promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes***

Dans le cadre de sa démarche RSE, Crédit du Maroc s'engage à favoriser l'égalité femme / homme et garantir une justice sociale entre toutes ses collaboratrices et collaborateurs.

La Banque œuvre également au renforcement des dispositifs en vue d'inciter l'ensemble des collaborateurs à s'interdire tout agissement comportant un jugement ou discrimination, harcèlement ou stéréotype portant atteinte à la dignité de la femme sur les volets suivants : le recrutement, la gestion de carrières et développement de compétences, l'accompagnement des congés maternité et la rémunération.

4.2 Évolution des effectifs de Crédit du Maroc

L'évolution récente des effectifs du Groupe Crédit du Maroc[18] se présente comme suit :

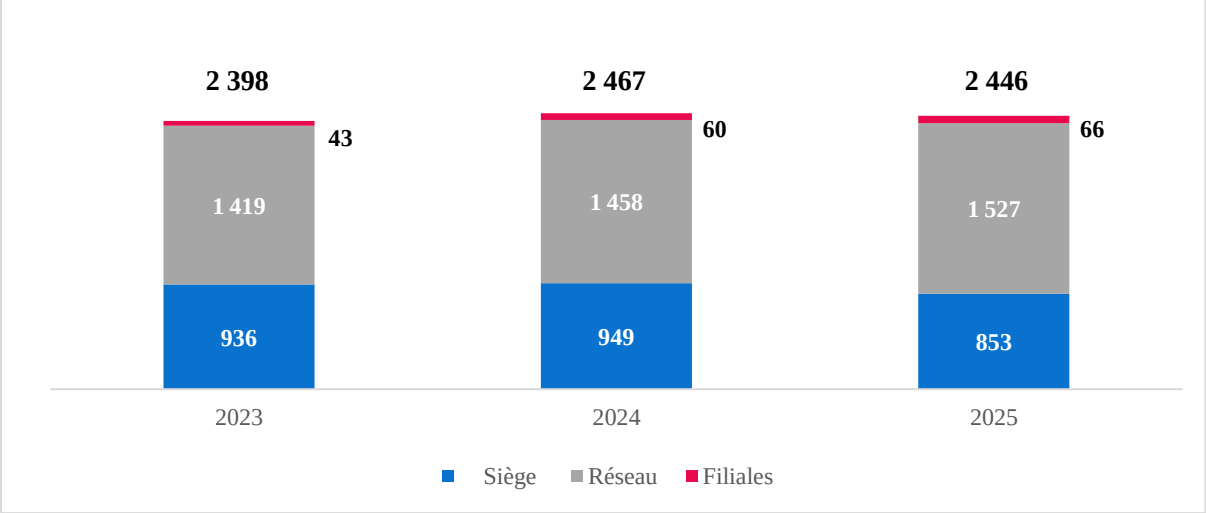

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2024 – 2025

A fin décembre 2025, l'effectif global du Groupe Crédit du Maroc ressort à 2.446 collaborateurs pour l'ensemble du groupe (2.380 collaborateurs pour Crédit du Maroc et 66 pour les filiales), en diminution de 0,85 % par rapport au 31 décembre 2024.

L'effectif du siège a atteint 853 collaborateurs en 2025 contre 949 en 2024, expliqué par un reclassement des équipes « Corporate », désormais rattachées au réseau alors qu'elles étaient historiquement comptabilisées au niveau du siège.

Quant aux filiales, l'effectif a augmenté de 6 collaborateurs.

[18] *Effectif global du Groupe Crédit du Maroc incluant les collaborateurs des filiales*

Revue analytique 2023 – 2024

A fin décembre 2024, l'effectif global du Groupe Crédit du Maroc ressort à 2.467 collaborateurs pour l'ensemble du groupe (2.407 collaborateurs pour Crédit du Maroc et 60 pour les filiales), en hausse de 2,9 % par rapport au 31 décembre 2023.

Cette augmentation est principalement due à la hausse de l'effectif au niveau du réseau de la Banque pour atteindre 1.458 collaborateurs en 2024.

➢ Répartition des effectifs par catégorie et par genre

L'évolution de la structure des effectifs, sur la période 2023 – 2025 se présente comme suit :

En nombre de personnes	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var. 25/24
Effectif permanent*	**2 355**	**2 407**	**2,21 %**	**2 380**	**-1,12 %**
Directeurs	**117**	**123**	**5,13 %**	**138**	**12,20 %**
Homme	*76*	*81*	*6,58 %*	*88*	*8,64 %*
Femme	*41*	*42*	*2,44 %*	*50*	*19,05 %*
Cadres	**1 091**	**1 174**	**7,61 %**	**1 186**	**1,02 %**
Homme	*643*	*686*	*6,69 %*	*679*	*-1,02 %*
Femme	*448*	*488*	*8,93 %*	*507*	*3,89 %*
Non cadres	**1 147**	**1 110**	**-3,23 %**	**1 056**	**-4,86 %**
Homme	*552*	*506*	*-8,33 %*	*450*	*-11,07 %*
Femme	*595*	*604*	*1,51 %*	*606*	*0,33 %*

Source : Crédit du Maroc

** Nombre de collaborateurs (siège et réseau - hors filiales)*

En 2025, l'effectif global de Crédit du Maroc est composé à 49,8 % de cadres.

➢ Répartition des effectifs par contrat de travail

Le nombre de collaborateurs liés par un contrat CDI en 2025 a atteint 2 380 vs 2 407 contrats en 2024.

Données sociales	2023	2024	2025
Part des CDI*	**2 355**	**2 407**	**2 380**
Nombre total des employés Hommes avec contrat CDI	1271	1273	1 217
Nombre total des employées Femmes avec contrat CDI	1084	1134	1 163
Part des CDD	**-**	**-**	**-**
Nombre total des employés Hommes avec contrat CDD	-	-	-
Nombre total des employées Femmes avec contrat CDD	-	-	-

Source : Crédit du Maroc

** Nombre de collaborateurs (siège et réseau - hors filiales)*

➢ Évolution de la structure de l'effectif

L'évolution de la structure des effectifs, sur la période 2023 – 2025 se présente comme suit :

Données sociales	2023	2024	2025
Recrutement	**240**	**478**	**416**
Directeurs	14	15	19
Cadres	105	246	163
Non Cadres	121	217	234
Recrutement ANAPEC	**-**	**-**	**-**
Titularisation ANAPEC	-	-	-
Démission	**230**	**316**	**354**
Directeurs	7	5	23
Cadres	99	145	131
Non Cadres	124	166	200
Retraite	**34**	**43**	**42**
dont Retraite anticipée	2	12	0
Licenciement et révocation	**16**	**18**	**6**
Directeurs	1	-	-
Cadres	3	5	4
Non Cadres	12	13	2
Détachement et fin de contrat	**9**	**27**	**4**
Transfert Filiales	**1**	**9**	**5**
Décès	**2**	**1**	**2**
Autres départs *(Abandon de poste, Départ volontaire, Période d'essai non concluante)*	**2**	**12**	**30**

Source : Crédit du Maroc

Le nombre de nouvelles recrues s'établit à 416 collaborateurs en 2025.

Le nombre de démissions a enregistré une hausse de 12,0 %, passant de 316 en 2024 à 354 en 2025. Ainsi, le taux de turnover[19] annuel de Crédit du Maroc s'établit à 14,7 % en 2025 vs 13,4 % en 2024.

Le nombre de départs à la retraite ressort à 42 départs en 2025. Le nombre de licenciements s'établit à 6 en 2025.

➢ Répartition de l'effectif par tranche d'âge et par genre

La répartition par âge et par genre des effectifs de la banque, au 31 décembre 2025, se présente comme suit :

Répartition par tranche d'âge	Homme	Femme	Total
Moins de 25	85	154	239
de 25 à 29	156	220	376
de 30 à 34	132	170	302
de 35 à 39	227	225	452
de 40 à 44	266	212	478
de 45 à 49	110	84	194
de 50 à 54	98	47	145
55 et plus	143	51	194
Total	**1 217**	**1 163**	**2 380**

Source : Crédit du Maroc

[19] *Taux de turnover = NB de démissions / effectif au (31.12.N-1)*

La moyenne d'âge des effectifs de Crédit du Maroc est de 38 ans. L'effectif féminin représente 49 % de l'effectif global de la Banque.

➢ **Répartition de l'effectif par ancienneté**

L'ancienneté des effectifs de Crédit du Maroc est marquée par une prépondérance du personnel ayant une ancienneté inférieure à 5 ans, il représente 39 % de l'effectif global en 2025.

Le tableau suivant donne l'évolution de l'effectif par ancienneté sur la période 2023 – 2025 :

Données sociales	2023	2024	2025
Nombre des employés avec une ancienneté inférieure à 5 ans	655	774	919
Nombre des employés avec une ancienneté entre 5 ans et 15 ans	921	828	623
Nombre des employés avec une ancienneté supérieure à 15 ans	779	805	838

Source : Crédit du Maroc

➢ **Autres indicateurs**

Données sociales	2023	2024	2025
Nombre de représentants du personnel	**66**	**66**	**66**
Nombres d'accidents de travail	**27**	**28**	**38**
Litiges sociaux	**12**	**33**	**26**
Dont collectifs	0	0	0
Dont individuels	12	33	26

Source : Crédit du Maroc

Les litiges sociaux des trois dernières années concernent des affaires liées à des licenciements pour fautes graves (détournement de fonds, abandon de poste ou non-respect des dispositions du code de déontologie de Crédit du Maroc).

Crédit du Maroc a enregistré 2 jours de grève au titre de l'année 2025. Aucun jour de grève n'a été constaté durant les exercices 2023 et 2024.

4.3 Intéressement et participation du personnel

En novembre 2024, les salariés de Crédit du Maroc ont démontré leur engagement et leur adhésion à la vision stratégique de la Banque en participant activement à l'offre de vente au public (OVP), réservée à leur intention par Holmarcom.

Section VI - STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES

1. Stratégie de développement

Crédit du Maroc poursuit la mise en œuvre de son plan stratégique « CDM Boost 2028 », engagé depuis 2024 et qui structure aujourd'hui l'ensemble de sa trajectoire de transformation. Conçu pour renforcer durablement la compétitivité de la Banque sur le marché marocain, ce plan conjugue efficacité opérationnelle, innovation technologique et qualité de service, avec l'ambition de faire de Crédit du Maroc un acteur de référence du secteur bancaire marocain. Les premiers chantiers déployés confortent la pertinence des orientations retenues et confirment la dynamique d'exécution de la Banque.

Cette trajectoire prend appui sur des fondamentaux solides (i) une structure financière saine, (ii) une gouvernance transparente, (iii) une gestion rigoureuse des risques et de la conformité, et (iv) plus de 2 400 collaboratrices et collaborateurs engagés au quotidien. L'ancrage historique de la Banque dans le tissu économique marocain, renforcé par l'appartenance au Groupe Holmarcom, constitue un levier puissant au service de cette ambition.

Cette trajectoire se décline autour de trois dimensions clés : la croissance, pour élargir significativement le fonds de commerce et doubler la taille du portefeuille clients à moyen terme ; la modernité, pour simplifier les parcours, moderniser les outils et positionner Crédit du Maroc comme un acteur de référence sur l'ensemble de ses chaînes de valeur ; et l'ouverture et l'inclusion, pour élargir l'accès à la banque en adressant davantage de segments à fort potentiel, avec les jeunes au cœur de cette ambition.

Le plan se déploie autour de quatre axes stratégiques qui structurent l'action de la Banque : (i) l'accélération de la dynamique commerciale, avec l'objectif de doubler la taille du fonds de commerce d'ici 2028, à travers un repositionnement sur la famille de la classe moyenne et les TPE-PME, le développement de lignes métiers spécialisées et la création d'une banque d'investissement ; (ii) la transformation du modèle opérationnel, portée par des investissements structurants dans les infrastructures IT, l'automatisation des processus et le développement de solutions digitales avancées ; (iii) le renforcement des standards de gouvernance et de gestion des risques, pour préserver les meilleurs standards en matière de conformité et de pilotage prudentiel ; et (iv) la mobilisation du capital humain, levier essentiel d'engagement et de performance durable.

Ces orientations convergent vers un positionnement désormais affirmé, celui d'une banque de la famille, des jeunes et de l'entreprise, qui se différencie par la qualité de sa relation, la transparence de son engagement et la puissance de son innovation. Cette trajectoire s'inscrit également dans une démarche responsable et durable, intégrant des initiatives en faveur de la finance verte et du développement du capital humain, afin de bâtir une banque performante, résiliente et résolument tournée vers l'avenir.

1.1.1. Client au cœur de la stratégie

La Banque place la relation client au centre de son modèle en investissant dans une connaissance approfondie des besoins, des usages et des moments de vie de chaque client. Cette compréhension fine, enrichie par la science des données et l'intelligence artificielle, permet de concevoir des offres sur mesure, d'anticiper les attentes et d'orienter chaque client vers les solutions les plus adaptées à sa situation. L'ambition est claire : passer d'une logique de produit à une logique de parcours, où chaque interaction est pertinente, personnalisée et créatrice de valeur. Crédit du Maroc s'engage à accompagner ses clients dans la durée, avec proactivité et exigence, pour faire de la qualité de la relation un véritable avantage concurrentiel.

1.1.2. Accélérer de la dynamique commerciale de Crédit du Maroc

Crédit du Maroc a l'ambition de couvrir l'ensemble des segments de clientèle avec des offres adaptées et des parcours fluides. Le pilotage et la recommandation commerciale s'appuient désormais sur la science des données et l'intelligence artificielle, au service d'une meilleure compréhension des besoins et d'une industrialisation de la relation.

1.1.3. ***Poursuivre et réussir les grands chantiers de transformation afin de construire un modèle opérationnel agile et compétitif***

Crédit du Maroc fait le choix résolu de mettre la technologie et l'industrialisation au cœur de son modèle. L'ambition est d'être la banque qui apporte la nouveauté au marché marocain, qui met ses outils du quotidien (cartes, moyens de paiement, application mobile) aux standards internationaux, et qui simplifie chaque interaction.

Des investissements significatifs sont engagés. Le déploiement d'une plateforme unifiée de gestion de la relation client, socle de la transformation digitale, est la priorité.

1.1.4. ***Préserver et renforcer les meilleurs standards en matière de gouvernance et de pilotage des risques et de la conformité***

La Banque s'appuie sur un dispositif solide et des acquis historiques importants en matière de gouvernance, de gestion des risques et de conformité.

Crédit du Maroc poursuivra ses investissements pour maintenir les meilleurs standards, en modernisant ses outils et en anticipant les évolutions réglementaires. Le dispositif continuera de reposer sur une approche conservatrice, articulée autour de l'anticipation et du provisionnement du coût du risque, pour garantir un développement maîtrisé et pérenne.

1.1. Investissement

La stratégie de développement poursuivie par Crédit du Maroc s'est matérialisée par les investissements suivants sur la période 2023 – 2025 :

En KMAD	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var. 25/24
Immobilisations incorporelles	**476 147**	**477 276**	**0,24 %**	**928 283**	**94,50 %**
Immobilisations corporelles	**631 813**	**145 539**	**-76,96 %**	**94 026**	**-35,39 %**
Immeubles d'exploitation	403 174	18 186	-95,49 %	12 248	-32,65 %
Mobilier et matériel d'exploitation	83 465	56 046	-32,85 %	53 137	-5,19 %
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	143 883	70 038	-51,32 %	24 411	-65,15 %
Immobilisations corporelles hors exploitation	1 291	1 268	-1,78 %	4 230	>100 %
Montant des investissements	**1 107 959**	**622 815**	**-43,79 %**	**1 022 309**	**64,14 %**

Source : Crédit du Maroc

En 2025, les investissements s'établissent à 1.022 MMAD en progression de 64,14% par rapport à l'exercice 2024. Ces investissements correspondent essentiellement à des immobilisations incorporelles (avec une quote-part de 91% du total des investissements) notamment en lien avec la transformation de la plateforme technologique de la banque.

En 2024, les investissements engagés par la Banque affichent un recul de 43,8 % par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 623 MMAD correspondant principalement à des investissements IT (avec une QP de 77 % du total concentrés sur les investissements en immobilisations incorporelles).

Les investissements immobiliers enregistrent un ralentissement d'engagement traduisant un effet de base 2022 - 2023, liés aux investissements relatifs à l'aménagement du siège « les Arènes ».

1.2. Partenariats stratégiques

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité du renforcement des partenariats stratégiques de Crédit du Maroc, au service de la croissance durable, de l'innovation et du financement de la transformation de l'économie nationale.

Dans le prolongement du senior loan contracté auprès de la SFI en décembre 2023, la Banque a signé avec cette dernière un contrat avec un mécanisme de partage des risques, effectif depuis fin septembre 2025. Ce dispositif prévoit une couverture pouvant atteindre 50 % du risque de crédit, pour une exposition allant jusqu'à 150 millions de dirhams. Ces dispositifs visent à accroître la capacité de la Banque à soutenir le financement des TPME, avec un focus particulier sur le secteur agricole, notamment le financement des campagnes de récolte de la filière céréalière.

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre du programme Africa Adaptation Acceleration Program (AAAP) et contribue à la mobilisation de financements en faveur d'investissements à fort impact environnemental et social.

Aussi, dans la continuité des programmes verts déjà déployés par Crédit du Maroc depuis 2020, tels que Green Value Chain ou GEEF, la Banque a signé en 2025 un partenariat stratégique avec la BERD. Ce dernier porte sur une ligne de financement de 50 millions d'euros dédiée à la transition énergétique des entreprises marocaines. Inscrite dans le cadre du programme GEFF Plus, cette ligne permettra de soutenir des projets d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables, d'économies d'eau et de construction durable.

Enfin, Crédit du Maroc poursuit le développement de ses partenariats technologiques et monétiques afin d'accélérer la digitalisation des paiements et d'enrichir l'expérience client. La collaboration avec Mastercard s'est poursuivie, tandis qu'un partenariat stratégique a été conclu avec Visa pour renforcer l'offre monétique à travers l'intégration de solutions de paiement de nouvelle génération, incluant des technologies avancées de sécurisation et de digitalisation des transactions.

À travers l'ensemble de ces partenariats financiers, institutionnels et technologiques, Crédit du Maroc renforce sa capacité d'intervention, diversifie ses sources de financement, enrichit son offre et consolide son rôle d'acteur engagé dans la transformation durable et digitale de l'économie marocaine.

2. Moyens techniques

2.1. Systèmes d'Information (SI)

Crédit du Maroc dispose d'un Système d'Information (SI) permettant de gérer la relation avec les clients, les opérations quotidiennes et les échanges avec les différents partenaires et organismes de tutelle (Bank Al-Maghrib, Office des Changes, Maroclear, etc.).

Dans le cadre d'une politique volontariste de développement de son SI et pour faire bénéficier sa clientèle des dernières avancées en matière de sécurité des transactions, de qualité de prestations et de performance des équipements informatiques, Crédit du Maroc s'est engagé depuis quelques années dans une démarche de transformation de son SI, afin d'accompagner ses ambitions stratégiques et commerciales, dans le but de gagner en efficacité opérationnelle, de répondre aux besoins des clients, de se conformer aux exigences réglementaires et de relever ses défis.

Au cours de l'année 2025, Crédit du Maroc a poursuivi la mise en œuvre de sa trajectoire de transformation en déployant des initiatives structurantes visant à renforcer la qualité de service offert à ses clients, à intégrer les évolutions réglementaires et à répondre aux enjeux stratégiques majeurs, tout en inscrivant ses actions dans une démarche d'excellence opérationnelle.

2.2.1 Un nouveau core banking system « Ocsigen »

Le programme de refonte du nouveau Core Banking System s'est poursuivi au cours de l'exercice 2025, principalement consacré au développement et à la finalisation des briques fonctionnelles. Les travaux se sont déroulés conformément à la feuille de route établie, en vue des prochaines étapes de déploiement.

2.2.2 Une maîtrise des risques cyber sécurité

En 2025, le niveau de risque cyber a été maintenu à un niveau satisfaisant grâce à plusieurs initiatives structurantes, dont :

- la mise en place d'une nouvelle méthodologie de cartographie et de supervision des risques cyber ;
- le déploiement d'une méthodologie d'évaluation des fournisseurs, appliquée notamment aux PSEE (Prestations de Services Essentiels Externalisées) ;
- la création d'un service de Cyber Threat Intelligence permettant de suivre l'évolution des techniques d'attaque et d'adapter les mesures de sécurité.

L'ensemble de ces dispositifs a conduit au renouvellement de la certification ISO 27001 du système de management de la sécurité de l'information digital et à une évaluation favorable dans le cadre d'un audit cyber 360°, réalisé par un cabinet indépendant, sur la base de référentiels internationaux reconnus, positionnant Crédit du Maroc au niveau des standards observés dans le secteur bancaire international.

2.2.3 Plusieurs réalisations au service des métiers

L'année 2025 témoigne également de l'aboutissement de plusieurs initiatives structurantes au service des métiers telles que l'automatisation de processus et l'amélioration de l'expérience client (renouvellement du parc GAB, digitalisation des parcours, ...) et la poursuite des projets de modernisation de l'infrastructure informatique.

2.2.4 Une accélération décisive de l'autonomisation digitale des clients

L'année 2025 confirme le positionnement de Crédit du Maroc en tant que plateforme digitale de référence au service de ses clients :

- **MyCDM Mobile** : l'application a poursuivi son évolution à travers l'intégration de fonctionnalités à forte valeur ajoutée, renforçant à la fois l'autonomie des clients, la fluidité des parcours et le niveau de sécurité.
- **MyCDM Entreprise :** cette année a été marquée par le renforcement des opérations domestiques, tout en amorçant une étape structurante dans la digitalisation des transactions internationales.

Crédit du Maroc a franchi une nouvelle étape dans la digitalisation du crédit à la consommation à travers le déploiement d'un parcours client entièrement repensé, visant davantage de fluidité, d'autonomie et de transparence

Enfin, MyCDM Sales, poste de travail digital des agences, a atteint une étape clé avec la réalisation complète de sa feuille de route. La solution s'est imposée comme un levier structurant de modernisation des parcours commerciaux et de renforcement de l'efficacité des équipes en agence.

Section VII - SITUATION FINANCIÈRE DE CRÉDIT DU MAROC – COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

Avertissement :

En application de la circulaire n° 56/G/2007 émise par Bank Al-Maghrib en date du 08 octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « États financiers consolidés », les états financiers consolidés du Crédit du Maroc sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS.

La consolidation des comptes a été effectuée selon les normes IAS-IFRS pour les exercices clos au 31 décembre 2023, 2024 et 2025.

Les comptes consolidés IFRS des exercices clos au 31 décembre 2023, 2024 et 2025 ont été certifiés par les commissaires aux comptes.

1. Indicateurs financiers consolidés de Crédit du Maroc

Les principaux indicateurs de Crédit du Maroc sur la période 2023 - 2025 se présentent comme suit :

Consolidé IFRS *(Montants en MMAD)*	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var. 25/24
Produit net bancaire	2 927	3 303	12,9 %	3 568	8,0 %
Résultat d'Exploitation	883	1 300	47,2 %	1 533	17,9 %
Résultat Net	498	741	48,7 %	864	16,5 %
Résultat Net Part du Groupe	503	741	47,3 %	864	16,5 %
Prêts et créances sur la clientèle	51 062	56 622	10,9 %	62 863	11,0 %
Dettes envers la clientèle	51 755	56 998	10,1 %	61 228	7,4 %
Total Bilan	67 265	74 051	10,09 %	83 728	13,07 %

Source : Crédit du Maroc – Comptes consolidés

Au titre de l'exercice 2025, les principaux indicateurs d'exploitation de Crédit du Maroc ont connu une évolution positive qui s'est traduite par une progression de 8 % du produit net bancaire consolidé à 3.568 MMAD.

Le résultat net a atteint 864 MMAD en 2025 contre 741 MMAD un an auparavant, soit une hausse de 16,5 %, portée par la progression du PNB, la maitrise des charges et du coût du risque.

Le total bilan s'élève à 83.728 MMAD, en hausse de 13,1 % comparativement à fin décembre 2024. Cette progression reflète l'engagement continu de Crédit du Maroc dans l'accompagnement des ménages et des entreprises.

Les crédits à la clientèle ont atteint 62.863 MMAD tirés par la hausse des crédits à l'équipement, des crédits-bail et des crédits aux particuliers.

Les ressources bilancielles poursuivent leur progression, atteignant 61.228 MMAD, en hausse de 7,4 % par rapport à 2024. Cette performance émane principalement de la hausse de 12,4 % des ressources non-rémunérées.

2. Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés pour l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2025

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société CREDIT DU MAROC et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultat consolidé et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris des informations significatives sur les méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 8.203.010 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 863.551.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Appréciation du risque de crédit relatif aux encours à la clientèle

Risque identifié

Le groupe CREDIT DU MAROC comptabilise des provisions au titre des pertes attendues sur les encours sains (Bucket 1), les encours dégradés (Bucket 2) ainsi qu'au titre des risques avérés de pertes sur les encours en défaut (Bucket 3).

Ces provisions sont évaluées sur la base des dispositions de la norme IFRS 9 – Instruments financiers.

L'évaluation des pertes de crédit attendues sur les encours à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour :

- Déterminer les critères de classement des encours en Bucket 1, Bucket 2 et Bucket 3,
- Estimer les pertes attendues en fonction des différents Buckets,
- Établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans l'estimation des pertes attendues.

Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Normes et principes comptables appliqués par le Groupe » de l'annexe aux états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2025, le montant brut des prêts et créances sur la clientèle s'élève à MMAD 66.831, les dépréciations pour pertes attendues y afférentes s'élèvent à MMAD 3.969, dont :

- MMAD 829 de dépréciations relatives aux actifs sains et dégradés,
- MMAD 3.140 de dépréciations relatives aux actifs en défaut.

Les provisions pour risques relatives aux pertes attendues sur les engagements hors bilan à la clientèle s'élèvent à MMAD 221.

Compte tenu de l'importance des zones de jugement entrant dans l'évaluation du risque de crédit et du recours à de nombreux paramètres et hypothèses dans les modèles de calcul des pertes attendues, nous avons considéré que l'estimation des pertes de crédit attendues sur la clientèle constitue un point clé de l'audit.

Réponse d'audit

Nous avons examiné le dispositif mis en place par le Groupe CREDIT DU MAROC pour classer les engagements par Bucket et pour évaluer le montant des provisions comptabilisées afin de vérifier que les estimations retenues s'appuient sur une méthodologie documentée et conforme à la normes IFRS 9 et aux principes décrits dans la note « Normes et principes comptables appliqués par le Groupe » de l'annexe aux états financiers consolidés.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe CREDIT DU MAROC et des contrôles que nous avons jugés clés pour notre audit, relatifs à la revue des portefeuilles, l'identification des encours dégradés ou des contreparties en défaut et à l'évaluation des pertes attendues.

Nous avons également pris connaissance des principales conclusions des comités spécialisés chargés du suivi des engagements sensibles ou en défaut.

Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Groupe ;
- Analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2025 ;
- Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ;
- Tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3.

Nous avons enfin examiné l'information donnée en annexe des états financiers consolidés au titre du risque de crédit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation de communiquer le cas échéant les questions se rapportant à la du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce quel individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer fa collusion, la falsification, les omissions volontaires les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes et apprécions si les états financiers consolidés représentent tes opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit..

Casablanca, le 11 mars 2026

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG	**FORVIS MAZARS**
Abdeslam BERRADA ALLAM	Taha FERDAOUS
Associé	Associé

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2025

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de CREDIT DU MAROC, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 9.955.856 dont un bénéfice net de KMAD 804.451.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de CREDIT DU MAROC au 31 décembre 2025 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle

Risque identifié

Crédit du Maroc comptabilise des provisions pour dépréciation et pour risques en couverture du risque de crédit sur les engagements sur la clientèle.

Ces provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect des dispositions du Plan comptable des établissements de crédit (PCEC) et de la circulaire de Bank al Maghrib 19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, qui présente les critères minimums.

L'évaluation des provisions en couverture des engagements sur la clientèle requiert :

- L'identification des engagements en souffrance et des engagements sensibles,
- L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque.

Au 31 décembre 2025, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à MMAD 3.030 ; il ramène les créances à la clientèle à un montant net de MMAD 59.580.

Les provisions pour risques constituées au titre des engagements hors bilan accordés à la clientèle s'élèvent à MMAD 89 pour un encours d'engagements en souffrance de MMAD 169.

Compte tenu du jugement et des estimations entrant dans l'évaluation des provisions en couverture du risque de crédit et de l'importance des engagements sur la clientèle, nous avons considéré que l'évaluation des provisions y afférentes constitue un point côté de l'audit.

Réponse d'audit

Nous avons examiné le dispositif mis en place par la banque pour classer les engagements sur la clientèle et évaluer le montant des provisions pour dépréciation et pour risques comptabilisées afin de vérifier que les estimations retenues s'appuient sur une méthodologie documentée et conforme aux dispositions du PCEC et de la circulaire 19/G/2002.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par CREDIT DU MAROC et des contrôles clés relatifs à la revue des portefeuilles, à l [i] identification des encours sensibles ou en défaut et au calcul des provisions,

Nous avons également pris connaissance des principales conclusions des comités spécialisés chargés du suivi des engagements sensibles ou en défaut.

Concernant le calcul des provisions, nous avons notamment :

- Apprécié la correcte classification des engagements sur la clientèle dans les catégories appropriées,
- Testé les provisions, sur la base d'un échantillon, pour les engagements en souffrance et sensibles,
- Rapproché les données issues des outils de calcul avec la comptabilité,

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si ta direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu' un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur tes décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles „ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur,

car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement do contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de ta société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans I'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance qu'au cours de l'exercice 2024 la banque a procédé à :

- L'acquisition de 50 % du capital social de NEMA CAPITAL pour KMAD 6.454.
- La création de la filiale CDM PAY détenue à 100 % pour un montant de KMAD 30.000.

Casablanca, le 11 mars 2025

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG	**FORVIS MAZARS**
Abdeslam BERRADA ALLAM	Taha FERDAOUS
Associé	Associé

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés pour l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2024

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société CREDIT DU MAROC et de ses filiales (le « Groupe qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultat consolidé et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour I exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris des informations significatives sur les méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 7.878.853 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 740.949.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (FRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Appréciation du risque de crédit relatif aux encours à la clientèle

Risque identifié

Le groupe Crédit du Maroc comptabilise des provisions au titre des pertes attendues sur les encours sains (Bucket 1), les encours dégradés (Bucket 2) ainsi qu'au titre des risques avérés de pertes sur les encours en défaut (Bucket 3).

Ces provisions sont évaluées sur la base des dispositions de la norme IFRS 9 — Instruments financiers.

L'évaluation des pertes de crédit attendues sur les encours à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour :

- Déterminer les critères de classement des encours en Bucket 1, Bucket 2 et Bucket 3,
- Estimer les pertes attendues en fonction du Bucket,
- Établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans l'estimation des pertes attendues.

Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Normes et principes comptables appliqués par Ee Groupe » de t'annexe aux états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2024, le montant brut des prêts et créances sur la clientèle s'élève à MMAD 60.322, les dépréciations pour pertes attendues y afférentes s'élèvent à MMAD 3 700, dont : MMAD -709 de dépréciations relatives aux actifs sains et dégradés, MMAD -2 991 de dépréciations relatives aux actifs en défaut.

Les provisions pour risques relatives aux pertes attendues sur les engagements hors bilan à la clientèle s'élèvent à MMAD 214.

Compte tenu de l'importance des zones de jugement entrant dans l'évaluation du risque de crédit et du recours à de nombreux paramètres et hypothèses dans les modèles de calcul des pertes attendues, nous avons considéré que l'estimation des pertes de crédit attendues sur la clientèle constitue un point clé de l'audit.

Réponse d'audit

Nous avons examiné le dispositif mis en place par le Groupe Crédit du Maroc pour classer les engagements par Bucket et pour évaluer le montant des provisions comptabilisées afin de vérifier que les estimations retenues s'appuient sur une méthodologie documentée et conforme à la normes FRS 9 et aux principes décrits dans la note « Normes et principes comptables appliqués par le Groupe » de l'annexe aux états financiers consolidés.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par Je Groupe Crédit du Maroc et des contrôles que nous avons jugés clés pour notre audit, relatifs à la revue des portefeuilles, l'identification des encours dégradés ou des contreparties en défaut et à l'évaluation des pertes attendues.

Nous avons également pris connaissance des principales conclusions des comités spécialisés chargés du suivi des engagements sensibles ou en défaut.

Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Groupe ;
- Analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2024 ;
- Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ;
- Tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3.

Nous avons enfin examiné l'information donnée en annexe des états financiers consolidés au titre du risque de crédit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux FRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce quel individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer fa collusion, la falsification, les omissions volontaires les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ; nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes et apprécions si les états financiers consolidés représentent tes opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 30 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG	**FORVIS MAZARS**
Abdeslam BERRADA ALLAM	Taha FERDAOUS
Associé	Associé

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2024

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de CREDIT DU MAROC, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 8.600.250 dont un bénéfice net de KMAD 698.436.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de CREDIT DU MAROC au 31 décembre 2024 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle risque identifiée

Crédit du Maroc comptabilise des provisions pour dépréciation et pour risques en couverture du risque de crédit sur les engagements sur la clientèle.

Ces provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect des dispositions du Plan comptable des établissements de crédit (PCEC) et de la circulaire de Bank al Maghrib 19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, qui présente les critères minimums.

L'évaluation des provisions en couverture des engagements sur la clientèle requiert l'identification des engagements en souffrance et des engagements sensibles, l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque.

Au 31 décembre 2024, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à MMAD 2.855 ; il ramène les créances à la clientèle à un montant net de MMAD 54.438.

Les provisions pour risques constituées au titre des engagements hors bilan accordés à la clientèle s'élèvent à MMAD 110 pour un encours d'engagements en souffrance de MMAD 162.

Compte tenu du jugement et des estimations entrant dans l'évaluation des provisions en couverture du risque de crédit et de l'importance des engagements sur la clientèle, nous avons considéré que l'évaluation des provisions y afférentes constitue un point côté de l'audit.

Réponse d'audit

Nous avons examiné le dispositif mis en place par la banque pour classer les engagements sur la clientèle et évaluer le montant des provisions pour dépréciation et pour risques comptabilisées afin de vérifier que les estimations retenues s'appuient sur une méthodologie documentée et conforme aux dispositions du PCEC et de la circulaire 19/3/2002.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par Crédit du Maroc et des contrôles clés relatifs à la revue des portefeuilles, à l [i] identification des encours sensibles ou en défaut et au calcul des provisions.

Nous avons également pris connaissance des principales conclusions des comités spécialisés chargés du suivi des engagements sensibles ou en défaut.

Concernant le calcul des provisions, nous avons notamment :

- Apprécié la correcte classification des engagements sur la clientèle dans les catégories appropriées,
- Testé les provisions, sur la base d'un échantillon, pour les engagements en souffrance et sensibles,
- Rapproché les données issues des outils de calcul avec la comptabilité,

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si ta direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu' un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur tes décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles „ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement do contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de ta société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans I'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance qu'au cours de l'exercice 2024 la banque a procédé à l'acquisition de 33,33 % du capital social de Crédit Du Maroc Leasing et Factoring pour KMAD 51.388.

Casablanca, le 30 avril 2025

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG	**FORVIS MAZARS**
Abdeslam BERRADA ALLAM	Taha FERDAOUS
Associé	Associé

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés pour l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société CREDIT DU MAROC et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultat consolidé et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris des informations significatives sur les méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 7.079.907 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 498.225.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Appréciation du risque de crédit relatif aux encours à la clientèle

Risque identifié

Le groupe Crédit du Maroc comptabilise des provisions au titre des pertes attendues sur les encours sains (Bucket 1), les encours dégradés (Bucket 2) ainsi qu'au titre des risques avérés de perte sur les encours en défaut (Bucket 3).

Ces provisions sont évaluées sur la base des dispositions de la norme IFRS 9 – Instruments financiers.

L'évaluation des pertes de crédit attendues sur les encours à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour :

- Déterminer les critères de classement des encours en Bucket 1, Bucket 2 et Bucket 3 ;
- Estimer les pertes attendues en fonction du Bucket ;
- Établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans l'estimation des pertes attendues.

Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Normes et principes comptables appliqués par le Groupe » de l'annexe aux états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2023, le montant brut des prêts et créances sur la clientèle s'élève à MMAD 54.838, les dépréciations pour pertes attendues y afférentes s'élèvent à MMAD 3.776, dont :

- MMAD 587 de dépréciations relatives aux actifs sains et dégradés,
- MMAD 3.189 de dépréciations relatives aux actifs en défaut,

Les provisions pour risques relatives aux pertes attendues sur les engagements hors bilan à la clientèle s'élèvent à MMAD 233.

Compte tenu de l'importance des zones de jugement entrant dans l'évaluation du risque de crédit et du recours à de nombreux paramètres et hypothèses dans les modèles de calcul des pertes attendues, nous avons considéré que l'estimation des pertes de crédit attendues sur la clientèle constitue un point clé de l'audit.

Réponse d'audit

Nous avons examiné le dispositif mis en place par le Groupe Crédit du Maroc pour classer les engagements par Bucket et pour évaluer le montant des provisions comptabilisées afin de vérifier que les estimations retenues s'appuient sur une méthodologie documentée et conforme à la norme IFRS 9 et aux principes décrits dans la note « Normes et principes comptables appliqués par le Groupe » de l'annexe aux états financiers consolidés.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe Crédit du Maroc et des contrôles, que nous avons jugés clés pour notre audit, relatifs à la revue des portefeuilles, l'identification des encours dégradés ou des contreparties en défaut et à l'évaluation des pertes attendues.

Nous avons également pris connaissance des principales conclusions des comités spécialisés chargés du suivi des engagements sensibles ou en défaut.

Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Groupe ;
- Analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2022 ;
- Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ;
- Tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3.

Nous avons enfin examiné l'information donnée en annexe des états financiers consolidés au titre du risque de crédit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 8 avril 2024

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG	**Mazars Audit et Conseil**
Abdeslam BERRADA ALLAM	Taha FERDAOUS
Associé	Associé

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de CREDIT DU MAROC, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 7.773.518 dont un bénéfice net de KMAD 532.791.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de CREDIT DU MAROC au 31décembre 2023 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle

Risque identifié

Crédit du Maroc comptabilise des provisions pour dépréciation et pour risques en couverture du risque de crédit sur les engagements sur la clientèle.

Ces provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect des dispositions du Plan comptable des établissements de crédit (PCEC) et de la circulaire de Bank al Maghrib 19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, qui présente les critères minimums.

L'évaluation des provisions en couverture des engagements sur la clientèle requiert :

- l'identification des engagements en souffrance et des engagements sensibles,
- l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque.

Au 31 décembre 2023, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à MMAD 2 990 ; il ramène les créances à la clientèle à un montant net de MMAD 49.037.

Les provisions pour risques constituées au titre des engagements hors bilan accordés à la clientèle s'élèvent à MMAD 100 pour un encours d'engagements en souffrance de MMAD 137.

Compte tenu du jugement et des estimations entrant dans l'évaluation des provisions en couverture du risque de crédit et de l'importance des engagements sur la clientèle, nous avons considéré que l'évaluation des provisions y afférentes constitue un point clé de l'audit.

Réponse d'audit

Nous avons examiné le dispositif mis en place par la banque pour classer les engagements sur la clientèle et évaluer le montant des provisions pour dépréciation et pour risques comptabilisées afin de vérifier que les estimations retenues s'appuient sur une méthodologie documentée et conforme aux dispositions du PCEC et de la circulaire 19/G/2002.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par Crédit du Maroc et des contrôles clés relatifs à la revue des portefeuilles, à l'identification des encours sensibles ou en défaut et au calcul des provisions.

Nous avons également pris connaissance des principales conclusions des comités spécialisés chargés du suivi des engagements sensibles ou en défaut.

Concernant le calcul des provisions, nous avons notamment :

- apprécié la correcte classification des engagements sur la clientèle dans les catégories appropriées,
- testé les provisions, sur la base d'un échantillon, pour les engagements en souffrance et sensibles,
- rapproché les données issues des outils de calcul avec la comptabilité.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de Synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance qu'au cours de l'exercice 2023 la banque a procédé à :

- la création de la filiale CREDIT DU MAROC CAPITAL BOURSE pour un montant de KMAD 5.000 détenue à 100 % par Crédit Du Maroc ;

- la création de l'OPCI VALORIMO pour un montant de KMAD 1.000 détenue à 100 % par Crédit du Maroc.

Casablanca, le 8 avril 2024

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG	**Mazars Audit et Conseil**
Abdeslam BERRADA ALLAM	Taha FERDAOUS
Associé	Associé

3. Principaux faits marquants

Les comptes au 31 décembre 2025 sont arrêtés conformément au référentiel en vigueur.

Les normes applicables et les options prises n'ont pas connu de changement par rapport à fin 2024.

4. Évolution de la rentabilité du Groupe - Comptes consolidés IFRS

4.1. Périmètre de consolidation

Les états financiers du Groupe Crédit du Maroc depuis l'arrêté du 31 décembre 2009 sont établis selon les normes IFRS.

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit du Maroc et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS, Crédit Du Maroc dispose d'un pouvoir de contrôle.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités dont le Groupe Crédit du Maroc détient des participations directes ou indirectes.

Périmètre de consolidation au 31.12.2025

Dénomination	Capital Social (KMAD)	Capital Social (KUSD)	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
Crédit du Maroc	1 088 121		100 %	100 %	E.C.
Crédit du Maroc Capital Bourse	15 000		100 %	100 %	I.G.
Crédit du Maroc Patrimoine	1 000		100 %	100 %	I.G.
Crédit du Maroc Pay	10 000		100 %	100 %	I.G
Crédit du Maroc Leasing & Factoring	124 000		100 %	100 %	I.G.
Crédit du Maroc Assurances	200		100 %	100 %	I.G.
Crédit du Maroc International		1 655	100 %	100 %	I.G.
S.I.F.I.M.	168 321		100 %	100 %	I.G.
NEMA CAPITAL	1 000		50 %	50 %	M.E.E

E.C. : Établissement consolidant *I.G. : Intégration globale* *M.E.E : Mise en équivalence*

Le périmètre de consolidation a évolué entre les exercices 2024 et 2025 suite à l'acquisition par Crédit du Maroc de 50 % du capital de NEMA Capital. Cette entité a été intégrée par mise en équivalence.

Périmètre de consolidation au 31.12.2024

Dénomination	Capital Social (KMAD)	Capital Social (KUSD)	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
Crédit du Maroc	1 088 121		100 %	100 %	E.C.
Crédit du Maroc Capital Bourse	15 000		100 %	100 %	I.G.
Crédit du Maroc Patrimoine	1 000		100 %	100 %	I.G.
Crédit du Maroc Leasing & Factoring	124 000		100 %	100 %	I.G.
Crédit du Maroc Assurances	200		100 %	100 %	I.G.
Crédit du Maroc International	-	1 655	100 %	100 %	I.G.
S.I.F.I.M.	168 321		100 %	100 %	I.G.

E.C. : Établissement consolidant *I.G. : Intégration globale*

Périmètre de consolidation sur la période 2023

Dénomination	Capital Social (KMAD)	Capital Social (KUSD)	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
Crédit du Maroc	1 088 121		100 %	100 %	E.C.
Crédit du Maroc Capital Bourse	10 000		100 %	100 %	I.G.
Crédit du Maroc Patrimoine	1 000		100 %	100 %	I.G.
Crédit du Maroc Leasing & Factoring	124 000		66,66 %	66,66 %	I.G.
Crédit du Maroc Assurances	200		100 %	100 %	I.G.
Crédit du Maroc International	-	1 655	100 %	100 %	I.G.
S.I.F.I.M.	168 321		100 %	100 %	I.G.

E.C. : Établissement consolidant *I.G. : Intégration globale*

Source : Crédit du Maroc – Comptes consolidés IFRS

SIFIM détient 40 % du capital de CDMP.

4.2. Contribution des filiales au PNB et RNPG du Groupe au 31 décembre 2025

Dénomination	Capital Social (KMAD)	Capital Social (KUSD)	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation	Contribution au PNB consolidé IFRS (KMAD)			Contribution au RNPG IFRS (KMAD)		
						31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Crédit du Maroc	1 088 121		100 %	100 %	E.C.	2 701 960	3 040 467	3 213 563	390 024	576 224	628 133
Crédit du Maroc Assurances	200		100 %	100 %	I.G.	70 119	70 566	72 265	45 496	47 801	50 898
Crédit du Maroc Capital (1)	10 000		100 %	100 %	I.G.	3 598	-	-	3 115	-	-
Crédit du Maroc Capital bourse	15 000		100 %	100 %		-	4 750	20 267	-	596	10 890
Crédit du Maroc Leasing & Factoring	124 000		100 %	100 %	I.G.	101 996	141 111	210 617	33 338	87 067	138 412
Crédit du Maroc Patrimoine	1 000		100 %	100 %	I.G.	18 845	21 620	32 919	13 700	16 543	26 177
Crédit du Maroc Pay	10 000		100 %	100 %	I.G.	-	-	-998	-	-	-3 223
S.I.F.I.M.	168 321		100 %	100 %	I.G.	6 067	6 392	6 808	5 048	3 277	6 092
NEMA CAPITAL	1 000		50 %	50 %	M.E.E	-	-	-	-	-	4
Crédit du Maroc International	-	1 655	100 %	100 %	I.G.	24 332	16 277	12 961	12 368	9 441	6 169

Source : Crédit du Maroc – Comptes consolidés IFRS

(1) Crédit du Maroc Capital a été dissoute fin 2023

4.3. Analyse du compte de résultat consolidé

Le compte de résultat consolidé de Crédit du Maroc se présente comme suit, sur les trois derniers exercices :

Consolidé IFRS **(Montants en MMAD)**	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Intérêts et produits assimilés	2 821,1	3 147,0	11,6 %	3 299,3	4,8 %
Intérêts et charges assimilés	595,2	718,9	20,8 %	618,4	-14,0 %
Marge d'intérêt	**2 225,9**	**2 428,1**	**9,1 %**	**2 680,9**	**10,4 %**
Commissions perçues	494,9	532,2	7,5 %	584,9	9,9 %
Commissions servies	58,5	72,2	23,4 %	91,2	26,3 %
Marge sur commissions	**436,4**	**460,0**	**5,4 %**	**493,7**	**7,3 %**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	355,4	502,5	41,4 %	498,8	-0,7 %
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	0,0	1,3	>100 %	0,0	-100,0 %
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-
Produits des autres activités	20,7	31,7	53,4 %	22,8	-28,0 %
Charges des autres activités	111,5	120,4	8,0 %	127,9	6,2 %
Résultat des autres activités	**-90,8**	**-88,7**	**2,3 %**	**-105,1**	**-18,4 %**
Produit net bancaire	**2 926,9**	**3 303,2**	**12,9 %**	**3 568,4**	**8,0 %**
Charges générales d'exploitation	1 366,0	1 345,4	-1,5 %	1 359,6	1,1 %
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles, corporelles	232,9	259,7	11,5 %	292,9	12,8 %
Résultat Brut d'Exploitation	**1 328,0**	**1 698,1**	**27,9 %**	**1 915,9**	**12,8 %**
Coût du risque	-445,3	-398,4	10,5 %	-383,1	3,8 %
Résultat d'Exploitation	**882,73**	**1 299,69**	**47,2 %**	**1 532,8**	**17,9 %**
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-4,4	-6,1	-38,8 %	11,0	>100 %
Résultat avant Impôt	**878,3**	**1 293,5**	**47,3 %**	**1 543,8**	**19,3 %**
Impôts sur les bénéfices/Impôts différés	380,1	552,6	45,4 %	680,3	23,1 %
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	-	-
Résultat net	**498,2**	**740,9**	**48,7 %**	**863,5**	**16,5 %**
Intérêts minoritaires	-4,9	0,0	>100,0 %	0,0	-
Résultat Net Part du groupe	**503,1**	**740,9**	**47,3 %**	**863,5**	**16,5 %**

Source : Crédit du Maroc

4.3.1. Produit net bancaire

➢ **Evolution et structure du PNB**

L'évolution du produit net bancaire de Crédit du Maroc se présente comme suit sur la période considérée :

Consolidé IFRS **(montants en MMAD)**	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var. 25/24
Intérêts et produits assimilés	2 821,1	3 147,0	11,6 %	3 299,3	4,8 %
Intérêts et charges assimilés	595,2	718,9	20,8 %	618,4	-14,0 %
Marge d'intérêt	**2 225,9**	**2 428,1**	**9,1 %**	**2 680,9**	**10,4 %**
Commissions perçues	494,9	532,2	7,5 %	584,9	9,9 %
Commissions servies	58,5	72,2	23,4 %	91,2	26,3 %
Marge sur commissions	**436,4**	**460,0**	**5,4 %**	**493,7**	**7,3 %**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	355,4	502,5	41,4 %	498,8	-0,7 %
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	1,3	>100 %	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs fin. disponibles à la vente	-	-	-		
Résultat des activités de marché	**355,4**	**503,8**	**41,7 %**	**498,8**	**-1,0 %**
Produits des autres activités	20,7	31,7	53,4 %	22,8	-28,0 %
Charges des autres activités	111,5	120,4	8,0 %	127,9	6,2 %
Produit net bancaire	**2 926,9**	**3 303,2**	**12,9 %**	**3 568,4**	**8,0 %**
Marge d'intérêt en pourcentage du PNB	76,0 %	73,5 %	-2,5 pts	75,1 %	1,6 pts
Marge sur commissions en pourcentage du PNB	14,9 %	13,9 %	-1,0 pt	13,8 %	-0,1 pts
Marge des activités de marché en pourcentage du PNB	12,1 %	15,3 %	3,1 pts	14,0 %	-1,3 pts

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2024 – 2025

Au titre de l'exercice 2025, le produit net bancaire consolidé de la Banque s'élève à 3.568,4 MMAD, enregistrant une hausse de 8,0 % (+265,2 MMAD) par rapport à 2024, portée par la hausse de la marge nette d'intérêts. Cette progression est imputable aux éléments suivants :

- la hausse de la marge d'intérêts de 10,4 % (+252,8 MMAD), atteignant 2.680,9 MMAD, soutenue par les crédits d'équipement et à la consommation. La marge d'intérêt représente 75,1 % du PNB consolidé de l'exercice, en hausse par rapport à 2024 (+1,6 pts) ;
- la progression de la marge sur commissions de 7,3 % (+33,7 MMAD), pour atteindre 493,7 MMAD, soit 13,8 % du PNB consolidé. Cette évolution est portée par les activités de placement en OPCVM (+52 %), le Cash Management (+23 %), les activités à l'international (+20 %) ainsi que les activités d'intermédiation boursière et de bancassurance.
- la baisse du résultat des activités de marché de 1 % (-5 MMAD), s'élevant à 498,8 MMAD, principalement lié à la baisse des opérations de placement et de transaction, dans un contexte de marché défavorable, compensée par la hausse du résultat des opérations de change. La part des activités de marché dans le PNB ressort à 14,0 % (-1,3 pts par rapport à 2024) ;
- la baisse des produits des autres activités de 28,0 %, atteignant 22,8 MMAD.

La contribution des filiales au produit net bancaire s'est appréciée de 28 % avec un chiffre d'affaires global de l'ordre de 258 MMAD.

Revue analytique 2023 – 2024

Au titre de l'exercice 2024, le produit net bancaire consolidé de la Banque s'élève à 3.303,2 MMAD, enregistrant une hausse de 12,9 % (+376,3 MMAD) par rapport à 2023, portée par la bonne performance de l'ensemble des lignes métiers. Cette progression est imputable aux éléments suivants :

- la hausse de la marge d'intérêts de 9,1 % (+202,2 MMAD), atteignant 2.428,1 MMAD, soutenue par un effet volume favorable, confirmant la bonne dynamique commerciale engagée en 2024. La marge d'intérêt représente 73,5 % du PNB consolidé de l'exercice, en léger repli par rapport à 2023 (-2,5 pts) ;
- la progression de la marge sur commissions de 5,4 % (+23,6 MMAD), pour atteindre 460 MMAD, soit 13,9 % du PNB consolidé. Cette évolution reste portée par la croissance du cash management en lien avec l'augmentation des commissions sur virement ainsi que par la dynamique positive des activités internationales et des commissions financières, en dépit d'un léger ralentissement de l'activité monétique en raison de l'augmentation des frais de traitement ;
- la forte croissance du résultat des activités de marché de 41,7 % (+148,0 MMAD), s'élevant à 503,8 MMAD, principalement grâce à la très bonne performance des activités de change et obligataires, qui portent la part des activités de marché dans le PNB à 15,3 % (+3,1 pts par rapport à 2023) ;
- l'accroissement significatif des produits des autres activités de 53,4 %, atteignant 31,7 MMAD.

La contribution des filiales au produit net bancaire s'est appréciée de 9,5 % avec un chiffre d'affaires global de l'ordre de 202 MMAD.

➢ **Evolution de la marge d'intérêts**

La déclinaison de la marge d'intérêt de Crédit du Maroc se présente comme suit, sur la période considérée :

Consolidé IFRS (Montants en MMAD)	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var. 25/24
Sur les actifs financiers au coût amorti	**2 745,1**	**3 078,8**	**12,2 %**	**3 202,2**	**4,0 %**
Opérations avec les établissements de crédit	219,2	247,9	13,1 %	190,4	-23,2 %
Opérations avec la clientèle	2 442,2	2 715,4	11,2 %	2 827,2	4,1 %
Opérations de location-financement	83,7	115,4	38,0 %	184,5	59,8 %
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**62,9**	**57,9**	**-8,1 %**	**80,6**	**39,3 %**
Titres de dettes	62,9	57,9	-8,1 %	80,6	39,3 %
Autres intérêts et produits assimilés	13,1	10,4	-20,4 %	16,6	59,6 %
Produits d'intérêts	**2 821,1**	**3 147,0**	**11,6 %**	**3 299,3**	**4,7 %**
Sur les passifs financiers au coût amorti	**479,0**	**526,1**	**9,8 %**	**467,6**	**-11,1 %**
Opérations avec les établissements de crédit	117,3	75,9	-35,3 %	82,3	8,4 %
Opérations avec la clientèle	361,7	450,2	24,5 %	385,3	-14,4 %
Autres intérêts et charges assimilées	**116,2**	**192,9**	**66,0 %**	**150,9**	**-21,8 %**
Charges d'intérêts	**595,2**	**718,9**	**20,8 %**	**618,4**	**-14,0 %**
Marge d'intérêts	**2 225,9**	**2 428,1**	**9,1 %**	**2 680,9**	**10,2 %**

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2024 – 2025

En 2025, la marge d'intérêt enregistre une hausse de 10,2 % par rapport à 2024, soit une progression de 247,7 MMAD, portée principalement par les éléments suivants :

- une augmentation des produits d'intérêts de 4,7 %, s'établissant à 3.299,3 MMAD en 2025 contre 3.147 MMAD en 2024. Cette évolution s'explique essentiellement par :
  - ✓ l'augmentation des opérations avec la clientèle, qui progressent de 4,1 % pour atteindre 2.827,2 MMAD, représentant 85,7 % du total des produits d'intérêts. Cette variation résulte principalement des crédits d'équipement et à l'habitat ;
  - ✓ la croissance des produits issus des opérations de location-financement qui enregistrent une hausse de 59,8 % à 184,5 MMAD ;
- les charges d'intérêts baissent de 14 %, atteignant 618,4 MMAD à fin 2025 contre 718,9 MMAD un an auparavant. Cette progression est due principalement à :
  - ✓ la baisse de 14,4 % des charges sur opérations avec la clientèle, atteignant 385,3 MMAD. Cette évolution découle notamment des intérêts sur comptes sur carnet en lien avec la baisse des taux de rémunérations de ces comptes.
  - ✓ une baisse notable des autres intérêts et charges assimilées à 150,9 MMAD (-21,8 %), traduisant une pression sur le coût des ressources externes.

La hausse de la marge d'intérêt en 2025 reflète la poursuite de la dynamique commerciale de la Banque et de ses filiales, avec une valorisation continue du portefeuille clientèle et une bonne gestion du coût de la ressource.

La filiale CDMLF contribue à hauteur de 7,5 % à la marge nette d'intérêts.

Revue analytique 2023 – 2024

En 2024, la marge d'intérêt enregistre une hausse de 9,1 % par rapport à 2023, soit une progression de 202,2 MMAD, portée principalement par les éléments suivants :

- Une augmentation des produits d'intérêts de 12 %, s'établissant à 3.147,0 MMAD en 2024 contre 2821,1 MMAD en 2023. Cette évolution s'explique essentiellement par :
  - ✓ L'augmentation des opérations avec la clientèle, qui progressent de 11 % pour atteindre 2.715,4 MMAD, représentant 86,3 % du total des produits d'intérêts. Cette variation résulte principalement de la hausse des crédits à l'équipement +158 MMAD ainsi que les crédits aux particuliers +44 MMAD) ;
  - ✓ La croissance des produits issus des opérations de location-financement qui enregistrent une hausse de 38 % à 115,4 MMAD ;
  - ✓ La hausse de 13 % des opération interbancaires ;
- Les charges d'intérêts augmentent de 21 %, atteignant 718,9 MMAD à fin 2024 contre 595,2 MMAD un an auparavant. Cette progression est due principalement à :
  - ✓ La hausse de 24 % des charges sur opérations avec la clientèle, atteignant 450,2 MMAD ;
  - ✓ Une augmentation notable des autres intérêts et charges assimilées, en forte croissance à 192,9 MMAD (+66 %), traduisant une pression sur le coût des ressources externes.

La hausse de la marge d'intérêt en 2024 reflète la poursuite de la dynamique commerciale de la banque et de ses filiales, avec une valorisation continue du portefeuille clientèle et une bonne gestion du coût de la ressource.

La filiale CDMLF contribue à hauteur de 5,4 % à la marge nette d'intérêts.

Au titre de la période 2023– 2025, la contribution à la marge nette d'intérêts se présente comme suit :

En MMAD	2023	% MNI	2024	% MNI	Var (1) 24/23	2025	% MNI	Var (1) 25/24
CDM	2 105,0	94,8 %	2 280,5	93,9 %	-0,9 pt	2 461,3	91,8 %	-2,1 pts
CDMA	-	-	0,5	-	-	-	-	-
CDMLF	100,0	4,5 %	131,3	5,4 %	0,9 pt	202,3	7,5 %	2,1 pts
SIFIM	-	-	3,8	0,2 %	0,2 pt	6,4	0,2 %	0,1 pt
CDMI (2)	15,7	0,7 %	11,9	0,5 %	-0,2 pt	10,9	0,4 %	-0,1 pt
CDMP	-	-	-	-	-	-	-	-
CDMCB	-	-	-	-	-	-	-	-
NEMA	-	-	-	-	-	-	-	-
Groupe CDM	**2 220,7**	**100,0 %**	**2 428,1**	**100,0 %**	**-**	**2 680,9**	**100,0 %**	**-**

Source : Crédit du Maroc

(1) Variation des parts en points de base
(2) Taux change au 31/12/2025 CDMI : 9,3447

À fin 2025, la contribution de Crédit du Maroc dans la marge nette d'intérêts demeure largement majoritaire avec une part de 91,8 %, en léger recul de 2,1 points par rapport à 2024. Elle est suivie par CDMLF, dont la part s'établit à 7,5 %, en progression de 2,1 points par rapport à 2024.

- **Evolution de la marge sur commissions**

L'évolution de la marge sur commissions se présente comme suit sur la période considérée :

	31/12/2023			31/12/2024			31/12/2025		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec la clientèle	69,4	-	69,4	63,1	-	63,1	64,7	0,0	64,7
Sur opérations sur titres	-	-	-	9,2	3,4	5,8	-	-	-
Sur opérations de change	16,8	4,3	12,5	-	-	-	7,4	5,6	1,7
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	378,3	51,8	326,5	420,8	65,8	355,0	456,2	80,9	375,3
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	30,4	2,4	28	39,1	3,0	36,1	56,6	4,6	52,0
Produits nets des commissions	**494,9**	**58,5**	**436,4**	**532,2**	**72,2**	**460,0**	**584,9**	**91,2**	**493,7**

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2024 – 2025

La marge sur commissions s'élève à 493,7 MMAD à fin 2025, en hausse de 7,3 % (+33,7 MMAD) par rapport à 2024. Cette évolution s'explique par les éléments conjugués suivants :

- La progression des commissions perçues de 9,9 % (+52,7 MMAD), portée essentiellement par :
  - ✓ Les commissions sur moyens de paiement et prestations bancaires, en hausse de 9,9 % (+35,4 MMAD). Ces commissions représentent 76 % du total des produits de commissions ;
  - ✓ La hausse des produits sur opérations avec la clientèle (+2,5 %) à 64,7 MMAD.

La marge sur commissions représente 13,8 % du PNB du groupe Crédit du Maroc, stable par rapport à l'exercice précédent.

Revue analytique 2023 – 2024

La marge sur commissions s'élève à 460,0 MMAD à fin 2024, en hausse de 5,4 % (+23,6 MMAD) par rapport à 2023. Cette évolution s'explique par les éléments conjugués suivants :

- La progression des commissions perçues de 7,5 % (+37,3 MMAD), portée essentiellement par :
  - ✓ Les commissions sur moyens de paiement et prestations bancaires, en hausse de 11,2 % (+42,5 MMAD), grâce notamment au développement des activités du Cash Management et la bonne dynamique commerciale des transferts Import/Export. Ces commissions représentent plus de 79 % du total des produits de commissions ;
  - ✓ Le léger repli des produits sur opérations avec la clientèle (-9,1 %) à 63,1 MMAD, atténuant partiellement la croissance globale, et expliqué en partie par la baisse des frais de tenue de compte ;
- Les commissions servies enregistrent une progression de 23,4 % (+13,7 MMAD), s'établissant à 72,2 MMAD, traduisant une intensification des charges liées aux moyens de paiement (augmentation des frais de traitements MasterCard et Visa).

La marge sur commissions représente 13,9 % du PNB du groupe Crédit du Maroc en léger retrait par rapport à l'exercice précédent.

La contribution des filiales de Crédit du Maroc dans la marge sur commissions est détaillée comme suit :

En MMAD	2023	% COM	2024	% COM	Var 24/23	2025	% COM	Var 25/24
CDM	340,9	78,1 %	359,5	78,2 %	-	369,0	74,7 %	-3,4 pts
CDMA	68,4	15,7 %	68,9	15,0 %	-0,7 pt	70,8	14,3 %	-0,6 pts
CDMCB	-	-	4,7	1,0 %	1 pt	20,6	4,2 %	3,2 pts
CDMP	18,6	4,3 %	21,3	4,6 %	0,4 pt	32,7	6,6 %	2 pts
CDMPAY	-	-	-	-	-	-1,0	-	-
CDMI (2)	8,5	1,96 %	5,6	1,2 %	-0,7 pt	1,6	-0,3 %	-0,9 pts
Groupe CDM	**436,4**	**100 %**	**460,0**	**100 %**	**-**	**493,7**	**100 %**	**-**

Source : Crédit du Maroc

(1) Variation des parts en points de base
(2) Taux change au 31/12/2025 CDMI : 9,3447

À fin 2025, la contribution de Crédit du Maroc dans la marge sur commissions demeure largement majoritaire avec une part de 74,7 %, en ligne avec les années précédentes. Elle est suivie par CDM Assurance, dont la part s'établit à 14 %, en léger recul de 0,6 point par rapport à 2024.

➢ **Résultat des activités de marché**

Le produit net bancaire a également bénéficié de la performance du résultat de marché.

La ventilation des activités de marché pour la période de 2023 à 2025 se présente comme suit pour s'aligner à la classification des instruments financiers en IFRS 9 :

Consolidé IFRS **(Montants en MMAD)**	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var. 25/24
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	355,4	502,5	41,4 %	498,8	-0,7 %
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	0,0	1,3	100 %	0,0	-100,0 %
Résultat des activités de marché	**355,4**	**503,8**	**41,7 %**	**498,8**	**-1,0 %**

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2024 – 2025

Au titre de l'exercice 2025, le résultat des activités de marché enregistre une légère baisse de 1 %. Cette évolution est portée par la baisse des gains sur instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat, qui passent de 502,5 MMAD à 498,8 MMAD (-0,7 %).

Revue analytique 2023 – 2024

Au titre de l'exercice 2024, le résultat des activités de marché enregistre une progression significative de 41,7 %. Cette évolution est portée par la hausse des gains sur instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat, qui passent de 355,4 MMAD à 502,5 MMAD (+41,4 %), traduisant une dynamique commerciale soutenue, une orientation favorable des marchés financiers et une bonne gestion de portefeuille dans un contexte de taux favorable.

Par ailleurs, les gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres, inexistants en 2023, réapparaissent en 2024 à hauteur de 1,3 MMAD, contribuant également à la dynamique positive des activités de marché.

➢ **Autres activités bancaires**

Les autres activités bancaires ont évolué comme suit, sur la période considérée :

Consolidé IFRS **(Montants en MMAD)**	2023	2024	Var. 23/22	2025	Var. 25/24
Produits des autres activités	20,7	31,7	53,4 %	22,8	-28,0 %
Charges des autres activités	111,5	120,4	8,0 %	127,9	6,2 %
Résultat des autres activités	**-90,8**	**-88,7**	**2,3 %**	**-105,1**	**-18,4 %**

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2024 – 2025

Les produits des autres activités s'élèvent à 22,8 MMAD en baisse de 28 %. Cette évolution provient principalement de la hausse de la cotisation au Fonds de garantie des déposants, ainsi que la hausse des charges liées aux frais perçus par les correspondants.

Les charges des autres activités augmentent de 6,2 %, atteignant 127,9 MMAD à fin 2025.

Revue analytique 2023 - 2024

Les produits des autres activités s'élèvent à 31,7 MMAD en hausse de 53,4 %. Cette évolution provient principalement de revenus non récurrents.

Les charges des autres activités augmentent de 8,0 %, atteignant 120,4 MMAD à fin 2024, en lien avec la hausse des contributions réglementaires (fonds de garantie des déposants) et des charges générales liées aux activités hors exploitation.

Contribution des filiales de Crédit du Maroc dans le produit net bancaire consolidé

Le tableau suivant présente la contribution des principales filiales de Crédit du Maroc, au titre de la période considérée :

En MMAD	2023	% PNB	2024	% PNB	Var. 24/23	2025	% PNB	Var. 25/24
CDM	2 702,0	92,3 %	3 040,5	92,0 %	-0,3 pt	3 213,6	90,1 %	-2,0 pts
CDMA	70,1	2,4 %	70,6	2,1 %	-0,3 pt	72,3	2,0 %	-0,1 pt
CDMC	3,6	0,1 %	0,0	0,0 %	-0,1 pt	0,0	0,0 %	0,0 pt
CDMCB	-	-	4,8	0,1 %	0,1 pt	20,3	0,6 %	0,4 pt
CDMLF	102	3,5 %	141,1	4,3 %	0,8 pt	210,6	5,9 %	1,6 pts
CDMP	18,9	0,6 %	21,6	0,7 %	0,0 pt	32,9	0,9 %	0,3 pt
CDMPAY	-	-	-	-	-	-1,0	-	-
SIFIM	6,1	0,2 %	6,4	0,2 %	-	6,8	0,2 %	0,0 pt
CDMI	24,3	0,8 %	18,3	0,6 %	-0,2 pt	13,0	0,4 %	-0,2 pt
Groupe CDM	**2 926,9**	**100,0 %**	**3 303,2**	**100,0 %**	**-**	**3 568,4**	**100,0 %**	**-**

Source : Crédit du Maroc

Au titre de l'année 2025, Crédit du Maroc demeure le principal contributeur au Produit Net Bancaire consolidé du groupe avec une part de 90,1 %, en légère baisse de 2 points par rapport à 2024. Il est suivi de CDM Leasing & Factoring, dont la contribution s'élève à 5,9 %, en progression de 1,6 points, et de CDM Assurance, avec une part de 2,0 % du PNB.

- **Les charges générales d'exploitation**

Les charges générales d'exploitation de Crédit du Maroc sont ventilées comme suit :

Consolidés IFRS (Montants en MMAD)	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var. 25/24
Charges de personnel	806,5	852,0	5,6 %	860,4	1,0 %
Impôts et Taxes	89,5	42,5	-52,5 %	45,2	6,3 %
Loyers	54,2	60,0	10,8 %	68,8	14,6 %
Honoraires	96,5	53,6	-44,4 %	68,6	28,0 %
Frais d'entretien, d'électricité & eau personnel, intérim	66,9	74,6	11,5 %	74,1	-0,7 %
Transport, mission et réception, publicité	55,9	73,7	31,8 %	74,5	1,1 %
Frais postaux & Telecom, recherche & Doc Conseil.	55,1	53,4	-3,2 %	37,6	-29,5 %
Diverses autres charges externes	190,6	136,2	-28,6 %	147,5	8,3 %
Autres charges générales d'exploitation	1,7	27,5	>100 %	5,8	-79,0 %
Dotations nettes aux provisions pou engagements de retraite et obligation similaires	-12,4	7,0	>100 %	5,2	-25,4 %
Charges nettes non courantes	-0,1	-6,1	<-100 %	0,0	>100 %
Logiciels informatiques produits	-38,5	-29,0	24,6 %	-28,1	3,1 %
Charges générales d'exploitation	**1 366,0**	**1 345,4**	**-1,5 %**	**1 359,6**	**1,1 %**

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2024 – 2025

À fin 2025, les charges générales d'exploitation s'établissent à 1.359,6 MMAD, en hausse de 1,1 % (+14,2 MMAD) par rapport à 2024. Cette évolution est principalement marquée par :

- La hausse des charges de personnel de 1 % (+8,4 MMAD), atteignant 860,4 MMAD, soit 63 % des charges générales d'exploitation ;
- La hausse des loyers pour 9 MMAD et des charges d'honoraires pour 15 MMAD ;
- La progression des diverses autres charges externes de près de 11 MMAD essentiellement portées par les charges de communication pour 5 MMAD et les frais liés au partenariat Wafasalaf pour 5 MMAD ;
- La hausse des impôts et taxes de 6,3 %, passant de 42,5 MMAD à 45,2 MMAD.

Revue analytique 2023 – 2024

À fin 2024, les charges générales d'exploitation s'établissent à 1.345,4 MMAD, en baisse de 1,5 % (-20,6 MMAD) par rapport à 2023. Cette évolution est principalement marquée par :

- la baisse des impôts et taxes de 52,5 %, passant de 89,5 MMAD à 42,5 MMAD, en raison de l'extinction de charges exceptionnelles constatées en 2023 ;
- la baisse des honoraires et des autres charges externes de près de 97 MMAD grâce à l'optimisation des dépenses informatiques et des rémunérations versées aux prestataires de services ;
- la hausse des autres charges générales d'exploitation liées aux charges de gestion de la Banque portée principalement par l'impact du changement du Partenaire Assurance ;
- la hausse des charges de personnel de 5,6 % (+45,5 MMAD), atteignant 852 MMAD, soit 63,3 % des charges générales d'exploitation. Cette progression est liée à la revalorisation salariale, au versement de primes ponctuelles et à la hausse des effectifs par rapport à 2023 ;
- la baisse de près de 20 MMAD de dotations nettes aux provisions pour engagements de retraite et obligations similaires, en lien avec la reprise réalisée sur l'exercice précédent.

4.3.2. Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation de Crédit du Maroc évolue comme suit sur la période considérée :

Consolidé IFRS **(montants en MMAD)**	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var. 25/24
Produit net bancaire (1)	**2 926 ,9**	**3 303,2**	**12,9 %**	**3 568,4**	**8,0 %**
Charges générales d'exploitation (2)	1 366	1 345,4	-1,5 %	1 359,6	1,1 %
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles, corporelles (3)	232,9	259,7	11,5 %	292,9	12,8 %
Résultat brut d'exploitation	**1 328,0**	**1 698,1**	**27,9 %**	**1 915,9**	**12,8 %**
Coefficient d'exploitation ((2) + (3)) / (1)	***54,6 %***	***48,6 %***	***-6,0 pts***	***46,3 %***	***-2,3 pts***

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2024 – 2025

Au 31 décembre 2025, le résultat brut d'exploitation s'établit à 1.915,9 MMAD, en progression de 12,8 % par rapport à l'exercice 2024. Cette amélioration s'explique principalement par une croissance soutenue du produit net bancaire (+8,0 %) conjuguée à une bonne maîtrise des charges d'exploitation.

Les charges générales d'exploitation augmentent légèrement de 1,1 %. En parallèle, les dotations aux amortissements et aux dépréciations progressent de 12,8 %, s'établissant à 292,9 MMAD, en lien avec les investissements et l'accélération du rythme des projets finalisés par rapport à 2024.

Il en résulte un coefficient d'exploitation en baisse à 46,3 % à fin 2025, contre 48,6 % en 2024, soit une baisse de 2 points.

Revue analytique 2023 – 2024

Au 31 décembre 2024, le résultat brut d'exploitation s'établit à 1.698,1 MMAD, en progression de 27,9 % par rapport à l'exercice 2023. Cette amélioration s'explique principalement par une croissance soutenue du produit net bancaire (+12,9 %), conjuguée à une bonne maîtrise des charges d'exploitation.

Les charges générales d'exploitation reculent légèrement de 1,5 %. En parallèle, les dotations aux amortissements et aux dépréciations progressent de 11,5 %, s'établissant à 259,7 MMAD, en lien avec les investissements informatiques et technologiques engagés sur 2024 (Ocsigen). Notons un ralentissement global du niveau d'engagement sur les investissements au cours de l'exercice à 351 MMAD, en baisse de 6 MMAD par rapport à 2023.

Il en résulte un coefficient d'exploitation en nette amélioration à 48,6 % à fin 2024, contre 54,6 % en 2023, soit une baisse de 6 points, témoignant de l'amélioration de la productivité du Groupe.

4.3.3. Coût du risque

Le coût du risque de Crédit du Maroc évolue comme suit, sur la période considérée :

Consolidé IFRS **(montants en MMAD)**	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var. 25/24
Dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)	**-55,2**	**-136,1**	**<-100 %**	**-124,8**	**8,3 %**
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	**6,7**	**-18,9**	**<-100 %**	**-29,6**	**-56,7 %**
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par CP recyclables	*3,6*	*0,3*	*-91,6 %*	-3,3	*<-100 %*
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	*2,7*	*-19,4*	<-100 %	-22,8	*-17,6 %*
Engagements par signature	*0,4*	*0,2*	*-35,3 %*	-3,4	*<-100 %*
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	**-61,8**	**-117,3**	**-89,6 %**	**-95,2**	***18,8 %***
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	*-62*	*-105,1*	*-69,6 %*	-101,0	*4,0 %*
Engagements par signature	*0,2*	*-12,1*	<-100 %	5,7	>100 %
Dépréciations sur actifs dépréciés (Bucket 3)	-	-	-	-	-
Bucket 3 : Actifs dépréciés	**-198,8**	**220,5**	**>100 %**	**-144,3**	**<-100 %**
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	*-195,6*	*189,8*	*>100 %*	-134,6	<-100 %
Engagements par signature	*-3,2*	*30,6*	*>100 %*	-9,7	<-100 %
Autres actifs	**-38,5**	**-85,5**	**<-100 %**	**-75,0**	**12,2 %**
Risques et charges	***-23,5***	***-21,6***	**8,0 %**	**-18,0**	**16,7 %**
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	**-316**	**-22,8**	**92,8 %**	**-0,4**	**98,4 %**
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	**-154**	**-394**	**<-100 %**	**-52,7**	**86,6 %**
Récupérations sur prêts et créances	**25**	**18**	**-27,9 %**	**31,7**	**75,2 %**
Comptabilisés au coût amorti	25	18	-27,9 %	31,7	*75,2 %*
Autres produits		0,1	>100 %	0,0	-
Coût du risque de crédit	**-445,3**	**-398,4**	**10,5 %**	**-383,1**	**3,8 %**

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2024 – 2025

Le coût du risque consolidé s'établit à 383,1 MMAD à fin 2025, affichant une amélioration de 3,8 % par rapport à 2024 (398,4 MMAD). Cette évolution s'explique par les éléments suivants :

- des dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions qui s'élèvent à -0,4 MMAD, en nette amélioration par rapport à 2024 (-22,8 MMAD), traduisant une baisse globale des dotations :

✓ -29,6 MMAD de dotations sur le Bucket 1 contre -18,9 MMAD en 2024, cette variation est expliquée principalement par l'évolution des encours de la banque notamment au niveau des engagements par signatures, des débits en compte sur les grandes et moyennes entreprises, ainsi que sur les crédits d'équipement.

✓ -95,2 MMAD de dotations sur le Bucket 2 contre -117,3 MMAD en 2024, en lien avec la couverture anticipée des dépassements et des impayés identifiés au cours de l'exercice ;

✓ -144,3 MMAD de dotations relatives aux actifs dépréciés (Bucket 3) en 2025 contre une reprise de 220,5 MMAD en 2024. Ces dotations, sont portées par les dotations aux provisions sur les crédits aux particuliers, notamment les crédits à l'habitat et les débits en comptes, et les encours de la PME suite aux nouveaux déclassements de l'exercice ;

✓ -18,0 MMAD sur les autres provisions pour risques et charges en baisse de 3,6 MMAD par rapport à 2024 ;

✓ -75,0 MMAD de dotations sur autres actifs contre -85,5 MMAD en 2024, en intégrant principalement l'effet de la désactualisation pour 51,9 MMAD en 2025. La composante désactualisation augmente le coût du risque par l'effet de la capitalisation annuelle des flux de récupération estimés par contrepartie, son évolution sur l'année 2025 est attribuable principalement à la hausse de l'assiette dépréciée.

- les pertes sur créances irrécouvrables ressortent en baisse significative à -52,7 MMAD en 2025 contre -394 MMAD en 2024 en lien avec l'assainissement du portefeuille clients entrepris par Crédit du Maroc conformément à la réglementation en vigueur.
- les récupérations sur prêts et créances s'élèvent à 31,7 MMAD, en progression de 75,2 % par rapport à l'exercice précédent (18,1 MMAD).

Revue analytique 2023 – 2024

Le coût du risque consolidé se situe, à fin 2024, à 398,4 MMAD, en amélioration de 10,5 % par rapport à 2023 (445,3 MMAD). Cette évolution intègre :

- des dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions qui s'élèvent à -22,8 MMAD, en amélioration par rapport à 2023 (-316 MMAD), traduisant une baisse globale des dotations :

✓ -18,9 MMAD de dotations sur le Bucket 1 en lien avec le développement des encours de la Banque contre une reprise de 6,7 MMAD en 2023, expliquée par la dégradation des notations de certaines contreparties engendrant un transfert de provisions vers le Bucket 2 ;

✓ -117,3 MMAD de dotations complémentaires sur le Bucket 2 contre -61,8 MMAD de dotations en 2023, en lien avec un ajustement prudent des expositions à long terme ;

✓ 220 MMAD de reprises relatives aux actifs dépréciés (Bucket 3) contre une dotation de -198,8 MMAD en 2023, en lien avec le dénouement de dossiers litigieux sur certaines contreparties. Retraitées des reprises utilisées au cours de l'exercice, ce poste s'élève à 174 MMAD ;

✓ Les autres provisions pour risques et charges se chiffrent à -21,6 MMAD à fin 2024 contre -23,5 MMAD en 2023 ;

✓ -85,5 MMAD de dotations sur autres actifs contre -38,5 MMAD en 2023, impactées par l'évolution des autres composantes du coût du risque.

- les pertes sur créances irrécouvrables ressortent en hausse significative à -394 MMAD en 2024 contre -154 MMAD en 2023 suite à l'effort d'assainissement du portefeuille clients entrepris par Crédit du Maroc conformément à la réglementation en vigueur.

➢ **Ventilation du coût du risque**

Le tableau ci-dessous présente la ventilation du coût du risque du Groupe Crédit du Maroc :

Coût du Risque Consolidé **(Montants en MMAD)**	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var. 25/24
Risques de contrepartie	**414**	**361,0**	**-12,8 %**	**349,2**	**-3,3 %**
Particuliers	144	211,0	46,5 %	131,6	-37,7 %
Entreprises	154	-23,0	<-100 %	40,9	>100 %
Autres	59	44,0	-25,4 %	63,5	44,4 %
Provisions/actifs dégradés B1&B2	57	129,0	>100 %	113,2	-12,3 %
CDMLF	**36**	**14,5**	**-59,7 %**	**14,6**	**0,5 %**
CDMI	**-0,8**	**-0,1**	**87,5 %**	**0,9**	**>100 %**
SIFIM	**0,0**	**0,0**	**n.a.**	**0,0**	**n.a.**
CDMC	**0,1**	**0,0**	**-100,0 %**	**0,0**	**n.a.**
Risques opérationnels	**-4,8**	**23,0**	**>100 %**	**18,4**	**-19,9 %**
TOTAL	**445,3**	**398,4**	**-10,5 %**	**383,1**	**-3,8 %**

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2024– 2025

Au titre de l'exercice 2025, le coût du risque de contrepartie de la Banque s'établit à 349,2 MMAD, en baisse de 3,3 % par rapport à 2024. Il provient du marché des particuliers à 131,6 MMAD (-37,7 %) et affiche une hausse de 63,9 MMAD sur le segment « entreprises », traduisant un accroissement du risque *corporate*. Les provisions sur actifs dégradés B1&B2 contribuent à hauteur de 113,2 MMAD, en forte baisse de 12,3 % par rapport à 2024.

Le coût du risque opérationnel du Crédit du Maroc ressort à 18,4 MMAD à fin décembre 2025 contre 23,0 MMAD en 2024 suite à la constatation de dotations sur dossiers en litiges.

Le coût du risque de CDMLF se stabilise pour s'établir à 14,6 MMAD, en légère hausse de 0,5 % par rapport à 2024.F

Revue analytique 2023 – 2024

Au titre de l'exercice 2024, le coût du risque de contrepartie de la Banque s'établit à 361 MMAD, en baisse de 12,8 % par rapport à 2023. Il provient du marché des particuliers pour 211 MMAD (+46,5 %) et affiche une amélioration nette de 23 MMAD sur le segment « entreprises », traduisant une amélioration significative du risque *corporate*. Les provisions sur actifs dégradés B1&B2 contribuent à hauteur de 129 MMAD, en forte hausse sur un an.

Le coût du risque opérationnel du Crédit du Maroc ressort à 23 MMAD à fin décembre 2024 contre -4,8 MMAD en 2023 suite à la constatation de dotations sur dossiers en litiges.

Le coût du risque de CDMLF diminue pour s'établir à 14,5 MMAD, en baisse de 59,7 % par rapport à 2023, en lien avec l'apurement de plusieurs dossiers litigieux sur l'activité factoring.

➢ **Principaux indicateurs de risque** [20]

L'évolution des indicateurs de risque sur la période 2023-2025, s'est traduite comme suit :

Consolidé IFRS **(Montants en MMAD)**	31.12.23	31.12.24	Var. 24/23	31.12.25	Var. 25/24
Créances clientèle nettes	51 061,7	56 622,0	10,9 %	62 862,6	11,0 %
Provisions (1)	3 776,4	3 699,8	-2,0 %	3 968,7	7,3 %
Créances clientèle brutes	54 838,1	60 321,9	10,0 %	66 831,3	10,8 %
Créances en souffrance brutes (2)	4 295,0	4 231,5	-1,5 %	4 434,4	4,8 %
Créances en souffrances nettes (2)-(1)	**518,6**	**531,6**	**2,5 %**	**465,7**	**-12,4 %**
Taux de contentieux[21]	*7,8 %*	*7,0 %*	*- 0,8 pt*	*6,6 %*	*- 0,4 pt*
Taux de couverture[22]	*87,9 %*	*87,4 %*	*- 0,5 pt*	*89,5 %*	*2,1 pts*
Taux du coût du risque (en %)[23]	*-0,8 %*	*-0,7 %*	*0,1 pt*	*-0,6 %*	*0,1 pt*

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2024 - 2025

Crédit du Maroc affiche un taux de contentieux de l'ordre de 6,6 % à fin 2025, en baisse de 0,4 points par rapport à 2024, dénotant d'une amélioration continue du profil de risque.

Les créances en souffrance brutes enregistrent une hausse de 4,8 % pour s'établir à 4.434,4 MMAD à fin 2025.

Le taux de couverture augmente de 2,1 points, pour s'établir à 89,5 %.

Le coût du risque en pourcentage des créances sur la clientèle ressort à -0,6 % à fin décembre 2025, quasi-stable par rapport à 2024.

Revue analytique 2023 - 2024

Crédit du Maroc affiche un taux de contentieux de l'ordre de 7,0 % à fin 2024, en baisse de 0,8 point par rapport à 2023, dénotant d'une amélioration continue du profil de risque.

Les créances en souffrance brutes baissent de 1,5 % pour s'établir à 4.231,5 MMAD à fin 2024.

Le taux de couverture recule de 0,5 point, pour s'établir à 87,4 %.

Le coût du risque en pourcentage des créances sur la clientèle ressort à -0,7 % à fin décembre 2024, quasi-stable par rapport à 2023.

4.3.4. Résultat d'Exploitation

Sur les trois derniers exercices, le résultat d'exploitation a évolué comme suit :

Consolidé IFRS **(Montants en MMAD)**	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var. 25/24
Résultat Brut d'Exploitation	**1 328**	**1 698,1**	**27,9 %**	**1 915,9**	**12,8 %**
Coût du risque	-445,3	-398,41	10,5 %	-383,1	3,8 %
Résultat d'Exploitation	**882,7**	**1 299,69**	**47,2 %**	**1 532,8**	**17,9 %**

Source : Crédit du Maroc

[20] *Hors établissements de crédit et administrations centrales*

[21] *Taux de contentieux = Créances en souffrance brutes / Créances sur la clientèle brutes*

[22] *Taux de couverture = Provisions sur créances en souffrance / Créances en souffrance brutes*

[23] *Taux du coût du risque = Coût du risque / Créances sur la clientèle brutes*

Revue analytique 2024 - 2025

À l'issue de l'exercice 2025, le résultat d'exploitation s'établit à 1.532,8 MMAD, en hausse de 17,9 % par rapport à 2024. Cette évolution positive s'explique par la hausse du résultat brut d'exploitation de 12,8 % combinée à l'amélioration du coût du risque 3,8 % sur la période.

Revue analytique 2023 - 2024

À l'issue de l'exercice 2024, le résultat d'exploitation s'établit à 1 299,7 MMAD, en forte progression de 47,2 % par rapport à 2023. Cette évolution positive s'explique par la hausse du résultat brut d'exploitation de 27,9 % combinée à l'amélioration du coût du risque 10,5 % sur la période.

4.3.5. Résultat net

Les indicateurs de rentabilité du groupe Crédit du Maroc ont évolué comme suit :

Consolidé IFRS **(montants en MMAD)**	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var. 25/24
Résultat d'Exploitation	**882,7**	**1 299,7**	**47,2 %**	**1 532,8**	**17,9 %**
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-4,4	-6,1	-38,8 %	11,0	>100 %
Résultat avant Impôt	**878,3**	**1 293,5**	**47,3 %**	**1 543,8**	**19,3 %**
Impôts sur les bénéfices/Impôts différés	380,1	552,6	45,4 %	680,3	23,1 %
Résultat net	**498,2**	**740,9**	**48,7 %**	**863,5**	**16,5 %**
Intérêts minoritaires	-4,9	0,0	100,0 %	0,0	n.a.
Résultat Net Part du groupe	**503,1**	**740,9**	**47,3 %**	**863,5**	**16,5 %**

Source : Crédit Du Maroc

Revue analytique 2024 - 2025

Au titre de l'exercice 2025, le résultat net part du groupe ressort à 863,5 MMAD, en progression de 16,5 % par rapport à 2024. Cette évolution est consécutive à une hausse du résultat d'exploitation de 17,9 % entre 2025 et 2024 profitant notamment de la dynamique de progression du produit net bancaire et de la baisse du coût du risque.

Revue analytique 2023 - 2024

Au titre de l'exercice 2024, le résultat net part du groupe ressort à 740,9 MMAD, en progression de 47,3 % par rapport à 2023. Cette évolution est consécutive à une hausse du résultat d'exploitation de 47,2 % entre 2023 et 2024 grâce à une augmentation du PNB supérieure à celle des charges générales d'exploitation, dans un contexte de maîtrise des risques.

- **Contribution des filiales au résultat net part du groupe consolidé**

Par ailleurs, la contribution des filiales de Crédit du Maroc au résultat net part du groupe, au titre de la période 2023-2025, se présente comme suit :

En MMAD	2023(2)	% du RN	2024(2)	% du RN	Var (1) 24/23	2025(2)	% du RN	Var (1) 25/24
CDM	390,0	77,5 %	576,2	77,8 %	0,2 pt	628,1	72,7 %	-5,0 pts
CDMA	45,5	9 %	47,8	6,5 %	-2,5 pts	50,9	5,9 %	-0,6 pt
CDMC	3,1	0,6 %	0,0	0,0 %	-0,6 pt	0,0	0,0 %	0,0 pt
CDMCB	-	-	0,6	0,1 %	n.a.	10,9	1,3 %	1,2 pts
CDMLF	33,3	6,6 %	87,1	11,8 %	5,1 pts	138,4	16,0 %	4,3 pts
CDMP	13,7	2,7 %	16,5	2,2 %	-0,5 pt	26,2	3,0 %	0,8 pt
CDMPAY	-	-	-	-	-	-3,2	-0,4 %	-0,4 pt
SIFIM	5,0	1 %	3,3	0,4 %	-0,6 pt	6,1	0,7 %	0,3 pt
NEMA Capital	-	-	-	-	-	0,0	0,0 %	0,0 pt
CDMI	12,4	2,5 %	9,4	1,3 %	-1,2 pts	6,2	0,7 %	-0,6 pt
Groupe CDM	**503,1**	**100 %**	**740,9**	**100 %**	-	**863,6**	**100 %**	-

Source : Crédit du Maroc

(1) Variation des parts en points de base

(2) Après élimination des écritures intra-groupe

Revue analytique 2024 - 2025

Au titre de 2025, la part de Crédit du Maroc dans le résultat net demeure largement dominante, avec une contribution de 628,1 MMAD, représentant 72,7 % du RN, en légère baisse de 5 points par rapport à 2024.

CDM Leasing Factoring améliore sensiblement sa contribution au résultat net consolidé du groupe, passant de 87,1 MMAD en 2024 à 138,4 MMAD en 2025, soit 16,0 % du RN, en progression de 4,3 points. Cette performance s'explique par la performance soutenue de l'activité.

CDM Assurance maintient sa troisième position malgré une baisse de 0,6 point, avec une part de 5,9 % du RN, soit 50,9 MMAD. Cette évolution traduit la tendance haussière de l'activité depuis le T4 2025 et de la baisse du taux d'impôt (22,75 % en 2024 vs 25,5 % en 2025).

CDM Patrimoine enregistre une progression en valeur, atteignant 26,2 MMAD contre 16,5 MMAD en 2024, soit 3,0 % du RN en progression de 0,8 points. Cette évolution s'explique par la contribution solide de l'ensemble des marchés, combinée à une amélioration de la structure de l'actif géré.

CDMCB enregistre une progression en valeur, atteignant 10,9 MMAD contre 0,6 MMAD en 2025, soit 1,3 % du RN en progression de 1,2 points. Cette évolution s'explique par les commissions sur opérations d'intermédiation (20,6 MMAD en 2025 vs 4,7 MMAD en 2024).

SIFIM voit sa contribution augmenter à 6,1 MMAD, représentant 0,7 % du RN, contre 3,3 MMAD en 2024, expliquée par la hausse des intérêts sur DAT et les titres de participation CDMP.

Revue analytique 2023 - 2024

Au titre de 2024, la part de Crédit du Maroc dans le résultat net demeure largement dominante, avec une contribution de 576,2 MMAD, représentant 77,8 % du RN, en légère progression de 0,2 point par rapport à 2023.

CDM Leasing Factoring améliore sensiblement sa contribution au résultat net consolidé du groupe, passant de 33,3 MMAD en 2023 à 87,1 MMAD en 2024, soit 11,8 % du RN, en progression de 5,2 points. Cette performance s'explique par la forte dynamique de production et une meilleure maîtrise du coût du risque.

CDM Assurance maintient sa troisième position malgré une baisse de 2,5 points, avec une part de 6,5 % du RN, soit 47,8 MMAD. Cette évolution traduit un léger ralentissement du rythme de souscription et un effet base défavorable après un exercice 2023 dynamique.

CDM Patrimoine enregistre une progression en valeur, atteignant 16,5 MMAD contre 13,7 MMAD en 2023. Toutefois, sa part du résultat net recule à 2,2 %, en lien avec la progression plus marquée des autres entités du groupe.

SIFIM voit sa contribution baisser légèrement à 3,3 MMAD, représentant 0,4 % du RN, contre 5 MMAD en 2023.

- **Ventilation du RNPG du groupe Crédit du Maroc par pôle d'activité à fin décembre 2025**

Le tableau suivant présente la ventilation du RNPG par les différents pôles d'activité de Crédit du Maroc :

Montants en MMAD	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var. 25/24
Banque Maroc et Banque Offshore	590,6	796,8	34,9 %	886,9	11,3 %
Sociétés de financement spécialisées	-9,7	21,2	>100 %	38,9	82,7 %
Eliminations	-77,8	-77,1	0,8 %	-62,2	19,3 %
Total	**503**	**741**	**47,3 %**	**864**	**16,5 %**

Source : Crédit du Maroc

Le RNPG enregistre une hausse de 122,6 MMAD sur la période 2023-2025, pour se situer à 864 MMAD.

4.4. Analyse du bilan consolidé IFRS

Le bilan consolidé du groupe Crédit du Maroc est porté majoritairement par Crédit du Maroc. Le bilan sur la période 2023 – 2025 en norme IFRS s'établit comme suit :

Actif

Montants en MMAD	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var. 25/24
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 266	2 235	-1,4 %	2 841	27,1 %
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 597	4 785	84,3 %	5 984	25,0 %
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	2 367	4 544	92,0 %	5 734	26,2 %
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	230	241	4,8 %	250	3,5 %
Actifs financiers à la juste valeur par CP	1 054	675	-36,0 %	2 410	>100 %
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1 054	675	-36,0 %	2 410	>100 %
Titres au coût amorti	1 397	915	-34,5 %	2 135	>100 %
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés, au coût amorti	6 012	5 666	-5,8 %	3 893	-31,3 %
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	51 062	56 622	10,9 %	62 863	11,0 %
Actifs Impôt Exigible	3	6	79,2 %	1	-83,4 %
Actifs d'impôt différé	160	150	-6,2 %	176	17,4 %
Comptes de régularisation et autres actifs	422	587	38,9 %	915	56,0 %
Participations dans des entreprises mises en équivalence	-	-	-	6	n.a.
Immobilisations corporelles	1 496	1 498	0,1 %	1482	-1,1 %
Immobilisations incorporelles	796	912	14,6 %	1 022	12,1 %
Total Actif	**67 265**	**74 051**	**10,1 %**	**83 728**	**13,1 %**

Source : Crédit du Maroc – Crédit du Maroc comptes consolidés IFRS

Passif

Montants en MMAD	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var. 25/24
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0,9	0,7	-20,6 %	0,7	-4,5 %
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	16	25	57,2 %	40	57,3 %
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	16	25	57,2 %	40	57,3 %
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	1 137	1 739	52,9 %	6 516	274,8 %
Dettes envers la clientèle	51 755	56 997	10,1 %	61 228	7,4 %
Titres de créances émis	3 424	3 180	-7,1 %	2 120	-33,3 %
Passif d'impôts exigibles	124	189	51,1 %	194	2,5 %
Passifs d'impôt différé	18	5	-72,0 %	1	-74,4 %
Comptes de régularisation et autres passifs	1 892	2 243	18,6 %	2 586	15,3 %
Provisions	566	554,4	-2,0 %	580	4,7 %
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	1 251	1 237	-1,1 %	2 258	82,5 %
Capitaux propres	7 080	7 879	11,3 %	8 203	4,1 %
Capitaux propres part du groupe	7 034	7 878	12,0 %	8 203	4,1 %
Capital et réserves liées	4 347	4 823	11,0 %	4 751	-1,5 %
Réserves consolidées	2 198	2 273	3,4 %	2 552	12,3 %
Part du groupe	2 147	2 273	5,9 %	2 552	12,3 %
Part des minoritaires	51	-	-100,0 %	-	-
Gains ou pertes comptabilisés directement en CP	37	41	11,2 %	37	-9,9 %
Part du groupe	37	41	11,2 %	37	-9,9 %
Part des minoritaires	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	498	741	48,7 %	864	16,5 %
Part du groupe	503	741	47,3 %	864	16,5 %
Part des minoritaires	-5	0,0	>100,0 %	0,0	0,0 %
Total Passif	**67 265**	**74 051**	**10,1 %**	**83 728**	**13,1 %**

Source : Crédit du Maroc – Crédit du Maroc comptes consolidés IFRS

➢ **Principales évolutions sur la période 2024 - 2025**

Au titre de l'exercice 2025, le total bilan consolidé s'est établi à 83.728 MMAD, en hausse de 13 % (+9 677 MMAD) par rapport à l'exercice 2024. Cette progression s'explique principalement par :

- la hausse de 11 % (+6.241 MMAD) des prêts et créances sur la clientèle à 62.863 MMAD, représentant 75 % de l'actif total ;
- la hausse du poste « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » de 25 % (+1.199 MMAD), atteignant 5.984 MMAD, tirée par le portefeuille du trading.
- la hausse de 1.735 MMAD des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables, pour se fixer à 2.410 MMAD, traduisant une réallocation d'actifs financiers.

Du côté du passif consolidé, cette hausse résulte principalement des évolutions suivantes :

- la progression de l'encours des dettes envers la clientèle de 7,4 % (+4.231 MMAD), passant à 56.998 MMAD à 61.228, soit plus de 73 % du passif total ;
- la hausse de 4 777 MMAD des dettes envers les établissements de crédit et assimilés ;
- la hausse des capitaux propres consolidés de 4,1 %, pour s'établir à 8.203 MMAD ;
- l'augmentation de 15,3 % des comptes de régularisation et autres passifs, pour atteindre 2.586 MMAD ;
- la hausse des dettes subordonnées de 82,5 % pour atteindre 2.258 MMAD ;
- la progression du résultat net part du groupe de 16,5 %, à 864 MMAD, confirmant la performance opérationnelle du groupe sur l'exercice.

➢ **Principales évolutions sur la période 2023 - 2024**

Au titre de l'exercice 2024, le total bilan consolidé s'est établi à 74.050 MMAD, en hausse de 10 % (+6 786 MMAD) par rapport à l'exercice 2023. Cette progression s'explique principalement par :

- la hausse de 10,9 % (+5.560 MMAD) des prêts et créances sur la clientèle à 56.622 MMAD, représentant 76,5 % de l'actif total ;
- la hausse du poste "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" de 84,3 % (+2.188 MMAD), atteignant 4.785 MMAD, tirée par le portefeuille de trading ;
- la baisse de 36 % des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables, pour se fixer à 675 MMAD, traduisant une réallocation d'actifs financiers.

Du côté du passif consolidé, cette hausse résulte principalement des évolutions suivantes :

- la progression de l'encours des dettes envers la clientèle de 10,1 % (+5.243 MMAD), passant à 56.998 MMAD, soit plus de 77 % du passif total ;
- la hausse de 52,9 % (+602 MMAD) des dettes envers les établissements de crédit et assimilés ;
- la baisse de 20,6 % des passifs envers les banques centrales et le Trésor public, atteignant 0,7 MMAD, bien que cela reste marginal dans la structure du bilan ;
- la hausse des capitaux propres consolidés de près de 11,3 %, pour s'établir à 7.879 MMAD ;
- l'augmentation de 18,6 % des comptes de régularisation et autres passifs, pour atteindre 2.243 MMAD ;
- la progression du résultat net part du groupe de 47,3 %, à 741 MMAD, confirmant la performance opérationnelle du groupe sur l'exercice.

4.4.1. Analyse des principaux postes de l'actif

4.4.1.1. Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Services des chèques postaux :

L'évolution de ce poste, sur la période 2023-2025, se présente comme suit :

Montants en MMAD	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var. 25/24
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des Chèques Postaux	2 265,8	2 235,0	-1,4 %	2 841,3	27,1 %
% Total Actif	*3 %*	*3 %*	*0,4 pt*	*3 %*	*0,4 pt*

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2024 - 2025

Au 31 décembre 2025, le poste « valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, services des CP » atteint 2.841 MMAD, enregistrant une hausse de 27,1 % par rapport à 2024. Cette variation découle de la gestion de la trésorerie de la Banque et des opportunités de placements interbancaires.

Revue analytique 2023 - 2024

Au 31 décembre 2024, le poste « valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, services des CP » atteint 2.235 MMAD, enregistrant une légère baisse de 1,4 % par rapport à 2023. Cette variation découle de la gestion de la trésorerie de la Banque et des opportunités de placements interbancaires.

4.4.1.2. Structure des actifs financiers à la juste valeur

Les actifs financiers à la juste valeur s'établissent à 8.394,1 MMAD à fin décembre 2025, en hausse de 53,7 %. L'évolution de ces actifs est détaillée comme suit :

Montants en MMAD	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var. 25/24
Actifs financiers à la JV par résultat	**2 596,9**	**4 785,2**	**84,3 %**	**5 983,8**	**25,0 %**
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 366,8	4 544,1	92,0 %	5 734,2	26,2 %
Autres actifs financiers à la JV par résultat	230,1	241,1	4,8 %	249,7	3,5 %
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	**1 054,3**	**675,1**	**-36,0 %**	**2 410,2**	**>100 %**
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP recyclables	1 054,3	675,1	-36,0 %	2 410,2	>100 %
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-
Total Actifs financiers	**3 651,2**	**5 460,3**	**49,6 %**	**8 394,1**	**53,7 %**
% Total Actif	*5,4 %*	*7,4 %*	*1,9 pts*	*10,0 %*	*2,7 pts*

Source : Crédit du Maroc – Comptes consolidés suite à l'application d'IFRS 9

Revue analytique 2024 – 2025

À fin décembre 2025, les actifs financiers à la juste valeur par résultat enregistrent une hausse de 25 % par rapport à fin décembre 2024, atteignant 5.983,8 MMAD. Cette croissance s'explique essentiellement par le renforcement du portefeuille trading de la salle des marchés, en lien avec le développement commercial.

En revanche, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres enregistrent une hausse de plus de 100 % en 2024, atteignant 2.410,2 MMAD. Cette évolution s'explique par la hausse du portefeuille ALM.

Globalement, la performance des actifs financiers est portée par la forte contribution des actifs à la JV par résultat.

Revue analytique 2023 – 2024

À fin décembre 2024, les actifs financiers à la juste valeur par résultat affichent une progression de 84,3 % par rapport à fin décembre 2023, atteignant 4.785,2 MMAD. Cette croissance s'explique essentiellement par :

- le renforcement du portefeuille trading de la salle des marchés, en lien avec le développement commercial et l'attractivité du marché obligataire ;
- la poursuite du redéploiement tactique des portefeuilles OPCVM dans un contexte de taux toujours favorable.

En revanche, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres enregistrent une baisse de 36 % en 2024, atteignant 675,1 MMAD.

Ce repli s'explique par :

- la baisse du portefeuille de placement de -284 MMAD compte tenu des opportunités de placement sur le marché obligataire ;
- la baisse du portefeuille ALM.

Au global, les actifs financiers profitent de la forte contribution des actifs à la JV par résultat.

4.4.1.3. Analyse des crédits

L'encours des crédits octroyés par Crédit du Maroc a évolué comme suit sur la période 2023 - 2025 :

Consolidé IFRS **(Montants en MMAD)**	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var. 25/24
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	**6 012,4**	**5 665,5**	**-5,8 %**	**3 892,7**	**-31,3 %**
% Total Actif	*8,9 %*	*7,7 %*	-1,3 pts	*4,6 %*	*-3,0 pts*
Établissements de crédit	6 012,4	5 665,5	-5,8 %	3 892,7	-31 %
Créances sur la clientèle au coût amorti	**51 061,7**	**56 622,0**	**10,9 %**	**62 862,6**	**11,0 %**
% Total Actif	*75,9 %*	*76,5 %*	0,6 pt	*75,1 %*	*-1,4 pts*
Total crédits	**57 074,1**	**62 287,6**	**9,1 %**	**66 755,3**	**7,2 %**
% Total Actif	*84,8 %*	*84,1 %*	*-0,7 pt*	*79,7 %*	*-4,4 pts*

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2024 – 2025

Crédit du Maroc maintient sa trajectoire de croissance avec un encours global des crédits en progression de 7,2 % à fin décembre 2025, pour s'établir à 66.755 MMAD (soit une hausse nette de +4.468 MMAD) par rapport à l'exercice 2024. Cette évolution est le résultat des variations suivantes :

- la progression de 11,0 % de l'encours des créances sur la clientèle au coût amorti (+6.241 MMAD), atteignant 62.863 MMAD. Ces créances représentent désormais 75,1 % du total actif, profitant du développement commercial de l'ensemble des activités de la Banque ;
- le repli de 31,3 % des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, qui s'établissent à 3.893 MMAD, soit 4,6 % du total actif, en lien avec les opportunités de placements interbancaires.

Revue analytique 2023 - 2024

Crédit du Maroc poursuit sa dynamique de croissance avec des emplois qui ont progressé, à fin décembre 2024, de 9,1 % pour s'établir à près de 62.288 MMAD (+5.213 MMAD) par rapport à l'exercice 2023. Cette évolution résulte des variations suivantes :

- la hausse de l'encours des prêts et créances sur la clientèle de 10,9 % (+5.560 MMAD) situé à 56.622 MMAD, représentant 76,5 % du total actif en appréciation comparativement à 2023, profitant du développement commercial de l'ensemble des activités de la Banque ;
- le repli de 5,8 % de l'encours des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, à 5.666 MMAD, soit 7,6 % du total actif, en lien avec les opportunités de placements interbancaires.

➢ **Prêts et créances sur la clientèle de crédits au coût amorti**

L'encours des crédits consentis à la clientèle par type de produit a évolué comme suit sur la période considérée :

Montants en MMAD	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var. 25/24
Opérations avec la clientèle					
Créances commerciales	12 320,1	12 094,0	-1,8 %	12 511,5	3,5 %
Autres concours à la clientèle	37 016,8	40 956,2	10,6 %	44 603,4	8,9 %
Valeurs reçues en pension	1 087,9	1 633,5	50,1 %	2 886,5	76,7 %
Comptes ordinaires débiteurs	2 733,4	2 969,4	8,6 %	3 091,3	4,1 %
Valeur brute	**53 158,2**	**57 653,1**	**8,3 %**	**63 092,7**	**9,4 %**
Dépréciations	-3 627,7	-3 549,0	-2,2 %	-3 810,4	7,4 %
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	**49 530,5**	**54 104,1**	**9,1 %**	**59 282,3**	**9,6 %**
Opérations de location-financement					
Location-financement immobilier	494,8	649,4	31,3 %	822,4	26,6 %
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	1 185,1	2 019,4	70,4 %	2 916,2	44,4 %
Valeur brute	**1 679,9**	**2 668,8**	**58,9 %**	**3 738,6**	**40,1 %**
Dépréciations	-148,7	-150,8	-1,5 %	-158,3	4,9 %
Valeur nette des opérations de location-financement	**1 531,2**	**2 518,0**	**64,4 %**	**3 580,3**	**42,2 %**
Valeur au bilan	**51 061,7**	**56 622,0**	**10,9 %**	**62 862,6**	**11,0 %**

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2024 – 2025

À fin 2025, les prêts et créances sur la clientèle (nets de dépréciations) ont poursuivi leur dynamique avec une progression de 11,0 % pour s'établir à 62.862,6 MMAD. Cette hausse résulte essentiellement de l'effet combiné des évolutions suivantes :

- la hausse de 8,9 % des autres concours à la clientèle, qui se sont élevés à 44.603,4 MMAD en 2025 contre 40.956,2 MMAD en 2024, portée par :
  - ✓ la hausse des crédits aux entreprises notamment les crédits à l'équipement (+16,6 %) et les crédits à la promotion immobilière (+16,6 %) ;
  - ✓ la hausse des crédits aux particuliers (+4,8 %) avec la hausse des crédits à la consommation (11,2 %) et des encours du crédit à l'habitat (+3,3 %).

- la forte croissance des opérations de location-financement (crédit-bail) dont la valeur brute atteint 3.738,6 MMAD, soit une hausse de 40,1 % par rapport à 2024. Cette performance s'explique par l'essor du crédit-bail, mobilier et immobilier, porté par la filiale CDM Leasing & Factoring :
- la hausse de 76,7 % des valeurs reçues en pension, atteignant 2.886,5 MMAD en 2025, pour répondre aux besoins de la clientèle financière ;
- la progression de 3,5 % des créances commerciales, s'établissant à 12.511,5 MMAD, après le léger repli observé l'année précédente, sous l'effet du développement des crédits à l'équipement et des crédits aux particuliers ;
- la hausse des comptes ordinaires débiteurs (+4,1 %), s'élevant à 3.091,3 MMAD, principalement en lien les efforts d'accompagnement des besoins de la clientèle ;
- l'augmentation de 7,4 % des dépréciations sur les prêts et créances à la clientèle, atteignant 3.810,4 MMAD, reflétant la politique de provisionnement conservatrice adoptée par la banque.

Revue analytique 2023 - 2024

À fin 2024, les prêts et créances sur la clientèle (nets de dépréciations) ont enregistré une progression de 10,9 % pour s'établir à 56.622 MMAD. Cette hausse résulte essentiellement de l'effet combiné des évolutions suivantes :

- la hausse de 10,6 % des prêts consentis à la clientèle, qui se sont élevés à 40.957 MMAD en 2024 contre 37.017 MMAD en 2023, grâce notamment :
  - ✓ aux performances des crédits aux entreprises enregistrées notamment au niveau des crédits à l'équipement (+25 %) et les crédits à la promotion immobilières (+32 %) ;
  - ✓ la hausse des crédits aux particuliers (+5 %) avec la hausse des crédits à la consommation (11,7 %) et des encours du crédit à l'habitat (+3,6 %).
- la hausse des opérations de crédit-bail atteignant 2.668,8 MMAD à fin 2024, en hausse de 58,9 % par rapport à 2023. Cette bonne dynamique s'explique par l'essor du crédit-bail, mobilier et immobilier, porté par la filiale CDM Leasing & Factoring ;
- la hausse de 50,1 % des valeurs reçues en pension, atteignant 1.634 MMAD en 2024 pour répondre aux besoins de la clientèle financière ;
- la progression de 8,6 % des comptes ordinaires débiteurs, à 2.969 MMAD, après leur recul observé en 2023, portée principalement par le segment *corporate* ;
- la baisse 2,2 % des dépréciations sur prêts et créances clientèle en 2024, découlant de l'assainissement du portefeuille des créances litigieuses.

Contribution aux prêts et créances envers la clientèle par pôle d'activité

La contribution aux prêts et créances envers la clientèle par pôle d'activité se présente comme suit :

Montant en MMAD	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var. 25/24
Banque Maroc et Banque Offshore	49 452,6	54 020,6	9,2 %	59 096,9	9,4 %
Sociétés de financements spécialisés	1 665,5	2 674,1	60,6 %	3 839,0	43,6 %
Eliminations	-56,4	-72,7	-28,9 %	-73,3	-0,8 %
Prêts et Créances sur la clientèle, au coût amorti	51 061,7	56 622,0	10,9 %	62 862,6	11,0 %

Source : Crédit du Maroc

Sur la période étudiée, la banque de détail contribue majoritairement au total des prêts et créances envers la clientèle consolidée de CDM, suivi par sa filiale CDMLF qui continue d'améliorer sa contribution.

➢ **Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti**

L'encours des crédits consentis aux établissements de crédit par type de produit a évolué comme suit :

Montants en MMAD	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var. 25/24
Etablissements de crédit					
Comptes et prêts	3 455,4	3 914,7	13,3 %	3 596,1	-8,1 %
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux	*3 455,4*	*3 914,7*	*13,3 %*	3 596,1	*-8,1 %*
dont comptes et prêts au jour le jour non douteu	-	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	2 201,9	1 308,6	-40,6 %	-	-100,0 %
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-
Autres prêts et créances	359,3	447,4	24,5 %	301,1	-32,7 %
Valeur brute	**6 016,6**	**5 670,7**	**-5,7 %**	**3 897,2**	**-31,3 %**
Dépréciations	-4,2	-5,2	-22,9 %	-4,5	13,2 %
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	**6 012,4**	**5 665,5**	**-5,8 %**	**3 892,7**	**-31,3 %**
Valeur au bilan	**6 012,4**	**5 665,5**	**-5,8 %**	**3 892,7**	**-31,3 %**

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2024 - 2025

À fin 2025, une baisse de 31,3 % est constatée au niveau des prêts et créances, avant dépréciation, sur les établissements de crédit, qui s'établissent à 3.892,7 MMAD, en lien avec les éléments suivants :

- l'absence d'encours sur les valeurs reçues en pension en 2025 comparé à l'année 2024, en lien avec les besoins du marché ;
- la baisse de 8,1 % des comptes et prêts, qui atteignent 3.596,1 MMAD à fin 2025 (contre 3.914,7 MMAD en 2024), traduisant la gestion interne des placements interbancaires selon les besoins de liquidité ;
- la baisse de 32,7 % des autres prêts et créances, qui s'établissent à 301,1 MMAD.

Revue analytique 2023 - 2024

À fin 2024, une baisse de 5,8 % est constatée au niveau des prêts et créances, avant dépréciation, sur les établissements de crédit, qui s'établissent à 5.671 MMAD, en lien avec les éléments suivants :

- la baisse de 40,6 % des titres reçus en pension, qui passent de 2.201,9 MMAD en 2023 à 1.308,6 MMAD en 2024, reflétant une évolution des besoins de la clientèle bancaire sur ces opérations ;
- la hausse stable de 13,3 % des comptes et prêts, atteignant 3.914,7 MMAD à fin 2024, traduisant une poursuite des placements en MAD et devises, bien que dans une dynamique de ralentissement par rapport à 2023 (+42,8 %).

Contribution aux prêts et créances envers les établissements de crédit par pôle d'activité

La contribution aux prêts et créances envers les établissements de crédit par pôle d'activité entre 2023 et 2025 se présente comme suit :

Montant en MMAD	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var. 25/24
Banque Maroc et Banque Offshore	7 891,3	8 092,3	2,5 %	7 701,8	-4,8 %
Sociétés de financement spécialisé	-	-	-	NS	-
Eliminations	-1 878,9	-2 426,8	-29,2 %	-3 809,1	-57,0 %
Total Prêts et Créances sur les Etablissements de crédit et assimilés, au coût amorti	6 012,4	5 665,5	-5,8 %	3 892,7	-31,3 %

Source : Crédit du Maroc

À fin 2025, la structure des prêts et créances sur les établissements de crédit demeure portée quasi exclusivement par Crédit du Maroc. Avec un encours de 7.701,8 MMAD, sa contribution reste prépondérante, s'inscrivant dans la continuité des exercices précédents malgré le repli de 4,8 % observé cette année.

4.4.1.4. Actif d'impôt différé

L'évolution de l'actif d'impôt différé de Crédit du Maroc à fin décembre 2025 se détaille comme suit :

Montants en MMAD	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var. 25/24
Actifs d'impôt différé	159,8	149,9	-6,2 %	176,0	17,4 %

Source : Crédit du Maroc

Au titre de l'exercice 2025, le poste « Actif d'impôt différé » s'établit à 176,0 MMAD, enregistrant une progression de 17,4 % par rapport à 2024. Cette évolution s'explique essentiellement par des impôts différés actifs sur les provisions pour risques de contrepartie et d'une annulation de l'étalement des charges, conjugués à des impôts différés passifs des impacts IFRS sur intérêts de dette subordonnée ainsi que le traitement du crédit-bail CDMLF.

4.4.1.5. Immobilisations corporelles et incorporelles

L'évolution de l'actif immobilisé de Crédit du Maroc à fin décembre 2025 se détaille comme suit :

Montants en MMAD	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var. 25/24
Immobilisations corporelles	1 495,7	1 497,9	0,1 %	1 481,6	-1,09 %
Immobilisations incorporelles	796,0	912,4	14,6 %	1 022,4	12,06 %
Total Actif Immobilisé	**2 291,7**	**2 410,3**	**5,2 %**	**2 504,0**	**3,9 %**
% Total Actif	*3,4 %*	*3,3 %*	*- 0,2 pt*	*3,0 %*	*-0,3 pt*

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2024 – 2025

Au titre de l'exercice 2025, les immobilisations corporelles et incorporelles ont progressé de +3,9 % pour s'établir à 2.504 MMAD. Cette évolution de l'encours net résulte des variations suivantes :

- léger repli (1,1 %) des immobilisations corporelles, qui s'élèvent à 1.481,6 MMAD ; cette variation s'explique par l'amortissement en cours des investissements immobiliers réalisés ;
- poursuite de la dynamique de croissance des immobilisations incorporelles, qui progressent de 12,1 % pour atteindre 1.022,4 MMAD ; cette évolution est porté par la transformation de la plateforme technologique de la Banque.

Revue analytique 2023 - 2024

Au titre de l'exercice 2024, les immobilisations corporelles et incorporelles ont progressé de 118 MMAD sous l'effet de la hausse de l'actif immobilisé pour 355 MMAD (hors amortissements) et la hausse des amortissements y relatifs de 237 MMAD.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 1.497,9 MMAD, en légère hausse de 0,1%, traduisant une stabilisation des investissements après les efforts d'acquisition réalisés en 2023.

Les immobilisations incorporelles poursuivent leur dynamique avec une hausse de 14,6%, atteignant 912,4 MMAD, tirée par les investissements en logiciels, infrastructures IT et outils digitaux en lien avec la transformation de la plateforme technologique de la Banque (notamment Ocsigen).

4.4.2. Analyse des principaux postes du passif

4.4.2.1. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat ont évolué comme suit sur la période considérée :

Consolidé IFRS (Montant en MMAD)	**2023**	**2024**	**Var. 24/23**	**2025**	**Var. 25/24**
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	16	25,1	57,2 %	39,5	57,3 %
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	**16**	**25,1**	**57,2 %**	**39,5**	**57,3 %**

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2024 - 2025

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat maintiennent une trajectoire de croissance identique à celle de l'exercice précédent, enregistrant une nouvelle hausse de 57,3 % (soit +14,4 MMAD) pour s'établir à 39,5 MMAD à fin 2025. Cette évolution essentiellement due à la valorisation intermédiaire des ventes à terme.

Revue analytique 2023 - 2024

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat concernent la valorisation des contrats de change à terme. Ils ont connu, au cours de l'exercice 2024, une hausse 57,2 % (+9,1 MMAD) passant ainsi de 16 MMAD à 25,1 MMAD. Cette évolution est essentiellement due à la valorisation intermédiaire des ventes à terme.

4.4.2.2. Analyse des dépôts

L'encours consolidé des dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle a évolué comme suit sur la période considérée :

Montants en MMAD	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var. 25/24
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	**1 137,3**	**1 738,8**	**52,9 %**	**6 516,1**	**274,8 %**
Comptes courants / Dépôts à vue	773,2	710,1	-8,2%	3 398,8	378,6%
Dépôts à terme	364,1	1 028,7	182,5%	3 117,3	203,1%
% Total Bilan	*1,7 %*	*2,4 %*	*0,7 pt*	*7,8 %*	*5,4 pts*
Dettes envers la clientèle	**51 755,4**	**56 997,9**	**10,1 %**	**61 228,5**	**7,4 %**
Comptes courants / Dépôts à vue	36 092,5	39 864,3	10,5 %	44 500,4	11,6 %
Dépôts à terme	3 993,3	5 915,4	48,1 %	5 080,8	-14,1 %
Comptes d'épargne	10 070,8	10 095,8	0,3 %	10 096,4	0,0 %
Autres dépôts	1 598,7	1 122,36	-30,7 %	1 551,0	38,2 %
% Total Bilan	*76,9 %*	*77 %*	*0,1 pt*	*73,1 %*	*-3,8 pts*
Total Dépôts	**52 892,7**	**58 736,7**	**11,0 %**	**67 744,6**	**15,3 %**

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2024 - 2025

À fin 2025, l'encours total des dépôts consolidés atteint 67.744,6 MMAD, affichant une progression soutenue de 15,3 % par rapport à fin 2024.

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés enregistrent une hausse de plus de 100 %, s'établissant à 6.516,1 MMAD. Cette variation est portée par la croissance des comptes courants et dépôts à vue (+100 %), expliquée notamment par les opérations de pension avec les établissements de crédits, ainsi que par la progression des dépôts à terme (+2.088,6 MMAD) suite à la hausse des refinancements auprès de la banque centrale. Leur poids dans le total bilan s'apprécie significativement pour atteindre 7,8 % (soit +5,4 points par rapport à 2024).

Les dettes envers la clientèle progressent de 7,4 %, pour atteindre 61.228,5 MMAD. Cette évolution est expliquée par :

- la dynamique continue des comptes courants et dépôts à vue, en hausse de 11,6 % à 44.500,4 MMAD, sous l'effet de l'intensification de la relation clients ;
- la stabilisation des comptes d'épargne qui se maintiennent à 10.096,4 MMAD ;
- le repli des dépôts à terme de la clientèle (-14,1 %) à 5.080,8 MMAD ;
- le rebond des autres dépôts (+38,2 %), s'élevant à 1.551,0 MMAD.

La ressource clientèle demeure la composante majoritaire et structurelle du passif de la Banque.

Revue analytique 2023 - 2024

A fin 2024, l'encours total des dépôts consolidés a atteint 58.737 MMAD, affichant une progression de 11 % par rapport à fin 2023.

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ressortent en hausse de 52,9 % à 1.738,8 MMAD. Cette variation résulte essentiellement de la progression des dépôts à terme (+346 MMAD). Leur part dans le total passif ressort en progression de 0,7 point par rapport 2023.

Les dépôts de la clientèle ont progressé de 10,1 % comparativement à 2023, à 56.997,9 grâce à la progression des ressources à vue de de 10,5 %, à 39.864,3 MMAD, profitant d'une accélération de la dynamique de collecte, couplée à la hausse des dépôts à terme de la clientèle. Ces derniers enregistrent une progression significative de plus 48 % par rapport à 2023, à 5.915,4 MMAD, notamment grâce au

lancement des offres à des conditions attractives. A noter que les ressources d'épargne se stabilisent, quant à elles, à 10.096 MMAD. Quant à leur part dans le total passif, elle reste majoritaire sur les trois exercices, en atteignant près de 77 % en 2024.

L'évolution de la structure des dépôts de Crédit du Maroc a évolué, comme suit, sur la période considérée :

Consolidé IFRS (En MMAD)	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var. 25/24
Dettes envers les Etab. de crédit et assimilés	**2,2 %**	**3,0 %**	**0,8 pt**	**9,6 %**	**6,7 pts**
Comptes courants / Dépôts à vue	1,5 %	1,2 %	-0,3 pt	5,0 %	3,8 pts
Dépôts à terme	0,7 %	1,8 %	1,1 pts	4,6 %	2,9 pts
Dettes envers la clientèle	**97,8 %**	**97,0 %**	**-0,8 pt**	**90,4 %**	**-6,7 pts**
Comptes courants / Dépôts à vue	68,2 %	67,9 %	-0,3 pt	65,7 %	-2,2 pts
Dépôts à terme	7,5 %	10,1 %	2,5 pts	7,5 %	-2,6 pts
Comptes d'épargne	19 %	17,2 %	-1,9 pts	14,9 %	-2,3 pts
Autres dépôts	3,1 %	1,9 %	-1,2 pts	2,3 %	0,4 pt
Total Dépôts	**100,0 %**	**100,0 %**	**-**	**100,0 %**	**-**

Source : Crédit du Maroc

Pour ce qui est de la structure des dépôts pour l'année 2025, les ressources à la clientèle demeurent la principale composante avec une part de 90,4 % du total de dépôts, en baisse de 6,7 pts par rapport à fin 2024.

La part des dettes envers les établissements de crédit ressort, quant à elle, en hausse par rapport à l'an dernier, représentant seulement 9,6 % du total des dépôts.

La ventilation des dépôts de la clientèle entre dépôts rémunérés et dépôts non rémunérés a évolué, comme suit sur la période considérée :

Consolidé IFRS (En MMAD)	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Dépôts rémunérés	14 064,2	16 158,0	14,9 %	15 340,0	-5,1 %
Dépôts non rémunérés	37 691,3	40 839,9	8,4 %	45 888,5	12,2 %
Total Dette envers la clientèle	**51 755,4**	**56 997,9**	**10,1 %**	**61 228,5**	**7,3 %**

Source : Crédit du Maroc

À fin 2025, l'encours global de la dette envers la clientèle s'établit à 61.228 MMAD, en progression de 7,3 % par rapport à 2024, porté par la dynamique des dépôts non rémunérés.

Les ressources non rémunérées ressortent en hausse de 12,2 % (soit +4.985 MMAD) et représentent 74,9 % de l'encours global des ressources clientèle.

Les ressources rémunérées ont reculé de 5,1 % (soit -818 MMAD). Elles sont marquées par la baisse des dépôts à terme de -835 MMAD et des valeurs données en pension clientèle de -83 MMAD, contre la hausse des dépôts d'investissement de +99 MMAD.

4.4.2.3. Titres de créances émis

L'évolution des titres de créances émis par Crédit du Maroc se présente comme suit :

Montants en MMAD	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var. 25/24
Titres de créances émis	3 424,4	3 180,5	-7,12 %	2 120,4	-33,33 %

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2024 – 2025

Au 31 décembre 2025, les titres de créances émis accentuent leur tendance baissière avec un recul marqué de 33,33 %, pour s'établir à 2.120,4 MMAD (contre 3.180,5 MMAD en 2024) suite à l'augmentation des ressources à vue de la clientèle combinée à l'activation d'autres mécanismes de refinancement notamment auprès de la banque centrale.

Revue analytique 2023 – 2024

Au terme de l'exercice 2024, le poste des titres de créances émis qui enregistre exclusivement l'encours des certificats de dépôts émis dans le cadre de la gestion de la liquidité de l'établissement connaît une légère baisse de 7,12 % par rapport à décembre 2023, pour se stabiliser à 3,2 Mrds MAD. Cette variation découle de l'optimisation de la gestion de liquidité de la Banque.

4.4.2.4. Comptes de régularisation et autres passifs

L'évolution des comptes de régularisations se présente comme suit :

Montants en MMAD	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var. 25/24
Comptes de régularisation et passifs divers	1 891,6	2 243,4	18,6 %	2 586,3	15,3 %
Dont dettes locatives	62,3	76,8	23,3 %	93,6	21,8 %

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2024 – 2025

Au titre de l'exercice 2025, le poste « Comptes de régularisation et passifs divers » poursuit sa progression avec une hausse de 15,3 % (soit +342,9 MMAD) pour s'établir à 2.586,3 MMAD. Cette évolution est expliquée par les variations suivantes :

- hausse des sommes dues à l'Etat relative aux impôts et taxes à verser de la période, dont un solde de contribution libératoire à reverser de 65 MMAD ;
- hausse de la marge constatée d'avance sur opérations Mourabaha de 92 MMAD compte tenu de l'évolution de l'activité ;
- hausse des sommes dues aux fournisseurs CDMLF de 55 MMAD en lien avec la hausse de la production ;
- hausse des créditeurs divers pour 264 MMAD constatée principalement sur les chèques de banque à payer.

Revue analytique 2023 – 2024

Au titre de l'exercice 2024, le poste « Comptes de régularisation et autres passifs » enregistre une hausse de 18,6 % (+351,9 MMAD) pour s'établir à 2.243,4 MMAD, expliquée principalement par les hausses des comptes transitoires de Crédit du Maroc détaillé comme suit :

- hausse des sommes dues à l'Etat relative aux impôts et taxes à verser de la période, dont un solde de contribution libératoire à reverser de 148 MMAD ;
- hausse de la marge constatée d'avance sur opérations Mourabaha compte tenu de l'évolution de l'activité ;
- hausse des sommes dues aux fournisseurs CDMLF de 31 MMAD en lien avec la hausse de la production.

4.4.2.5. Analyse des provisions pour risques et charges

L'évolution des provisions pour risques et charges de Crédit du Maroc se présente comme suit :

Montants en MMAD	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var. 25/24
Provisions pour risques légaux et fiscaux	95,8	96,5	0,7 %	106,0	9,8 %
Provisions pour obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	91,4	93,0	1,7 %	92,7	-0,3 %
Provisions pour engagements de prêts et garanties	232,8	214,1	-8,0 %	221,5	3,5 %
Autres provisions	145,9	150,9	3,4 %	160,1	6,1 %
Total Provisions	**566,0**	**554,4**	**-2,0 %**	**580,3**	**4,7 %**

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2024 – 2025

À l'issue de l'exercice 2025, les provisions renouent avec la croissance en s'inscrivant en hausse de 4,7 % par rapport à l'exercice 2024, pour s'établir à 580,3 MMAD. Cette évolution est portée par les variations suivantes :

- hausse de 9,8 % des provisions pour risques légaux et fiscaux, atteignant 106,0 MMAD, sous l'effet des litiges en cours ;
- progression de 3,5 % des provisions pour engagements de prêts et garanties qui s'établissent à 221,5 MMAD ;
- augmentation de 6,1 % des autres provisions, portée par les provisions pour autres pertes et charges (provisions pour divers risques et litiges) ;
- les provisions pour avantages au titre de l'emploi affichent une quasi-stabilité (-0,3 %) à 92,7 MMAD.

Revue analytique 2023 - 2024

À l'issue de l'exercice 2024, les provisions Passifs se sont inscrites en baisse de 2 % par rapport à l'exercice 2023, pour s'établir à 554,4 MMAD. Elles sont principalement impactées par des reprises aux provisions pour engagements de prêts et garanties, par la constatation de provisions pour risques et charges au cours de l'exercice, notamment au titre des impôts et autres litiges en cours.

Les autres dotations intègrent principalement des dotations pour risques et charges des filiales.

4.4.3. Structure des ressources consolidées du Groupe Crédit du Maroc

Les ressources externes du groupe de Crédit du Maroc se composent principalement des fonds propres, des dettes envers les établissements de crédit et des dépôts de la clientèle.

Consolidé IFRS **(En MMAD)**	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var. 25/24
Fonds propres et assimilés	**8 330,9**	**9 116,0**	**9,4 %**	**10 461,3**	**14,8 %**
Dont					
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	1 251	1 237,2	-1,1 %	2 258,3	82,5 %
Capitaux propres	7 079,9	7 878,9	11,3 %	8 203,0	4,1 %
Capitaux propres part du groupe	7 034,2	7 878,9	12,0 %	8 203,0	4,1 %
Capital et réserves liés	*4 346,5*	*4 823,5*	*11,0 %*	*4 750,6*	*-1,5 %*
Réserves consolidées	*2 197,9*	*2 273,0*	*3,4 %*	*2 551,5*	*12,3 %*
Gains ou pertes latents ou différés	*37,3*	*41,4*	*11,2 %*	*37,3*	*-9,9 %*
Résultat net de l'exercice	*498,2*	*740,9*	*48,7 %*	*863,6*	*16,5 %*
Ressources externes	**56 317,1**	**61 917,1**	**9,9 %**	**69 864,9**	**12,8 %**
Dettes envers les Éts de Crédit et Assimilés	1 137,3	1 738,8	52,9 %	6 516,1	>100 %
Dettes envers la clientèle	51 755,4	56 997,9	10,1 %	61 228,5	7,4 %
Titres de créances émis	3 424,4	3 180,5	-7,1 %	2 120,4	-33,3 %
Total	**64 648,0**	**71 033,1**	**9,9 %**	**80 326,2**	**13,1 %**

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2024 - 2025

Au terme de l'exercice 2025, les fonds propres et assimilés de la banque affichent une progression de 14,8 % pour s'établir à 10 461,3 MMAD. Cette dynamique est portée par le renforcement des capitaux propres à 8.203,0 MMAD, incluant un résultat net consolidé de 863,6 MMAD, en progression de 16,5 %, ainsi que par l'augmentation des dettes subordonnées à 2 258,3 MMAD.

Du côté des ressources externes, celles-ci progressent de 12,8 % pour atteindre 69.864,9 MMAD, tirées par :

- la poursuite de la dynamique des dépôts de la clientèle, en hausse de 7,4 % à 61.228,5 MMAD.
- la hausse des dettes envers les établissements de crédit et assimilés de plus de 100 %, qui s'établissent à 6 516,1 MMAD.

Revue analytique 2023 - 2024

Au terme de l'exercice 2024, les fonds propres et assimilés de la Banque enregistrent une progression de 9,4 % pour atteindre 9.116 MMAD, portés principalement par la hausse des capitaux propres (+11,3 %), incluant un résultat net part groupe en forte croissance de 48,7 %, à 740,9 MMAD.

Du côté des ressources externes, celles-ci affichent une progression de 9,9 % à 61.917,1 MMAD, tirée essentiellement par la hausse des dépôts de la clientèle, qui s'établissent à 56.997,9 MMAD, en hausse de 10,1 % sur l'exercice. Cette croissance reflète une bonne dynamique de collecte.

En parallèle, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés progressent de manière significative, passant de 1,1 Mrd MAD à 1,7 Mrd MAD, soit une hausse de 52,9 %, tandis que les titres de créances émis reculent légèrement de 7,1 % à 3,2 Mrds MAD, traduisant un ajustement des besoins de refinancement à court terme.

4.4.4. Analyse des engagements de prêts, garanties financières et autres engagements

Entre fin décembre 2023 et fin décembre 2025, les engagements hors bilan de Crédit du Maroc ont évolué comme suit sur la période considérée :

Montants en MMAD	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var. 25/24
Engagements de financements donnés	**7 565,2**	**8 749,2**	**15,7 %**	**7 343,9**	**-16,1 %**
Établissements de crédit	10	276,1	>100 %	1 717,2	>100 %
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	7 416,9	8 377,0	12,9 %	5 543,3	-33,8 %
Clientèle de détail	138,2	96,1	-30,5 %	83,4	-13,2 %
Engagements de garanties donnés	**2 888,5**	**3 168,2**	**9,7 %**	**4 223,8**	**33,3 %**
Établissements de crédit	749,3	231,7	-69,1 %	78,9	-66,0 %
Grandes entreprises	2 112,4	2 916,9	38,1 %	4 130,5	41,6 %
Clientèle de détail	26,8	19,6	-26,9 %	14,5	-26,2 %
Engagements de garanties reçus	**2 610,6**	**2 610,6**	**0,0 %**	**2 663,0**	**2,0 %**
Établissements de crédit	2 610,6	2 610,6	0,0 %	2 663,0	2,0 %

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2024 – 2025

Au titre de l'exercice 2025, les engagements de financements donnés enregistrent un repli de 16,1 % pour s'établir à 7.343,9 MMAD. Cette évolution résulte de tendances contrastées :

- le recul de 33,8 % des engagements envers les grandes entreprises, qui s'élèvent à 5.543,3 MMAD (soit une baisse de -2.833 MMAD) ;
- la progression des engagements envers les établissements de crédit, qui atteignent 1.717,2 MMAD (soit une hausse de +1.441 MMAD).

Par ailleurs, les engagements de garanties donnés affichent une croissance soutenue de 33,3 %, atteignant 4.223,8 MMAD. Cette dynamique est principalement portée par la hausse de 41,6 % des garanties en faveur des grandes entreprises (4.130,5 MMAD), partiellement atténuée par le repli des engagements envers les établissements de crédit (-66,0 % à 78,9 MMAD).

Pour leur part, les engagements de garanties reçus connaissent une légère progression de 2,0 % pour s'établir à 2.663,0 MMAD, demeurant exclusivement constitués d'engagements auprès des établissements de crédit.

Revue analytique 2023 – 2024

Au titre de l'exercice 2024, les engagements de financement donnés affichent une hausse de 15,7 % à 8.749,2 MMAD. Ils sont majoritairement constitués d'engagements envers la clientèle grandes entreprises, qui progressent de 12,9 % pour atteindre 8.377 MMAD.

Par ailleurs, les engagements de garanties donnés enregistrent une progression de 9,7 %, à 3.168,2 MMAD, portée par la hausse des garanties en faveur des grandes entreprises (+38,1 %) à 2.916,9 MMAD, diminuée par le recul des engagements envers les établissements de crédit (-69,1 % à 231,7 MMAD).

Pour leur part, les engagements de garanties reçus restent stables à 2.610,6 MMAD, exclusivement auprès des établissements de crédit.

4.4.5. Analyse de la variation des capitaux propres

Le tableau de passage des capitaux propres au 31 décembre 2025 est présenté comme suit :

En milliers de dirhams	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
Capitaux propres clôture au 31.12.2023	**1 088 121**	**3 258 393**	**2 650 422**	**37 259**	**7 034 195**	**45 712**	**7 079 907**
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-372 138	-	-372 138	-	-372 138
Autres	-	476 937	-	-	476 937	-	476 937
Changements méthodes comptables	-	-	-	-		-	
Résultat de l'exercice	**-**	**-**	**740 949**	**-**	**740 949**	**-**	**740 949**
Immo. corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	839	839	-	839
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-	-	3 325	3 325	-	3 325
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	308	-	308	-	308
Gains ou pertes latents ou différés	**-**	**-**	**155**	**-**	**155**	**-**	**155**
Autres	-	-	-	4 164	4 164	-	4 164
Variations de périmètre	-	-	-5 718		-5 718	-45 712	-51 429
Capitaux propres clôture au 31.12.2024	**1 088 121**	**3 735 329**	**3 013 979**	**41 423**	**7 878 853**	**-**	**7 878 853**
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	0
Dividendes	-	-	-453 747	-	-453 747	-	-453 747
Autres	-	-72 838	-	-	-72 838	-	-72 838
Changements méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	
Résultat de l'exercice	**0**	**0**	**863 551**	**0**	**863 551**	**0**	**863 551**
Immo. corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-7 512	-7 512	-	-7 512
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-	-	3 391	3 391	-	3 391
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-2 646	-	-2 646	-	-2 646
Gains ou pertes latents ou différés	**0**	**0**	**-2 646**	**-4 121**	**-6 767**	**0**	**-6 767**
Autres	-	-	-6 043	-	-6 043	-	-6 043
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 31.12.2025	**1 088 121**	**3 662 492**	**3 415 095**	**37 302**	**8 203 010**	**0**	**8 203 010**

A fin 2025, les capitaux propres du groupe se sont établis à 8.203 MMAD, en hausse de 4,1 % par rapport à l'exercice 2024. Cette hausse s'explique principalement par l'effet conjugué de la contribution positive du résultat net de l'exercice, qui s'élève à 863,6 MMAD, soit une croissance de 16,5 % comparativement à 2024 et la distribution des dividendes au titre de l'exercice 2024 pour un montant de 453,7 MMAD.

A fin 2024, les capitaux propres du groupe se sont établis à 7.878 MMAD. Cette hausse s'explique principalement par l'effet conjugué de la hausse du résultat net de 47,3 % en nette croissance par rapport à 2023 et la distribution des dividendes.

4.4.6. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie sur les trois derniers exercices présente les évolutions suivantes :

Consolidé IFRS (En KMAD)	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var. 25/24
Résultat avant impôts	878 307	1 293 543	47,3 %	1 543 821	19,3 %
Résultat net des activités abandonnées	-	-	-	-	-
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	232 914	259 704	11,5 %	292 928	12,8 %
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	289 796	19 854	-93,1 %	336 714	>100 %
+/- Dotations nettes aux provisions	-41 381	-6 202	85,0 %	31 353	>100 %
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-	-	4	>100 %
+/- Perte nette/ (gain net) des activités d'investissement	-4 425	-6 142	-38,8 %	11 008	>100 %
+/- Perte nette/ (gain net) des activités de financement	11 890	-15 728	<-100 %	19 025	>100 %
+/- Autres mouvements	-102 184	-148 600	-45,4 %	23 621	>100 %
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	**386 610**	**102 885**	**-73,4 %**	**714 652**	**>100 %**
+/- Flux liés aux opérations avec les EC et assimilés	-3 644 519	2 397 202	>100 %	5 671 175	136,6 %
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	356 201	-311 170	<-100 %	-2 393 465	<-100 %
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs fin.	-465 570	-1 305 325	<-100 %	-4 166 408	<-100 %
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non fin.	595 979	297 360	-50,1 %	68 276	-77,0 %
+/- Flux liés aux activités destinées à être cédées	-	-	-	-	-
- Impôts verses	-396 449	-558 455	-40,9 %	-707 555	-26,7 %
Diminution / (augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-3 554 358	519 612	>100 %	-1 527 977	<-100 %
Flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle	**-2 289 440**	**1 916 040**	**>100 %**	**730 496**	**-61,9 %**
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-441 626	-372 091	15,7 %	-397 678	-6,9 %
Flux net de trésorerie liés aux op. d'investissement	**-441 626**	**-372 091**	**15,7 %**	**-397 678**	**-6,9 %**
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	200 138	104 799	-47,6 %	-532 627	<-100 %
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1 800 000	-242 000	<-100 %	-58 000	76,0 %
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**2 000 138**	**-137 201**	**<-100 %**	**-590 627**	**<-100 %**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-2 924	308	>100 %	-2 646	<-100 %
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-733 852	1 407 056	>100 %	-260 456	<-100 %

Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	3 259 110	2 525 258	-22,5 %	3 932 314	55,7 %
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1 868 563	2 265 415	21,2 %	2 235 491	-1,3 %
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des EC	1 390 546	259 842	-81,3 %	1 696 823	>100 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 525 258	3 932 314	55,7 %	3 671 858	-6,6 %
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 265 415	2 235 491	-1,3 %	2 842 827	27,2 %
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des EC	259 842	1 696 823	>100 %	829 031	-51,1 %
Variation de la trésorerie nette	**-733 852**	**1 407 056**	**>100 %**	**-260 456**	**<-100 %**

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2024 - 2025

La trésorerie nette de la banque s'établit à -260,5 MMAD à fin 2025 (contre +1 407,1 MMAD en 2024). Cette évolution résulte des éléments suivants :

- l'activité opérationnelle génère un excédent de trésorerie de +730,5 MMAD, en repli de 61,9 % par rapport à 2024. Cette variation s'explique principalement par :
  - ✓ une amélioration des flux liés aux opérations avec les établissements de crédit, qui passent de 2.397,2 MMAD en 2024 à +5.671,2 MMAD en 2025, soit une variation de +3.273,9 MMAD ;
  - ✓ une baisse des flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers, qui reculent -229, MMAD, limitant partiellement l'effet favorable global ;
  - ✓ une baisse des flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers en repli de 2 861,1 MMAD ;
  - ✓ une baisse des flux liés aux opérations avec la clientèle, qui passent de -311,2 MMAD en 2024 à -2.393,5 MMAD en 2025, soit une variation de -2.082,3 MMAD ;
- les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement restent stables, s'élevant à -397,7 MMAD en 2025 (contre -372,1 MMAD en 2024), avec une part importante toujours affectée aux immobilisations corporelles et incorporelles.
- les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement reculent, passant de -137,2 MMAD à -590,6 MMAD, impactés par les paiements aux actionnaires -81 MMAD (dividendes) et l'évolution des instruments financiers de -366 MMAD (baisse des émissions de CD de -816 MMAD et hausse des dettes subordonnées de +450 MMAD).

Revue analytique 2023 - 2024

La trésorerie nette de la banque s'établit à 1.407,1 MMAD à fin 2024 (contre -733,9 MMAD en 2023). Cette amélioration intègre les éléments suivants :

- l'activité opérationnelle génère un excédent de trésorerie, atteignant +1.916 MMAD en 2024 (contre -2.289,4 MMAD en 2023). Cette évolution est principalement due à :
  - ✓ une amélioration des flux liés aux opérations avec les établissements de crédit, qui passent de -3.644,5 MMAD en 2023 à +2.397 MMAD en 2024, soit une variation de +6.041,7 MMAD ;
  - ✓ une baisse des flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers, qui reculent -298, MMAD, limitant partiellement l'effet favorable global ;
  - ✓ une baisse des flux liés aux opérations avec la clientèle, qui passent de +356,2 MMAD en 2023 à -311,2 MMAD en 2024, soit une variation de -667,4 MMAD.

- les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement restent stables, s'élevant à -372,1 MMAD en 2024 (contre -441,6 MMAD en 2023), avec une part importante toujours affectée aux immobilisations corporelles et incorporelles.
- les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement reculent fortement, passant de +2.000 MMAD à -137,2 MMAD, impactés par la baisse des flux de financement des autres passifs (-2.042 MMAD) et des paiements aux actionnaires.

4.4.7. Rentabilité des actifs et capitaux propres

La rentabilité des capitaux propres et des actifs de Crédit du Maroc sur la période 2023 - 2025 se représente comme suit :

➢ **Rentabilité des actifs**

Consolidé IFRS **(montants en MMAD)**	**2023**	**2024**	**Var. 24/23**	**2025**	**Var. 25/24**
Total actif	67 265,3	74 050,9	10,1 %	83 728,1	13,1 %
Résultat net part du groupe	503,1	740,9	47,3 %	863,5	16,5 %
ROA[24]	**0,7 %**	**1,0 %**	**0,3 pt**	**1,0 %**	**0,03 pt**

Source : Crédit du Maroc

➢ **Rentabilité des fonds propres**

Consolidé IFRS **(montants en MMAD)**	**2023**	**2024**	**Var. 24/23**	**2025**	**Var. 25/24**
Capitaux propres part du groupe	7 034,2	7 878,9	12,0 %	8 203,0	4,1 %
Résultat net part du groupe	503,1	740,9	47,3 %	863,5	16,5 %
ROE[25]	**7,2 %**	**9,4 %**	**2,2 pts**	**10,5 %**	**1,1 pts**

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2024 – 2025

L'année 2025 est marquée par une poursuite de la croissance du total bilan, qui progresse de 13,1 % pour atteindre 83.728,1 MMAD. Le résultat net part du groupe maintient une dynamique favorable avec une hausse de 16,5 %, s'établissant à 863,5 MMAD, tandis que les capitaux propres progressent de 4,1 % par rapport à 2024 pour atteindre 8.203,0 MMAD. Ainsi, la rentabilité des actifs (ROA) se maintient à 1,0 % en 2025. La rentabilité des fonds propres (ROE) enregistre une progression notable de 1,12 point, s'établissant à 10,5 % contre 9,4 % à fin 2024.

Revue analytique 2023 - 2024

L'année 2024 a été marquée par une augmentation du total bilan de 10,1 % pour atteindre 74.050,4 MMAD, une forte hausse du résultat net consolidé à près de 741 MMAD et une hausse des fonds propres de 12 % par rapport à 2023. Ainsi, la rentabilité des actifs (ROA) ressort en progression de 0,3 point de base pour s'établir à 1 % en 2024 contre 0,7 % à fin 2023, tandis que la rentabilité des fonds propres (ROE) augmente de 2,2 pts par rapport à l'exercice précédent, à 9,4 %.

[24] *ROA = Résultat net part du groupe / Total actif*
[25] *ROE = Résultat net part du groupe / Capitaux propres part du groupe*

4.4.8. Analyse des principaux ratios

4.4.8.1. Ratio de transformation

L'évolution du ratio de transformation se présente comme suit, sur la période 2023 – 2025 :

Montant en MMAD	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var. 25/24
Crédits à la clientèle (A)	51 062	56 622	10,9 %	62 863	11,0 %
Dépôts de la clientèle (B)	51 755	56 997	10,1 %	61 228	7,4 %
Taux transformation : A/B	**98,7 %**	**99,3 %**	**0,7 pt**	**102,7 %**	**3,3 pts**

Source : Crédit du Maroc

Au titre de l'exercice 2025, le taux de transformation de Crédit du Maroc, sur base consolidée, s'établit à 102,7 %, marquant une progression de 3,3 points par rapport à fin 2024.

Au regard de l'exercice 2024, le taux de transformation de Crédit du Maroc, sur base consolidée, s'est inscrit en hausse à 99,3 % comparativement à 98,7 % enregistré à fin 2023.

4.4.8.2. Solvabilité et adéquation des fonds propres

- **Composition des fonds propres**[26]

Le groupe est tenu de respecter sur base individuelle et consolidée un ratio sur fonds propres de base au moins égal à 8 % (incluant un coussin de conservation de 2,5 %), un ratio sur fonds propres de catégorie 1 au moins égal à 9 % et un ratio sur fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 au moins égal à 12 %.

Les fonds propres prudentiels du groupe Crédit du Maroc sont composés des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2.

Les fonds propres de catégorie 1 sont déterminés à partir des fonds propres de base et des fonds propres additionnels en tenant compte des retraitements prudentiels. Ces retraitements consistent principalement en l'anticipation des dividendes à distribuer, de la déduction des écarts d'acquisition et des actifs incorporels ainsi que des participations ne figurant pas dans le périmètre de consolidation et détenues dans le capital des établissements de crédit et assimilés au Maroc et à l'étranger et des entités exerçant les opérations connexes à l'activité bancaire au Maroc et à l'étranger ainsi que des filtres prudentiels.

Les fonds propres de catégorie 2 sont composés essentiellement de dettes subordonnées dont l'échéance initiale est d'au moins 5 ans. Une décote de 20 % annuellement est appliquée aux dettes subordonnées de maturité résiduelle inférieure à 5 ans.

[26] *Rapport des résultats financiers 2025 – Site institutionnel Crédit du Maroc*

Ratio de solvabilité

Crédit du Maroc dispose d'une assise financière lui permettant de faire face à l'ensemble de ses engagements, comme en atteste les ratios de solvabilité dégagés sur la période 2023 – 2025.

Sur base sociale :

Montants en MMAD	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Fonds propres de base Tier 1 (1)	5 478	6 130	11,9 %	6 412	4,6 %
Fonds propres (2)	6 934	7 326	5,6 %	1 946	-73,4 %
Risques pondérés (3)	47 587	50 674	6,5 %	54 506	7,6 %
Ratio CET 1 (min. 8 %)	**10,1 %**	**9,8 %**	**-0,3 pts**	**9,6 %**	**-0,2 pts**
Ratio Tier 1 (min. 9 %)	**11,5 %**	**12,1 %**	**0,6 pts**	**11,8 %**	**-0,3 pts**
Ratio de solvabilité (min. 12 %)	**14,6 %**	**14,5 %**	**-0,1 pts**	**15,3 %**	**0,9 pts**

Source : Crédit du Maroc

Le ratio de solvabilité social de la banque, traduisant sa capacité à faire face à l'ensemble de ses engagements par le biais de ses fonds propres, demeure supérieur à la norme réglementaire fixée à 12 %. Il ressort à 15,3 % au 31 décembre 2025.

Pour sa part, le CET 1 ressort à 9,6 % en 2025, contre 9,8 % en 2024 (vs. exigence réglementaire à 8 %).

Sur base consolidée :

Montants en MMAD	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Fonds propres de base (1)	5 987	6 629	10,7 %	6 879	3,8 %
Fonds propres consolidés* (2)	7 009	7 401	5,6 %	8 398	13,5 %
Risques pondérés (3)	48 102	52 129	8,4 %	56 555	8,5 %
Ratio CET 1 (min. 8 %)	**11,1 %**	**10,5 %**	**-0,6 pt**	**10,1 %**	**-0,4 pt**
Ratio Tier 1 (1)/(3)	**12,4 %**	**12,7 %**	**0,3 pt**	**12,2 %**	**-0,6 pt**
Ratio de solvabilité (2)/(3)	**14,6 %**	**14,2 %**	**-0,4 pt**	**14,8 %**	**+0,7 pt**

Source : Crédit du Maroc

* *Fonds Propres consolidés calculés selon la circulaire n°14/G/13 de Bank Al-Maghrib relative aux fonds propres des établissements de crédit.*

Revue analytique 2024 – 2025

A fin décembre 2025, le ratio Tier 1 affiche un repli de 0,6 pt pour s'établir à 12,2 %. Cette variation s'explique par une progression des risques pondérés de 8,5 %, en lien avec le développement commercial de la Banque.

Le ratio de solvabilité enregistre une hausse de 0,7 pt pour s'établir à 14,8 %, expliquée par le renforcement des fonds propres consolidés à travers une émission obligataire subordonnée de 1 Mrd MAD en octobre 2025.

Revue analytique 2023 - 2024

A fin décembre 2024, le ratio sur fonds propres consolidé affiche une hausse de 0,3 pt à 12,72 % en lien avec la progression des fonds propres de base de 10,7 % à 6.629 MMAD. Crédit du Maroc a répondu, au titre de l'exercice aux exigences réglementaires en termes de solvabilité avec un ratio de 14,2 %. Ce ratio affiche une baisse de 0,4 pt par rapport à l'exercice précédent.

Liquidity Coverage Ratio (LCR) ou ratio de liquidité[27]

A partir de juillet 2015, les banques sont tenues de respecter un ratio minimum de liquidité de 60 %, qui devrait augmenter progressivement de 10 pts par an pour atteindre 100 % en juillet 2019. Depuis son entrée en vigueur, le ratio LCR est respecté sur une base de calcul sociale et consolidée par Crédit du Maroc.

Le ratio de liquidité à court terme (LCR) de Crédit du Maroc (en base consolidée et sociale) sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

En %	2023	2024	2025
LCR (Social)	142 %	164 %	198 %
LCR (Consolidé)	149 %	170 %	204 %

Source : Crédit Du Maroc

Au 31 décembre 2025, le ratio LCR base sociale s'établit à 198 % contre 164 % en 2024 et le ratio LCR base consolidée ressort à 204 % contre 170 % en 2024.

Leverage ratio ou ratio de levier

A partir de 2021, les banques sont tenues d'observer en permanence, sur base individuelle et consolidée, un ratio de levier entre d'une part, le total des fonds propres de catégorie 1 et d'autre part le total des expositions en valeur comptable (taux : 3 %).

Depuis l'entrée en vigueur de la circulaire n°6/W/2021, le ratio de levier de Crédit du Maroc se présente comme suit :

Sur base sociale :

En MMAD	Décembre 2023	Décembre 2024	Décembre 2025
Fonds propres de catégorie 1	5 478	6 130	6 412
Total des expositions du bilan et hors bilan (en valeur comptable)	61 809	64 398	71 639
Ratio de levier	**8,8 %**	**9,5 %**	**9,0 %**

Source : Crédit Du Maroc

Sur base consolidée :

En MMAD	Décembre 2023	Décembre 2024	Décembre 2025
Fonds propres de catégorie 1	5 987	6 629	6 879
Total des expositions du bilan et hors bilan (en valeur comptable)	61 025	64 357	72 160
Ratio de levier	**9,8 %**	**10,3 %**	**9,5 %**

Source : Crédit Du Maroc

Le ratio de levier, au 31 décembre 2025, demeure supérieur au seuil minimal de 3 % exigé par Bank-Al Maghrib en s'établissant à 9,0 % en base sociale et 9,5 % en base consolidée.

[27] *Depuis 2015, le calcul du ratio de liquidité n'est plus exigé, il est remplacé par le LCR Ratio calculé conformément à la circulaire de BAM n° 31/G/2006, soit le rapport entre les actifs disponibles à court terme + engagements par signature reçus et les exigibilités à vue+ engagements par signature donnés.*

LCR (liquidité converage ratio) Cette norme a été établie dans le but d'assurer que la banque dispose d'un niveau adéquat d'actifs liquides de haute qualité non grevés pouvant être convertis en liquidité pour couvrir ses besoins sur une période de 30 jours calendaires en cas de graves difficultés de financement. Ce ratio imposera ainsi aux banques de disposer d'une certaine quantité d'actifs liquides leur permettant de couvrir les sorties nettes d'argent pendant au moins 30 jours.

4.5. Analyse des principaux indicateurs trimestriel du T1 2026

Les comptes trimestriels présentés ci-dessous sont des comptes arrêtés et non audités au 31 mars 2026

Actif consolidé *(en MMAD)*	31/12/2025	31/03/2026
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	**2 841**	**1 652**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	**5 984**	**5 854**
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	5 734	5 590
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	250	264
Instruments dérivés de couverture	**-**	**-**
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**2 410**	132
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	2 410	132
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-	-
Titres au coût amorti	**2 135**	**5 321**
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés, au coût amorti	**3 893**	**5 538**
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	**62 863**	**60 519**
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couvert en taux	**-**	**-**
Placements des activités d'assurance	**-**	**-**
Actifs d'Impôt Exigible	**1**	**12**
Actifs d'impôt différé	**176**	**91**
Comptes de régularisation et autres actifs	**915**	**915**
Actifs non courants destinés à être cédés	**-**	**-**
Participations dans des entreprises mises en équivalence	**6**	**7**
Immeubles de placement	**-**	**-**
Immobilisations corporelles	**1 482**	**1 464**
Immobilisations incorporelles	**1 022**	**1 058**
Ecarts d'acquisition	**-**	**-**
TOTAL	**83 728**	**82 562**

Source : Crédit Du Maroc

Passif Consolidé *(en MMAD)*	31/12/2025	31/03/2026
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	**1**	**1**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	**40**	**74**
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	40	74
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Instruments dérivés de couverture	**-**	**-**
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	**6 516**	**4 172**
Dettes envers la clientèle	**61 228**	**62 633**
Titres de créance émis	**2 120**	**1 626**
Passifs d'impôt exigibles	**194**	**75**
Passifs d'impôt différé	**1**	**1**
Comptes de régularisation et autres passifs	**2 586**	**2 619**
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	**-**	**-**
Provisions techniques des contrats d'assurance	**-**	**-**
Provisions	**580**	**586**
Subventions et fonds assimilés	**-**	**-**
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	**2 258**	**2 279**
Capitaux propres	**8 203**	**8 494**
Capital et réserves liées	**4 751**	**4 751**
Réserves consolidées	**2 552**	**3 416**
Part du groupe	2 552	3 416
Part des minoritaires	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**37**	**56**
Part du groupe	37	56
Part des minoritaires	-	-
Résultat net de l'exercice	**864**	**272**
Part du groupe	864	272
Part des minoritaires	-	-
TOTAL	**83 728**	**82 562**

Source : Crédit Du Maroc

L'évolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés sur la période T1 2025 - T1 2026 se présente comme suit :

Compte de Résultat Consolidé *(en MMAD)*	31/03/2025	31/03/2026
Intérêts, rémunérations et produits assimilés	802	890
Intérêts, rémunérations et charges assimilés	147	151
Marge d'Intérêt	**655**	**739**
Commissions (Produits)	146	166
Commissions (Charges)	13	24
Marge sur Commissions	**133**	**143**
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	127	72
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	124	76
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	3	-4
Produits des autres activités	4	4
Charges des autres activités	29	29
Produit Net Bancaire	**890**	**928**
Charges générales d'exploitation	344	342
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	67	77
Résultat Brut d'Exploitation	**478**	**509**
Coût du risque	-62	69
Résultat d'Exploitation	**416**	**578**
Quote-Part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence	-	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	11	3
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-
Résultat avant Impôt	**427**	**581**
Impôts sur les résultats	228	309
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
Résultat net	**198**	**272**
Intérêts minoritaires	-	-
Résultat net Part du groupe	**198**	**272**
Résultat par action (en MAD)	18,21	24,98
Résultat dilué par action (en MAD)	18,21	24,98

Source : Crédit Du Maroc

Evolution des crédits

Crédit du Maroc enregistre une progression de 6,7 % des encours de crédits sur les douze derniers mois, pour atteindre 60 519 MDH à fin mars 2026.

Les financements aux entreprises enregistrent une hausse de 8,2 %, à 37 015 MDH, portée notamment par le développement du crédit-bail (+37,9 %), des crédits à la promotion immobilière (+16,1 %) et des crédits à l'équipement (+16,9 %).

Les crédits aux ménages progressent de 4,1 %, à 22 415 MDH, soutenus par la dynamique commerciale sur les crédits à l'habitat et les crédits à la consommation, en hausse respectivement de 2,6 % et de 10,5 %.

Progression de la collecte bilan

Les ressources de la clientèle consolidées s'établissent à 62 633 MDH à fin mars 2026, en progression de 9,8 % sur les douze derniers mois, tirées principalement par la bonne tenue des ressources à vue, en hausse de 14,8 % à 46 203 MDH.

Progression du produit net bancaire

Le produit net bancaire consolidé s'élève à 928 MDH au titre du 1er trimestre 2026, en croissance de 4,2 % par rapport à la même période de 2025. Cette performance reflète la bonne tenue de la marge nette d'intérêt et des commissions.

La marge nette d'intérêt atteint 739 MDH, en hausse annuelle de 12,7%, bénéficiant à la fois de l'intensification de l'activité, de l'optimisation du coût de la ressource et de la contribution positive de la filiale Crédit du Maroc Leasing et Factoring.

La marge sur commissions s'établit à 143 MDH, en évolution de 7,0%, portée par le développement des activités des filiales, notamment Crédit du Maroc Patrimoine et Crédit du Maroc Assurances, et la bonne performance des métiers spécialisés, en particulier le commerce international et le cash management.

Le résultat des opérations de marché baisse de 43,4% à 72 MDH, impacté par l'activité obligataire dans un contexte géopolitique international défavorable. Ce résultat a été partiellement compensé par le développement commercial soutenu sur l'activité de change.

Amélioration du résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation ressort à 509 MDH au premier trimestre 2026, en progression de 6,4%, soutenu par la croissance du produit net bancaire consolidé et la maîtrise des charges générales d'exploitation. Cette évolution se traduit par une amélioration de 113 points de base du coefficient d'exploitation qui s'établit à 45,1%.

Sur le plan des investissements, la Banque a engagé, sur le premier trimestre 2026, un montant total de 50 MDH principalement dédiés à la poursuite de sa transformation technologique.

Evolution du coût du risque

Le coût du risque consolidé ressort en reprise nette de 69 MDH au premier trimestre 2026, contre une dotation nette de 62 MDH au premier trimestre 2025. Cette évolution reflète une gestion anticipative et prudente des risques combinée à une bonne performance du dispositif de recouvrement.

Les créances en souffrance ressortent à 4 548 MDH avec un taux de créances douteuses et litigieuses stable à 7,1%. Le taux de couverture des créances en souffrance s'établit à 85,1%.

Evolution du résultat net part du groupe

Porté par la croissance soutenue de l'activité commerciale, la maîtrise des charges d'exploitation et la gestion rigoureuse des risques, le résultat net part du groupe ressort à 272 MDH au titre du premier trimestre 2026, soit une progression de 37,2% par rapport au 1er trimestre 2025.

Section VIII - PERSPECTIVES

1. Principales orientations stratégiques de Crédit du Maroc

Crédit du Maroc poursuit la mise en œuvre de son plan stratégique, axé sur le renforcement de sa contribution au financement de l'économie nationale. Cette orientation s'accompagne d'une mise à jour de son modèle opérationnel, visant à intégrer des standards d'innovation et de digitalisation pour soutenir une performance opérationnelle durable.

L'exercice à venir sera marqué par l'accélération et l'industrialisation du modèle relationnel, autour des axes suivants :

- intensification de la relation client, via une segmentation comportementale avancée, l'anticipation des besoins et l'activation commerciale ciblée ;
- accélération de la digitalisation, avec le développement de l'entrée en relation 100 % digitale, l'extension des parcours dématérialisés et l'intégration de technologies favorisant l'instantanéité et la simplification ;
- élargissement des segments adressés – les PRO, Marocains du Monde et jeunes actifs – tout en consolidant le positionnement historique sur la clientèle urbaine de classe moyenne et moyenne supérieure ;
- enrichissement de la proposition de valeur, à travers le développement de la bancassurance et l'activation des synergies Groupe avec AtlantaSanad Assurance, ainsi que le déploiement de partenariats et de services extra-bancaires.

La Banque prévoit de consolider un modèle moderne, inclusif et industrialisé, renforçant durablement sa compétitivité sur le marché domestique.

Par ailleurs, la Banque entend intensifier son intégration dans les cycles financiers et opérationnels des entreprises en élargissant la palette de solutions proposées. Le développement des financements d'investissement et de croissance, des solutions de trésorerie et de financement court terme, du Trade Finance, de l'accompagnement à l'international, ainsi que des dispositifs de Cash Management et des instruments de couverture, permettront de capter davantage de flux et d'accroître la profondeur relationnelle avec les clients.

La Banque poursuit aussi le renforcement de ses activités de Banque d'Investissement afin de proposer une offre intégrée et à forte valeur ajoutée, couvrant les besoins en marchés de capitaux, gestion d'actifs, intermédiation boursière et opérations de haut de bilan. Cette montée en puissance vise à positionner Crédit du Maroc comme un acteur de référence sur l'ensemble de la chaîne de financement des entreprises, depuis les besoins courants jusqu'aux opérations structurantes.

2. Prévisions chiffrées[28]

Avertissement :

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de Crédit du Maroc.

Dans le cadre du document de référence visé par l'AMMC en date du 23 septembre 2024, la banque a présenté des prévisions chiffrées des investissements au titre de l'exercice 2025. Le programme d'investissement de Crédit du Maroc sur la période 2025-2026B se présente comme suit :

- **Investissements**

(Montants en MMAD)	Prévisions 2026	Prévisions 2025	Réalisations 2025
Total investissements, dont :	***186***	***221***	***248***
Investissements immobiliers	*46*	*36*	*22*
Investissements IT	*140*	*185*	*226*

Source : Crédit du Maroc

En termes d'investissements, les réalisations 2025 sont supérieures aux prévisions annoncées dans le précédent document de référence. Cela découle des ajustements budgétaires réalisés au cours de l'exercice en lien avec les ambitions stratégiques de la Banque.

L'écart entre le montant des prévisions et les réalisations relatives à l'année 2025 s'explique principalement par l'impact de l'accélération des investissements technologiques.

[28] *Les prévisions données ci-après correspondent aux données consolidées de Crédit du Maroc. Elles sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financements réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de Crédit du Maroc.*

Section IX - FAITS EXCEPTIONNELS

1. Difficultés rencontrées et perspectives d'avenir

Au cours de l'exercice 2025, la Banque n'a pas rencontré de difficultés de nature à remettre en cause son développement ou sa trajectoire stratégique.

2. Situation de l'attestation de régularité fiscale

A la date d'enregistrement du document de référence, l'attestation de régularité fiscale délivrée par la DGI comporte des réserves liées à des impayés constatés sur la taxe professionnelle d'agences fermées. Les démarches de régularisation sont engagées par Crédit du Maroc en coordination avec l'administration fiscale. Le montant des impayés est estimé à 420 KMAD. La provision y afférente est intégrée dans les comptes de la Banque.

Section X - LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

A la date d'établissement du présent document de référence, Crédit du Maroc n'enregistre pas de litige ou d'affaires contentieuses susceptibles d'affecter de façon significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.

Section XI - FACTEURS DE RISQUES

Le Groupe Crédit du Maroc est confronté à une multitude de risques induits par la diversité de ses activités aussi bien au niveau de la Banque qu'au niveau de l'ensemble des filiales.

Ainsi, conformément à la réglementation de Bank Al-Maghrib et en s'inspirant des meilleures pratiques internationales, le dispositif de contrôle interne mis en place répond à la réglementation en vigueur, mais permet aussi de se doter d'un dispositif adéquat en termes de suivi et de maîtrise des risques.

Ce dispositif a plus généralement pour objectif la maîtrise optimale des risques auxquels est exposé Crédit du Maroc. Il doit ainsi être compris comme un outil majeur de pilotage pour l'ensemble des acteurs et un instrument indispensable pour assurer la pérennité du groupe.

Crédit du Maroc, en s'appuyant sur l'expérience de son Groupe d'appartenance, a adopté une gestion centrale de ses risques. Celle-ci est placée sous l'autorité du pôle Gestion Globale des Risques dont la mission générale est de « donner au Management de la Banque l'assurance que toutes ses activités sont exercées dans des conditions de sécurité acceptable ».

Totalement indépendante des métiers, la GGR rapporte directement au Président du Directoire et au Conseil de Surveillance, via le Comité des Risques.

La GGR accompagne les métiers dans l'élaboration des cartographies des risques et dans la mise en place de contrôles. Elle organise les contrôles hiérarchiques ou fonctionnels de second niveau et les consolide pour obtenir une vision globalisée de la qualité d'exécution de toutes les activités de la Banque.

Les principaux risques couverts sont regroupés dans les familles suivantes : risque de marché, risque ALM, risque de change, risque de crédit ou de contrepartie, risque opérationnel.

1. Risque de marché

Les activités de marché sont encadrées par des limites globales et opérationnelles définies dans le cadre de la stratégie risques de la Banque.

Le format de limites, qu'elles soient globales ou opérationnelles, est de trois natures : quantitative (VaR, Stress, sensibilités détaillées), qualitatif (produits autorisés, devises autorisées, maturité maximum…) et des seuils de perte. Les sets de limites concernent les activités de la direction marchés des capitaux dont le rôle est d'assurer des opérations d'intermédiation avec la clientèle (activités FX, obligataires, prêts/emprunts, Repos) ainsi que les activités de marché de la trésorerie de la Banque.

Les activités de marchés sont organisées comme suit :

- ***Le front office*** est littéralement l'interface de la banque avec le marché. Il centralise et traite tous les besoins de la Banque et de ses clients en termes de couverture et financement. Il engage la Banque dans le respect des limites internes de marché, des limites réglementaires et des lignes de crédit qui lui sont accordées. Il est rattaché hiérarchiquement au Pôle *Corporate & Investment Banking*.
- ***Le middle office*** assure les contrôles et le respect des limites fixées par les risques.
- ***Le back-office*** suit le traitement post-marché des opérations : confirmation, paiement, règlement – livraison et comptabilité. Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction des Services Bancaires à la Clientèle.

En matière de suivi et de contrôle des activités de Marché, l'entité « Risques Marché et Financier (RMF) » a en charge :

- le suivi du respect des limites, que celles-ci soient quantitatives (niveaux de risque), qualitatives (instruments, devises ou maturités autorisés) ou relatives aux niveaux de perte tolérée ;
- le traitement des dépassements (analyse des raisons, mode et délai de régularisation…) ;
- la surveillance des risques et des résultats en liaison avec l'évolution des marchés ;

- l'analyse et le contrôle des P&L de gestion ;
- la production et le contrôle de la qualité des indicateurs de risques ;
- le Back testing de la VaR (Value at Risk) ;
- la production et l'analyse des stress scenarii ;
- la vérification des données de marché ;
- la vérification que le *back office* s'est assuré de la cohérence des stocks entre outil *front office* et données comptables ;
- la production et analyse des états de suivi de l'exposition aux risques.

Le suivi des risques doit être effectué aux différents niveaux de la Banque avec des séparations de pouvoir entre le front office, le middle office, le back office, les risques et le contrôle financier, autrement dit entre ceux qui passent les ordres et ceux qui les contrôlent.

Ainsi, cette organisation permet :

- de s'assurer en permanence du respect des procédures, des normes et des limites mises en place ;
- d'analyser les causes du non-respect éventuel des procédures et des limites ;
- d'informer les entités et / ou les personnes désignées à cet effet de l'ampleur des dépassements et des actions correctrices qui sont proposées ou entreprises.

En termes d'outils informatiques, la Banque dispose d'un système front-to-back Arpson avec des fonctionnalités de suivi des risques et de calcul des résultats. Le Pôle RMF a accès à ces informations et dispose d'outils complémentaires pour mener à bien ses analyses.

Principaux risques et dispositifs de contrôle

Les risques de marché ou risques de variation de prix, représentent les pertes potentielles suite à des mouvements adverses de cours, de prix ou de niveaux de taux.

Risques de taux : Ils représentent les risques d'encourir des pertes suite aux variations du niveau absolu du taux d'intérêt, d'un spread entre deux courbes de taux ou de la déformation de la courbe. Il existe plusieurs composantes à ce risque : risque directionnel, risque de pente et risque de base ou de spread.

Ce risque concerne le trading sur titres et la trésorerie. Il est encadré par un dispositif de limites quantitatives (VaR, Stress, nominal et sensibilités détaillées).

Risque de change : C'est le risque d'encourir des pertes suite aux variations du cours des devises étrangères par rapport à la monnaie de référence ou monnaie locale.

A l'instar de tous les établissements bancaires, Crédit du Maroc encourt un risque de change lié à ses différentes activités (agences à l'étranger, crédits en devises, emprunts en devises, change à terme…). La Banque peut constater une évolution des taux de change en sa défaveur et enregistrer en conséquence une réduction de sa marge.

Les positions sont encadrées par des limites réglementaires et des limites internes (VaR, Stress, nominal individuelle et globale, Loss alert…).

Pour la Banque, ce risque est limité dans la mesure où il est supporté par le client dans la plupart des opérations en devises, la Banque ne jouant qu'un rôle d'intermédiaire. C'est le cas notamment des financements en devises, des transferts des marocains résidents à l'étranger…

La somme des positions de change nettes au titre de l'exercice est de 149.292 KMAD (positions longues), soit 1 % des fonds propres nets.

Le tableau ci-dessous montre que Crédit du Maroc reste dans les limites prudentielles établies par Bank Al-Maghrib, et qui sont fixées à 10 % des fonds propres par devise et à 20 % pour l'ensemble des devises.

Risques de change par type de devises au 31 décembre 2025

Devises	Position en devises	Contre-valeur en KMAD	% Fonds Propres
AED	274 338	-682	0,01 %
BHD	-	-	-
CAD	90 106	-600	0,01 %
CHF	190 917	-2 197	0,03 %
DKK	298 551	-428	0,01 %
DZD	69 068	-5	0,00 %
EUR	7 259 221	-77 762	0,93 %
GBP	460 890	-5 656	0,07 %
GIP	-	-	-
JPY	2 339 902	-136	0,00 %
KWD	186 943	-5 548	0,07 %
NOK	1 326 476	-1 202	0,01 %
QAR	-	-	-
SAR	167 602	-408	0,00 %
SEK	405 167	-401	0,00 %
TND	200 115	-632	0,01 %
USD	5 875 692	-53 635	0,64 %
Total	**-**	**-149 292**	**1,79%**

Source : Crédit du Maroc

Risques liés aux défauts : Une part importante des risques pris par les établissements financiers sur les marchés se trouve liée aux événements de défauts (défaillance d'une plusieurs contreparties, risque de non-transfert…). Les opérations de marché peuvent générer :

- des risques de règlement/livraison ;
- des risques de variation.

Une transaction peut comporter un seul de ces risques ou une combinaison de deux ou trois. Une opération de change à terme génère des risques de variation et de livraison.

En effet, si l'un des intervenants fait défaut alors que l'autre contrepartie a déjà rempli ses propres obligations, à savoir ; livrer des fonds, alors la perte porte sur la totalité du montant (nominal) de la transaction (à la livraison), c'est le risque de livraison ou non concomitance des flux échangés.

Ce risque affecte le change (comptant et terme), les swaps de change (swaps de trésorerie ou cambiste). Pour les opérations sur titres (fermes ou temporaires), ce risque n'existe pas du fait que les transactions sont effectuées via un système DVP (Delivery Versus Payment). Si par contre la défaillance intervient entre la négociation et la livraison, alors la perte potentielle correspond à la variation du cours de change entre le cours négocié et le cours prévalant sur le marché au moment où il faut trouver une nouvelle contrepartie de remplacement, il s'agit du coût de remplacement et c'est le risque de variation.

Ces risques sont encadrés par des limites individuelles sur les contreparties y compris les correspondants de la salle des marchés et accordées par la Banque dans le cadre de l'étude de risque annuelle.

Le calcul des consommations de VaR (Value at Risk) du CDM est réalisé via l'outil Global View Risk (GVR) alimenté en données de risques de marché (vecteurs de sensibilités, positions de change, courbe de taux MAD) par les outils de CDM.

GVR calcule aussi de manière automatisée des stress historiques (crises de 1994, de 1997, subprimes, Covid-19, etc.) selon des chocs observés qui sont paramétrés dans l'outil, ainsi que des stress hypothétiques (resserrement liquidité, tensions internationales, etc.).

Enfin, les résultats quotidiens des activités de trading (sur bonds et sur change) sont alimentés dans un autre outil et la VaR fait l'objet d'un back-testing.

Des travaux de remplacement de GVR par un outil disposant des mêmes fonctionnalités sont prévus afin d'autonomiser le CDM.

Ségrégation des Banking et Trading books

Afin d'assurer d'une gestion saine et prudente de sa trésorerie ainsi que la couverture de ses risques propres, Crédit du Maroc a mis en place une réorganisation de ses portefeuilles et centres de profits (découpage des activités par desk) en phase avec l'arborescence risques. Cette réorganisation assure une séparation entre le banking book (ALM et activités de trésorerie) et les activités de la DMC dont le rôle est d'assurer des opérations d'intermédiation avec la clientèle.

2. Gestion Actif - Passif

La démarche de la gestion Actif-Passif (ALM) est une démarche d'identification, de mesure, de contrôle et de couverture des risques financiers pouvant affecter le bilan de la Banque. Il s'agit principalement des risques de liquidité, de taux et de change.

Au Crédit du Maroc, la gestion Actif-Passif est assurée par la Direction Gestion Financière qui rapporte à la Direction Finances Groupe et au comité ALM.

Risque de taux du banking book

Ce risque correspond à une variation défavorable de la courbe des taux, impactant négativement les revenus de la Banque. Il peut être appréhendé via une approche basée sur les intérêts courus et leur impact sur la Marge Nette d'Intérêt (MNI) ou, via l'approche en valeur de marché, fondée sur l'indicateur de la Valeur Actuelle Nette (VAN) des flux futurs, selon un scénario central et des scénarii de stress.

La quantification de ce risque dépend des postions de taux ouvertes prises par la Banque, de l'horizon de mesure et du type de taux de l'instrument financier, dont on distingue :

- le taux fixe : demeure inchangé sur toute la durée de vie du produit ;
- le taux variable : évolue selon l'indice de marché ;
- le taux réglementé : le niveau est fixé par les autorités de régulation.

Dans le cadre de la gestion structurelle du risque taux émanant des postions ouvertes du bilan et du hors bilan, sont identifiés les catégories de risque ci-dessous :

- la déformation de la courbe des taux, résultant des variations à la hausse ou à la baisse de la courbe des taux ;
- le risque de base, résultant de la différence des indices de référence pour des instruments financiers de maturités similaires ;
- l'optionalité, associée aux options implicites ou explicites des produits, tels que les remboursements anticipés, arbitrage entre taux fixe ou variable.

Les indicateurs de mesure mis en place sont les impasses de taux, complétés par le calcul de la VAN et de la sensibilité de la VAN (approche en valeur) et la Marge Nette d'Intérêt.

Le calcul de ces impasses est réalisé conformément aux règles d'échéancement des postes du bilan, en fonction de leurs maturités (contractuelle, comportementale ou conventionnelle), des types de taux et les dates de révision (pour les produits à taux variable).

Partant de l'impasse globale de taux, sont évalués les flux futurs du bilan et du hors bilan via une actualisation selon les conditions de marché. Afin de compléter l'analyse, il est donc nécessaire de calculer une sensibilité de la VAN avec application de chocs à la hausse et à la baisse de la courbe des taux.

A cet effet, nous distinguons 3 configurations des impasses de taux :

- position fermée : situation où les emplois sont parfaitement adossés aux ressources, générant un risque de taux nul, sans impact sur la sensibilité de la VAN ;
- position ouverte déficitaire : structurellement, la Banque est en besoin de ressources à TF pour couvrir ses placements en actifs à TF, l'exposant à un mouvement de courbe des taux à la hausse ;
- position ouverte excédentaire : les ressources structurelles à TF excèdent les actifs à TF, exposant la Banque au scénario de baisse des taux.

En pratique, le profil de l'impasse globale de taux peut être différencié selon les horizons de temps, dont les mismatchs de volumes peuvent varier entre le court, moyen et le long terme.

Bank Al-Maghrib a publié en mars 2021 une nouvelle circulaire qui encadre la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire et fixe de nouvelles exigences en matière de fonds propres économiques. Cette circulaire est entrée en vigueur en juin 2021.

Les principaux changements introduits par cette nouvelle réglementation qui impacte considérablement l'appréciation du risque de taux du Banking Book :

- les postes non sensibles aux taux d'intérêts notamment les Fonds Propres de Base, les titres de transactions, les titres de négociation ainsi que leurs ressources de marché ne sont pas pris en compte dans l'exposition au risque de taux ;
- les flux de trésorerie prévisionnels sont ventilés sur 20 tranches de maturités ;
- la limite réglementaire sur les fonds propres est revue à la baisse passant de 20 % des fonds propres globales à 15 % des fonds propres de catégorie 1 (CET1). A noter que le régulateur a prévu une période transitoire pour le respect du minimum réglementaire sur le Δ EvE : 20 % des FP globales au 31-12-21, 20 % des FP CET1 au 31-01-22, 15 % des FP CET1 au 01-01-23 ;
- l'identification du risque de base en précisant pour les instruments à taux variables, la date de révision, la référence considérée pour l'indexation et les taux appliqués ;
- le calcul de la durée de vie moyenne des flux du bilan et du hors bilan actualisés, conformément à une formule de duration spécifique ;
- l'application de 6 scénarii de chocs de taux d'intérêt sur trois devises : MAD / EUR / USD.

A travers le reporting IRRBB, la Banque mesure son exposition au risque de taux relevant du bloc banking, via deux indicateurs à savoir :

- la sensibilité de la MNI prévisionnelle, mesurée sur la base d'un écoulement statique du bilan, en supposant le renouvellement ou la renégociation des éléments arrivant à échéance sur l'horizon de 1 an. La simulation repose sur le remplacement de ces lignes inférieures ou égales à 1 an, par d'autres lignes de mêmes montants dans des conditions de taux différentes (+/- 200 bps).
- la Valeur Economique des Fonds Propres (EVE), calculée selon 6 scénarii de chocs de taux (hausse/baisse parallèle, hausse/baisse taux courts, aplatissement/pentification de la courbe) et leurs impacts sur de la valeur de marché du différentiel entre actifs et passifs de la Banque sur un horizon de 20 ans.

Un dispositif d'encadrement et de contrôle a été mis en place au Crédit du Maroc. Des limites en volume ont été fixées.

Risque de liquidité

Il est défini comme étant le risque pour la Banque de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leur échéance. Il peut prendre deux formes :

- risque d'illiquidité : se traduisant par l'incapacité de la Banque à se procurer les fonds nécessaires pour faire face à des obligations inattendues survenues à court terme, notamment un retrait massif de dépôts ;
- risque de transformation : où le terme des emplois est en général supérieur au terme des ressources, transformation inhérente à l'activité bancaire.

Le risque de liquidité se situe à trois niveaux :

- **Funding risk :** risque qui se traduit par la nécessité d'obtenir de nouvelles ressources lorsqu'une des ressources dont disposait la Banque par le passé n'est plus disponible (par exemple lors de retraits massifs de dépôts à vue) ;
- **Time risk :** risque qui apparaît lorsque la Banque ne peut pas obtenir des rentrées d'argent pourtant attendues (par exemple, incapacité de remboursement d'un prêt par un client) ;
- **Call risk :** risque relatif à l'obtention de nouvelles ressources (suite par exemple à des emprunts importants sur des lignes de crédit).

L'approche en liquidité met en évidence la situation de transformation de la Banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, moyen et long termes ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.

Le pilotage de ces équilibres repose sur une gouvernance à deux niveaux. Au-delà des orientations stratégiques définies par le Comité ALM, un Comité Trésorerie mensuel a été instauré en janvier 2016 avec pour objectif, entre autres, de piloter de façon opérationnelle la trésorerie à court terme de la Banque.

Conventions d'écoulement

Les modèles ALM au sein de la Banque suivent une logique de « Run Off » à partir d'un bilan constaté à la date de calcul. Cette approche permet d'avoir une vision sur l'écoulement du bilan dans le temps et d'avoir une mesure précise de la marge sous une hypothèse de cessation d'activité dénuée de toute prise en compte d'une production commerciale ou activité financière future.

Les règles d'écoulement se fondent sur une approche segmentée des encours. Par cette segmentation, elles s'appuient sur la définition de populations homogènes en termes de « comportement » (au sens statistique).

Ces modèles sont le socle commun à la mesure des risques de taux et de liquidité et au pilotage de la marge. Ils servent :

- d'une part pour le calcul des impasses de taux et du reporting IRRBB et donc influencent les prises de décisions en matière de couverture ;
- d'autre part pour le calcul des taux de cession internes entre le pool commercial et le pool ALM. A ce titre, ils déterminent les marges analytiques des crédits et de la collecte.

Les modèles ALM, calibrés et revus annuellement, doivent minimiser le risque de sur-couverture, dans ce sens l'étude statistique a pour principaux objectifs :

- éliminer le risque de concentration : si une faible fraction de clients détient une forte proportion de l'encours, l'encours global est susceptible de chuter brutalement de façon imprédictible. La règle de prudence demande donc à ce que cette fraction d'encours soit retirée (part volatile) ;
- tenir compte des cycles / saisonnalités : si l'historique d'encours présente des saisonnalités, la variable « solde des comptes » sera remplacée par « moyenne glissante des soldes des comptes », cette moyenne étant calculée sur une période suffisamment longue pour s'affranchir des effets de cycle ;
- conserver la pertinence sur la durée afin de garder une logique commerciale d'écoulement.

Risque de change (Banking Book)

Le risque de change du Banking book est suivi et géré par le Comité ALM qui prend connaissance des expositions et de leur évolution à travers les reportings trimestriels mis en place.

La fonction ALM suit l'ensemble des positions de change de la Banque, à l'exception des positions gérées dans le cadre des activités de trading, et ce dans le cadre des normes internationales relatives à la mesure et l'encadrement du risque de change.

Les Positions de Change Opérationnelles (PCO) peuvent se mesurer en méthode « flux » ou « stock ». Pour Crédit du Maroc, cette position se compose des positions de change virement bilan et hors bilan de la clientèle, ainsi que l'encaisse en billets de banque.

Les positions de change structurelles (PCS) résultent principalement des prises de participations dans des établissements en devises étrangères. A noter, toutefois, l'exception des participations en devise comptabilisées à la JVR (juste valeur par résultat) qui sont à prendre en compte dans la position de change opérationnelle et non structurelle dans la mesure où la position de change induite est réévaluée par contrepartie du compte de résultat. Pour Crédit Du Maroc, cette position se compose de la position en USD sur les titres de participation de la filiale « CDM International » qui fait l'objet d'un encadrement par une limite globale en montant.

3. Risque de Crédit ou de Contrepartie

La politique de Crédit de Maroc s'inscrit dans le cadre de principes généraux et dans le respect des normes édictées par le régulateur. Elle couvre les aspects relatifs à la déontologie, l'indépendance, la responsabilité, la collégialité des décisions, la maîtrise et le suivi des risques, la rémunération des opérations, etc.

Elle est revue chaque année, dans le cadre de la stratégie risques qui examine toutes les activités de la Banque et les risques qu'elles induisent, et fixe des limites opérationnelles en termes de segment de clientèle, de secteurs d'activité, de concentration, etc.

Cette stratégie est présentée par le Directoire au Conseil de Surveillance qui la valide.

Pour gérer son risque de crédit, Crédit du Maroc a défini plusieurs niveaux de contrôle :

- contrôle à priori des demandes de crédit : les demandes de prise de risque émanant des différentes unités de vente du groupe, sont soumises à la Direction des Risques qui a pour mission l'analyse du dossier de crédit, l'appréciation du volume d'activité du client et du bien-fondé économique des financements sollicités ainsi que l'évaluation de la consistance et de la validité des garanties. Ensuite, les demandes de crédits validées sont soumises à l'approbation d'un Comité des Crédits ;
- contrôle a posteriori des financements : suivi des engagements de la Banque ;
- conformité avec les règles édictées par Bank Al-Maghrib notamment en matière d'analyse des risques par client et pour tous les clients appartenant au même groupe ;
- contrôle périodique par l'Inspection Générale qui assure une revue régulière de l'ensemble du portefeuille. En cas de détérioration de la qualité du risque, l'Inspection Générale assure une présence plus rapprochée.

➢ ***Dispositif de décision et de gestion des risques***

➢ **Étude et décision**

Le processus de décision découle des pouvoirs détenus par le Président du Directoire et des subdélégations qu'il a distribué aux acteurs, selon un mode intuitu-personae, décliné en fonction des marchés. Au-delà des limites subdéléguées, les décisions sont prises par le Comité des crédits dont les décisions sont collégiales.

Le processus de décision est géré par un applicatif informatique centralisé et intégré qui détermine en fonction de normes et de critères paramétrés, les niveaux de délégation requis. Les décisions en faveur des clients professionnels et entreprises nécessitent un double regard de la ligne commerciale et des risques.

Les filiales ont recours à un avis des lignes spécialisées de Crédit du Maroc qui conditionne l'octroi.

Les demandes de crédit formulées par les lignes commerciales sont formalisées et documentées en application des règles du régulateur et des normes de la Banque.

➢ **Mise en place - Garanties**

La mise en place des crédits est opérée après vérification du respect des conditions d'octroi.

La gestion des dossiers de garanties est centralisée.

➢ **Surveillance des risques et déclassement des créances**

Elle est à la charge d'une structure dédiée et indépendante, appuyée par des correspondants dans les différents marchés et dans les régions.

Cette structure qui dispose d'un accès à tous les systèmes d'information de la Banque a pour mission de surveiller la qualité des engagements, d'appréhender dans une optique préventive les dégradations des risques (impayés, gel des comptes, etc.) et d'en assurer un suivi.

Elle organise sur la base d'indicateurs internes un suivi rapproché des créances sensibles, opéré par un comité mensuel dédié. Elle identifie les créances qui relèvent du déclassement en « souffrance », selon les critères édictés par le régulateur en la matière et les provisionne en conséquence. Ces décisions sont validées par un comité dédié pour assurer une parfaite couverture des risques et la conformité aux normes réglementaires.

➢ **Recouvrement**

Pour le marché *Retail* et PRO/TPE, le réseau réalise avec l'appui de la supervision des risques, le recouvrement des impayés du premier impayé sur les clients segmentés risque faible et sur les débits jusqu'à 30 jours de retards. Les structures centrales de recouvrement prennent en charge le recouvrement

selon les cas et sur demande dès le premier impayé sur les clients segmentés risque moyen et élevé ainsi que le débit dès 30 jours de la ligne commerciale.

Pour le marché PME/PMI et Grandes Entreprises, le recouvrement est assuré par les chargés d'affaires avec, selon les cas et sur décision du comité dédié ou à la demande de la ligne commerciale, l'appui d'une structure centrale dédiée au Recouvrement et Restructuration de créances.

Si le dossier passe en « Compromis », il est pris en charge par la Direction du Recouvrement qui poursuit le recouvrement et opère en parallèle les poursuites judiciaires.

Tout le processus de décision et de surveillance des risques est traçable et auditable.

- **Notation interne**

Crédit du Maroc dispose d'un système de notation. Il couvre toutes les créances entreprises (PME/PMI, Grandes entreprises et entreprises des secteurs de la promotion immobilière et de l'hôtellerie), sauf les banques et les institutions financières qui disposent d'une notation spécifique.

Le système de notation de Crédit du Maroc est conforme aux préconisations de Bâle 2.

Le système repose sur une appréciation quantitative et qualitative. Il fait intervenir les différents acteurs du processus de décision : chargés d'affaires, risques et décisionnaires. Il est backtesté annuellement.

Pour la banque de réseau, toute la clientèle est scorée au moment de l'octroi de crédit en fonction de critères bien définis.

- **Grille de notation *corporate***

Elle comporte 13 échelons de A à E, avec des échelons intermédiaires, pour les contreparties saines et 2 échelons F et Z, pour les contreparties en défaut, dont le dernier pour les contreparties en recouvrement juridique.

Ces échelons sont compatibles avec les échelles de notation des principales sociétés de rating internationales : Standard & Poor et Moody's.

- **Délégation**

La notation est un élément essentiel du processus de décision. Elle conditionne le niveau de délégation.

- **Risques sensibles**

Les contreparties présentant des signes de fragilités sont suivies dans le cadre du comité mensuel d'anticipation et de suivi des Risques Sensibles sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs.

Risque de concentration

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition excessive pouvant engendrer des pertes pour la Banque ; les limites sectorielles sont revues périodiquement.

Une analyse trimestrielle est réalisée sur l'évolution de la concentration des engagements afin de prévenir une trop forte exposition sur un segment donné.

La mesure et la gestion de ce risque permettent d'appréhender la forme et le niveau du risque de concentration du crédit encouru par type d'exposition. Des mesures sont mises en place par Crédit du Maroc comme les mécanismes de garanties…

Crédit du Maroc reste toutefois exposé à certaines contreparties :

En KMAD

Nombre de bénéficiaires au 31/12/2025	Montant des risques pondérés dépassant 10 % des Fonds Propres Nets			
	Crédits par décaissement	Crédits par signature	Autres engagements	TOTAL
2	1 447 819	1 062 364	9 506	2 573 554
Nombre de bénéficiaires au 31/12/2024	**Montant des risques pondérés dépassant 10 % des Fonds Propres Nets**			
	Crédits par décaissement	**Crédits par signature**	**Autres engagements**	**TOTAL**
5	4 922 521	87 288	-	5 009 669

Source : Crédit du Maroc

Risque sensible

La surveillance de risques sensibles est assurée par un service dédié et indépendant de la Direction des Risques, appuyé de correspondants dans les différents marchés et régions.

Ce service qui dispose d'un accès au système d'information de la Banque a pour mission de surveiller la qualité des engagements, d'appréhender dans une optique préventive les dégradations des risques (impayés, gel des comptes, etc.) et d'en assurer un suivi.

Le dispositif de suivi des risques repose sur une revue régulière des contreparties présentant de possibles signes de fragilité selon différents critères qualitatifs et quantitatifs, comme des indicateurs avancés de risques.

L'animation de ce dispositif s'effectue notamment au travers du Comité mensuel d'Anticipation et de Suivi des Risques.

Ce Comité mensuel est scindé en cinq (5) sous-comités par marché, à savoir : (i) Grande Entreprise, (ii) le réseau Casablanca, (iii) le réseau hors Casablanca, (iv) le Retail et (v) la fenêtre participative et les filiales.

Risque de défaut

Le risque de défaut est défini comme le risque lié à la défaillance d'une contrepartie, entraînant l'incapacité de cette dernière à exécuter ses obligations vis-à-vis du groupe Crédit du Maroc.

La définition du défaut utilisée en gestion est conforme aux exigences prudentielles en vigueur en lien avec la circulaire de Bank Al Maghrib (19/G/2002).

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à 90 jours ;
- gel du compte ;
- plus globalement, la Banque estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

4. Risque de solvabilité

Crédit du Maroc est assujetti à la réglementation prudentielle édictée par Bank Al-Maghrib relative au calcul et au respect du ratio minimum de solvabilité. Conformément à la circulaire de Bank Al-Maghrib fixant le coefficient minimum de solvabilité applicable aux établissements de crédit, la Banque est tenue de respecter, sur base individuelle et consolidée, un ratio de solvabilité minimum de 12 %, dont un minimum de 9 % au titre des fonds propres de catégorie Tier 1.

Au-delà des exigences réglementaires, et dans le cadre de son dispositif d'appétence aux risques, Crédit du Maroc a fixé des seuils d'appétence et de tolérance internes en matière de solvabilité supérieurs aux minimums réglementaires, traduisant une gestion prudente et proactive du capital

Dispositif de Capital planning

La Direction Capital Management a pour mission de veiller en permanence à l'adéquation entre les fonds propres disponibles et les actifs pondérés par les risques (RWA), conformément aux objectifs de gestion définis par la Banque.

L'exercice de Capital planning et d'évaluation des besoins en fonds propres prévisionnels repose sur la prise en compte des éléments suivants :

- le niveau actuel des RWA et des fonds propres ;
- l'amortissement prudentiel des instruments de fonds propres notamment les dettes subordonnées
- la génération interne du Capital dont le résultat net ;
- la politique de distribution des dividendes ;
- les projections des agrégats bilanciels selon les hypothèses budgétaires ;
- les évolutions réglementaires ou normatives susceptibles d'impacter les modalités de calcul des exigences en fonds propres.

Le processus de Capital Planning est conduit de manière concomitante à l'exercice budgétaire, avec lequel il entretient une forte articulation afin d'accompagner la croissance du bilan. Il fait l'objet d'actualisations chaque fois que nécessaire, notamment en cas d'évolution significative des hypothèses macroéconomiques, stratégiques ou réglementaires.

La Direction Capital Management assure un reporting aux instances de gouvernance sur le niveau des ratios de solvabilité et leur évolution prévisionnelle à minima trimestriellement. Le cas échéant, elle propose des mesures correctives visant à garantir le respect des seuils internes de tolérance, lesquelles sont mises en œuvre après validation par les instances compétentes.

Ratio de solvabilité 2023 – 2025

Crédit du Maroc dispose de fondamentaux solides lui permettant d'honorer l'ensemble de ses engagements, comme en témoigne le niveau des ratios de solvabilité observés sur la période 2023–2025. Cette trajectoire reflète la capacité de la Banque à maintenir un niveau de capital robuste, en adéquation avec ses exigences réglementaires et ses seuils internes de gestion.

Social (MMAD)	juin-23	déc-23	juin-24	déc-24	juin-25	déc-25
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 (T1)	5 053	5 478	5 559	6 130	6 267	6 412
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)	1 556	1 456	1 446	1 196	1 196	1 946
FONDS PROPRES	6 609	6 934	7 005	7 326	7 462	8 358
Risques Pondérés Crédit, Opérationnel, Marché	46 029	47 587	51 520	50 674	53 316	54 506
Risques Pondérés Crédit	41 338	42 142	45 686	44 244	46 350	46 843
Risques Pondérés Opérationnel	4 514	4 689	4 913	5 158	5 403	5 684
Risques Pondérés Marché	177	756	921	1 272	1 563	1 979
Ratio de Fonds Propres de Base (Tier 1)	10,98 %	11,51 %	10,79 %	12,10 %	11,75 %	11,76 %
Coefficient Minimum de Solvabilité (Tier 1+Tier 2)	14,36 %	14,57 %	13,60 %	14,46 %	14,00 %	15,33 %

Source : Crédit du Maroc

Consolidé (MMAD)	juin-23	déc-23	juin-24	déc-24	juin-25	déc-25
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 (T1)	**5 515**	**5 987**	**6 030**	**6 629**	**6 768**	**6 879**
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)	**1 121**	**1 022**	**1 022**	**772**	**773**	**1 519**
FONDS PROPRES	**6 636**	**7 009**	**7 052**	**7 401**	**7 541**	**8 398**
Risques Pondérés Crédit, Opérationnel, Marché	**46 755**	**48 101**	**52 803**	**52 129**	**55 196**	**56 555**
Risques Pondérés Crédit	**41 802**	**42 376**	**46 660**	**45 359**	**47 828**	**48 451**
Risques Pondérés Opérationnel	**4 775**	**4 970**	**5 222**	**5 498**	**5 805**	**6 124**
Risques Pondérés Marché	**177**	**756**	**921**	**1 272**	**1 563**	**1 979**
Ratio de Fonds Propres de Base (Tier 1)	**11,80 %**	**12,45 %**	**11,42 %**	**12,72 %**	**12,26 %**	**12,16 %**
Coefficient Minimum de Solvabilité (Tier 1+Tier 2)	**14,19 %**	**14,57 %**	**13,36 %**	**14,20 %**	**13,66 %**	**14,85 %**

Source : Crédit du Maroc

Sur la période 2023–2025, Crédit du Maroc respecte l'ensemble des exigences réglementaires en matière de solvabilité.

À fin décembre 2025, le ratio Tier 1 Social s'établit à 11,76 %, tandis que le ratio global de solvabilité atteint 15,33 %.
Ce niveau traduit une structure de fonds propres robuste et confirme la capacité de la Banque à faire face à ses engagements au regard de son profil de risques.

L'amélioration du ratio global de solvabilité en décembre 2025 s'explique principalement par l'émission de la dette subordonnée de 1 Mrd MAD en octobre 2025, venue renforcer les fonds propres de Catégorie 2.

Parallèlement, la hausse des RWA par rapport à fin 2024, reflète la croissance de l'activité, et a été pleinement absorbée grâce au renforcement des fonds propres et la gestion maîtrisée du profil de risque.

Les actifs pondérés par les risques sont calculés selon l'approche standard pour les risques de crédit et de marché, et selon la méthode de l'indicateur de base pour les risques opérationnels.

Détail et variation des RWA Consolidé

(En milliers de dirhams)

	déc-24		déc-25		Variation	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Risque de crédit	45 358 894	3 628 712	48 451 295	3 876 104	3 092 401	247 392
Dont Souverain	66 078	5 286	70 367	5 629	4 290	343
Dont Établissements	1 968 774	157 502	2 232 812	178 625	264 038	21 123
Dont Entreprises	30 885 736	2 470 859	33 501 473	2 680 118	2 615 738	209 259
Dont Clientèle de détail	9 915 822	793 266	10 526 208	842 097	610 386	48 831
Risque de Marché	1 272 009	101 761	1 979 074	158 326	707 065	56 656
Risque Opérationnel	5 497 993	439 839	6 124 473	489 958	626 480	50 118
Total	52 128 896	4 170 312	56 554 842	4 524 387	4 425 946	354 076

Source : Crédit du Maroc

Ratio de solvabilité prévisionnel

Les ratios prévisionnels de CDM sur base individuelle et sur base consolidée sont largement supérieurs aux minimums réglementaires en vigueur grâce à la politique interne de gestion du capital.

Les fonds propres prudentiels sont calculés conformément à la circulaire 14 G 2013 et la notice technique 01/DSB/2018 intégrant les impacts IFRS9.

Les tableaux ci-après présentent l'évolution des ratios de solvabilité prévisionnels de Crédit du Maroc sur les 18 prochains mois :

En social	déc.-25 r	juin-26	déc.-26	juin-27
Ratio CET 1	**9,64 %**	9,49 %	10,32 %	10,20 %
Ratio de Fonds Propres de Base (Tier 1)	**11,76 %**	11,28 %	12,00 %	11,82 %
Coefficient Minimum de Solvabilité (Tier 1+Tier 2)	**15,33 %**	14,69 %	14,81 %	14,51 %

Source : Crédit du Maroc

En consolidé	déc.-25 r	juin-26	déc.-26	juin-27
Ratio CET 1	**10,12 %**	10,01 %	10,85 %	10,62 %
Ratio de Fonds Propres de Base (Tier 1)	**12,16 %**	11,74 %	12,48 %	12,19 %
Coefficient Minimum de Solvabilité (Tier 1+Tier 2)	**14,85 %**	14,32 %	14,51 %	14,13 %

Source : Crédit du Maroc

ICAAP (Internal Capital Adequacy Process)

Le processus d'évaluation et d'adéquation du capital interne est un processus interne, par lequel la Banque évalue ses propres besoins en fonds propres pour couvrir l'ensemble de ses risques. Il assure que le capital est suffisant au regard du profil de risque et des objectifs stratégiques et permet d'anticiper tout déséquilibre pouvant nuire à sa viabilité financière et à la continuité de son activité et de mettre en œuvre les solutions de rétablissement appropriées.

Crédit du Maroc a mis en place, conformément aux exigences réglementaires (Directive 3/W/2021), un processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne basé sur une approche et des méthodologies internes de la Banque. Ce processus permet de garantir que la Banque détient suffisamment de capitaux pour faire face à tous les risques considérés comme significatifs compte tenu de sa stratégie et de son appétence aux risques. Elle prend donc en compte tous les facteurs (internes et externes) susceptibles d'influencer la sa solvabilité.

Plus spécifiquement, le Crédit du Maroc a mis en place un dispositif ICAAP en veillant à :

- développer des méthodologies d'exigences de fonds propres internes adaptées, régulièrement revues et permettant de mesurer le montant de fonds propres requis pour couvrir les risques significatifs générés par l'ensemble de ses activités ;
- établir et maintenir une définition interne claire du capital disponible ;
- adopter et prendre en compte une perspective prospective via un cadre adéquat de planification du capital permettant de prévoir les besoins en fonds propres ;
- garantir la cohérence et l'intégration de l'ICAAP avec les autres processus stratégiques, y compris l'appétence au risque, le PRCI et les processus budgétaires ;
- maintenir une gouvernance dédiée, capable de débattre du contenu de l'ICAAP et de valider l'ensemble du dispositif ;
- conclure sur l'adéquation des fonds propres disponibles compte tenu de l'évaluation interne des besoins en fonds propres au 31.12.2024 et sur les 3 années suivantes.

Le dispositif ICAAP est un processus en enrichissement continu, qui évolue pour prendre en compte les exigences réglementaires et recommandations du régulateur et pour intégrer les meilleures pratiques.

Principaux résultats de l'évaluation ICAAP :

La Banque intègre son besoin agrégé de capital économique dans son appétence au risque et dans le cadre de son exercice de planification financière afin de quantifier les évolutions futures de ses fonds propres et garantir que celle-ci dispose d'un volume suffisant de fonds propres pour couvrir les risques encourus, absorber les pertes et poursuivre un modèle d'activité et une stratégie durable, y compris en cas d'occurrence d'évènements défavorables.

A l'issue de l'exercice ICAAP 2024, la principale conclusion tirée par le Directoire et le Conseil de Surveillance, concernant l'évaluation de la situation des fonds propres du Crédit du Maroc, est que la solvabilité de la Banque est adéquate et suffisante pour faire face aux différents risques importants auxquels la Banque est exposée aussi bien en scénario de base qu'en situations adverses simulées dans le cadre de la planification stratégique sur la période 2025-2027.

Les effets éventuels sur le modèle d'activité et la stratégie de la Banque sont évalués tenant compte des impacts projetés sur les fonds propres de plusieurs scénarios (idiosyncratique, systémique et combinés).

L'adéquation des fonds propres de la Banque est confirmée tant par l'approche réglementaire que par l'approche économique intégrant les risques du Pilier II.

De ce fait, les résultats de l'ICAAP confortent le Directoire et le Conseil de Surveillance quant à l'adéquation des fonds propres et n'appellent pas à des modifications majeures des orientations stratégiques de la banque ou de son modèle d'activité.

5. Risque concurrentiel

Crédit du Maroc est une banque universelle, présente sur l'ensemble des segments de clientèle (particuliers et professionnels, PME-PMI et grandes entreprises) et sur tous les métiers de la banque.

Ses principaux concurrents sont Attijariwafa Bank, BCP, Bank Of Africa, SahamBank, BMCI et récemment CIH BANK, CAM et CFG BANK qui développent une activité de banques commerciales.

La stratégie de positionnement de Crédit du Maroc se base sur :

- la qualité de service et le respect des engagements envers la clientèle (ex : campagnes crédit immobilier 48h, et crédit à la consommation.) ;
- l'innovation comme culture d'entreprise au service de sa clientèle (paiement de facture sur GAB, carte prépayée rechargeable Daba Daba, e-banking…) ;
- faire de la dimension Groupe un facteur de différenciation pour tous les segments de clientèle (offre de mobilité pour les particuliers avec la gamme RIBAT en partenariat avec Le Crédit Lyonnais, Intermed et e-Ris avec les Caisses régionales du Crédit Agricole en France pour les PME-PMI et une forte proximité avec la Banque de Financement et d'Investissement du Groupe pour la clientèle d'entreprises).

6. Risque opérationnel

Le Groupe Crédit du Maroc a adopté la définition issue des recommandations de Bâle 2 pour le risque opérationnel. Il s'agit des pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, y compris les événements de faible probabilité d'occurrence, mais à risque de perte élevée.

Le risque opérationnel ainsi défini, inclut le risque juridique et le risque de non-conformité, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

- **Dispositif de gestion des risques opérationnels mis en œuvre**

Le risque opérationnel est inhérent à tous les produits, activités, processus et systèmes bancaires. La gestion efficace du risque opérationnel est un élément fondamental du dispositif de gestion des risques de la Banque et de ses filiales. Une gestion saine du risque opérationnel est le reflet de l'efficacité du Directoire dans l'administration de son dispositif de gestion des risques liés au portefeuille de produits, d'activités, de processus et de systèmes de la Banque.

Il est réparti en 7 catégories de risques définies par Bâle II, déclinées en sous-catégories dans le référentiel interne des évènements de risques (de niveau 2 et de niveau 3) :

1. Fraude interne ;
2. Fraude externe ;
3. Pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail ;
4. Clients, produits et pratiques commerciales ;
5. Dommages aux actifs corporels ;
6. Dysfonctionnements de l'activité et des systèmes ;
7. Exécution, livraison et gestion des processus.

Ces différentes catégories peuvent relever du risque de non-conformité : dans leur ensemble, les catégories « fraude » et « Clients, produits et pratiques commerciales » ; au cas par cas, les autres catégories.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en place au niveau du Groupe Crédit Du Maroc, a pour ambition de répondre aux objectifs suivants :

- évaluation et prévention des risques opérationnels ;
- appréciation des contrôles ;
- mise en œuvre des actions préventives et/ou correctives face aux risques majeurs ;
- intégration du triple impact réglementaire à savoir le pilotage par les fonds propres, la supervision réglementaire et la communication financière.

1. Les composantes du dispositif

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en œuvre s'articule autour de quatre composantes :

- **La composante organisationnelle**

La surveillance des risques opérationnels est confiée à une entité relevant du contrôle permanent des risques, structure faîtière du dispositif de contrôle interne de la Banque.

Le système d'audit interne vérifie périodiquement que le dispositif de gestion des risques opérationnels est mis en œuvre avec efficacité au niveau de l'ensemble de l'établissement.

Le Directoire assure un suivi régulier de la situation des risques via le Comité de Contrôle Interne présidé par le Président du Directoire.

Le Conseil de Surveillance, via le Comité des risques, est informé des risques importants et s'assure de la prise en compte de ces risques.

- **La composante qualitative**

Elle permet d'évaluer et de prévenir les risques à travers la cartographie des risques opérationnels.

L'exercice de cartographie des risques opérationnels consiste, par une approche qualitative et prospective, à évaluer l'exposition des directions de la Banque aux risques opérationnels, et ce compte

tenu des activités et fonctions exercées (opérationnels et support), afin de focaliser les dispositifs de prévention et de surveillance sur ses processus / fonctions les plus sensibles.

La cartographie mise à jour régulièrement, ainsi que les actions proposées (plans d'actions) et la priorisation envisagée, sont validées et suivies en Comité de Contrôle Interne.

- **La composante quantitative**

Elle permet de mesurer et surveiller le coût du risque et les incidents à travers le suivi des pertes et la mise en place d'un dispositif d'alerte.

La collecte des incidents est un des principaux piliers du dispositif de gestion des risques opérationnels qui permet d'alimenter les états réglementaires présentant la liste des risques opérationnels les plus importants, ainsi qu'un certain nombre d'indicateurs.

L'ensemble des alertes et reportings internes aux instances de Direction est également conditionné par une collecte de qualité et régulièrement actualisée.

- **La composante d'allocation de fonds propres**

Les objectifs de la collecte des incidents opérationnels sont fondamentaux car ils s'inscrivent dans le cadre des exigences règlementaires et participent au processus de calcul des exigences en fonds propres dans le cadre du modèle interne retenu par le Groupe Crédit du Maroc.

Par prudence, l'établissement a retenu une allocation des fonds propres basée sur la méthode « indicateurs de base » avec l'objectif d'évoluer rapidement vers la méthode « standard ».

2. Sécurité des systèmes d'information

La sécurité des systèmes d'informations est assurée avec la mise en place d'une politique de sécurité et d'un dispositif de contrôle permanent. Des tests d'intrusions et des scans de vulnérabilité, ainsi que des évaluations de la sécurité des systèmes d'informations sont régulièrement réalisés.

3. Plan de Continuation des Activités

Pour assurer la continuité des activités de la Banque en cas de sinistre, l'établissement dispose d'un Plan de Continuité d'Activités, composé :

- d'un Plan de Secours informatique pour secourir les services informatiques critiques ;
- d'un Plan de Repli Utilisateurs avec aménagement d'un site de repli devant servir en cas de sinistre ;
- d'un dispositif de gestion de crise ;
- d'un dispositif de continuité d'activité spécifique au scénario de pandémie grippale.

Ce PCA est régulièrement testé et amélioré.

4. Prestations de services essentielles externalisées

En matière de gestion des activités externalisées, la Banque dispose d'une politique d'externalisation formalisée, qui précise :

- les modalités d'externalisation par la Banque de ses prestations ;
- les clauses juridiques qui engagent le prestataire ;
- les indicateurs de suivi du niveau de qualité de la prestation et de mesure de la performance.

Les Conventions de services comprenant des indicateurs de qualité ont permis à l'établissement d'intégrer le suivi de ces activités dans le dispositif de contrôle interne.

5. Dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement

Le Système de Gestion Environnementale et Sociale développé par le Groupe Crédit du Maroc a pour objectif de déterminer, évaluer et gérer les risques et effets environnementaux et sociaux de nos clients d'une manière compatible avec les lois et réglementations de gestion des risques environnementaux et sociaux applicables au Maroc, ainsi qu'avec les exigences environnementales et sociales appliquées par CDM. Le Système de Gestion Environnementale et Sociale garantit, notamment, une approche holistique et structurée du risque environnemental et social au sein du Groupe.

Le dispositif garantit une approche holistique et structurée des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement.

Notre politique environnementale et sociale a été rédigée en accord avec les standards internationaux et approuvée par le Conseil de Surveillance.

La Banque veillera à ce que son dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement soit de plus en plus intégré dans la structure organisationnelle afin de protéger la valeur des actifs de la Banque et de s'aligner sur une trajectoire de croissance responsable et durable.

Au 31 décembre 2025, aucun risque financier lié aux questions environnementales n'a été enregistré.

2. Risque de non-conformité

Le « risque de non-conformité » est défini comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative, ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou règlementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif.

Au-delà de ces obligations, la conformité :

- veille à promouvoir auprès des entités, le sens des responsabilités et le souci de préserver les intérêts légitimes des clients dans le but de véhiculer en permanence une image positive auprès des tiers ;

- contribue à renforcer la confiance des parties prenantes (clients, collaborateurs, investisseurs, régulateurs, fournisseurs, sociétés) à l'égard de la Banque.

Au sein du Groupe Crédit du Maroc, la Direction de la conformité Groupe définit et met en œuvre la politique de prévention de risques de non-conformité tels que des risques de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme, de violation des sanctions internationales et embargos, d'abus de marché, de conflits d'intérêts, de corruption, de protection insuffisante des données à caractère personnel des clients et collaborateurs, ou de défaut de conseil. Tous ces dispositifs contribuent à réduire le risque de réputation.

Le code de conduite et éthique des entités du Groupe Crédit du Maroc constitue un document de référence qui reprend les principes d'actions et de comportements à respecter dans notre quotidien vis-à-vis de nos clients, de nos collaborateurs, de nos fournisseurs, de la société et de l'ensemble de nos parties prenantes.

Section XII - ANNEXES

Statuts

https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/CDM_Statuts_refondus_13_juin_2024.pdf

Avis de convocation AGM

https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/avis_de_reunion_des_actionnaires_aux_ago_et_age_du_27_avril_2026.pdf

Communiqué de presse post AGM

https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/credit_du_maroc_communique_de_lagoa_et_lage_du_27_avril_2026.pdf

Rapports de notation

Moody's

2025 : https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/rapport_de_notation_cdm_moodys_ratings_2025.pdf

2024 : https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/rapport_de_notation_moodys_octobre_2024.pdf

2023 : https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/rapport_de_notation_moodys_septembre_2023.pdf

Capital Intelligence

2025 : https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/rapport_de_notation_cdm_moodys_ratings_2025.pdf

2024 : https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/rapport_de_notation_capital_intelligence_aout_2024.pdf

2023 : https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/rapport_capital_intelligence_aout_2023.pdf

Rapports financiers annuels

2025 : https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/Rapport_financier_annuel_2025.pdf

2024 : https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/Rapport_financier_annuel_2024_.pdf

2023 : https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/Rapport_Consolide_2023_30042024.pdf

Communiqués de presse

https://www.creditdumaroc.ma/institutionnel/publications-financieres